

MENS

Revue d'histoire intellectuelle et culturelle



Dossier – La Commission royale d'enquête sur
le bilinguisme et le biculturalisme a 50 ans :
période révolue ou projet inachevé ?

Dirigé par François Charbonneau

MENS

Revue d'histoire intellectuelle et culturelle



DIRECTEUR

Harold Bérubé, Université de Sherbrooke

COMITÉ DE RÉDACTION

Damien-Claude Bélanger, Université d'Ottawa

Michel Bock, Université d'Ottawa

François-Olivier Dorais, Université de Montréal (comptes rendus)

Karine Hébert, Université du Québec à Rimouski (secrétaire de rédaction)

Jonathan Livernois, Université Laval

Mathieu Noël, Université du Québec à Montréal

COMITÉ CONSULTATIF

Gérard Bouchard, Université du Québec à Chicoutimi

Linda Cardinal, Université d'Ottawa

Kevin J. Christiano, University of Notre Dame

Ramsay Cook, Dictionnaire biographique du Canada

Sylvie Lacombe, Université Laval

Yvan Lamonde, Université McGill

Jocelyn Létourneau, Université Laval

Élisabeth Nardout-Lafarge, Université de Montréal

Roberto Perin, York University

Allan Smith, University of British Columbia

Joseph Yvon Thériault, Université du Québec à Montréal

Mise en pages : Martin Roy, CRCCF

Révision linguistique : Josée Therrien et Colette Michaud

Révision des épreuves : Colette Michaud, CRCCF

PARTENAIRES



uOttawa

Centre de recherche en
civilisation canadienne-française

Mens : revue d'histoire intellectuelle et culturelle est une revue semestrielle dont les numéros paraissent les printemps et automne de chaque année. Les textes publiés dans *Mens* n'engagent que leurs auteurs. Toutes les demandes de reproduction doivent être acheminées à Copibec : 514 288-1664 / 1-800-717-2022 / licences@copibec.qc.ca.

Pour tout renseignement concernant les modalités d'abonnement, se reporter à la dernière page. On peut nous joindre à l'adresse suivante :

Revue *MENS*

Centre de recherche en civilisation canadienne-française

Université d'Ottawa, Pavillon Morisset

65, rue Université, pièce 040, Ottawa (On) K1N 6N5

Téléphone : 613 562-5800, poste 4007 • Télécopieur : 613 562-5143

redaction@revuemens.ca • www.revuemens.ca

ISSN (imprimé) : 1492-8647

ISSN (en ligne) : 1927-9299



Volume XIV, numéro 2 • Printemps 2014
Volume XV, numéro 1 • Automne 2014

TABLE DES MATIÈRES

Présentation 5

**Dossier – La Commission royale d’enquête
sur le bilinguisme et le biculturalisme à 50 ans :
période révolue ou projet inachevé?**

Introduction
François Charbonneau 7

La commission BB et la bureaucratie fédérale
Daniel Bourgeois 13

« Ce n’est pas à strictement parler un “idéal” que nous
soumettons » : la commission Laurendeau-Dunton
et la Ville d’Ottawa
François Charbonneau 53

Quarante ans de pacification tranquille : du projet
de reconnaissance politique de la commission
Laurendeau-Dunton aux politiques de protection
des francophones en situation minoritaire
Christophe Traisnel et Anne-Andrée Denault 89

Les origines intellectuelles de la commission
Laurendeau-Dunton : de la présence d’une volonté
de dialogue entre les deux peuples fondateurs du Canada
au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, 1945-1965
Valérie Lapointe-Gagnon 131

En filigrane : l’Empire britannique comme toile de fond
de la commission Laurendeau-Dunton et des années 1960
Srilata Ravi et Claude Couture 175

Mémoires de l'Acadie et du Canada français hors Québec : les minorités de langue française et la commission Laurendeau-Dunton <i>Stéphanie St-Pierre</i>	203
---	-----

Comptes rendus

Claudine Caron. <i>Léo-Pol Morin en concert</i> (<i>Sandria P. Bouliane</i>).....	251
Julien Goyette et Claude La Charité (dir.). <i>Joseph-Charles Taché polygraphe</i> (<i>Vincent Lambert</i>).....	255
Simon Nadeau. <i>L'autre modernité</i> (<i>Jonathan Livernois</i>).....	258
Martin Roy. <i>Une réforme dans la fidélité : la revue</i> <i>Maintenant (1962-1974) et la « mise à jour »</i> <i>du catholicisme québécois</i> (<i>Dominique Marquis</i>).....	261
Catherine Ferland et Dave Corriveau. <i>La Corriveau :</i> <i>de l'histoire à la légende</i> (<i>Benoît Melançon</i>).....	264
Alain Lavigne. <i>Lesage, le chef télégénique : le marketing</i> <i>politique de « l'équipe du tonnerre »</i> (<i>Denis Monière</i>)	268

Présentation

Mens poursuit son effort de rattrapage avec ce numéro double qui, bien qu'il paraisse à l'hiver 2016, couvre l'ensemble de l'année 2014 et commence l'année en beauté. Le lecteur y trouvera ample matière à réflexion avec un dossier consacré à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, mieux connue sous le nom de commission Laurendeau-Dunton ou de commission BB.

Cette commission d'enquête représente un tournant majeur dans l'histoire intellectuelle et politique du Canada, et, même si ses échos se sont beaucoup atténués un demi-siècle après sa mise en place par le gouvernement libéral de Lester B. Pearson, elle lègue un héritage complexe. Je laisse au responsable de ce dossier, François Charbonneau, de l'Université d'Ottawa, l'honneur de présenter chacun des six articles qui composent ce dossier dans l'introduction qui suit cette présentation. Je me contenterai de souligner que ce dossier permet de constater que tout n'a pas été dit sur cette commission d'enquête, ses antécédents et ses suites. Au fil des textes rassemblés ici, le lecteur aura notamment l'occasion d'explorer les efforts entrepris entre la fin de la Seconde Guerre mondiale et la Révolution tranquille, de part et d'autre de la frontière linguistique, pour rapprocher les deux solitudes canadiennes, des efforts souvent ignorés par l'historiographie, mais qui préparent le terrain à la commission Laurendeau-Dunton. Le lecteur pourra également constater que, tant du côté anglophone que francophone, il y a d'importantes tensions entre le passé et l'avenir lorsque vient le moment d'examiner la nature des contributions d'acteurs des deux communautés linguistiques aux travaux de la Commission. Qu'il s'agisse de l'héritage impérialiste britannique ou des mémoires divergents des différentes communautés francophones, la Commission est loin d'être un simple dialogue entre deux solitudes aux idées ou aux aspirations monolithiques. Enfin, le lecteur pourra constater que, même si l'influence des travaux de la Commission sur la vie politique et intellectuelle canadienne est indéniable, elle est

loin d'être consensuelle. Qu'il s'agisse des ambitions des commissaires pour ce qui est de la capitale et de la fonction publique fédérales ou, encore, de la protection des communautés francophones hors Québec, les recommandations de la Commission ont inspiré demi-mesures et résistances, qui rendent son héritage pour le moins ambigu.

Pour conclure, ajoutons que l'équipe de la revue continue à évoluer. D'une part, c'est bien à regret que nous disons au revoir à Martine-Emmanuelle Lapointe, qui quitte le comité et ses fonctions de secrétaire de rédaction. C'est Karine Hébert qui prendra la relève à ce poste. D'autre part, l'équipe est heureuse d'accueillir en son sein François-Olivier Dorais, qui est doctorant à l'Université de Montréal et qui s'intéresse actuellement à la genèse, au travail et à l'influence de l'« École historique de Québec ». Il prendra la relève de Mathieu Noël comme responsable des comptes rendus. Rappelons que François-Olivier Dorais a mérité le Prix en histoire politique – Meilleur article de langue française 2015 pour son texte sur l'historien franco-ontarien Gaétan Gervais, publié dans le numéro du printemps 2013 de *Mens*. Ce prix est remis par le groupe d'histoire politique, un comité associé à la Société historique du Canada.

Harold Bérubé
Pour le comité éditorial

Introduction

François Charbonneau
Université d'Ottawa

Lancée en 1963 par le gouvernement de Lester B. Pearson, la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (commission BB), également connue sous le nom de commission Laurendeau-Dunton, a profondément marqué la vie des Canadiens. Jamais, sans doute, une commission d'enquête au Canada n'a-t-elle eu une influence aussi significative. Il n'est pas exagéré d'affirmer que la commission BB a donné lieu à un débat fondamental sur l'identité canadienne, la situation des Canadiens français et l'avenir du français au pays. Qu'il s'agisse de la *Loi sur les langues officielles* (1969) ou, alors, de l'énoncé de politique sur le multiculturalisme, plusieurs transformations s'inscrivant dans la foulée de la Commission ont jeté les bases de la nouvelle identité canadienne, dorénavant détachée de son passé monarchiste et britannique. Au cœur de cette identité, les Canadiens français trouvaient une place de choix aux côtés d'autres groupes ethniques ayant contribué à l'édification du pays.

L'époque de la commission BB est associée au renouvellement de la fédération, à la recherche d'une réconciliation entre les nations fondatrices, à la mise en place d'un nouveau régime de citoyenneté et à ce que l'on nommerait aujourd'hui « l'ouverture du pays sur le monde ». La mise en place – même partielle – des recommandations de la Commission a offert au pays une nouvelle grammaire politique : dualité linguistique, multiculturalisme, bilinguisme, constitution, formule d'amendement et *tutti quanti*. Mais la Commission n'a pas tout réglé : elle s'est plutôt présentée comme la première véritable secousse contre l'ancien édifice constitutionnel canadien. Pendant près d'une trentaine d'années par la suite, les Canadiens ont été

Mens, vol. XIV, n° 2–vol. XV, n° 1 (printemps-automne 2014)

engagés dans un dialogue – souvent polarisant et houleux – sur les modalités de la mise en place des nouveaux aménagements proposés par cette réflexion fondamentale *sur les fins du Canada*, issue de la commission BB. Tant la mise en œuvre des politiques de bilinguisme et de multiculturalisme, que les incessantes discussions de nature constitutionnelle de la conférence de Victoria jusqu'à la commission Pepin-Robarts, des référendums québécois en passant par l'adoption de la *Charte canadienne des droits et libertés*, de l'accord du lac Meech jusqu'à Charlottetown, ont été des moments forts de ce dialogue. Cette époque, pourtant, semble révolue.

Que reste-t-il, en effet, des enseignements de la commission BB ? Si ces débats sont derrière nous, ils continuent d'inspirer la critique du fédéralisme au Québec, l'action des minorités francophones hors Québec et le débat sur le multiculturalisme canadien. Or, en 2006 et en particulier en 2010, l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur semble marquer la fin des débats sur l'identité canadienne. Qu'en est-il au juste ? Comment expliquer le retour aux symboles monarchistes et à l'héritage militaire du Canada ? Ce retour en arrière vise-t-il à liquider l'héritage des années 1960 ?

C'est pour répondre à quelques-unes de ces questions qu'a été tenu, en mai 2013, un colloque visant à célébrer le 50^e anniversaire de la commission BB. Organisé par Linda Cardinal, François Rocher, Rémi Léger et François Charbonneau, il a permis à près d'une quinzaine de chercheurs de faire le point sur ces questions. Le lecteur a entre les mains les meilleurs articles issus de ce colloque que la revue *Mens*, après processus de révision à l'aveugle, a généreusement accepté d'accueillir en ses pages. S'y ajoutent deux articles, ceux de Valérie Lapointe-Gagnon et de Stéphanie St-Pierre, dont les recherches actuelles touchent à des aspects centraux de l'histoire de la commission BB.

Le premier texte de ce numéro est signé par Daniel Bourgeois et s'intéresse à la manière dont on a assuré le suivi des recommandations relatives à la transformation de la fonction publique fédérale dans les années 1970. Il nous permet de saisir l'acuité de la lecture faite par la commission BB en ce qui a trait aux mesures de

transformation nécessaires pour rendre la fonction publique du Canada compatible avec le principe nouvellement affirmé de l'égalité des peuples canadiens. Si la réalité d'aujourd'hui ne répond, pourtant, que difficilement à cet idéal, c'est que la mise en œuvre des recommandations visant à transformer l'appareil fédéral a été confiée à une fonction publique en partie réfractaire aux changements, en particulier au plus important d'entre eux, la création des districts bilingues.

Je propose, pour ma part, un texte sur la réflexion qu'a menée la commission Laurendeau-Dunton sur la Ville d'Ottawa. Une équipe de recherche entière sera, en effet, consacrée uniquement à la capitale du pays en tant que *lieu de vie* pour les anglophones et les francophones du pays. Cette équipe a accouché du cinquième tome du rapport final de la Commission dédié aux transformations à apporter à la capitale fédérale. Si la Commission a envisagé des scénarios radicaux visant la transformation de la Ville, allant de la création d'un district à la manière du District of Columbia américain jusqu'à la création d'une onzième province, l'équipe de recherche a émis des recommandations, somme toute, minimalistes. Je crois, sur la base de recherches menées dans les fonds d'archives de la commission Laurendeau-Dunton et de la Ville d'Ottawa, que ce changement de cap s'explique, en bonne partie, parce que la Municipalité d'Ottawa a été un lieu important de résistance aux travaux de la Commission.

Christophe Traisnel et Anne-Andrée Denault s'intéressent, pour leur part, à l'écart qui s'est creusé entre les intentions de la commission BB eu égard à la reconnaissance du Canada français et à ce qu'elle est devenue aujourd'hui. Si le mot « reconnaissance » ne fait pas partie du vocabulaire de la Commission, on peut néanmoins comprendre les intentions de celle-ci à travers ce paradigme. André Laurendeau et Davidson Dunton cherchent, en effet, une façon d'assurer l'égalité des peuples du Canada, égalité que recherchaient, depuis au moins la Confédération canadienne, les francophones du pays. Les auteurs montrent que la dynamique canadienne des cinquante dernières années, avec notamment l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* et la *Charte canadienne des droits et libertés*, a provoqué, au Canada

et chez les communautés francophones vivant à l'extérieur du Québec, l'abandon progressif de la recherche de reconnaissance et l'apparition d'une approche axée sur la « protection » linguistique.

Valérie Lapointe-Gagnon s'intéresse à un aspect que l'on a tendance à oublier lorsque l'on s'intéresse à la commission Laurendeau-Dunton : sa genèse. Alors que l'on soutient que la mise sur pied de la Commission en 1963 constitue une réponse presque improvisée du gouvernement fédéral à la montée du nationalisme québécois, Lapointe-Gagnon y voit plutôt la suite logique d'une série de réflexions qui se développera immédiatement après la Seconde Guerre mondiale, sur les transformations jugées nécessaires à la fédération canadienne. L'auteure nous offre un texte éclairant, qui remet en question l'idée que la Commission tombe, en quelque sorte, du ciel et nous permet de voir qu'elle est l'aboutissement de plus d'une vingtaine d'années de réflexion dans les cercles à la fois intellectuels et politiques sur la meilleure manière de mettre fin à l'isolement relatif des deux peuples fondateurs du Canada.

Srilata Ravi et Claude Couture prennent comme point de départ un aspect que l'on passe parfois sous silence lorsque l'on étudie la commission BB, à savoir l'inscription coloniale du Canada dans un empire alors en voie de démembrement. Les Canadiens d'aujourd'hui, en particulier les plus jeunes générations, peineront sans doute à se le représenter, mais le Canada a longtemps été un pays britannique se concevant d'abord comme la plus fidèle des colonies de Sa Majesté. En ce sens, la commission BB est non seulement une tentative de trouver la voie par laquelle on peut accorder une égalité de statut entre Canadiens anglais et Canadiens français, mais également une réflexion douloureuse sur ce que doit être le Canada alors qu'éclate l'Empire britannique. La thèse audacieuse, et non moins convaincante, des auteurs est que loin de tourner le dos à son passé impérial, le Canada d'aujourd'hui – bien qu'en oubliant la source – a, en quelque sorte, intériorisé les aspects les plus fondamentaux de l'impérialisme britannique. S'il existe encore des résistances à la reconnaissance du bilinguisme et à une égale reconnaissance du

caractère national du Canada français, c'est essentiellement, pensent les auteurs, parce que le Canada reste encore aujourd'hui marqué par cette mentalité héritée de l'époque coloniale.

C'est à Stéphanie St-Pierre que revient la tâche de clore ce dossier. L'auteure s'est intéressée à la manière dont les communautés francophones du Canada se représentaient l'histoire canadienne au moment de la commission Laurendeau-Dunton. Par un patient travail archivistique dans les mémoires présentés à la Commission, St-Pierre a cherché à comprendre comment les associations ou groupes représentant les francophones du Canada s'expliquent l'histoire canadienne et comment cette compréhension influence les transformations qu'ils souhaitent voir advenir. Ce travail montre que, contrairement à ce que l'on pourrait être amené à penser, les associations francophones du Canada ne partagent pas une vision unique de l'histoire canadienne. En d'autres termes, les Canadiens français ne forment pas un bloc monolithique partageant une même vision, ni du passé ni de l'avenir du Canada.

Ne reste plus qu'à remercier la revue *Mens*, et en particulier son directeur Harold Bérubé, d'avoir appuyé sans réserve et dès le début le projet de ce numéro dont la lecture plaira, je l'espère sincèrement, à ses lecteurs.



La commission BB et la bureaucratie fédérale

Daniel Bourgeois
Institut Beaubassin

Résumé

La commission BB fut établie pour étudier le bilinguisme et le biculturalisme, plus particulièrement dans l'administration fédérale, et recommander des mesures pour l'améliorer et être en mesure de maintenir l'unité nationale. Les deux tiers de ses 150 recommandations portaient sur l'appareil fédéral, et plusieurs proposaient un chambardement majeur. Selon la Commission, les autres mesures administratives adoptées au compte-gouttes ne suffisaient plus et des mesures symboliques, notamment la création de districts bilingues et d'unités de langue française, étaient requises pour que l'appareil fédéral reflète et nourrisse le bilinguisme et le biculturalisme partout au Canada. On y décèle une certaine méfiance envers la bureaucratie fédérale « anglophone » ainsi qu'un manque de confiance dans sa capacité d'innover afin de relever les défis existentiels du Canada. Sa méfiance et son manque de confiance furent à la fois confirmés et infirmés par la suite. D'une part, en même temps que la Commission effectuait son travail, l'appareil fédéral proposait des mesures qui rejoignaient celles que la Commission présentera plus tard et qui les ont quasiment rendues désuètes. D'autre part, l'appareil a discrètement saboté la « pierre angulaire » de ses recommandations – les districts bilingues – parce que, n'appréciant pas leur valeur symbolique, il a préféré mettre en place, entre-temps, ses propres mesures administratives. De plus,

Mens, vol. XIV, n° 2–vol. XV, n° 1 (printemps-automne 2014)

certaines autres recommandations se sont révélées problématiques. Nous en tirons deux leçons. D'abord, la Commission avait une bonne compréhension de l'appareil fédéral. Ensuite, la structuration de la mise en œuvre des mesures administratives a contribué à l'échec des districts bilingues.

Abstract

The B&B Commission was established to study bilingualism in the federal public service and to recommend measures to improve bilingual services in order to ensure and promote national unity. Two thirds of its 150 recommendations dealt with the federal apparatus and many proposed sweeping changes. For the Commission, minor changes were no longer satisfactory and significant measures, including the creation of bilingual districts and French-language work units, were required so that the public service could reflect and nourish bilingualism and biculturalism throughout Canada. Many recommendations expressed a fundamental mistrust of the "Anglophone" bureaucracy and a lack of faith in its capacity to meet Canada's existential challenges. The Commission's mistrust would be at once confirmed and dispelled by the subsequent actions of the public service. On the one hand, while the commissioners' work was ongoing, the federal apparatus itself put forward a number of changes which the Commission would later recommend. On the other hand, the public service discretely sabotaged the "cornerstone" of the Commission's recommendation, bilingual districts, because it did not appreciate their symbolic value and preferred the incremental measures that had already implemented. Moreover, other recommendations proved problematic. Two lessons can thus be drawn. Firstly, that the B&B Commission had a good understanding of the federal apparatus and, secondly, that the structured implementation of administrative change facilitated the failure of bilingual districts.

La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme fut établie en 1963 en grande partie pour « faire rapport sur l'état et la pratique du bilinguisme dans tous les services et institutions de l'administration fédérale [...] et présenter des recommandations de nature à assurer le caractère bilingue et fondamentalement biculturel de l'administration fédérale¹ ». Ses membres ont proposé 150 mesures à cet effet, dont 109 portaient sur l'appareil fédéral. Les 41 autres recommandations s'adressaient aux provinces et aux entreprises privées.

On peut diviser ces 109 recommandations en cinq catégories. Sept d'entre elles portaient sur les districts bilingues. Vingt-neuf proposaient de modifier les structures administratives fédérales. Dix-huit recommandations concernaient l'éducation en milieu minoritaire. Dix-sept autres proposaient le soutien fédéral aux provinces. Enfin, 38 portaient sur des mesures administratives internes. Six des 109 recommandations chevauchaient deux catégories.

Notre texte décrit les 109 recommandations d'ordre administratif et la connaissance qu'avait la Commission de l'appareil fédéral. Il explique pourquoi certaines recommandations se sont révélées problématiques. Nous en tirons quelques leçons concernant la structuration administrative.

L'appareil fédéral selon la Commission

La genèse de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme remonte aux refus, hésitations et tergiversations de l'appareil fédéral en la matière. Dans ses chroniques et éditoriaux, André Laurendeau se plaint du caractère discret, marginal et

¹ Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (ci-après Commission BB), *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme* (ci-après *Rapport*), vol. 1 : *Les langues officielles*, Ottawa, Imprimeur de la reine, 1967, p. 180. Le rapport de la Commission est disponible en version numérique sur le site de Bibliothèque et Archives Canada : [<http://epe.lac-bac.gc.ca/100/200/301/pco-bcp/commissions-ef/dunton1967-1970-ef/dunton1967-70-fra.htm>].

« artisanal » des mesures fédérales, ce qui l'incite à revendiquer « un système d'ensemble² » et « une réforme autrement générale³ ». Selon lui, seule « une enquête royale sur le fonctionnement de l'usine » peut déterminer ce qu'est le bilinguisme canadien, « ce qu'il devrait être, ce qu'il pourrait devenir⁴ ».

Une fois en place, la Commission a vite compris le rôle déterminant de l'appareil fédéral dans la prise de décision et a commandé plusieurs recherches sur son fonctionnement⁵, qu'elle a ensuite abordées lors de plusieurs réunions. Son analyse de l'appareil fédéral est cinglante : « Il n'y a pas de véritable égalité entre francophones et anglophones dans la fonction publique fédérale⁶. » La discrimination contre le français ne peut plus continuer sans saper davantage « l'harmonie entre les deux groupes et l'existence même du Canada⁷ ». En effet, « l'intérêt de l'unité nationale » exige l'usage des deux langues dans l'administration fédérale⁸. Et pourtant, malgré plusieurs efforts, les résultats ont un « caractère fortuit et limité⁹ ». Il fallait donc adopter une politique d'ensemble appliquant le « principe d'égalité » des deux peuples au sein de la fonction publique fédérale¹⁰.

² André Laurendeau, « Devant des refus », *Le Devoir*, 8 février 1962, p. 4.

³ André Laurendeau, « Pour une enquête sur le bilinguisme », *Le Devoir*, 20 janvier 1962, p. 4.

⁴ Laurendeau, « Devant des refus », p. 4.

⁵ C. E. S. Franks, *Bilingualism and Biculturalism in the Federal Treasury Board: a Staff Report for the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism*, Ottawa, Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism, 1966; John Heward, *History of Bilingualism and Biculturalism in the Canadian Public Service*, Ottawa, Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism, 1966; Jacques-Yvan Morin, *Le fédéralisme canadien et le principe de l'égalité des deux nations*, Ottawa, Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, 1966; Claude-Armand Sheppard, *The Law of Languages in Canada*, Ottawa, Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism, 1970.

⁶ Commission BB, *Rapport*, vol. 3 : *Le monde du travail*, p. 275.

⁷ *Ibid.*, p. 115.

⁸ *Ibid.*, p. 119.

⁹ *Ibid.*, p. 186.

¹⁰ *Ibid.*, p. 187.

La Commission s'est inspirée des propos d'Eugène Therrien, un des trois membres de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement (commission Glassco). Offusqué par le refus de ses deux collègues anglophones d'aborder plus à fond la question linguistique au sein de l'appareil fédéral, il a rédigé un commentaire de onze pages intitulé « La question du bilinguisme dans l'administration fédérale ». Selon lui, le bilinguisme « n'est pas traité dans l'administration fédérale canadienne comme il devrait l'être, c'est-à-dire comme un instrument d'administration efficace¹¹ ». Au lieu de cela, on le réduit à la traduction, de l'anglais vers le français¹². Therrien se plaint aussi, entre autres, de l'absence de statistiques sur le nombre de francophones dans la fonction publique fédérale, de l'absence du français dans les communications internes, même au Québec, du faible nombre de francophones détenant des postes de direction, de l'assimilation des francophones au sein des Forces armées et du délai trop long pour rendre disponible la version française des documents gouvernementaux¹³. En comparant le bilinguisme administratif avec celui d'autres pays, il constate que les efforts du Canada ne sont ni adéquats ni satisfaisants¹⁴. Entre autres, il suggère de recruter davantage de fonctionnaires francophones, surtout aux échelons supérieurs, d'exiger que le bilinguisme soit une « qualification nécessaire pour tous les employés en contact avec le public dans les villes et les régions bilingues », de faire du français une langue de travail dans l'administration fédérale, y compris dans les Forces armées, d'améliorer la qualité et la quantité de l'information destinée au public en français

¹¹ Eugène Therrien, « La question du bilinguisme dans l'administration fédérale », dans Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement, *Rapport*, t. 1 : *La gestion de la fonction publique*, Ottawa, Imprimeur de la reine pour la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement, 1962, p. 77. Le rapport de la Commission est disponible en version numérique sur le site de Bibliothèque et Archives Canada : [<http://epe.lac-bac.gc.ca/100/200/301/pcobcp/commissions-cf/glassco1962-fra/glassco1962-fra.htm>].

¹² *Ibid.*, p. 72.

¹³ *Ibid.*, p. 73-74.

¹⁴ *Ibid.*, p. 75.

et de confier la question du bilinguisme au Conseil du trésor, qui amorçait son ascension dans le processus décisionnel du gouvernement fédéral¹⁵. Sa conclusion est sans équivoque¹⁶ : les francophones du pays ne doivent plus être considérés comme des « citoyens de seconde zone » par la fonction publique nationale.

Ses propos inspirent aussi le gouvernement Pearson. Avant même de créer la commission BB, il crée un comité spécial de hauts fonctionnaires pour en assurer le suivi. Ce comité se penchera sur les cours de langue, le recrutement, la formation, l'avancement et l'affectation du personnel, la création d'un institut fédéral du bilinguisme et d'un service du bilinguisme dans les ministères, la prime au bilinguisme, l'utilisation de formulaires, manuels et circulaires bilingues et le français au sein des Forces armées. En découlera une politique de bilinguisme, adoptée par la Commission du service civil le 1^{er} février 1966, qui se rapproche des recommandations de la commission BB, dont les premières seront publiées seulement vingt mois plus tard.

La politique veut favoriser et renforcer « l'unité nationale sur la base de l'égalité des droits et des chances pour les Canadiens, qu'ils soient d'expression anglaise ou d'expression française¹⁷ ». Elle prévoit l'utilisation des deux langues dans les communications internes, un recrutement accru de francophones, la création d'un climat propice au français au sein de l'appareil fédéral et des communications avec le public dans la langue officielle du client. Elle « doit s'appliquer graduellement sur une période de plusieurs années et d'une façon qui ne cause aucune injustice ni malentendu » et « en aucune façon porter préjudice à la carrière des fonctionnaires¹⁸ ». Quoi qu'il en

¹⁵ *Ibid.*, p. 77-81.

¹⁶ *Ibid.*, p. 74.

¹⁷ Lester B. Pearson, « Déclaration de principe sur le bilinguisme », 6 avril 1966, dans Canada, *Compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes, 27^e Législature, 1^{re} session*, vol. 4 : 1966 : du 29 mars au 27 avril 1966, Ottawa, Roger Duhamel, Imprimeur de la reine, 1966, p. 3915-3917, [En ligne], [http://parl.canadiana.ca/view/oop.debates_CDC2701_04/1?r=0&s=2], image 589.

¹⁸ *Ibid.*, p. 3916, image 590.

soit, le bilinguisme devient l'un des « éléments d'appréciation dans le choix des candidats qui aspirent aux postes de la fonction publique ». La politique comprend également sept mesures spécifiques. Par exemple, le gouvernement établira « un programme spécial destiné à accroître le bilinguisme chez les fonctionnaires de haute direction qui exercent leurs fonctions dans la Capitale nationale¹⁹ », offrira une prime au bilinguisme et élargira le programme de formation linguistique. Le gouvernement créera également un secrétariat spécial du bilinguisme en collaboration avec la Commission du service civil, le Conseil du trésor et les dirigeants d'organismes fédéraux pour sa mise en œuvre « coordonnée et progressive ». Enfin, elle donne un avant-goût des districts bilingues en faisant de la connaissance des deux langues un critère de qualification dans les 82 régions du pays où habite une minorité de langue officielle formant au moins 10 % des habitants et comptant au moins 10 000 personnes.

La politique sera appuyée en 1967 par la *Loi concernant l'emploi dans la Fonction publique du Canada*²⁰. La loi comprend deux articles portant sur les langues officielles. L'article 12 affirme que la connaissance des deux langues est un critère de mérite au même titre que l'instruction et l'expérience, et l'article 20 stipule que la connaissance des deux langues est une condition d'embauche pour certains postes. Les règlements établissent des « régions bilingues » et les critères démolinguistiques et géographiques afférents²¹. Ces régions seront établies en fonction du même critère démolinguistique que les districts bilingues bientôt recommandés – 10 % des habitants –, mais en fonction de l'aire de service des bureaux fédéraux plutôt que des unités de recensement, comme le proposera la Commission. Ainsi, les employés qui travaillent dans un bureau dont l'aire de service

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ *Loi concernant l'emploi dans la Fonction publique du Canada*, 15 Elizabeth II (1967), chap. 71.

²¹ Public Service Commission of Canada, *Public Service Employment Act*, dans *The Canada Gazette*, part II, vol. 101, n° 7 : *Statutory Orders and Regulations 1967*, 12 avril 1967, Ottawa, Roger Duhamel, Imprimeur de la reine.

comprend une minorité formant entre 40 % et 60 % de la population doivent être bilingues, alors que le nombre d'employés qui travaillent dans un bureau dont l'aire de service comprend une minorité qui représente entre 10 % et 40 % des habitants doit être proportionnel au pourcentage de la population minoritaire. L'article est muet sur les aires de service comprenant une minorité formant plus de 60 % des habitants.

Les recommandations de nature administrative

La Commission a examiné les commentaires de Therrien et le suivi qu'en a fait le gouvernement Pearson, mais elle a finalement décidé de maintenir ses recommandations malgré le risque de les publier trop tard. Ses membres préconisaient des recommandations fondées sur leurs recherches et leurs délibérations plutôt que sur les décisions gouvernementales. Par ailleurs, ils ont gardé celles qui portaient sur les districts bilingues tripartites parce que les mesures prises par le gouvernement en 1966 et 1967 n'allaient pas assez loin et négligeaient leur grande valeur symbolique.

Les districts bilingues

Le district bilingue devait devenir la « pierre angulaire » du nouveau système²². Cette unité administrative régionale établie là où la minorité linguistique représentait 10 % de la population devait chambarder les appareils fédéral, provincial et municipal en raison de sa valeur symbolique²³. D'abord, la désignation « bilingue » reconnaîtrait la présence des communautés francophones hors du Québec. Après un siècle de négligence, cette désignation leur donnerait un important appui moral. Ensuite, les districts bilingues devaient limiter l'usage de l'anglais au Québec aux régions où les anglophones étaient assez nombreux. Enfin, ils devaient encourager

²² Commission BB, *Rapport*, vol. 1 : *Les langues officielles*, p. 121.

²³ Daniel Bourgeois, *Canadian Bilingual Districts: From Cornerstone to Tombstone*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2006.

les gouvernements provinciaux et les municipalités à en faire un projet conjoint.

Le district bilingue avait également une valeur administrative : ses frontières, tracées à partir des données du recensement, devaient déterminer les régions du Canada où les communications et les services au public devaient être fournis dans les deux langues officielles. Les districts bilingues statutaires remplaceraient ainsi les régions bilingues établies en 1938 par règlements fédéraux²⁴. Ces régions bilingues se limitaient aux endroits où la minorité linguistique formait la majorité de la population et avaient été réduites au minimum par une bureaucratie fédérale réticente. Elles étaient peu connues et négligeaient les fonctions provinciales et municipales. Le district bilingue aurait exigé que la minorité linguistique représente 10 % de la population, aurait desservi la grande majorité des populations minoritaires de langue officielle, aurait encouragé la participation des institutions provinciales et municipales et aurait assuré que leur présence et leurs frontières soient bien connues.

Le district bilingue se présentait donc à la fois comme une amélioration du système administratif minimaliste en place et, surtout, comme un outil de reconnaissance du fait français hors Québec et de réduction de l'usage de l'anglais dans cette province. C'est sa valeur symbolique qui lui mérite le titre de « pierre angulaire ». Fondé sur la réalité géographique des minorités linguistiques plutôt que d'être laissé à la discrétion des bureaucrates, il transforme l'appareil administratif pour enrayer la crise de l'unité nationale. Cette recommandation fondamentale prenait appui sur plusieurs mémoires et recherches favorables à la mise sur pied de districts bilingues au Canada, inspirés du modèle finlandais²⁵.

La commission BB adopte comme principe la « reconnaissance par la loi et dans la pratique des deux langues officielles, même là où

²⁴ Canada, *Loi modifiant la Loi du service civil*, 2 George VI (1938), chap. 7, art. 1.

²⁵ Kenneth D. McRae, « Bilingual Language Districts in Finland and Canada: Adventures in the Transplanting of an Institution », *Analyse de politiques*, vol. 4, n° 3 (été 1978), p. 331-351, [En ligne], [<http://www.jstor.org/stable/3549443>].

*l'une des deux est parlée par une minorité, dès que, numériquement, celle-ci paraît viable*²⁶ ». De ce fait, le critère déterminant pour la prestation des services bilingues est le même que celui qui détermine la viabilité d'une minorité : le nombre. Il fallait retenir des critères « objectifs », notamment démographiques et géographiques, qui forment ensemble « la carte démographique du Canada », afin de ne « dispenser des services dans la langue de la minorité que dans la mesure où celle-ci les réclamerait²⁷ ». D'ailleurs, on ne pouvait fonder la prestation des services bilingues sur le principe de la « demande suffisante » parce qu'un tel système « ne comporterait aucune garantie sérieuse car il était livré à l'interprétation plus ou moins arbitraire des autorités du moment » et que la minorité avait pris « l'habitude de se résigner à la situation²⁸ ». Les districts bilingues ne devaient donc pas être déterminés par des « décisions arbitraires d'un fonctionnaire, d'un ministre, d'un gouvernement ou même d'une assemblée législative particulière²⁹ ». Il fallait les inscrire dans l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique*³⁰.

Leurs frontières devaient s'adapter à l'écoumène de la minorité francophone et non l'inverse³¹. En retraçant les frontières administratives à partir de cet écoumène, on pouvait « faire converger, au plan linguistique, des services émanant de compétences existantes » et permettre la collaboration entre le gouvernement fédéral et les provinces³². Aussi éviterait-on « l'extrême complexité de l'administration publique dans les pays à régime fédératif », la multiplicité et l'enchevêtrement des aires de service et le découpage du territoire par de nombreux ministères, chacun dans leur sphère et pour mieux

²⁶ Commission BB, *Rapport*, vol. 1 : *Les langues officielles*, p. 89. En italique dans le texte.

²⁷ *Ibid.*, p. 97-98.

²⁸ *Ibid.*, p. 97.

²⁹ *Ibid.*, p. 74.

³⁰ *Ibid.*, p. 141.

³¹ *Ibid.*, p. 120.

³² *Ibid.*, p. 110, 115.

desservir leurs propres fins administratives³³. La Commission recommanda donc les divisions et subdivisions de recensement parce qu'elles étaient plus stables que les divisions administratives locales et qu'elles existaient, entre autres, pour « rendre compte de la composition linguistique du Canada³⁴ ». Elle conserva 54 divisions de recensement qui respectaient le seuil des 10 %³⁵, mais refusa de les recommander comme districts bilingues initiaux. L'histoire montre que la Commission aurait dû recommander une première série de districts bilingues au lieu de déléguer cette tâche.

Le district bilingue n'était pas la solution idéale, mais elle était la meilleure pour quatre raisons. D'abord, il aurait imposé les plus importantes « modifications aux structures administratives³⁶ », y compris les structures provinciales et municipales : « Ce qui compte vraiment, ce n'est pas tant la reconnaissance d'un droit spécifique que la réorientation, sur le plan linguistique, d'un ensemble d'institutions relevant des trois niveaux de gouvernement³⁷. » Deuxièmement, il n'aurait pas nécessité un bilinguisme institutionnel onéreux puisqu'il aurait été limité aux régions bilingues où « nos propositions aur[ai]ent les incidences les plus directes sur la vie des gens » au quotidien³⁸. En troisième lieu, les gouvernements devaient pouvoir facilement y trouver le personnel bilingue nécessaire³⁹. Enfin, déterminés à partir du seuil « raisonnable » de 10 %⁴⁰, les districts n'auraient pas provoqué l'ire d'une majorité intolérante : « Dans ces régions, il sera[it] plus aisé, à l'ordinaire, de persuader la majorité de reconnaître la langue de la minorité que là où le fait minoritaire passe quasi inaperçu⁴¹. »

³³ *Ibid.*, p. 115.

³⁴ *Ibid.*, p. 111.

³⁵ *Ibid.*

³⁶ *Ibid.*, p. 120.

³⁷ *Ibid.*, p. 109.

³⁸ *Ibid.*, p. 152.

³⁹ *Ibid.*, p. 110.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 114.

⁴¹ *Ibid.*, p. 110.

Ainsi, hormis sa reconnaissance symbolique de la minorité, sa transformation des structures administratives fait aussi du district bilingue la pierre angulaire du système. Les municipalités et les autres organismes publics locaux devaient permettre « l'emploi des deux langues officielles dans leurs délibérations » et publier leurs arrêtés et règlements en français et en anglais⁴². Les tribunaux devaient accepter des plaidoyers et fournir des services sténographiques et des services d'interprétation dans les deux langues⁴³. Et surtout, les institutions fédérales et provinciales devaient traiter avec la population minoritaire locale dans sa langue, par écrit ou de vive voix. Il y a cinquante ans, de tels changements administratifs auraient été considérés comme révolutionnaires.

Les commissaires savaient que « la création des districts entraînera[it] d'importantes conséquences au plan administratif⁴⁴ ». Par exemple, certaines villes situées tout près d'un district bilingue seraient exclues parce que leur population minoritaire francophone n'atteignait pas 10 %⁴⁵. Et pourtant, c'est dans ces villes que se trouvent les bureaux gouvernementaux. Les commissaires proposeront des solutions contradictoires. D'un côté, il fallait « autant que possible former les districts de façon à n'y pas inclure des municipalités où la minorité n'atteint pas 10 %⁴⁶ ». De l'autre, ces villes devaient faire « quand même partie du district pour profiter des services qui sont dispensés par les autres administrations locales et par les gouvernements provincial et fédéral⁴⁷ ».

La Commission a également complexifié le concept en précisant que les services bilingues ne seraient pas les mêmes d'un district bilingue à l'autre. Il y aurait une gradation du bilinguisme institutionnel au pays : dans les institutions fédérales et dans les trois

⁴² *Ibid.*, p. 117.

⁴³ *Ibid.*

⁴⁴ *Ibid.*, p. 118.

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ *Ibid.*, p. 116.

⁴⁷ *Ibid.*

provinces officiellement bilingues (Québec, Nouveau-Brunswick et Ontario), « tous les services » publics seraient offerts dans les deux langues dans les districts bilingues qui s'y trouvent⁴⁸, mais seulement les « services essentiels » seraient offerts dans les districts bilingues situés ailleurs au pays⁴⁹.

La commission BB voyait donc d'un bon œil les régions bilingues établies en 1938 et améliorées par la Commission du service civil en 1967, suite à la commission Glassco. Elle savait qu'on pouvait difficilement chambarder une bureaucratie si lourde et qu'il était inutile de proposer un bilinguisme sans limite *a mari usque ad mare*⁵⁰. La réforme de l'appareil fédéral devait donc respecter « le réalisme le plus élémentaire⁵¹ », c'est-à-dire que le bilinguisme devait se limiter aux régions du pays où la minorité formait une masse critique. Néanmoins, elle n'était pas satisfaite de l'approche bureaucratique et discrétionnaire qui soutenait ces régions bilingues.

Sept recommandations portaient sur les districts bilingues. La Commission n'a pas proposé de districts bilingues; elle a plutôt demandé aux gouvernements du Canada et des provinces d'établir des districts conjoints ou particuliers et un conseil conjoint pour réviser les districts bilingues initiaux afin d'en ajouter ou d'en éliminer, selon les données de chaque recensement. Une autre recommandation portait sur la capitale nationale comme district bilingue particulier. Les autres recommandations afférentes aux districts bilingues traitaient des obligations provinciales en matière de services publics dans la langue minoritaire, notamment en éducation.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 121.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 122.

⁵⁰ *Ibid.*, p. XXXIII.

⁵¹ *Ibid.*

Les structures administratives fédérales

Plusieurs autres recommandations concernaient la restructuration de l'appareil fédéral pour assurer l'égalité des deux communautés linguistiques. Ces recommandations structurelles sont de deux types. Certaines visaient quatre nouvelles unités administratives – les unités francophones, le Commissariat aux langues officielles, la capitale fédérale et l'Office des langues de la fonction publique – et d'autres se rapportaient à l'intégration du bilinguisme dans l'appareil fédéral.

Puisque cet appareil était un bastion anglophone, elle a proposé la création d'unités administratives francophones pour permettre aux francophones de gravir les échelons bureaucratiques en français sans s'assimiler. L'unité francophone devait être « **un principe fondamental d'organisation et de gestion** » au sein de l'appareil fédéral⁵². Toutes les institutions fédérales devaient établir des unités francophones pour garantir que « le français soit langue de travail⁵³ ».

Le Commissaire aux langues officielles, pour sa part, serait chargé de veiller au respect du statut du français et de l'anglais au Canada. Cela comprenait les droits linguistiques des fonctionnaires.

La capitale fédérale devait être désignée district bilingue particulier. Le gouvernement fédéral devait également y « **promouvoir, sous tous ses aspects, l'égalité entre anglophones et francophones**⁵⁴ », notamment en assumant les coûts des panneaux extérieurs et intérieurs de tous les immeubles appartenant au Gouvernement du Canada ou loués par lui. Ottawa devait aussi créer, en partenariat avec le Québec et l'Ontario, un « **organisme consultatif tripartite** » chargé de la mise en œuvre des recommandations de la Commission pour la capitale nationale⁵⁵.

⁵² Commission BB, *Rapport*, vol. 3 : *Le monde du travail*, Ottawa, Imprimeur de la reine, 1969, p. 279. En gras dans le texte.

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ Commission BB, *Rapport*, vol. 5 : *La capitale fédérale*, Ottawa, Imprimeur de la reine, 1970, p. 53. En gras dans le texte.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 88. En gras dans le texte.

La Commission a aussi proposé la création d'un Office des langues de la fonction publique pour « **concevoir, mettre en œuvre et maintenir le bilinguisme institutionnel** », « **jouer le rôle d'un guide du gouvernement dans son ensemble, et d'un animateur auprès [... des] ministères, sociétés de la Couronne et autres organismes fédéraux** », « **coordonner, faciliter et contrôler l'activité des services linguistiques des ministères** », « **définir la place et le rôle de la traduction** » et assurer et évaluer « **la recherche sur le programme du bilinguisme institutionnel**⁵⁶ ».

En second lieu, le bilinguisme allait faire partie de la culture organisationnelle au fédéral. Le gouvernement devait dorénavant nommer les sous-ministres, sous-ministres associés, sous-ministres adjoints et leurs équivalents dans les autres organismes fédéraux de façon à assurer « **l'équilibre des rôles entre francophones et anglophones**⁵⁷ ». Il fallait aussi établir, au sein des institutions fédérales, « un service linguistique » relevant directement du sous-ministre afin de « concevoir, mettre en œuvre et maintenir un régime de bilinguisme institutionnel, et de remplir, au sein du ministère, les fonctions attribuées à l'Office des langues de la fonction publique⁵⁸ ». Il fallait aussi transformer les Forces armées en une institution bilingue. Cela comprenait deux collèges militaires – un collège anglophone à Kingston et un collège francophone à Saint-Jean-sur-Richelieu – ainsi que l'enseignement des deux langues officielles aux officiers⁵⁹.

Le soutien fédéral à l'éducation en milieu minoritaire

La Commission a débordé les limites de son mandat en s'immisçant dans des responsabilités provinciales car elle croyait que « négliger l'action des gouvernements provinciaux et locaux, ce serait proposer

⁵⁶ Commission BB, *Rapport*, vol. 3 : *Le monde du travail*, p. 300. En gras dans le texte.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 286. En gras dans le texte.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 301.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 356.

des moyens valables mais incomplets⁶⁰ ». C'est notamment le cas en éducation parce que l'école est « le cadre le plus nécessaire au maintien de la langue et de la culture; celles-ci, à défaut d'école, ne peuvent conserver leur vitalité⁶¹ ». Puisque les systèmes scolaires étaient conçus « en fonction de la majorité linguistique dans les provinces anglophones », la minorité devait obtenir un « régime d'enseignement conforme à ses yeux », des écoles distinctes comme « contrepoids » à l'ambiance anglophone et un « programme scolaire [pour] refléter ces différences » culturelles⁶².

Sachant que les provinces garderaient jalousement ce domaine et hésiteraient à intervenir, la Commission a recommandé de l'aide financière de la part du gouvernement fédéral. Ainsi, Ottawa devait prendre à sa charge les dépenses supplémentaires qu'entraînent l'enseignement dans la langue minoritaire et la formation des enseignants⁶³. Le gouvernement fédéral devait également fournir une allocation aux étudiants qui poursuivaient leurs études universitaires en français en dehors de leur province ainsi qu'un octroi aux provinces pour soutenir leurs universités de langue française⁶⁴.

Le soutien fédéral aux provinces et aux municipalités

La Commission reconnaissait que le Gouvernement du Canada était mieux nanti et qu'il devait jouer un rôle prépondérant en matière de bilinguisme et de biculturalisme à tous les niveaux de la société canadienne. Elle a donc recommandé que le Gouvernement du Canada accorde des subventions aux municipalités ontariennes et québécoises faisant partie de la capitale nationale afin d'y promouvoir les langues officielles⁶⁵ et qu'il collabore avec le Gouvernement du

⁶⁰ Commission BB, *Rapport*, vol. 1 : *Les langues officielles*, p. 92.

⁶¹ *Ibid.*, p. 128.

⁶² Commission BB, *Rapport*, vol. 2 : *L'éducation*, 1968, p. 8-10.

⁶³ *Ibid.*, p. 201-203.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 192-194.

⁶⁵ Commission BB, *Rapport*, vol. 5 : *La capitale fédérale*, p. 60.

Québec pour faire du français la « principale langue de travail au Québec » dans le secteur privé⁶⁶.

Les mesures administratives internes

Dans sa première recommandation, la Commission proposa que « **l'anglais et le français soient formellement déclarés langues officielles du Parlement du Canada, des tribunaux fédéraux, du gouvernement fédéral et de l'administration fédérale**⁶⁷ ». Son rapport sur le monde du travail recommanda « l'équilibre des rôles entre anglophones et francophones » dans tous les organismes fédéraux de planification et de consultation⁶⁸. Il fallait que les avis, directives, formulaires et manuels soient diffusés dans les deux langues officielles⁶⁹. Aussi proposa-t-elle un amendement à la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* ainsi qu'aux règlements afférents et aux conventions collectives afin d'assurer que les communications entre employeur et employés « s'effectuent en anglais ou en français au choix de l'employé⁷⁰ ». Elle préconisait la classification des postes suivant leurs exigences linguistiques⁷¹. D'autres recommandations portaient sur l'amélioration de la formation et de la compétence linguistique des fonctionnaires fédéraux⁷². La Commission a aussi recommandé la fin immédiate de la rédaction des textes en anglais, qui devaient ensuite être traduits en français⁷³. Elle a également proposé plusieurs mesures pour rendre bilingues les communications entre le gouvernement fédéral et les entreprises, surtout en offrant la version française des documents, tels les contrats et les appels

⁶⁶ Commission BB, *Rapport*, vol. 3 : *Le monde du travail*, p. 579.

⁶⁷ Commission BB, *Rapport*, vol. 1 : *Les langues officielles*, p. 94. En gras dans le texte.

⁶⁸ Commission BB, *Rapport*, vol. 3 : *Le monde du travail*, p. 286-287.

⁶⁹ *Ibid.*, p. 289.

⁷⁰ *Ibid.*, p. 290.

⁷¹ *Ibid.*, p. 291.

⁷² *Ibid.*, p. 293.

⁷³ *Ibid.*, p. 294.

d'offre⁷⁴, et pour assurer que le français soit une langue de travail quotidienne dans les Forces armées⁷⁵.

La mise en œuvre des recommandations

Le gouvernement fédéral a bien tenté de mettre en œuvre les 109 recommandations, y compris celles portant sur les districts bilingues et les unités de langue française. Néanmoins, il n'a pas réussi en raison, notamment, de quelques recommandations qui se sont révélées problématiques. Le bilan est toutefois positif. Les fonctionnaires ont joué un rôle déterminant dans le succès et les échecs du gouvernement.

Les districts bilingues

Concernant les districts bilingues, la réaction initiale des hauts fonctionnaires au Conseil privé fut mitigée⁷⁶. Selon eux, les divisions et subdivisions du recensement n'étaient pas appropriées. Les régions bilingues, telles que dénombrées en 1967, pouvaient atteindre l'objectif moyennant quelques révisions. Ils acceptent d'éliminer le seuil des 10 000 habitants et suggèrent d'appliquer celui des 10 % avec flexibilité pour créer davantage de districts bilingues. Aussi rejettent-ils la recommandation de la Commission d'éliminer un district bilingue si la population minoritaire tombe sous le seuil des 7 %. Ainsi, même si la minorité ne forme plus 10 % de la population, une région devrait demeurer un district bilingue. Enfin, ils souhaitent que le Cabinet Pearson adopte une formule de rechange au district bilingue pour desservir les grands centres urbains où la minorité ne forme pas 10 % des habitants. Ils sont donc prêts à aller plus loin que la Commission à plusieurs égards.

Ces hauts fonctionnaires jouent également un rôle positif lors de la rédaction de la *Loi sur les langues officielles*. Face au refus des

⁷⁴ *Ibid.*, p. 593-594.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 347-356.

⁷⁶ *Memorandum to the Cabinet*, Cabinet document 13/1968, Ottawa, 10 janvier 1968.

provinces de créer des districts bilingues conjoints, ils permettent la création de districts « fédéraux ». Ils favorisent aussi l'établissement de districts conjoints plus tard, si les provinces se ravisait, en demandant de tracer les frontières des districts fédéraux de façon à faciliter une superposition éventuelle aux districts provinciaux. Aussi refusent-ils de se limiter à l'écoumène de la minorité francophone défini selon les unités de recensement recommandées par la Commission ; ils ajoutent comme unités additionnelles une municipalité, un district scolaire, une circonscription électorale fédérale et une circonscription électorale provinciale.

En revanche, les hauts fonctionnaires limitent les services bilingues à ceux qui sont destinés au « public » et offerts par les « bureaux principaux ». D'une part, les services de laboratoire, par exemple, ne seraient pas tenus de fournir les résultats de leurs analyses dans les deux langues s'ils ne traitent pas directement avec le public. D'autre part, les bureaux secondaires, situés dans les districts bilingues, et les bureaux principaux, situés à l'extérieur d'un district bilingue, n'auraient pas à fournir de services dans les deux langues. Cette limite respecte les règlements adoptés par la Commission du service civil en 1967 selon lesquels les services bilingues seront fournis par l'unité administrative située dans les 82 régions bilingues. Enfin, le projet de loi rédigé par ces hauts fonctionnaires reste muet sur la valeur symbolique du district bilingue.

Les hauts fonctionnaires fédéraux exerceront aussi une influence lors de la désignation des districts bilingues menée par les deux conseils consultatifs nommés à cette fin. Leur réaction au rapport du premier comité consultatif est très positive. Ils recommandent au gouvernement Trudeau de « procéder à la création des districts bilingues en s'inspirant des recommandations du Conseil » et « à une date aussi rapprochée que possible⁷⁷ ». Ils rejettent même l'éventualité d'attendre les données de 1971. Or les tergiversations du ministre responsable

⁷⁷ *Rapport du Conseil consultatif des districts bilingues*, Mémoire au Cabinet du Secrétaire d'État, Document du Cabinet 414-71, Ottawa, 14 avril 1971.

du dossier, Gérard Pelletier, concernant la validité des données de 1961 comme fondement des premiers districts bilingues poussent ces hauts fonctionnaires à se pencher plus en détail sur ce défi. Finalement, ils recommandent que « le Cabinet donne son approbation à la création des districts bilingues fédéraux » aussitôt que possible, tout en élevant le seuil à 20 % afin d'éviter des « controverses politiques » au premier tour⁷⁸, notamment celles pouvant découler de la recommandation du comité consultatif de faire de tout le Québec un district bilingue.

Un an après la réception du rapport du premier Conseil consultatif, les hauts fonctionnaires font volte-face. Ils constatent des « changements considérables » dans les données du recensement de 1971 relativement aux 28 districts bilingues recommandés selon le seuil des 20 %⁷⁹. Pourtant, le recensement indique qu'un seul des 28 districts bilingues ne correspond pas à ce seuil. Le Cabinet Trudeau décide néanmoins d'établir un second Conseil consultatif et d'attendre son rapport.

Les hauts fonctionnaires influenceront le travail du second Conseil consultatif. Le premier avait consulté les députés fédéraux et provinciaux et les citoyens majoritaires et minoritaires dans les districts potentiels ainsi que tous les gouvernements provinciaux. Le second en fait autant, mais il consulte également les hauts fonctionnaires du Conseil du trésor, à la demande de ceux-ci, pour comprendre les progrès accomplis quant aux régions bilingues, en attendant la création de districts bilingues, et quant à l'application du principe de l'importance de la demande à l'extérieur des districts bilingues. Ces hauts fonctionnaires manifestaient de l'inquiétude au sujet du travail du Conseil consultatif, craignant que ses recommandations rendent désuètes ces régions bilingues⁸⁰.

⁷⁸ *Recommandations du Conseil consultatif des districts bilingues*, Mémoire au Cabinet, Secrétariat d'État, Document du Cabinet 832-71, Ottawa, 14 juillet 1971.

⁷⁹ *Cabinet Minutes*, 11 mai 1972, Ottawa, Privy Council, Document 19-72, 1972, p. 5.

⁸⁰ « Procès-verbal de la 13^e Réunion, les 12, 13 et 14 octobre 1973 », Ottawa, Conseil consultatif des districts bilingues, 1973, p. 3.

Jusqu'en février 1972, le Secrétariat d'État était responsable des langues officielles, alors que le Conseil du trésor et la Commission de la fonction publique étaient responsables de la mise en œuvre des mesures administratives. Or, conscient qu'il ne pouvait imposer de lignes directrices aux autres ministères, Gérard Pelletier demanda au Cabinet de déléguer ce pouvoir au Conseil du trésor, tout en conservant la responsabilité des districts bilingues. Le Conseil du trésor avait déjà reçu le pouvoir de déterminer les postes bilingues à pourvoir dans les districts bilingues et de fixer les exigences linguistiques de ces postes. C'est à partir de mars 1971 que le Conseil du trésor lance son système de prestation de services bilingues dans les « régions bilingues ».

Deux ans plus tard, le Conseil du trésor met en place son système, en émettant une directive – la circulaire 1973-88⁸¹ – qui précise comment il désignera et comblera les postes bilingues dans les districts bilingues et comment il déterminera l'importance de la demande en dehors des districts bilingues, soit dans les quartiers généraux des institutions fédérales, les bureaux desservant le public voyageur et les bureaux fédéraux situés à l'étranger. La directive définit aussi les « régions bilingues » – certaines parties de Montréal, du Québec, du nord et de l'est de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick – et ajoute que les fonctionnaires travaillant dans ces régions bilingues doivent être bilingues. Elle précise les types d'occupation et le niveau des postes bilingues requis dans ces régions bilingues.

Lorsque les gestionnaires rencontrent les membres du Conseil consultatif en octobre 1973, les dispositions de la circulaire n'étaient pas encore entrées en vigueur. D'où l'importance de la rencontre. Or la plupart des membres du Conseil consultatif accordent peu d'importance à ces « considérations administratives » et expriment la crainte

⁸¹ *Circulaire 1973-88 : exigences linguistiques des postes*, Ottawa, Conseil du trésor, 29 juin 1973.

que ces hauts fonctionnaires tentent de remplacer les districts bilingues⁸².

La bureaucratie fédérale a exercé plus d'influence sur le travail du Conseil consultatif dans son interprétation des concepts statutaires. En fait, le Conseil consultatif a du mal à interpréter les expressions « principaux bureaux » et « demande importante ». Il doit demander des précisions aux fonctionnaires. La commission BB avait évoqué ces défis et proposé des solutions⁸³, mais elle n'avait pas poussé sa réflexion plus loin. Pour clarifier la différence entre le premier paragraphe de l'article 9, portant sur les districts bilingues, et le second, portant sur la « demande importante » à l'extérieur des districts bilingues, concept qui a mené à la mise à jour des régions bilingues, les membres du Conseil demandent l'avis d'un haut fonctionnaire du ministère de la Justice. Ce dernier déclare d'abord que le Conseil n'a rien à voir avec le second paragraphe, puis affirme que ce second paragraphe remplacera éventuellement le premier, mais admet par la suite que le second accorde trop de latitude au Conseil du trésor. Les membres du Conseil consultatif demeurent confus.

Jusqu'à la publication du rapport du second Conseil consultatif, en novembre 1975, l'influence de la bureaucratie fédérale sur les districts bilingues fut mitigée. Par la suite, cette influence sera déterminante et ce seront, en fait, les dirigeants du Conseil du trésor qui saboteront la pierre angulaire du projet. La commission BB se méfiait du Conseil du trésor, même si elle avait proposé qu'on lui confie le mandat de mettre en œuvre le bilinguisme institutionnel fédéral⁸⁴, parce que cet organisme central détenait l'autorité nécessaire. En effet, elle avait pris bien soin de préciser que le Conseil du trésor ne devait pas déterminer les districts bilingues parce que ses dirigeants étaient trop bureaucratiques et trop peu habiles pour s'acquitter

⁸² Daniel Bourgeois, *La genèse, la spécification et l'abandon des districts bilingues canadiens, 1966-1976*, thèse de doctorat (science politique), Québec, Université Laval, avril 1997, p. 198.

⁸³ Commission BB, *Rapport*, vol. 1 : *Les langues officielles*, p. 118-120.

⁸⁴ Commission BB, *Rapport*, vol. 3 : *Le monde du travail*, p. 302-303.

adéquatement d'une tâche politique si délicate⁸⁵. L'histoire montre que la Commission avait raison.

Toutefois, la réaction initiale des hauts fonctionnaires du Bureau du Conseil privé au rapport du second Conseil consultatif fut positive. Ils recommandèrent au Cabinet de retenir l'idée du district bilingue et jugèrent « acceptables » les 30 districts proposés⁸⁶. Le gouvernement promit alors de procéder « à la proclamation de districts bilingues » dès que possible⁸⁷.

Une première étude du rapport du Conseil consultatif, réalisée par des fonctionnaires du Conseil du trésor, recommanda la création de 31 districts bilingues semblables à ceux qu'avait proposé le second Conseil consultatif⁸⁸. Le président du Conseil du trésor, Jean Chrétien, accepta de soumettre le rapport au Cabinet. Toutefois, les nouveaux hauts fonctionnaires au Conseil du trésor, ignorant la valeur symbolique des districts bilingues et constatant que leur proclamation chambarderait leurs régions bilingues, décidèrent, en mai 1976, à l'insu du président, de soumettre un autre rapport au Cabinet⁸⁹. Ce nouveau rapport recommandait que le gouvernement « ne procède pas à l'établissement de districts bilingues » et que, plutôt, il « réaffirme sa politique relative à la fourniture de services bilingues adéquats dans l'ensemble du pays » en fonction du système des régions bilingues établies, depuis 1973, selon l'importance de la demande⁹⁰. Ces deux

⁸⁵ *Ibid.*, p. 285.

⁸⁶ *Rapport du second Conseil consultatif des districts bilingues*, Document 630-75, 7 novembre 1975.

⁸⁷ Charles M. Drury, « Déclaration », 21 novembre 1975, dans Canada, *Débats de la Chambre des communes : compte rendu officiel*, 30^e Législature, 1^{re} session, vol. 9 : 1975 : du 31 octobre 1975 au 9 décembre 1975, inclusivement, Ottawa, Imprimeur de la reine, p. 9327, [En ligne], [http://parl.canadiana.ca/view/oop.debates_CDC3001_09/593?r=0&s=1], image 593.

⁸⁸ *Implementation of the Official Languages Act with respect to the establishment of Bilingual Districts and related measures*, Ottawa, Treasury Board, 25 mai 1976.

⁸⁹ Bourgeois, *Canadian Bilingual Districts*, p. 191.

⁹⁰ *Memorandum to Cabinet: Bilingual Districts and Related Measures*, Ottawa, Treasury Board, septembre 1976.

hauts fonctionnaires ont ainsi contrecarré la mise en place des districts bilingues six mois avant le Cabinet.

Les districts bilingues recommandés par la commission BB devaient remplacer les régions bilingues établies par l'appareil fédéral en 1938 et peaufinées en 1966 et 1973, en accordant une grande valeur symbolique à la « districtisation » administrative tripartite. Finalement, ce sont plutôt les régions bilingues bureaucratiques qui se sont imposées sur les districts bilingues symboliques.

La commission BB n'appréciait peut-être pas à juste titre la complexité administrative d'une « districtisation » bilingue, comme en témoigne la complexité des règlements adoptés en 1992 pour préciser les régions bilingues⁹¹. Mais c'est justement la simplicité du concept de district bilingue qui lui donne sa valeur ajoutée. Les districts bilingues devaient revigorer les communautés francophones hors Québec et limiter l'usage de l'anglais dans cette province. Ils devaient changer les appareils fédéral, provincial et municipal en les adaptant à l'écoumène minoritaire dans le but de sauver le pays. Les gestionnaires du Conseil du trésor n'ont pas su apprécier leur valeur symbolique et l'importance d'inciter les provinces et les municipalités à suivre l'exemple. Ils craignaient que leurs efforts pour établir des régions bilingues selon l'importance de la demande soient annihilés par l'adoption de districts bilingues. Ils ont donc procédé à une « déviation bureaucratique⁹² ».

La déviation orchestrée par les dirigeants du Conseil du trésor ne représente toutefois pas l'opinion de tous au sein de l'appareil fédéral. Plusieurs hauts fonctionnaires du Bureau du Conseil privé partagent la crainte de la commission BB concernant la rigidité bureaucratique du Conseil du trésor. Ils redoutent que ses dirigeants n'usurpent le pouvoir des comités du Cabinet en matière de langues officielles et sabotent les efforts du comité interministériel qui a produit

⁹¹ *Règlements sur les langues officielles : communications avec le public et prestation des services*, dans *Gazette du Canada*, partie II, vol. 126, n° 1, 1^{er} janvier 1992.

⁹² Bourgeois, *La genèse, la spécification et l'abandon des districts bilingues canadiens, 1966-1976*, p. 352.

le rapport approuvé par son président⁹³. Ils craignent cette déviation bureaucratique⁹⁴ et se doutent que ces hauts dirigeants ne comprennent pas la valeur symbolique des districts bilingues⁹⁵. Leurs avertissements ne semblent toutefois pas s'être rendus jusqu'au Cabinet.

La commission BB avait raison de se méfier des bureaucrates du Conseil du trésor, mais on ne saura jamais si elle a eu raison de chambouler l'appareil fédéral avec des districts bilingues. En effet, aucun district bilingue n'a vu le jour. Il est donc impossible de procéder à l'évaluation de cette pierre angulaire du bilinguisme canadien. Néanmoins, l'absence de leur valeur symbolique se fait sentir⁹⁶. Les régions bilingues, établies en 1938 et mises à jour en 1966, 1973 et 1992, sont peu connues et très complexes. Certains services de certaines institutions sont offerts dans certaines régions alors que davantage de services de plusieurs autres institutions sont fournis dans d'autres régions. De plus, peu de Canadiens savent quels services sont disponibles dans les deux langues et à quels endroits au pays. Par ailleurs, même s'il est enfin possible de superposer les régions bilingues fédérales et provinciales⁹⁷, le Conseil du trésor n'a fait aucun effort en ce sens.

Les structures administratives fédérales

Si le gouvernement fédéral a étouffé dans l'œuf la création des districts bilingues, il a au moins mis sur pied des unités francophones. Un projet pilote a créé, en 1971, 475 unités, qui emploient 29 000 fonctionnaires⁹⁸. Cette expérience a produit deux types d'échec⁹⁹ :

⁹³ Clovis Demers, « Note à Monsieur Ross – Districts bilingues », Bureau du Conseil privé, Ottawa, 29 juin 1976.

⁹⁴ *Memorandum for Mr. Joncas*, J. S. Hodgson, Privy Council Office, 1^{er} septembre 1976.

⁹⁵ *Memorandum to Cabinet: Bilingual Districts and Related Measures*.

⁹⁶ Bourgeois, *Canadian Bilingual Districts*, p. 271.

⁹⁷ *Ibid.*, p. 265.

⁹⁸ *Circulaire 1970-95 : unités de langue française*, Ottawa, Conseil du trésor, 14 septembre 1970.

⁹⁹ V. Seymour Wilson, « Language Policy », dans G. Bruce Doern et V. Seymour Wilson (dir.), *Issues in Canadian Public Policy*, Toronto, Macmillan, 1974, p. 253-285.

d'abord, plusieurs francophones ont craint que ces unités ne limitent leur avancement professionnel en réduisant les occasions d'apprendre l'anglais; ensuite, plusieurs francophones ont affirmé perdre du temps à accompagner leurs collègues anglophones qui se sont joints à l'unité pour apprendre le français¹⁰⁰. Le Conseil du trésor a ressuscité l'initiative en 1975¹⁰¹, mais en vain¹⁰². On n'en a plus jamais entendu parler.

La Commission avait de bonnes intentions, mais le regroupement des fonctionnaires en unités distinctes semble une mesure trop poussée, inefficace et peu appréciée, notamment par les francophones. Elle semblait nécessaire au milieu des années 1960 alors que l'appareil fédéral était un bastion anglophone, mais la *Loi sur les langues officielles* de 1969 et les autres mesures gouvernementales prises en 1966 et 1967 ont changé la donne. Néanmoins, les rapports annuels du Commissaire aux langues officielles révèlent toujours que les fonctionnaires francophones ont peine à travailler en français, même depuis l'insertion de ce droit en 1988 dans la nouvelle *Loi sur les langues officielles*. Toutefois, personne ne revendique la création d'unités de langue française.

Le soutien fédéral à l'éducation en milieu minoritaire

Dès 1969, le Secrétariat d'État lance un programme de soutien financier aux provinces et aux territoires dans le but de favoriser l'éducation en milieu minoritaire, connu de nos jours sous le nom de Programme des langues officielles en éducation. Ce programme

¹⁰⁰ René Matte, « Déclaration », 23 juin 1970, dans Canada, *Compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes*, 28^e Législature, 2^e session, vol. 8 : 1970 : du 5 juin au 7 octobre, Ottawa, Imprimeur de la reine, 1970, p. 8494, [En ligne], [http://parl.canadiana.ca/view/oop.debat%20CDC2802_08/732?r=0&cs=2], image 732.

¹⁰¹ *Circulaire 1975-11 : unités de travail en français*, Ottawa, Conseil du trésor, 25 septembre 1975.

¹⁰² Jacques Robichaud, « Le bilinguisme dans l'administration fédérale du Canada (1969-1982) », *Les Cahiers de droit*, vol. 24, n° 1 (1983), p. 115-130, [En ligne], [<http://id.erudit.org/iderudit/042537ar>].

s'occupe surtout d'éducation dans la langue minoritaire comme langue maternelle, mais également des programmes d'immersion¹⁰³.

Toutefois, la plus grande contribution de la Commission en matière d'éducation en milieu minoritaire a été sa recommandation d'insérer dans l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* le droit de la minorité francophone hors Québec à des écoles distinctes et à la gestion de celles-ci. Cette recommandation a mené à l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*¹⁰⁴.

En fait, la Commission préconisait « une administration particulière et de caractère propre répondant aux besoins de la minorité » en éducation¹⁰⁵, mais elle a refusé de recommander la formation de conseils scolaires minoritaires afin de permettre aux minorités francophones de tirer profit de la centralisation en éducation, en vogue dans les années 1960¹⁰⁶. La Commission montrait ainsi une bonne compréhension des tendances administratives et des avantages de la centralisation.

Malgré le refus de la Commission de recommander la gestion scolaire minoritaire, ses écrits ont ironiquement mené à ce résultat. En effet, citant les rapports de la Commission, la Cour suprême du Canada a donné suite de deux façons à l'expression « des établissements d'enseignement de la minorité linguistique », contenue dans l'article 23¹⁰⁷. D'une part, la Cour suprême a décidé que la minorité devait

¹⁰³ Matthew Hayday, *Bilingual Today, United Tomorrow: Official Languages in Education and Canadian Federalism*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2005.

¹⁰⁴ Daniel Bourgeois, « La gestion scolaire, pierre angulaire des minorités linguistiques du Canada », dans Jules Rocque (dir.), *La direction d'école et le leadership pédagogique en milieu francophone minoritaire : considérations théoriques pour une pratique éclairée*, avec une préface de Michel Bastarache et une postface de Jean-Joseph Moisset, Winnipeg, Presses universitaires de Saint-Boniface, 2011, p. 101-119.

¹⁰⁵ Commission BB, *Rapport*, vol. 2 : *L'éducation*, p. 171.

¹⁰⁶ Daniel Bourgeois, *Vers la pleine gestion scolaire francophone en milieu minoritaire : étude des besoins des trente conseils scolaires francophones en milieu minoritaire au Canada*, Moncton, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques et Fédération nationale des conseils scolaires francophones, 2004.

¹⁰⁷ *Charte canadienne des droits et libertés (Annexe B : Loi de 1982 sur le Canada)*, 31 Elizabeth II, chap. 11.

« avoir à l'égard des établissements d'enseignement une certaine mesure de gestion et de contrôle¹⁰⁸ ». D'autre part, elle a imposé aux provinces et aux territoires « des obligations positives de changer ou de créer d'importantes structures institutionnelles¹⁰⁹ ». Depuis, des conseils scolaires minoritaires desservent l'ensemble des minorités à l'échelle du pays. Selon certains, la minorité francophone exerce la pleine gestion scolaire de nos jours¹¹⁰.

Le soutien fédéral aux provinces

La Commission portait sur des questions d'ordre national, mais elle savait qu'elle ne pouvait négliger l'apport des gouvernements provinciaux, surtout dans le domaine de l'éducation. Ottawa a relevé le défi posé par la Commission en suivant presque à la lettre toutes ses recommandations. Le gouvernement fédéral a encouragé les provinces et les territoires à promouvoir les langues officielles et à mieux desservir leur minorité de langue officielle. Les provinces et les territoires ont depuis adopté plusieurs mesures favorables aux minorités francophones, en grande partie grâce à l'appui du gouvernement fédéral¹¹¹. Les municipalités ont également suivi l'exemple¹¹².

¹⁰⁸ *Mahé c. Alberta* (1990), 1 R.C.S., 342, p. 370, [En ligne], [<http://scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/fr/item/580/index.do>].

¹⁰⁹ *Ibid.*, p. 365.

¹¹⁰ Michael D. Behiels, *Canada's Francophone Minority Communities: Constitutional Renewal and the Winning of School Governance*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2004. Nous avons montré le contraire dans Bourgeois, *Vers la pleine gestion scolaire francophone en milieu minoritaire*.

¹¹¹ Daniel Bourgeois et al., *La contribution des gouvernements provinciaux et territoriaux à l'épanouissement des communautés francophones en milieu minoritaire : un premier bilan et quelques perspectives*, Moncton, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, 2007.

¹¹² Daniel Bourgeois et Yves Bourgeois, « Les municipalités canadiennes et les langues officielles », *Revue canadienne de science politique*, vol. 44, n° 4 (décembre 2011), p. 789-806, [En ligne], [<http://dx.doi.org/10.1017/S0008423911000758>].

Le bilan est toutefois plus mitigé en ce qui concerne la minorité anglophone du Québec¹¹³. La Commission souhaitait un Québec davantage français, mais voulait également que la position enviable de l'anglais dans cette province serve d'exemple dans l'épanouissement du français à l'extérieur du Québec. La *Charte de la langue française* de 1977 affirme la primauté du français au Québec, mais son adoption visait, en partie, à contrer le bilinguisme officiel fédéral et à réduire le bilinguisme provincial. La juxtaposition des deux objectifs poursuivis par la Commission a donc mené à un Québec plus français, mais aussi à la disparition de l'exemple québécois.

Les mesures administratives internes

Ottawa a mis en œuvre les mesures administratives proposées par la Commission. On retrouve un certain équilibre pour ce qui est des rôles entre anglophones et francophones au sein de la hiérarchie fédérale. Les avis, directives, formulaires et manuels sont publiés dans les deux langues. Les communications entre employés et employeur s'effectuent dans la langue des premiers. La plupart des postes comportent des exigences linguistiques. Malgré des lacunes¹¹⁴, la formation linguistique a permis à plusieurs fonctionnaires d'acquérir l'autre langue officielle. Le français est maintenant langue de travail au sein des Forces armées. Les contrats, appels d'offre et autres documents ciblant le secteur privé sont publiés en français et en anglais. On n'a pas créé l'Office des langues de la fonction publique, mais des responsables des langues officielles jouent ce rôle au sein de chaque institution. L'égalité réelle n'est pas atteinte – par exemple, le français est encore une langue de traduction plutôt que de

¹¹³ Richard Bourhis, *The Vitality of the English-Speaking Communities of Quebec: From Community Decline to Revival*, Moncton, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, 2008.

¹¹⁴ Gilles Bibeau, *Rapport de l'étude indépendante sur les programmes de formation linguistique de la Fonction publique du Canada*, Ottawa, Conseil du trésor, 1976.

rédaction, même dans les régions bilingues¹¹⁵ – mais « l'usine » ne ressemble pas à celle que Laurendeau critiquait en 1962.

Analyse

Notre lecture des rapports et procès-verbaux de la Commission et nos entrevues avec plus de 20 employés et hauts gestionnaires impliqués dans le dossier nous mènent à deux conclusions. La première est normative : la Commission avait une bonne compréhension de l'appareil fédéral. La seconde est scientifique : la structuration de la mise en œuvre des mesures administratives a contribué à l'échec de certaines mesures, notamment la création des districts bilingues.

La Commission avait une bonne compréhension de l'appareil fédéral

La Commission était à l'affût des tendances administratives. Elle n'a pas proposé l'autogestion scolaire en milieu minoritaire pour que les minorités bénéficient de la gestion de l'éducation par les gouvernements provinciaux. Par contre, sa connaissance de l'autogestion et des nationalismes en vogue l'a poussée à proposer que la minorité puisse prendre des décisions en matière d'éducation. Elle a aussi prévu l'ascension du Conseil du trésor comme puissant organisme central et technocrate.

Toutefois, certaines recommandations se sont révélées problématiques. C'est le cas des districts bilingues, des unités de langue française et de l'Office des langues de la fonction publique. Ces mesures semblaient trop radicales pour l'appareil fédéral. Or la Commission pensait que des mesures extraordinaires étaient requises pour maintenir l'unité du Canada. Rappelons que les mesures administratives discrétionnaires mises en place antérieurement avaient alimenté le mouvement séparatiste et la crise de l'unité nationale, et

¹¹⁵ Matthieu LeBlanc, « Pratiques langagières dans un milieu de travail bilingue de Moncton », *Francophonies d'Amérique*, n° 22 (automne 2006), p. 121-139, [En ligne], [<http://id.erudit.org/iderudit/1005382ar>].

poussé le gouvernement Pearson à instituer une commission royale d'enquête.

L'appareil fédéral aurait-il mis en œuvre les 109 mesures proposées par la Commission sans l'apport de celle-ci ? Certes, la déclaration de Therrien a poussé le gouvernement à adopter plusieurs mesures qu'on retrouvera dans les rapports de la Commission, y compris la « districtisation » du bilinguisme, mais la Commission a joué un rôle fondamental en la matière, en fournissant les résultats des recherches et des arguments d'ordre sociologique pour justifier et soutenir les mesures mises en œuvre.

Le cas des districts bilingues est révélateur du rôle joué par la Commission et des limites de l'appareil d'État. La pierre angulaire du système, les districts bilingues, aurait pu facilement être calquée sur les 82 régions bilingues évoquées en février 1966 selon le seuil de 10 % et le nombre de 10 000 habitants vivants en milieu minoritaire. Les fonctionnaires auraient pu recommander au Cabinet de transformer ces 82 régions en districts bilingues, dans le prolongement des recommandations de la Commission. Le Conseil du trésor aurait donc pu amorcer dès 1967 la mise en place des 82 districts bilingues. Les fonctionnaires n'ont pas proposé cette mesure parce qu'ils n'en appréciaient pas la valeur symbolique. Sans la Commission, l'appareil administratif aurait probablement maintenu son approche discrétionnaire en matière de « districtisation ». En fait, il a maintenu ses régions bilingues malgré les recommandations de la Commission. La déviation bureaucratique de 1976 et les règlements de 1992 en sont les meilleurs exemples.

Cela soulève une question essentielle : puisque la Commission se méfiait du Conseil du trésor et ne pensait pas que les régions bilingues discrètes pouvaient jouer le rôle symbolique des districts bilingues, pourquoi n'a-t-elle pas proposé de transformer les 82 régions bilingues en districts bilingues ? La Commission a choisi de déléguer cette tâche à un conseil fédéral-provincial parce que ses membres préféraient les unités de recensement aux unités administratives en place, ne s'entendaient pas sur les districts bilingues

délimités à partir des premiers et souhaitaient que les districts bilingues soient conjoints. La question se pose maintenant ainsi : puisque les fonctionnaires ont proposé des districts bilingues uniquement fédéraux, après avoir constaté que les provinces hésitaient à en faire un projet conjoint, comme la Commission l'avait prédit, pourquoi n'ont-ils pas proposé la transformation des 82 régions bilingues définies en 1966 en 82 districts bilingues en 1967?

La Commission a été dépassée par les événements et n'a pas su ou osé s'adapter au changement. Elle semblait figée dans sa méfiance à l'égard de l'appareil fédéral alors que celui-ci avançait à grands pas. Les progrès accomplis par cet appareil en 1966 et 1967 auraient dû atténuer cette méfiance et lui permettre de mieux expliquer l'importance des mesures symboliques et de se montrer plus pragmatique.

Les hauts fonctionnaires étaient bien plus favorables au bilinguisme que la Commission ne le pensait. Les mesures qu'ils ont proposées en 1966 rejoignaient celles que la Commission allait recommander plus tard. Ils étaient même prêts à aller plus loin que la Commission à certains égards. Ils ont joué un rôle positif lors de la rédaction de la *Loi sur les langues officielles*, surtout en ce qui concerne les districts bilingues. Enfin, leur réaction aux rapports des comités consultatifs était très positive.

Si l'appareil fédéral a accompli de grands progrès en 1966 et 1967 et suite aux autres propositions de la Commission, on a perdu de vue la valeur symbolique des districts bilingues, la pierre angulaire du système. Si la valeur symbolique des districts bilingues importe toujours, la Commission avait raison de les proposer en 1967 et le gouvernement fédéral a eu tort de les abandonner en 1976.

Malgré ces exceptions, les recommandations de la Commission se sont révélées justes dans l'ensemble. En effet, la plupart de ses recommandations ont été mises en œuvre et perdurent encore aujourd'hui. Le fait que l'appareil fédéral a produit des mesures semblables en 1966 et 1967 confirme la perspicacité des commissaires.

La structuration de la mise en œuvre des mesures administratives a contribué à l'échec de certaines d'entre elles

Notre étude de cas des districts bilingues avait abordé le rôle des commissions d'enquête dans l'établissement et la spécification des politiques, les politiques symboliques et la déviation bureaucratique¹¹⁶. A également fait l'objet d'étude la représentation de la diversité linguistique dans les administrations fédérales¹¹⁷. L'analyse qui suit porte sur la structuration de la mise en œuvre des mesures administratives et se fonde sur des théories des organisations.

Les organisations publiques sont établies pour atteindre des objectifs qui sont mieux réalisés de façon collective, mais elles sont si grosses qu'on doit fractionner leurs actions en unités¹¹⁸. Dans les États modernes, suivant l'autorité légale, le fractionnement de l'appareil administratif suit l'approche rationnelle¹¹⁹. On a érigé, par conséquent, des structures bureaucratiques selon une division du travail spécialisé¹²⁰. Le développement de l'État providence au milieu du xx^e siècle a engendré une multitude d'organisations publiques pour prendre en charge de nombreuses compétences, ce qui a eu

¹¹⁶ Bourgeois, *La genèse, la spécification et l'abandon des districts bilingues canadiens, 1966-1976*, p. 373-416.

¹¹⁷ Daniel Kübler, Émilienne Kobelt et Stéphanie Andrey, « Vers une bureaucratie représentative : la promotion de la représentation et de la diversité linguistiques dans l'administration fédérale en Suisse et au Canada », *Revue canadienne de science politique*, vol. 44, n° 4 (décembre 2011), p. 903-927, [En ligne], [http://dx.doi.org/10.1017/S0008423911000801]; Luc Turgeon et Alain G. Gagnon, « The Politics of Representative Bureaucracy in Multilingual States: A Comparison of Belgium, Canada and Switzerland », *Regional and Federal Studies*, vol. 23, n° 4 (2013), p. 407-425, [En ligne], [http://dx.doi.org/10.1080/13597566.2013.765866].

¹¹⁸ Chris Argyris, *Personality and Organization: The Conflict between System and the Individual*, New York, Harper and Row, 1957.

¹¹⁹ Max Weber, *The Theory of Social and Economic Organizations*, New York, Free Press, 1947.

¹²⁰ Frederick Winslow Taylor, *The Principles of Scientific Management*, New York, Harper and Brothers, 1911.

pour effet de spécialiser davantage le travail entre ces organisations et de nourrir le besoin de créer des organismes de coordination¹²¹.

La modernisation de l'appareil fédéral entreprise par les gouvernements Pearson et Trudeau, suite au rapport de la commission Glassco, a maintenu le Bureau du Conseil privé en tant qu'organisme central, mais elle a élevé le Conseil du trésor à un statut quasiment similaire¹²². Le premier devait coordonner les politiques alors que le second devait assurer leur mise en œuvre¹²³. Or ces chambardements rationnels de l'appareil fédéral mettront en péril l'existence des districts bilingues.

Le Secrétariat d'État était le ministère responsable des mesures prévues par la *Loi sur les langues officielles*, y compris les districts bilingues. Il offrait des programmes de promotion des langues officielles auprès des gouvernements provinciaux et des communautés minoritaires. Pour sa part, le Conseil du trésor était responsable de la mise en œuvre des mesures administratives, y compris les districts bilingues une fois définis. Les deux organismes avaient donc un mandat particulier et une culture organisationnelle différente. Cette différence n'aurait causé aucun ennui tant que la spécification et la mise en œuvre de la loi demeuraient des étapes autonomes.

Sachant que son ministère ne pouvait imposer de lignes directrices aux autres ministères en matière de prestation de services bilingues, suite à la proclamation des districts bilingues (et des régions bilingues), le secrétaire d'État demanda au Cabinet, en février 1972, de déléguer ce pouvoir au Conseil du trésor. Or, sachant aussi que le Conseil du trésor n'allait pas définir les districts bilingues, le secrétaire d'État en

¹²¹ J. E. Hodgetts, *The Canadian Public Service: A Physiology of Government, 1867-1970*, Toronto, University of Toronto Press, 1973.

¹²² G. Bruce Doern, « Recent Changes in the Philosophy of Policy-making in Canada », *Canadian Journal of Political Science*, vol. 4, n° 2 (juin 1971), p. 243-264, [En ligne], [<http://dx.doi.org/10.1017/S0008423900026664>].

¹²³ Gordon Robertson, « The Changing Role of the Privy Council Office », *Canadian Public Administration*, vol. 14, n° 4 (décembre 1971), p. 506; A. W. Johnson, « The Treasury Board of Canada and the Machinery of Government of the 1970's », *Canadian Journal of Political Science*, vol. 4, n° 3 (septembre 1971), p. 346, [En ligne], [<http://dx.doi.org/10.1017/S0008423900026810>].

a conservé la responsabilité. Ainsi, l'organisme de protection des langues officielles demeurerait responsable de la spécification des districts bilingues, menée par les conseils consultatifs, alors que le Conseil du trésor était responsable de les mettre sur pied et d'établir le système de postes bilingues nécessaires.

Toutefois, lorsque le rapport du premier Conseil consultatif a été mis de côté parce que les districts bilingues proposés en fonction du seuil de 20 % étaient remis en question par les données du recensement de 1971, ce qui s'est pourtant révélé erroné par la suite, et lorsqu'un second Conseil consultatif a été mis sur pied, le Conseil du trésor a décidé de mettre à jour les régions bilingues de 1966 en fonction de l'importance de la demande en dehors des districts bilingues éventuels, en attendant leur proclamation. En fait, il a aussi décidé de prévoir les districts bilingues éventuels en ajoutant, à la liste de ses régions bilingues, certaines régions dont le statut était incontestable. Le Conseil du trésor voulait devancer le rapport du Conseil consultatif, mais en établissant ses régions bilingues selon l'article 9(2) et en y incluant des districts bilingues, il a établi un système bureaucratique trop onéreux pour le reléguer aux oubliettes. Il a abandonné les districts bilingues parce qu'il ne reconnaissait pas leur valeur symbolique. Le Secrétariat d'État, comprenant cette valeur symbolique, a conservé leur désignation. Toutefois, contre l'avis du Bureau du Conseil privé¹²⁴, le Conseil du trésor a hérité du mémoire déposé au Cabinet et qui faisait suite au rapport du Conseil consultatif. Il en a profité pour éliminer le concept de district bilingue.

Pour être précis, les dirigeants du Conseil du trésor ont compris que les districts bilingues avaient une valeur symbolique, mais cette dernière était négligeable à leurs yeux¹²⁵. D'abord, une seule province était prête à réaliser un projet conjoint. Ensuite, les minorités souhaitaient avoir accès à l'éducation dans leur langue davantage que des services

¹²⁴ Clovis Demers, « Note à Monsieur Ross – Districts bilingues », Bureau du Conseil privé, Ottawa, 29 juin 1976.

¹²⁵ *Memorandum to Cabinet: Bilingual Districts and Related Measures*, p. 36

et des communications bilingues de la part du gouvernement fédéral. Enfin, les districts bilingues étaient des « ghettos » et des outils provocateurs (« *red rag to a bull* », selon un dirigeant du Conseil du trésor), surtout au Québec. Le mémoire du second Conseil consultatif néglige de préciser que les minoritaires voulaient des districts bilingues et que le gouvernement du Québec acceptait leur proclamation.

Plusieurs fonctionnaires du Bureau du Conseil privé partageaient la crainte de la Commission et celle du Secrétariat d'État au sujet de la rigidité bureaucratique du Conseil du trésor. Ils se méfiaient même de la déviation orchestrée par ses dirigeants en novembre 1976. Nous n'avons pas pu déterminer les raisons pour lesquelles leurs mises en garde ne se sont pas rendues au Cabinet. Le Bureau du Conseil privé avait pourtant préséance sur le Conseil du trésor. On ne sait donc pas pourquoi les dirigeants du ministère responsable de la création des districts bilingues et ceux de l'agence centrale responsable de la coordination des politiques ne se sont pas opposés à la recommandation que leurs collègues du Conseil du trésor avaient faite au Cabinet en novembre 1976, laquelle visait à abandonner les districts bilingues.

Ces derniers auraient vu le jour si le Conseil du trésor ne s'était pas ingéré dans le processus. Le Secrétariat d'État avait la responsabilité du dossier jusqu'à la désignation et la proclamation initiale, mais le Conseil du trésor a outrepassé son mandat – les régions bilingues définies selon l'importance de la demande, prévue à l'article 9(2) – et a opéré une déviation bureaucratique dans le but d'empêcher la proclamation de districts bilingues et se décharger du lourd fardeau administratif nécessaire à leur mise en œuvre. Les hauts fonctionnaires du Conseil du trésor ont donc détruit la pierre angulaire pour éviter de consacrer plus de temps à refaire son système de prestation des services et des communications bilingues au sein des régions bilingues. Au lieu d'attendre le rapport du Conseil consultatif et la proclamation des premiers districts bilingues par le Cabinet, il a décidé d'inclure dans les régions bilingues ce qu'il prévoyait être les districts bilingues. Or, une fois le système achevé, ses dirigeants ont constaté que la mise en œuvre des districts bilingues pouvait le chambarder.

La structuration du suivi aux mesures proposées par la Commission a donc contribué à l'échec des districts bilingues. Les théories des organisations ont bien montré l'importance des tensions intra-organisationnelles entre l'autorité formelle fondée sur l'expertise et la hiérarchie et l'autorité informelle, fondée sur la discrétion et les jeux de pouvoir¹²⁶. Notre étude de cas montre que deux expertises étaient en jeu et que l'expertise administrative du Conseil du trésor a eu le dessus sur l'expertise du Secrétariat d'État en matière symbolique, en partie grâce à des jeux de pouvoir. On ignore comment le Conseil du trésor a pu ravir au Secrétariat d'État, contre l'avis du Bureau du Conseil privé, le mandat d'assurer le suivi au rapport du Conseil consultatif.

Les théories des organisations ont aussi montré l'existence de tensions entre les organismes d'une même entité¹²⁷. Ces tensions interorganisationnelles se manifestent entre ministères fonctionnels (*line departments*) et agences centrales. Ces dernières sont des organes de gestion qui assument la responsabilité collective du Cabinet : « *[They] play a watchdog role over the bureaucracy on behalf of the government for the efficiency and effectiveness of bureaucratic process as opposed to the substance of policy* »¹²⁸. » Dans le cas des districts bilingues, toutefois, le Conseil du trésor n'a pas joué son rôle d'agence centrale ; il a agi comme ministère responsable d'un dossier qui a défendu ses intérêts organisationnels. Sa complexité administrative et son apogée comme agence centrale à l'aboutissement de la rationalisation de l'appareil fédéral¹²⁹ lui donnaient un avantage sur les ministères

¹²⁶ Alvin Ward Gouldner, *Patterns of Industrial Bureaucracy*, Glencoe, Free Press, 1954 ; Michel Crozier et Erhard Friedberg, *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective*, Paris, Éditions du Seuil, 1977.

¹²⁷ Robert K. Merton, « Social Structure and Anomie », *American Sociological Review*, vol. 3, n° 5 (octobre 1938), p. 672-682.

¹²⁸ Sharon Lynn Sutherland et G. Bruce Doern, *Bureaucracy in Canada: Control and Reform*, Toronto, University of Toronto Press, 1985.

¹²⁹ Gérard Veilleux et Donald J. Savoie, « Kafka's Castle: The Treasury Board of Canada Revisited », *Canadian Public Administration*, vol. 31, n° 4 (décembre 1988), p. 527.

sectoriels tel le Secrétariat d'État. Pourtant, le Conseil du trésor n'avait aucune expertise dans le domaine des politiques symboliques. Le Bureau du Conseil privé n'a pas été un bon chien de garde. Il aurait dû rappeler au Cabinet que la commission BB avait proposé des districts bilingues parce que les régions bilingues ne suffisaient pas. Fait inusité : une agence centrale devait donc en surveiller une autre. Le Conseil du trésor a donc saboté le concept parce que le permettait la structuration des responsabilités. Une structure efficace est donc essentielle à la mise en œuvre des politiques.

Il faut cependant nuancer notre conclusion. La structuration officielle était adéquate : le Secrétariat d'État conservait la responsabilité des districts bilingues jusqu'à leur proclamation, avant de les confier au Conseil du trésor, organisme responsable des régions bilingues à l'extérieur de ces districts. Le Conseil du trésor devait donc définir les régions en attendant la proclamation des districts. Lorsque le Secrétariat d'État demanda au Cabinet de transférer au Conseil du trésor la mise en œuvre des districts bilingues, il ne s'attendait pas à ce que le Conseil du trésor élargisse son mandat pour établir des régions bilingues où il prévoyait l'établissement éventuel de districts bilingues. Lorsque le Conseil du trésor a ainsi élargi son mandat, il a mis en place un système de prestation de services bilingues et de désignation de postes bilingues trop complexe et onéreux pour l'abandonner à la proclamation de districts bilingues. On ne connaît pas les raisons pour lesquelles le Secrétariat d'État et le Bureau du Conseil privé sont restés muets lorsque le Conseil du trésor s'est opposé avec succès à la valeur symbolique du concept. La structure des responsabilités était donc adéquate en partant, mais elle a fait l'objet d'une déviation bureaucratique. La modification de février 1972 à la structure décisionnelle initiale a contribué à l'abandon des districts bilingues.

Il ne faut toutefois pas négliger l'imputabilité des sous-ministres dans les déviations¹³⁰. Le cas des districts bilingues indique que le sous-ministre du Secrétariat d'État et le greffier du Conseil privé n'ont pas cherché à rendre imputable le secrétaire du Conseil du trésor. Nous en ignorons la raison.

Conclusion

La Commission a bien étudié l'appareil fédéral et a proposé des mesures pour lui permettre de relever plusieurs défis importants en matière de langues officielles. La plupart de ses mesures ont été mises en œuvre et perdurent de nos jours. Le fait que l'appareil fédéral a proposé des mesures semblables au même moment confirme l'excel-lente compréhension de la Commission concernant cet appareil.

Néanmoins, la Commission se méfiait de ce bastion anglophone incapable d'innover pour relever les défis auxquels faisait face le Canada. Cette méfiance a été à la fois infirmée et confirmée par la suite. D'une part, alors que la Commission faisait son travail, la bureaucratie fédérale a proposé plusieurs mesures qui rejoignaient celles que la Commission allait proposer plus tard. En fait, elles ont quasiment rendues désuètes plusieurs recommandations de la Commission. D'autre part, l'appareil gouvernemental n'a pas compris la valeur symbolique des districts bilingues et les a écartés. La Commission aurait toutefois pu proposer la proclamation officielle des 82 régions bilingues. Elle aurait ainsi évité la structuration problématique de la mise en œuvre des districts bilingues.

¹³⁰ Gordon F. Osbaldeston, *Keeping Deputy Ministers Accountable*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson, 1989. Ironie du sort, Osbaldeston a été le principal responsable de l'élimination des districts bilingues.



« Ce n'est pas à strictement parler un “idéal” que nous soumettons¹ » : la commission Laurendeau-Dunton et la Ville d'Ottawa

François Charbonneau²
Université d'Ottawa

Résumé

Cet article porte sur les recommandations formulées par la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (commission Laurendeau-Dunton) pour transformer la capitale fédérale. Contenues dans le cinquième volume de son rapport final, ces recommandations misent sur un concept, celui de « présence fédérale », qui propose que le gouvernement fédéral favorise un virage vers le bilinguisme, essentiellement grâce à son pouvoir de dépenser. Une recherche dans les documents internes de la Commission montre pourtant que des scénarios beaucoup plus ambitieux avaient d'abord été très sérieusement envisagés, qu'il s'agisse de la création d'un district fédéral ou d'une onzième province. Comment se fait-il que la Commission, après avoir envisagé des scénarios visant à

¹ « Mémoire n° 5 », rédigé par Jean T. Fournier, lundi 20 décembre (année non indiquée), p. 3, Bibliothèque et Archives Canada (ci-après, BAC), Fonds de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (ci-après, Fonds CREBB), RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 35.

² L'auteur tient à remercier Vincent Jolette et Samuel Coeytaux de l'aide qu'ils ont apportée à cette recherche. Il tient également à remercier les évaluateurs anonymes de ce texte de leur lecture attentive et des excellentes suggestions qu'ils ont formulées.

transformer de façon substantielle la région de la capitale fédérale, ait accouché de recommandations, somme toute, minimales? Cet article montre qu'une partie de la réponse provient de la farouche résistance qu'opposa la Ville d'Ottawa aux travaux de la commission Laurendeau-Dunton. Alors qu'elle obtiendra la collaboration de toutes les autres villes du pays, la Commission s'est heurtée à la haute fonction publique de la Ville d'Ottawa, qui a multiplié les refus de collaborer avec elle. Ces difficultés ont contribué à encourager les commissaires à retenir, dans leur rapport final, un plan pour transformer la Ville plus aisément réalisable.

Abstract

This article pertains to the recommendations made by the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism (Laurendeau-Dunton Commission) to transform the federal capital. Contained in the fifth volume of the final report of the Commission, the recommendations pertaining to the city of Ottawa makes the concept of « federal presence » its mainstay. This concept suggests that the federal government should influence a shift towards greater bilingualism through its spending power in the region. A research within the internal documents of the Commission shows, however, that much more ambitious scenarios were envisioned by the Commission, whether it be the creation of a federal district or of an eleventh province. How can it be explained that the Commission, after having envisaged radical transformation scenarios for the region of the federal capital ended up making what can only be described as minimal transformation recommendations for the city? The following article suggests that part of the answer resides in the stark resistance that the city of Ottawa offered to the commission's research team. While it obtained the full cooperation of every other city in the country, the Commission encountered much resistance from the city's senior management. These difficulties played a major role in shifting the Commission away from making radical transformation recommendations for the city of Ottawa, towards a scenario of transformation deemed more realistic.

From the very beginning of our inquiry it was clear to us that we faced a serious problem in the federal capital³.

En 1963, la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (commission Laurendeau-Dunton) se voit confier la délicate mission de déterminer les voies par lesquelles le Canada pourrait correspondre à l'idée d'un partenariat égal entre les peuples fondateurs, devenant ainsi un vaste chantier de réflexion sur les fins du Canada. En plus de son rapport préliminaire paru en 1965, la Commission publiera, de 1966 à 1970, six volumes sur des sujets tels que les langues officielles (1967), l'éducation (1968), le monde du travail (1969), l'apport culturel des autres groupes ethniques (1969), la capitale fédérale (1970) et les associations bénévoles (1970). Pour plusieurs de ces sujets d'étude, on sait que des transformations significatives sont survenues par la suite, soit parallèlement ou dans la foulée de la Commission (*Loi sur les langues officielles* en 1969, transformation de la fonction publique fédérale dans les années 1970, politique du multiculturalisme en 1971, financement des associations bénévoles par le Secrétariat d'État dans les années 1970, financement public des écoles secondaires francophones en Ontario en 1968), soit à la suite de l'adoption de la *Charte canadienne des droits et libertés* en 1982 (mise en place de systèmes scolaires primaire et secondaire entièrement en français dans les neuf provinces anglophones au Canada).

Le Canada a été à ce point transformé en ce qui a trait à la politique des langues depuis une quarantaine d'années qu'il est sans doute difficile de mesurer en quoi plusieurs recommandations pourraient objectivement être qualifiées de radicales, sinon d'« ambitieuses » pour l'époque. Pour ne donner qu'un seul exemple, la Commission a proposé la création d'unités francophones de travail permettant à des employés de travailler entièrement en français à la

³ « Book VI – The Federal Capital, Chapter I: Introduction », 2 septembre 1969, p. 1.28, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 10.

fonction publique fédérale⁴. Même s'il est vain de tenter de qualifier de manière « objective » le degré de « radicalité » de ce qui a été recommandé dans les différents volumes du rapport final de la Commission, on ne suscitera pas la controverse en affirmant que la commission Laurendeau-Dunton ne s'est pas contentée de proposer des demi-mesures, et cela, de la publication du rapport préliminaire en 1965, lequel annonçait sans ménagement que le Canada traversait une grave crise sociale, jusqu'à la parution du dernier volume de son rapport final en 1970.

Il existe, pourtant, au moins une note discordante à ce tableau, à savoir celle concernant les transformations de la capitale fédérale. Le cinquième volume du rapport final de la Commission qui lui est consacré émet, en effet, des recommandations qui ressemblent, au mieux, à un scénario minimaliste visant à transformer la Ville afin que celle-ci se conforme aux principes du bilinguisme et du « partenariat égal » entre les peuples fondateurs. Il ne s'agit pas ici d'une impression, mais d'un simple constat. La Commission avait, en effet, consacré énormément d'efforts et d'énergie à effectuer un travail de recherche portant sur les transformations potentielles à apporter à la capitale fédérale. Les archives de la Commission montrent que plusieurs scénarios ont été envisagés, allant du *statu quo* à la création d'un district fédéral jusqu'à la création d'une onzième province. Dans cet article, nous tenterons de déterminer les raisons pour lesquelles la commission Laurendeau-Dunton a finalement opté pour un scénario somme toute assez conservateur pour la capitale fédérale, une sorte de « *statu quo* bonifié » par rapport à d'autres projets plus ambitieux⁵ qu'elle avait elle-même envisagés.

⁴ Ces unités ont d'ailleurs vu le jour au début des années 1970, avant d'être abandonnées pour des raisons d'ordre pratique.

⁵ Ce sont les mots mêmes de la Commission : « Les recherches courantes sur la région Ottawa Hull scrutent du point de vue du bilinguisme et du biculturalisme des facettes multiples de la vie politique et économique, juridique et constitutionnelle, sociale et culturelle de la capitale canadienne et de sa banlieue » ; « ce projet de recherche, le moins que l'on puisse dire est qu'il est ambitieux, vise à déterminer

Il existe plusieurs raisons qui permettent d'expliquer, à divers niveaux, pourquoi la Commission n'a pas recommandé un projet plus ambitieux visant à transformer la capitale fédérale que celui qu'elle a finalement proposé ; mais nous nous attarderons sur ce qui nous apparaît comme la raison principale, à savoir la résistance de la Ville d'Ottawa aux travaux de la Commission. Nous le verrons, l'opposition aux objectifs mêmes de la Commission (qui s'exprime à la Municipalité et dont feront abondamment écho les journaux de tout le pays) aura des répercussions importantes sur les travaux de la Commission. Mais le rejet presque viscéral des objectifs de la Commission par la Ville d'Ottawa se double, on le verra, d'un provincialisme affirmé de l'autre côté de la rivière des Outaouais, qui nuira à tout scénario le moins ambitieux visant à transformer la capitale du pays.

L'article qui suit est le fruit d'un travail de recherche mené principalement dans les archives de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, dans les journaux ainsi que dans les archives de la Ville d'Ottawa⁶. Dans un premier temps, nous montrerons pourquoi la Commission a considéré la Ville d'Ottawa comme un enjeu majeur de ses travaux. Nous verrons ensuite les divers scénarios de transformation de la Ville envisagés par l'équipe de recherche de la Commission. Dans un troisième temps, nous relaterons comment la Ville a été le lieu d'une controverse importante qui a fait les manchettes partout au pays et ébranlé les travaux de la Commission. Enfin, nous tenterons de comprendre en quoi la résistance de la Ville a joué un rôle dans la décision de la Commission

l'étendue actuelle du bilinguisme et du biculturalisme dans la capitale et son voisinage immédiat, et quelles mesures, législatives et autres, pourront être prises pour l'instaurer ou le parfaire dans les années à venir » (« Mémoire n° 7 », 30 janvier 1966, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 39).

⁶ Il importe de préciser que les documents d'archives de la commission Laurendeau-Dunton sont parfois en anglais, parfois en français mais, de manière générale, les documents de travail de la Commission n'étaient pas traduits, ce qui explique que nous citerons parfois des documents en langue anglaise.

de retenir un plan de transformation moins ambitieux par rapport à ceux qu'elle avait envisagés.

Bien que le texte qui va suivre concerne la place du français à Ottawa, il ne porte pas directement sur la communauté franco-ontarienne de la ville ni sur le rôle – très important – que cette communauté jouera ultérieurement pour améliorer l'offre de services en français à la Municipalité⁷. La problématique qui retiendra plutôt notre attention est celle des efforts de refondation symbolique du Canada pendant les années 1960. Les travaux sur cette importante question se sont multipliés au cours des dernières années. Au début des années 1990, Guy Laforest a amorcé la réflexion en s'intéressant aux visions opposées que la commission Laurendeau-Dunton et Pierre Elliott Trudeau avaient développées au sujet du Canada⁸. Cette réflexion a été en quelque sorte poursuivie par André Burelle dans son ouvrage portant sur ce qu'il a nommé le « mal canadien⁹ », dans lequel il montre notamment les vertus des solutions que préconisait en matière de dualité linguistique la commission Laurendeau-Dunton par rapport à celles qu'imposera plus tard Pierre Elliott Trudeau. Récemment, Matthew Hayday a réfléchi au rôle essentiel qu'a joué la Commission dans la transformation du Canada vers une compréhension *bilingue* de lui-même¹⁰. Daniel Bourgeois a fait porter ses recherches sur les tentatives de la Commission de repenser l'aménagement du territoire en ciblant des « districts bilingues » qui auraient dû – si le projet n'avait été rejeté ultérieurement et remplacé

⁷ Sur les efforts que les francophones de la ville multiplieront pour faire adopter une politique de bilinguisme ou pour la faire bonifier, voir François Charbonneau, « Les services en français à la Ville d'Ottawa ». À paraître.

⁸ Guy Laforest, *Trudeau et la fin d'un rêve canadien*, Sillery, Éditions du Septentrion, 1992.

⁹ André Burelle, *Le mal canadien : essai de diagnostic et esquisse d'une thérapie*, Saint-Laurent, Éditions Fides, 1995.

¹⁰ Matthew Hayday, *Bilingual Today, United Tomorrow: Official Languages in Education and Canadian Federalism*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2005 ; « La révolution de l'éducation bilingue au Canada : la commission B&B et les langues officielles en enseignement », *Canadian Issues = Thèmes canadiens*, (automne 2013), p. 30-34.

par la volonté de rendre le Canada bilingue d'un océan à l'autre – concrétiser de manière peut-être plus réaliste l'idéal de bilinguisme¹¹. De son côté, Eve Haque a montré en quoi les débats pendant la Commission ont été essentiels pour faire émerger (et, ultimement, convaincre les Canadiens d'adopter) une conception à la fois multiculturelle et *bilingue* du Canada¹². Dans une thèse soutenue en 2013, Valérie Lapointe-Gagnon a cherché à comprendre comment la Commission a tenté de repenser les assises symboliques du Canada, une méthode que cette dernière a privilégiée pour répondre aux nombreux griefs formulés par les Canadiens français contre la Confédération canadienne. Lapointe-Gagnon s'est notamment intéressée à cette commission d'enquête qu'elle a présentée comme un « moment » de rencontre entre des intellectuels engagés à repenser la fondation du Canada¹³.

L'ensemble de ces travaux nous permet de comprendre que c'est, en bonne partie, grâce à la commission Laurendeau-Dunton, directement ou par contrecoup, si le Canada d'aujourd'hui ne se pense plus comme il le faisait il y a à peine une cinquantaine d'années. Pourtant, la Ville d'Ottawa, considérée comme une sorte de pierre angulaire de tout le dispositif mis en place par la Commission, n'a pas connu les transformations dont cette dernière pouvait rêver au début de ses travaux, et la recherche universitaire ne s'est pas penchée jusqu'ici de manière approfondie sur cet aspect des travaux de la Commission. C'est à combler cette lacune qu'est consacré le texte que le lecteur a sous les yeux.

¹¹ Daniel Bourgeois, *Canadian Bilingual Districts: From Cornerstone to Tombstone*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2006.

¹² Eve Haque, *Multiculturalism within a Bilingual Framework: Language, Race, and Belonging in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 2012.

¹³ Valérie Lapointe-Gagnon, *Penser et « panser » les plaies du Canada : le moment Laurendeau-Dunton, 1963-1971*, thèse de doctorat (histoire), Québec, Université Laval, 2013.

Pourquoi Ottawa?

Dès les tout débuts de ses travaux, la Ville d'Ottawa a été considérée par la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme comme une priorité. Les 7 et 8 novembre 1963 furent tenues les premières séances préliminaires pendant lesquelles les commissaires ont notamment demandé au public présent si le Canada « *should have a federal capital district in which the two main cultures and the two official languages would be equivalently represented*¹⁴ ? », ce qui laisse croire qu'ils envisageaient déjà la possibilité de transformer de manière significative des structures administratives de la Ville au moment de lancer les travaux publics de la Commission. Il faut dire qu'évoquer la possibilité de créer un district fédéral, à la manière du District of Columbia étasunien, n'avait rien de révolutionnaire : cette idée circulait depuis plusieurs années et avait été abondamment discutée quelques années auparavant, mais le gouvernement fédéral avait préféré créer la Commission de la capitale nationale (CCN), en 1959.

Cela dit, il faut voir que les raisons qui militaient en faveur de la création d'une nouvelle division administrative pour la région de la capitale du Canada avaient changé en l'espace de ces quelques années. En 1959, le Gouvernement du Canada voulait se donner les moyens de faire d'Ottawa une « véritable » capitale, notamment en coordonnant de manière plus efficace les efforts pour mettre en valeur le territoire (espaces verts, lieux de mémoire, musées, transports, etc.). En 1963, ce qui intéresse la Commission c'est la transformation de la Ville afin qu'elle soit plus conforme à son mandat, soit celui d'analyser les moyens par lesquels la Confédération canadienne pourrait se développer d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples fondateurs.

¹⁴ « National Capital / Federal District: A Survey analysis of Briefs », 8 février 1967, p. 1, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 37.

L'un des principaux enjeux de la Commission concerne la transformation de la fonction publique fédérale. Bien qu'elle ne dispose pas encore, en 1963, de toutes les statistiques qui viendront bientôt le confirmer, on sait déjà que les Canadiens français sont fortement sous-représentés à la fonction publique fédérale et que la langue française n'y a pratiquement pas droit de cité. Pour remédier à cette situation, les commissaires jugent qu'il ne suffira pas de décréter l'embauche d'un plus grand nombre de fonctionnaires fédéraux d'origine canadienne-française. Comme la majorité des fonctionnaires travaillent dans la capitale du pays, les commissaires estiment nécessaire que la ville d'Ottawa soit accueillante pour ceux-ci.

All in all, the commission feels that the human resources of the Ottawa area affords a favorable setting for a capital which could adequately reflect Canada's bicultural character. But this is to speak of the potential rather than the actual. There is a widespread impression among the public – both the French speaking and the English speaking public – that the atmosphere of the capital is predominantly, and indeed almost overwhelmingly, English Canadian. This opinion is reflected in many of the briefs presented to the commission, and it is corroborated or partially corroborated on many specific points by the commission's own research study on the capital¹⁵.

L'impression générale qu'Ottawa est une ville unilingue anglaise, peu accueillante pour le fait français, ne relève pas de la démographie (la ville compte 21,2 % d'habitants dont le français est la langue maternelle¹⁶) ou de la situation géographique, mais plutôt de ses institutions et d'une certaine culture de l'unilinguisme. Au moment où commencent les travaux de la Commission, soit en 1963, la

¹⁵ « La situation de la capitale fédérale », 27 octobre 1966, p. 7, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 290.

¹⁶ « Position Paper on the Ottawa Project », février 1965, p. 3, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 238. Selon le même document, 37,7 % des habitants de la région métropolitaine (ce qui inclut les deux côtés de la rivière des Outaouais) ont le français comme langue maternelle. Ces données sont issues du recensement de 1961.

province de l'Ontario, dans laquelle est située la ville d'Ottawa, n'a pas de système scolaire français digne de ce nom¹⁷. On soupçonne également, ce que confirmeront les diverses enquêtes de la Commission, que la Municipalité d'Ottawa n'offre à peu près aucun service en français. Il faut ajouter qu'au moment où la Commission entame ses travaux sur Ottawa, Charlotte Whitton, une francophobe notoire qui s'opposera farouchement pendant toute sa carrière à la bilinguisation de la Ville¹⁸, en est la mairesse. Qui plus est, à la veille des travaux de la Commission, la Ville d'Ottawa avait refusé d'implanter une signalisation routière bilingue sur son territoire¹⁹.

Mais la Commission a en tête bien davantage que la simple bilinguisation des services à la population. Lorsque les commissaires envisagent les transformations à apporter à la capitale fédérale du Canada, c'est à la région entière de l'Outaouais, en incluant les deux côtés de la rivière qui marque la frontière entre l'Ontario et le Québec,

¹⁷ L'Ontario a adopté, en 1927, un système d'écoles primaires bilingues où l'on enseigne le français, mais où le reste de l'enseignement doit se faire en anglais. Ce système est placé sous la surveillance d'un inspecteur francophone en 1937, si bien que, progressivement et selon les milieux, une part de l'enseignement se faisait en français. Au niveau secondaire, le gouvernement ne finançait que les écoles anglaises publiques. Quelques rares écoles offraient des cours de français (et plus rarement « en français » à compter des années 1960), mais sinon, un élève souhaitant poursuivre ses études en français au niveau secondaire se devait de fréquenter une école privée, gérée par le clergé (ce qui veut dire, en Ontario, une école qui ne reçoit aucun subside public). Ce n'est qu'en 1968, à la suite du rapport Bériault, qu'apparaissent les écoles primaires françaises (et non plus bilingues) et que seront créées les écoles publiques secondaires françaises.

¹⁸ Au sujet de Charlotte Whitton, voir Patricia T. Rooke et Rodolph Leslie Schnell, *No Bleeding Heart: Charlotte Whitton: A Feminist on the Right*, Vancouver, University of British Columbia Press, 1987.

¹⁹ « National Capital / Federal District : A Survey analysis of Briefs », 8 février 1967, p. 5, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 37. « Le fait que le conseil municipal et le maire d'Ottawa aient refusé d'installer des panneaux de signalisation routière bilingue a été très souvent cité tant dans les mémoires de langue anglaise que de langue française soit pour dire que c'était un minimum à accorder aux Canadiens français, soit qu'étant donnée cette attitude négative il fallait dégager totalement la capitale nationale de l'administration municipale et la placer sous la juridiction de l'État central. »

qu'ils réfléchissent. En un mot, c'est sur l'entièreté de ce territoire qui comprend les municipalités centrales de Hull, d'Ottawa et d'Eastview (aujourd'hui, Vanier), en plus des banlieues comme Gloucester, Gatineau, Aylmer ou, encore, Nepean qu'ils portent leur regard. Cette région de la capitale fédérale doit être repensée de manière à être accueillante pour l'ensemble des Canadiens. Comme l'indique un document interne :

*The commission feels that if the federal capital is to represent adequately the bilingual and bicultural nature of Canada, there is a strong need for an element of balance between the English-speaking and French-speaking populations of the capital area*²⁰.

Pour les commissaires, la capitale du Canada devait, en quelque sorte, être la pièce maîtresse du Canada de demain, le lieu où à la fois les Canadiens de langue française et de langue anglaise pourraient se sentir chez eux sans avoir l'impression de sacrifier une part d'eux-mêmes. Une note interne signale que, selon plusieurs mémoires déposés à la Commission, la Ville d'Ottawa, une fois transformée, devrait devenir le « symbole » (*showcase*) des transformations à apporter au pays afin qu'il corresponde à l'idéal d'égalité entre les peuples fondateurs²¹.

Il importe de préciser deux choses avant d'examiner les divers scénarios de transformation de la Ville envisagés par la Commission. D'abord, transformer la Ville dans le but de la rendre plus accueillante au fait français est une préoccupation davantage marquée chez les francophones de la région. Dans un document préparé par l'équipe de recherche de la Commission et portant sur Ottawa « comme lieu de travail et de vie », on conclut à un clivage important entre l'attitude

²⁰ « Third Draft : La situation de la capitale fédérale, partie II.4.b », 27 octobre 1966, p. 5, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 290.

²¹ La Ville d'Ottawa devrait être le symbole, un « *showcase* » selon plusieurs mémoires (« Appendix 1, A Note on Public Attitudes », 21 janvier 1970, p. 2, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 122).

des Canadiens anglais et celle des Canadiens français par rapport aux transformations à apporter à la Ville.

The English see Ottawa as essentially just another English city, while the French are concerned with it as a capital – a bilingual capital. Obviously these differences are largely dictated by the different positions of the two groups: the English do not need it to become a bilingual city; the French have a personal interest in it²².

Mais le clivage sera tout aussi manifeste entre les Canadiens anglais vivant à Ottawa et les Canadiens du reste du pays, toutes langues confondues. Il semble, en effet, que le type de préoccupations qui s'exprime dans les mémoires et audiences au sujet d'Ottawa est foncièrement différent selon que l'on y habite ou pas. Au sujet de ses citoyens, on note : « *Ottawa has the attitude of being an Ontario town rather than the capital of Canada*²³. » Dans un autre document, on écrit : « *[V]ery few English Canadians [de la ville d'Ottawa] indeed refer to Ottawa and its role as capital*²⁴. »

Cette attitude générale annonce le type de difficultés que rencontrera la Commission, comme nous le verrons un peu plus loin. Mais avant d'examiner les résistances au bilinguisme manifestées par la Ville, nous exposerons les divers scénarios de transformation de la capitale qu'envisage la Commission. Le fait de présenter les événements dans cet ordre ne doit pas, cependant, donner la fausse impression au lecteur que la Commission a elle-même procédé dans cet ordre. Dans les faits, l'équipe de recherche a établi plusieurs scénarios de transformation de la Ville, et ce, à maintes reprises entre 1964 et 1970, c'est-à-dire en même temps elle menait ses recherches. Qui plus est, la résistance aux travaux de la Commission s'est manifestée

²² « Career Study: The Ottawa Area as a Place to Live and Work », 12 août 1966, p. 33, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 194.

²³ « The National Capital: A summary of the issues involved in the debate on a federal district, with particular emphasis on the questions of bilingualism and biculturalism », 3 février 1967, p. 2, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 37.

²⁴ *Ibid.*, p. 11.

à différents moments, avant et après que les scénarios aient été couchés sur papier.

Les scénarios de transformation de la Ville envisagés par l'équipe de recherche

Au début de ses travaux, la Commission a créé une équipe de recherche qui devait s'intéresser uniquement à la ville d'Ottawa en tant que capitale du pays. Cette équipe, menée par Kenneth D. McRae, lui-même secondé par David R. Cameron et Jean T. Fournier²⁵, avait pour objectif de déterminer si la région de la capitale était conforme au principe du « partenariat égal » entre les deux principaux groupes linguistiques du pays. Elle ne fera donc pas porter ses travaux sur la fonction publique fédérale, un sujet qui relève d'une autre équipe de recherche. Le « projet Ottawa » visait ainsi à déterminer « *the extent to which the capital region reflects the dual nature of our country*²⁶ ». Dans la plupart des textes préparés par l'équipe de recherche, on insiste sur l'importance de transformer la Ville d'Ottawa de manière à ce qu'elle soit une sorte de modèle pour le Canada, dans lequel les deux peuples fondateurs pourront se rencontrer sur une base égalitaire. On déplore ainsi souvent le fait qu'il n'existe pas au Canada un tel lieu où anglophones et francophones se sentent à égalité, d'où l'importance de faire de la capitale un modèle :

In the context of Canada today, therefore, it is difficult to think of any considerable territory that may be considered, both in the juridical

²⁵ Au moment de la Commission, Kenneth D. McRae était professeur de science politique à l'Université Carleton et spécialiste de la pensée politique de Jean Bodin. David R. Cameron était étudiant en science politique. Il connaîtra une longue carrière de professeur à l'Université de Toronto. Jean T. Fournier était également étudiant au moment de la Commission. Il passera près de cinquante ans dans la fonction publique fédérale et deviendra premier conseiller sénatorial en éthique en 2006.

²⁶ « Research Outline for the City of Ottawa Study », [s. d.], p. 1, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 136. Le document n'est pas daté, mais le propos indique clairement qu'il a été écrit avant que ne commence la recherche sur la Ville d'Ottawa.

and a sociological sense, to be in a state of equilibrium in terms of the official languages. We think it important that such a territory should exist with respect to the federal capital. For if the capital of a bilingual country is to command the respect and loyalty of its citizens of both official languages, it should not reflect the dominance of one language over the other²⁷.

Bien qu'il soit évident, au moment où la Commission entame ses travaux, que la Ville d'Ottawa ne correspond pas, et cela de très loin, à l'idéal que l'on souhaite atteindre, encore faut-il le montrer. C'est à cette tâche que s'attelle l'équipe de recherche.

Une série d'études sur Ottawa et les autres municipalités de la région visera à déterminer dans quelle(s) langue(s) les services à la population sont offerts, s'il est possible de travailler en français à la municipalité, quelle est la composition ethnolinguistique précise de chaque ville, dans quelle(s) langue(s) il est possible de s'instruire ou de se divertir, et ainsi de suite. L'équipe de recherche s'intéressera aussi aux autres pays bilingues de manière à déterminer comment est représentée la pluralité ethnolinguistique dans leur capitale. Enfin, l'équipe cherchera à analyser les divers modèles de « présence fédérale » au sein de la capitale des autres fédérations, comme les États-Unis, c'est-à-dire à déterminer les liens administratifs qui unissent le gouvernement central au territoire sur lequel il sied principalement.

Il appert clairement que l'équipe de recherche se donne pour objectif de faire une radiographie étendue de la région de la capitale fédérale de manière à montrer en quoi celle-ci correspond – ou pas – aux objectifs de la Commission. On aura compris que cette équipe de recherche ne se distingue pas des autres, qui veulent, elles aussi, établir les bases scientifiques permettant de justifier les transformations que l'on entend recommander.

²⁷ « Book VI – The Federal Capital, Chapter II: The Principle of Equal Partnership », 31 janvier 1969, p. 2.6, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 10. Souligné dans le texte.

Pendant toute la période où elle mène ses recherches, l'équipe couchera par écrit divers scénarios de transformation de la capitale qu'elle envisage de proposer dans son rapport final. À notre connaissance, le premier document interne qui présente de manière détaillée les possibilités de transformer la structure de la Ville est le « Position Paper on the Ottawa Project » de février 1965. Ce document est préparé par David D. Cameron, quelques mois avant que n'éclate la controverse, sur laquelle nous reviendrons plus loin, au sujet de l'enquête que la Commission souhaite mener sur la représentation des communautés linguistiques dans la politique et l'administration municipales d'Ottawa. Dans ce premier document de travail, on propose un plan qui détaille cinq modèles d'organisation de la capitale :

1. *Complete Municipal Control*
 - a. *The municipality is autonomous within provincial regulations*
 - b. *The federal government has no role in local affairs*
2. *A degree of Informal Federal Influence*
 - a. *The municipality is autonomous within provincial regulations*
 - b. *But the federal government has an important, though informal, influence in local affairs*
3. *Shared Municipal-Federal Jurisdiction*
 - a. *The three levels of government are all active in local affairs*
 - b. *The federal government shares with the two provinces authority over municipalities in the capital region.*
4. *Limited Municipal Control*
 - a. *The municipality functions within a federally defined framework*
 - b. *The federal government replaces the province as the constitutional controller of local affairs in the capital*

5. *Complete Federal Control*

- a. *The « classic » federal district, the federal government is involved in all capital activities*
- b. *Municipal organization have disappeared as have the provinces²⁸.*

Le reste du document décrit les divers avantages et inconvénients des scénarios proposés sur les plans juridique (ce qui est proposé est-il compatible avec la Constitution?), éducatif, économique, administratif et culturel. Ce « *position paper* » présente les nombreux désavantages inhérents à chacun des quatre premiers scénarios, mais ne présente que des avantages pour ce qui est de la cinquième option, à savoir la gestion complète de l'administration de la région par le gouvernement central sous la forme d'un district fédéral. L'auteur de ce rapport favorise manifestement cette dernière option dans la mesure où le district fédéral est le scénario le plus compatible avec les objectifs de la Commission. La conclusion du document ne pourrait être plus limpide. Le district

exists because of the requirements of the Federation: the need for a central government location free of any provincial entanglements, the urge to have an area symbolic of national, rather than particular, aspirations, the desire to evolve social patterns demonstrated of the cultural community towards which the regions are striving²⁹.

Si le premier tentait une gradation, somme toute abstraite, du niveau d'implication de chacun des paliers gouvernementaux dans la gestion de la Ville, d'autres envisagent des scénarios plus précis et plus radicaux en ce qui a trait aux transformations projetées. En août 1966, le groupe de recherche sur le « projet Ottawa » prépare un document intitulé « Working paper on the Federal Capital ». La troisième partie de ce document, qui est écrit tantôt en anglais, tantôt en français, détaille ce que l'on nomme « l'éventail des solutions » :

²⁸ « Position Paper on the Ottawa Project », février 1965, p. 6-7, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 238.

²⁹ *Ibid.*

- 1) *Continuation of the status quo*
- 2) *Solutions involving institutional changes within the provincial framework* [essentiellement une augmentation des pouvoirs de la Commission de la capitale nationale ou la création de nouvelles agences]
- 3) *Solutions creating a federal district or territory*
- 4) *The creation of an 11th province*
- 5) *Solutions envisaging a transfer of the capital, or the creation of a new capital*³⁰.

Le document décrit, à son tour, les divers avantages et inconvénients de chaque scénario, précisant cette fois : « *At the present time we are not yet ready to propose a specific solution, and still less to discuss the detailed aspects of it. We may, however, state this much: at this stage we are inclined not to think in terms of the first or the last type of solution*³¹. » Cela veut donc dire que le *statu quo* n'est pas une possibilité envisagée, comme ne l'est pas non plus le déménagement de la capitale vers une autre ville. Par contre, cela laisse entendre que la Commission estimait que la création d'un district fédéral ou d'une onzième province canadienne étaient des scénarios crédibles. Dans un mémoire dans lequel il évaluait les divers plans de transformation de la Ville, en tentant de déterminer jusqu'où la Commission pourrait aller, Jean T. Fournier écrit, sous une forme lyrique : « [P]lus nos objectifs seront hauts et, cela va de soi, plus nos solutions devront être radicales. [...] La meilleure solution sera à la taille de nos aspirations³². »

L'évocation des scénarios visant à transformer la capitale ne se limite pas aux documents internes. En effet, la Commission en discutera lors des audiences publiques, et les journaux se feront l'écho

³⁰ « Working Paper on the Federal Capital », août 1966, p. 31-33, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 37.

³¹ *Ibid.*, p. 34.

³² « Mémoire 21 », 15 juillet 1966, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 39.



de ces débats. Quelques mois avant la parution du cinquième volume de son rapport final, la Commission publiera une note de recherche portant sur les réactions aux transformations proposées. Cette note indique que la création d'un district fédéral est le scénario le plus discuté³³. Il faut dire que la possibilité de transformer la Ville est dans l'air du temps. Nous avons vu que la CCN a été créée en 1959. Le gouvernement provincial ontarien avait, pour sa part, mis sur pied la commission Jones, qui proposera la création de la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton. Cette dernière verra le jour en 1969.

L'évocation des transformations importantes à apporter à la structure de la Ville reviendra sporadiquement dans les documents de la Commission. La grande question qui occupe l'équipe est de savoir s'il est possible pour la Commission d'atteindre ses objectifs sans recommander une transformation radicale de la capitale. Dans une note de travail, Jean T. Fournier écrira qu'« au cours des derniers mois l'évidence en faveur d'une transformation plutôt radicale du statut d'Ottawa s'est accumulée³⁴ ». Dans une autre note soumise un mois plus tôt, il donnait une idée des deux options (radicales ou partielles) qu'il avait en tête :

- Première option : un changement radical. [...] Le déplacement de la capitale, la création d'un district fédéral, la proclamation d'une 11^e province, l'établissement de territoire fédéral.
- Deuxième option : un changement partiel. [A]mendements à la constitution, arrangement avec les provinces, extension de la juridiction de la CCN, le statu quo³⁵.

Fournier, comme d'autres membres de l'équipe de recherche, est conscient que la Commission ne pourra pas se permettre de suggérer

³³ « Appendix 1, A Note on Public Attitudes », 21 janvier 1970, p. 5, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 122.

³⁴ « Témoignages en faveur d'une transformation en profondeur de l'ordre politique de la capitale canadienne », 15 juillet 1966, p. 1, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 39.

³⁵ « Quelques notes en marge du chapitre sur le facteur fédéral », 7 juin 1966, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 153.



plusieurs scénarios dans son rapport final. Il faudra trancher de manière à ne retenir qu'une seule option, celle que l'on jugera la meilleure. Si une commission ne fait pas de recommandation précise, on pourra à bon droit s'interroger sur son utilité. Fournier présente très clairement ce qui est en jeu en ce qui a trait à la radicalité des transformations possibles :

En dernière analyse, pour notre part, toute la question se ramène à savoir si le bilinguisme et le biculturalisme sont réalisables (dans la capitale canadienne) dans le contexte politique ou constitutionnel actuel, c'est-à-dire tant et aussi longtemps que les municipalités d'Ottawa et de Hull demeureront sous la juridiction provinciale de l'Ontario et du Québec ; ou si, pour atteindre l'objectif du bilinguisme et du biculturalisme, il faut procéder à un réaménagement radical des compétences législatives³⁶.

L'enjeu de la « radicalité » tient ainsi au degré de transformations à apporter à la structure de gestion de la capitale. Le principal écueil, on l'aura compris, tient au fait que la ville d'Ottawa n'est pas seulement la capitale du Canada, mais aussi une municipalité de l'Ontario, province unilingue anglaise. Pour atteindre les objectifs de la Commission, il faudra peut-être retrancher la région de la province ontarienne, ce qui suppose de faire sensiblement la même chose pour la partie québécoise de la région de la capitale. Nous y reviendrons.

Pour l'instant, il ne s'agit là que de scénarios, mais il est évident, à la lecture des documents préparés par la Commission, que les membres de l'équipe de recherche semblaient envisager favorablement la possibilité d'effectuer des transformations ambitieuses. Or, comme nous le verrons, il n'a pas été facile de mener une enquête sur la Municipalité d'Ottawa.

³⁶ *Ibid.*, p. 2.

Ottawa, lieu de résistance aux travaux de la Commission

Les critiques contre l'idée même de tenir une commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme se manifestent dans les journaux dès l'annonce de sa mise sur pied. Le principal reproche formulé contre le gouvernement de Lester B. Pearson est de désunir le pays par la création d'une commission qui ne pourra qu'accroître le communautarisme de ses groupes ethnolinguistiques au détriment d'un sentiment d'appartenance à la nation canadienne. Alors que la Commission n'aura aucune difficulté à obtenir l'ensemble des données qu'elle demandera à près de 35 villes, ministères et organismes partout au pays, elle essuiera un seul refus, celui de la Ville d'Ottawa³⁷. On connaît non seulement les détails concernant ce refus, mais également les raisons qui le motivent, parce que le tout a été abondamment documenté par l'équipe de recherche et a trouvé un large écho dans la presse canadienne.

On sait que le maire d'Ottawa de l'époque, qui succède à Charlotte Whitton en 1964, Donald B. Reid, a donné son accord verbal à l'étude que souhaitait mener la commission Laurendeau-Dunton à la Ville d'Ottawa, lors d'une rencontre tenue le 8 mars 1965 avec l'équipe de recherche³⁸. Or quelques minutes plus tard, un des hauts fonctionnaires présents à la réunion, le directeur du personnel, M. R. J. Wilson, demande que le projet de recherche soit d'abord soumis au Bureau des commissaires du Conseil de ville (*Board of control*), c'est-à-dire au comité exécutif de la Ville. De manière à satisfaire cette demande, la Commission achemine le lendemain une brève description de l'étude qu'elle entend mener. Comme elle l'avait fait pour d'autres villes au pays, la Commission souhaitait, entre autres choses, obtenir les données personnelles des employés de la

³⁷ « Chapitre 3 : L'administration municipale d'Ottawa », [s. d.], p. 7, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 187.

³⁸ « Chronology of Events during the Ottawa Municipal Study Controversy », p. 1, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 237.

municipalité et avoir des détails sur la langue de travail et de services à la population.

Jusque-là, tout semblait bien s'annoncer pour la recherche, mais les événements se sont précipités. Un débat houleux a eu lieu le 9 mars au Bureau des commissaires du Conseil de ville, qui accepta de justesse, par trois votes contre deux, la demande de la Commission. On aurait pu en rester là, mais deux parlementaires fédéraux, H. A. Olson et Lloyd Francis, interpellèrent le jour même le premier ministre Pearson à la Chambre des communes au sujet des intentions de la Commission en ce qui a trait à la ville d'Ottawa. L'écho donné aux appréhensions de deux membres du Bureau des commissaires du Conseil de ville (Murray Heit et Ernie Jones) donnera bientôt l'impression, dans tous les médias du pays, que la Ville d'Ottawa refuse de participer à l'enquête.

Murray Heit, un des deux membres du Bureau des commissaires du Conseil de ville qui s'opposait à la recherche que souhaitait mener la Commission, écrira, le 10 mars, une lettre au premier ministre de l'Ontario pour l'interroger sur la légalité de la recherche proposée. Toujours à la demande de M. Heit, l'exécutif de la Ville jugera qu'il ne peut prendre une décision favorable à l'enquête sans en référer au conseil municipal, ce qui sera fait le 15 mars et se soldera par un vote de 12 conseillers en faveur de la recherche contre 9. Malgré cette défaite, le conseiller Heit a poursuivi ses démarches pour que la recherche n'ait pas lieu. Le 15 mars 1965, il déposera une plainte formelle à la Commission des droits de la personne de l'Ontario (Ontario Human Rights Commission) en alléguant, encore une fois, l'illégalité de la demande et l'atteinte potentielle à la vie privée des employés de la Ville. À notre connaissance, la seule réponse qui a été offerte au conseiller Heit quant à la légalité de la recherche a été celle du ministère de la Justice de l'Ontario, qui a conclu que la recherche proposée ne contrevenait pas à la loi.

Formellement, donc, à partir du 15 mars 1965, la Ville d'Ottawa, par l'intermédiaire de son conseil municipal, a donné le feu vert à la recherche. La Commission n'était pas pour autant au bout de ses

peines. Le Bureau des commissaires du Conseil de ville a de nouveau refusé de participer à l'étude avant que ne soient obtenues de la part de la Commission des précisions concernant les objectifs de l'enquête. La Commission a dû, notamment, offrir à la Ville un « rapport complet et détaillé » sur l'étude qu'elle entendait mener auprès de la Municipalité. Ce n'est que le 20 avril 1965, soit près de sept semaines après avoir formulé sa première demande, que l'étude a finalement été approuvée³⁹. Pour y arriver, non seulement l'opinion publique a dû être alertée, mais les deux commissaires, Laurendeau et Dunton, ont été obligés de traiter ce dossier en priorité, en répétant les demandes écrites et téléphoniques auprès de la Ville⁴⁰.

Or une fois que le projet de recherche a été formellement approuvé par la Ville, les hauts fonctionnaires multiplièrent à chaque étape les embûches, à telle enseigne que les données recueillies par la Commission n'ont pas été jugées scientifiquement probantes. D'abord, le directeur du personnel de la Municipalité a refusé de collaborer en affirmant que « l'autorisation de consulter [l]es dossiers [des employés de la Ville] constituerait une violation de ses responsabilités professionnelles⁴¹ ». L'équipe de recherche s'est aussi heurtée à d'autres refus. Le chef de service du greffier municipal comme celui du Bureau des commissaires du Conseil de ville ont refusé de communiquer quelque information que ce soit sur leurs employés⁴², et cela, malgré l'assurance que serait respectée la confidentialité des données. La Commission a tenté par la suite de sonder les hauts fonctionnaires de la Ville, mais les résultats de ces rencontres ont été jugés très décevants par la Commission. Selon

³⁹ « Chapitre 3 : L'administration municipale d'Ottawa », [s. d.], BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 187. Tous les détails de cette affaire se retrouvent dans ce document.

⁴⁰ « Chronology of Events during the Ottawa Municipal Study Controversy », p. 1-4, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 237.

⁴¹ « Chapitre 3 : L'administration municipale d'Ottawa », [s. d.], p. 4, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 187.

⁴² *Ibid.*, p. 5.

Fournier, « les entrevues avec 29 hauts fonctionnaires municipaux n'avaient donné [...] que des résultats sans bases solides et viciées par les contradictions. Il se peut que le débat prolongé et parfois acrimonieux qui avait précédé l'autorisation d'entreprendre l'étude ait créé une atmosphère engendrant la méfiance et empêchant une franche discussion⁴³ ».

La Commission a par la suite changé de stratégie et décidé de sonder directement les employés de la Ville. Mais, privée comme elle l'était d'information sur ces derniers, elle a dû se résigner à demander, en avril 1966, l'aide de la Ville pour obtenir de celle-ci qu'elle distribue un questionnaire aux employés. La demande est littéralement restée sans réponse. La Commission a insisté en multipliant les lettres de demande à la Ville. La réponse est enfin venue le 9 juin 1966 sous la forme d'un refus catégorique⁴⁴. L'équipe de recherche de la Commission a sollicité une rencontre avec les membres du Bureau des commissaires du Conseil de ville pour discuter du refus de collaborer à l'enquête, mais ce dernier n'a pas souhaité la rencontrer.

Jusqu'ici, tous les refus essuyés par la Commission portaient sur les données personnelles des employés ou sur l'accès aux données informatiques de la Ville⁴⁵. Mais la Commission rencontrera aussi des difficultés lorsqu'elle tentera de déterminer si l'offre de services de la Ville était disponible dans les deux langues principales du pays. On a demandé, par exemple, aux chefs des 18 services d'acheminer à la Commission des échantillons de la documentation offerte aux citoyens. Plus de la moitié des chefs de service, soit 10 sur 18, n'ont tout simplement pas répondu à cette demande, et l'un d'eux, dont la secrétaire avait répondu favorablement, mais sans son autorisation, à la demande, a communiqué avec la Commission pour qu'elle lui

⁴³ *Ibid.*, p. 6.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 7.

⁴⁵ « Working Paper on the Federal Capital », août 1966, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 37.

retourne son envoi et a même insisté pour que l'enveloppe que son service avait acheminée ne soit pas ouverte⁴⁶.

Comment expliquer que pendant l'entièreté des travaux de la Commission, la Ville d'Ottawa ait été le lieu d'une pareille levée de boucliers? Rappelons que la Commission n'a rencontré nulle part ailleurs de difficultés à mener ses recherches. S'il est difficile, voire hors de notre propos, de déterminer avec précision les motivations de chacun des opposants (qui peuvent potentiellement varier d'une personne à l'autre), il semble assez clair que les hauts fonctionnaires, tout comme un certain nombre de conseillers municipaux, appréhendaient les transformations que semblait vouloir proposer la Commission. Deux reproches principaux seront formulés contre la Commission pour justifier le refus de collaborer avec elle.

On l'accuse, d'abord, de ne pas mener une enquête *objective* de manière à prendre en compte l'ensemble des préoccupations des citoyens. La Commission aurait, en quelque sorte, des visées à peine voilées de transformer radicalement Ottawa pour en faire un district fédéral. L'opposition de la Ville à la création d'un tel district s'était souvent manifestée par le passé, notamment lors des discussions de 1958-1959 qui ont mené à la création de la CCN. La crainte qui s'exprime alors est de voir Ottawa devenir un territoire administré par des fonctionnaires, à l'encontre les droits démocratiques des citoyens. Ces inquiétudes ont été assez fortes en 1959 pour que l'on s'abstienne de créer un tel district. En 1965, on craint que le gouvernement fédéral se serve du bilinguisme comme cheval de Troie pour introduire la possibilité de créer un district fédéral. Répondant à une question d'un journaliste au sujet des demandes de la Commission, le contrôleur de la Ville affirmera : « *This is just another prong (attempt) to pull us away from Ontario and set up a federal district*⁴⁷. »

⁴⁶ « Chapitre 3 : L'administration municipale d'Ottawa », [s. d.], p. 9, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 187.

⁴⁷ « Hand off City Hall says Jones » (article de journal, [s. d.]), BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 237, 10 mars 1965.

Le conseiller municipal Henry partageait cette idée que la Commission avait un parti pris :

*The B&B Commission has a built-in-bias at the start. There is not a single unilingual member on it. The only languages represented on it are French and English. [...] Why not research on Montreal, or Quebec, or Sherbrooke? Why only the capital? The B&B Commission has made up its mind already and only wishes data to support its conclusions*⁴⁸.

Lloyd Francis, député de Carleton, suggérera essentiellement la même chose lorsqu'il s'adressera au premier ministre Pearson à la Chambre des communes pour lui demander « s'il est vrai que des instructions ont été données à la Commission de recherches qui fait présentement enquête auprès des employés de la ville, d'inclure au préalable la conclusion qu'avant d'entreprendre l'enquête, on trouvait vraiment qu'il devrait y avoir un plus grand dualisme⁴⁹ ». En d'autres termes, dans la perspective de Francis, la Commission avait déjà tiré ses conclusions avant de commencer sa recherche.

Il faut préciser que les journaux locaux anglophones n'étaient pas contre les intentions de la Commission d'enquêter à la Ville d'Ottawa. À la fois le *Ottawa Journal* et le *Ottawa Citizen* ont condamné, au printemps 1965, la position des élus qui s'opposaient aux travaux de la Commission.

L'autre grand argument qui est utilisé ne porte pas spécifiquement sur la ville d'Ottawa, mais tient plutôt à l'idée même de tenir une commission royale d'enquête sur un pareil sujet. On sait que, dès le début et pendant toute la durée de ses travaux, la Commission fera face à des critiques qui jugent que c'est elle-même qui crée la division entre les groupes ethnoлингuistiques du pays. En d'autres termes, tout

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ M. C. Lloyd Francis (Carleton), 9 mars 1955, Canada, *Compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes*, 26^e Législature, 2^e session, vol. 11 : 1965 : du 16 février au 11 mars 1965, Ottawa, Roger Duhamel, Imprimeur de la reine, 1965, p. 12323-12324, [En ligne], [http://parl.canadiana.ca/view/oop.debates_CDC2602_11/788?r=0&s=1], images 787-788.

allait bien avant que la Commission n'invente un « faux » problème en catégorisant les Canadiens en fonction de leur appartenance ethnolinguistique, les plaçant en opposition les uns contre les autres dans un jeu à somme nulle, forcément dangereux. Les gains potentiels que pourraient réaliser les Canadiens français risquent ainsi de se faire au détriment des Canadiens anglais, ou des Canadiens d'autres origines ethnolinguistiques. Pour le conseiller municipal Workman, qui s'était opposé à ce que la Ville accepte que la Commission effectue ses recherches, cette dernière « *is disuniting the country*⁵⁰ ». De son côté, le contrôleur Heit indique qu'il « *resent [...] the implication of the RCBB request concerning ethnic differences in Ottawa. Personally, his parents had come from the Austro-Hungarian Empire, he was an un-hyphenated Canadian*⁵¹ ». Même son de cloche de la part du contrôleur Jones, qui n'aimait pas que l'on divise les Canadiens en fonction de leur appartenance ethnique. Il dira à un journaliste : « *If they [les chercheurs de la Commission] want to know what the ethnic origin of an employee is they should be told "we are all Canadians"*⁵². »

Il faut dire que l'opposition de la Ville aux travaux de la Commission ne fera grand bruit que pendant quelques semaines, au moment où éclate l'« affaire » à la suite des questions posées au premier ministre à la Chambre des communes. À notre connaissance, l'opposition systématique des fonctionnaires aux travaux de la Commission ne trouvera pas d'écho dans les journaux par la suite. Quoi qu'il en soit, il est évident que les hauts fonctionnaires de la Ville ne craignaient pas de perdre leur emploi lorsqu'ils multipliaient les refus aux demandes de la Commission, ce qui laisse penser qu'ils avaient peut-être l'accord d'un certain nombre d'élus.

À la fin, la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme a jugé les résultats de ses recherches sur la Ville d'Ottawa

⁵⁰ « Notes on the Ottawa City Council Meeting », 5 avril 1965, p. 1, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 237.

⁵¹ *Ibid.*, p. 6.

⁵² « Hand off City Hall says Jones », (article de journal, [s. d.]), BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 237, 10 mars 1965.

extrêmement décevants. Plusieurs rapports de l'équipe d'Ottawa font état des difficultés rencontrées et, notamment, du fait que l'on a multiplié les efforts pour empêcher les enquêteurs de faire leur travail. Pour Jean T. Fournier :

Le personnel de recherche s'est montré aussi minutieux et ingénieux que possible avec les moyens mis à sa disposition, mais il ne fait aucun doute qu'on aurait pu broser un tableau plus détaillé et peut-être plus convaincant si la commission avait bénéficié d'une plus grande collaboration de la part du bureau de contrôle et des hauts fonctionnaires de la municipalité⁵³.

Pour un autre membre de l'équipe de recherche :

*Our findings to date are complicated by the fact that the commission has not had full cooperation from the city of Ottawa and its senior officials yielded a rather incomplete and sometimes contradictory picture, and the staff was denied any access to city personnel files that might have clarified the discrepancies*⁵⁴.

Il est à noter que ces commentaires se retrouvent dans les documents internes de la Commission ; le rapport final ne fera pas mention de ces difficultés.

Ottawa et Hull, villes provinciales

Même si des raisons d'ordre politique, idéologique, voire franchement francophobe peuvent expliquer l'absence de collaboration qu'a rencontrée la Commission à Ottawa, l'opposition qui se manifeste dans cette ville tient, en fin de compte, au fait que cette dernière se perçoit d'abord comme une ville de l'Ontario plutôt que comme la capitale d'un pays bilingue. C'est du moins l'opinion de plusieurs analystes de la Commission, selon lesquels « *local opposition versus*

⁵³ « Chapitre 3 : L'administration municipale d'Ottawa », [s. d.], p. 12, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 187.

⁵⁴ « Working Paper on the Federal Capital », août 1966, p. 9, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 37.

*national interest seems to be the issue*⁵⁵ ». Une partie de la population craint qu'Ottawa ne soit transformée au profit du gouvernement fédéral. En ce sens, « *from a national perspective, a federal district is seen as an ideal solution to bilingual and bicultural problems in the area and in the country as a whole. From a local perspective, a federal district is regarded as the antithesis of democratic self-government*⁵⁶ ».

Mais on ne doit pas penser que seule la Ville d'Ottawa a redouté les transformations que la Commission voulait recommander. Même si la Ville de Hull a offert une aide exemplaire à la Commission, il ne faut pas en conclure que les habitants de la partie québécoise de la région de l'Outaouais auraient applaudi à l'idée que leur ville ou leur région soit détachée du Québec pour être placée sous la responsabilité du gouvernement fédéral. Même si la Commission établira que les francophones d'Ottawa appuyaient très fortement la création d'un district fédéral, les francophones du côté québécois de la frontière provinciale auraient-ils voulu, pour autant, se retrouver en minorité sur un territoire dorénavant placé sous la juridiction du gouvernement fédéral? C'est la question que posait le journal *Le Droit* :

Les Canadiens français sont présentement en majorité sur le côté québécois. Qu'on les introduise malgré eux dans un district fédéral et, du jour au lendemain, ils deviendront minorité. Je suis persuadé que les Canadiens français aiment mieux vivre en majorité que de brailler en minorité⁵⁷.

L'éditorialiste du journal *Le Devoir* croit, pour sa part, que la province de Québec n'accepterait jamais de se voir départir d'une partie de son territoire, essentiellement pour les mêmes raisons.

L'expérience de la Confédération canadienne depuis un siècle ne peut incliner le Québec à abandonner ainsi une partie de

⁵⁵ « The National Capital: A summary of the issues involved in the debate on a federal district, with particular emphasis on the questions of bilingualism and biculturalism », 3 février 1967, p. 10, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 37.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 17.

⁵⁷ *Le Droit*, 7 juin 1965, p. 3.

son territoire et de ses citoyens, ce serait placer sous l'autorité assez directe du gouvernement central une nouvelle minorité francophone. Le sort des autres jusqu'ici n'est pas un encouragement à tenter une telle aventure⁵⁸.

Ajoutons que le nationalisme québécois s'affirme de manière très marquée entre les années 1960 et 1970, rendant sans doute l'idée de la création d'un district fédéral moins attrayante du côté québécois à la fin de cette décennie qu'elle aurait pu l'être au début.

Enfin, le Gouvernement du Québec a mis sur pied en 1966 la Commission d'enquête sur l'intégrité du territoire du Québec (CEITQ), mieux connue sous le nom de commission Dorion, qui a rendu un rapport on ne peut plus clair sur le sort que réserverait le Québec à toute suggestion de modifier le territoire québécois.

Parmi les sept postulats énoncés par la CEITQ dans son document final (*Rapport Dorion*), on relève le rejet de toute formule de nature strictement fédérale et la récupération du territoire québécois actuellement propriété de la CCN [Commission de la capitale nationale], l'affirmation de la juridiction du Québec dans les domaines garantis par l'AANB [Acte de l'Amérique du Nord britannique] et, enfin, l'opposition à toute mesure territoriale dans la RCN [région de la capitale nationale] comportant un caractère irréversible pour le Québec. La CEITQ s'inscrivait ainsi contre le détachement de toute portion du territoire québécois pour l'englober dans un district fédéral et recommandait au gouvernement du Québec de requérir l'abrogation de la loi de la CCN⁵⁹.

Bref, même si la population francophone vivant sur la rive ontarienne de l'Outaouais s'était montrée ouverte à une éventuelle reconfiguration de la région de la capitale, une opposition au projet

⁵⁸ P. S. « Bloc notes », *Le Devoir*, 5 janvier 1967, p. 4.

⁵⁹ André-Louis Sanguin, « La Commission de la capitale nationale : nouveau type de gouvernement métropolitain ou district fédéral déguisé? », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 24, n° 61 (avril 1980), p. 180, [En ligne], [<http://id.erudit.org/iderudit/021468ar>].

aurait aussi été à prévoir de la part des habitants de l'autre côté de la rivière.

Le « réalisme résigné » de la Commission

Dans les documents que prépare la Commission à partir de 1968, il semble que l'on ait totalement abandonné l'idée de proposer une transformation substantielle de la Ville d'Ottawa, ce qui sera confirmé dans le rapport final. Cela est sans doute curieux, étant donné que l'état des lieux brossé par la Commission est impitoyable à l'endroit de la capitale du pays. Ottawa est une ville de l'Ontario essentiellement anglophone où l'importante minorité française n'a pas accès à des écoles, des services ou des divertissements de qualité en français. Le rapport final ne laisse d'ailleurs aucun doute : « [...] la forte impression qui ressort de la masse des données relatives aux attitudes vis-à-vis de la capitale est que les Canadiens de langue française ne s'y sentent pas chez eux⁶⁰. » Bref, Ottawa ne reflète pas la dualité ethnolinguistique du pays.

Mais les membres de l'équipe de recherche sont aussi très conscients du casse-tête administratif que représente la capitale du pays. La ville d'Ottawa est d'abord une création juridique de la province de l'Ontario, alors que la partie québécoise de la région de l'Outaouais est redevable au Gouvernement du Québec. Les villes, au Canada, sont en effet des créations des provinces et il n'est pas clair que le Gouvernement du Canada ait le droit constitutionnel de gérer lui-même une ville, fût-elle la capitale du pays⁶¹. Et cela, évidemment, c'est sans parler de l'opposition potentielle que rencontrerait le gouvernement fédéral de la part des gouvernements provinciaux et de la population locale s'il tentait de détacher les

⁶⁰ Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (ci-après Commission BB), *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme* (ci-après *Rapport*), vol. 5 : *La capitale fédérale*, Ottawa, Imprimeur de la reine, 1970, p. 36.

⁶¹ « Facts about the Capital Region », p. 8, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 135.

régions est et ouest de l'Outaouais de leur province respective, soit pour créer une autre province ou, encore, un district fédéral à l'américaine. Ce que les difficultés rencontrées lors de la recherche à la Ville d'Ottawa montrent, c'est que même si la création d'une unité administrative distincte pour la région de la capitale était souhaitable pour refléter la dualité du pays, les obstacles juridiques et surtout politiques semblaient colossaux. Bref, entre l'idéal et le réalisable, il semble y avoir un hiatus incommensurable :

*We consider that a long-term goal might be the creation of a new capital territory, in which the jurisdiction of Ontario and Québec as defined at present would be modified by [...] a new authority having jurisdiction over both sectors; but that at present, various obstacles to the creation of such a territory make its immediate realisation impracticable, and that further study and experience with intermediate stages are required*⁶².

Ce que montrent les recherches et les refus répétés des fonctionnaires de la Ville d'Ottawa de collaborer avec la Commission, c'est le provincialisme des habitants (ou du moins, de l'élite) de la région, qui considèrent les structures actuelles comme des chasses gardées. Dans l'esprit de l'équipe de recherche, le provincialisme n'est pas seulement un enjeu institutionnel, c'est un état d'esprit, ce qu'ils nomment le « *pervasiveness of the provincial framework, a factor which we have found to be the dominant reality of the capital region from the standpoint both of institutions and of attitudes*⁶³ ». Et, donc, on juge qu'il vaut mieux attendre que les esprits aient évolué avant d'entamer une transformation majeure de la Ville.

L'utilisation d'expressions comme « stage [*sic*] intermédiaire » deviendra bientôt la norme dans les documents préparatoires à la rédaction du cinquième volume du rapport final. La Commission se donne pour but de proposer des recommandations visant à transformer

⁶² « Book VI – The Federal Capital, Chapter IV: Proposals for the Capital Area », 31 janvier 1969, p. 4.2, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 10.

⁶³ *Ibid.*, p. 4.4.

non plus radicalement, mais progressivement la région. L'objectif est de préparer le terrain pour autre chose, quand les mentalités auront évolué : « Notre intention n'est pas d'offrir ici une solution définitive à la question outaouaise⁶⁴ », écrit-on. On propose donc des réformes mineures plutôt que des changements structuraux importants. Si ces derniers sont considérés comme nécessaires, étant donné les difficultés, la Commission se résigne à les voir mis en œuvre plus tard :

We think that, considered altogether, such reforms can go some distance towards the status of fully equality of facilities and services that we recommend for the capital. From this standpoint we are justified in themselves. But in addition we think that they could pave the way for a more elaborate reform of institutions which could integrate the two sectors of the present capital, ultimately perhaps into a new jurisdiction founded on full equality⁶⁵.

L'équipe de recherche, qui prépare le rapport final, en viendra ainsi à accepter des changements minimaux en attendant que les mentalités aient suffisamment évolué pour qu'interviennent, à moyen ou à long terme, des changements plus importants. Cette idée se lit en toutes lettres dans le « Mémoire numéro 5 » dans lequel Jean T. Fournier explique que la Commission doit proposer non plus un scénario idéal, comme il l'avait écrit quelques années plus tôt, mais plutôt un scénario susceptible d'être « accepté » par la population :

Le modèle que nous soumettons [...] prévoit une extension des pouvoirs du gouvernement fédéral dans la région Ottawa-Hull et une plus étroite collaboration entre les divers niveaux gouvernementaux, le tout à l'intérieur du cadre institutionnel actuel. Notre modèle est politique ie. [sic] Nous avons conscience

⁶⁴ « Mémoire n° 5 », rédigé par Jean T. Fournier, lundi 20 décembre (année non indiquée), p. 3, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 35.

⁶⁵ « Book VI – The Federal Capital, Chapter II: The Principle of Equal Partnership », 31 janvier 1969, p. 2.29, BAC, Fonds CREBB, RG33-80, ACC 1974-75/039, boîte 10.

de présenter un schème qui est acceptable à la population locale ;
ce n'est pas à strictement parler un « idéal » que nous soumettons⁶⁶.

Ce scénario « acceptable » par la population est minimaliste. Le rapport final le dira sans ambages : « Nous concluons donc qu'il faut absolument réaliser l'égalité des droits linguistiques dans la région de la capitale, et que ce n'est là qu'une première étape. Il faut davantage⁶⁷. »

En définitive, le cinquième volume du rapport final est un document assez incongru. D'une part, on se livre, sans compromis, à une description de la réalité anglo-dominante de la ville d'Ottawa. On indique que les francophones ne s'y sentent pas chez eux, qu'il n'est à peu près pas possible d'y obtenir des services en français tant à la Ville que dans les commerces à moins de tomber par hasard sur un francophone, et ainsi de suite. Mais les solutions proposées ne sont pas à la hauteur des problèmes constatés. Hormis la recommandation voulant que l'Ontario et le Québec offrent des services dans les deux langues à la population et que les municipalités fassent de même, on propose essentiellement que le gouvernement fédéral exerce une influence dans la région par un affichage bilingue, par l'inclusion de dispositions obligeant les fournisseurs au bilinguisme, par une offre de services bilingues dans les bureaux du gouvernement fédéral et dans les tribunaux. En ce sens, le maître mot du cinquième volume du rapport final est celui de « présence fédérale », c'est-à-dire que c'est par sa capacité à dépenser que le gouvernement fédéral doit exercer son influence⁶⁸. Pour les auteurs du cinquième volume, « il

⁶⁶ « Mémoire n° 5 », rédigé par Jean T. Fournier, lundi 20 décembre (année non indiquée), p. 3, BAC, Fonds CREBB, RG3-80, ACC 1974-75/039, boîte 35.

⁶⁷ Commission BB, *Rapport*, vol. 5 : *La capitale fédérale*, p. 37-38.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 20. Sur la notion de présence fédérale, on peut lire la précision suivante dans le volume 5 du rapport final de la Commission : « Le concept de "présence fédérale" [...] implique l'influence des nombreux organismes et du gouvernement de ses fonctionnaires, qui se manifeste sous des formes et à des degrés divers. Le terme désigne donc leur action et leur manière d'agir dans la région de la capitale nationale, quelles que soient l'assise constitutionnelle ou la compétence locale. En ce sens, la présence fédérale est une notion politique plutôt que juridique » (*Ibid.*, p. 20).

ne faut pas sous-estimer l'influence du secteur public sur le secteur privé : dans une capitale où tous les services publics, au sens le plus large du terme, sont assurés au complet dans les deux langues, on concevrait mal que le secteur privé se comporte tout autrement⁶⁹ ».

La seule proposition « structurelle » contenue dans le cinquième volume est la création d'une commission tripartite (CCN, Ville d'Ottawa, gouvernement fédéral) chargée de surveiller les efforts de bilinguisation déployés par la Ville, une proposition qui restera sans suite.

Conclusion

Au moment où il est publié, en février 1970, plusieurs des recommandations du cinquième volume du rapport final de la Commission sont déjà obsolètes à cause de l'adoption, quelques mois plus tôt, de la *Loi sur les langues officielles* de 1969, qui prévoit déjà le bilinguisme de la fonction publique fédérale et des tribunaux. On constate la même chose en ce qui a trait à la recommandation de créer des écoles françaises primaires et secondaires dans la région d'Ottawa, devenue elle aussi obsolète par les lois ontariennes 140 et 141 de 1968, qui rendent officiellement françaises les écoles élémentaires bilingues de la province et qui autorisent la création d'écoles secondaires françaises publiques. La 16^e recommandation, qui prévoyait « corriger le déséquilibre entre l'Ontario et le Québec quant à l'emplacement des immeubles fédéraux », est déjà en voie d'être mise en œuvre par la construction de la place du Portage à Hull, dont les travaux, qui débutent en 1970, étaient déjà prévus depuis quelque temps. La seule recommandation qui aura un véritable effet est celle qui incite la Ville d'Ottawa à offrir des services bilingues à la population. Cette dernière se dote, à l'automne 1970, à la suite de la publication du rapport de la Commission, d'une première politique de bilinguisme⁷⁰.

⁶⁹ *Ibid.*, p. 40.

⁷⁰ Sur les débats qui ont mené à l'adoption de cette première politique de bilinguisme, voir François Charbonneau et Samuel Coeytaux, « L'affaire Lepage et le caractère

Il n'est donc pas exagéré de dire que, par rapport aux ambitions de départ de l'équipe de recherche sur la capitale fédérale, le rapport final de la Commission a accouché d'une très petite souris.

Il faut dire qu'au moment de publier les deux derniers volumes de son rapport final (les cinquième et sixième sont, en effet, publiés ensemble), la Commission est en décalage par rapport aux transformations et bouleversements qui se produisent à un rythme effréné au Québec et au Canada. Rappelons seulement qu'entre 1963 et 1970 se produiront, entre autres événements, la transformation du Rassemblement pour l'indépendance nationale en parti politique, la création du Front de libération du Québec et les premiers attentats, la défection de René Lévesque du Parti libéral du Québec et la création du Mouvement souveraineté-association, les États généraux du Canada français, le « Vive le Québec libre! » du général de Gaulle, les émeutes de la Saint-Jean-Baptiste en 1968 et l'élection de Pierre Elliott Trudeau comme premier ministre du Canada, la création du Parti québécois, l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* et la création d'un poste de commissaire aux langues officielles, et ainsi de suite. Et puis, André Laurendeau, qui a eu l'idée de créer la Commission et qui en a coprésidé les destinées, meurt le 1^{er} juin 1968, ce qui ne manque pas d'ébranler la Commission.

Bien entendu, rien ne garantit que des recommandations plus audacieuses auraient été entérinées par le Gouvernement du Canada. On le sait, un nombre important de recommandations de la Commission seront ignorées par un Pierre Elliott Trudeau ayant sa propre vision de l'avenir du Canada. Il n'en demeure pas moins que plus de cinquante ans après la commission Laurendeau-Dunton, les professeurs Caroline Andrew et Guy Chiasson pouvaient écrire que la ville d'Ottawa en 2012 « a du mal à se voir et à se représenter comme la

symbolique de la politique de bilinguisme de la ville d'Ottawa (1970-2001) », *Journal of Canadian Studies* = *Revue d'études canadiennes*, vol. 47, n° 2 (printemps 2013), p. 119-149.

capitale d'un pays⁷¹ ». Bref, ils faisaient exactement le même constat que l'équipe de recherche de la Commission qui amorçait ses travaux en 1963. Et puis, qui pourrait sérieusement prétendre que la Ville d'Ottawa correspond aujourd'hui aux objectifs que s'étaient fixés la Commission, à savoir que « tout citoyen de la capitale ait le choix de vivre complètement sa vie en français ou en anglais, sans éprouver le sentiment d'y perdre ou d'être privé, relativement à ce qu'aurait apporté l'autre choix⁷² » ? Comme tout francophone ayant habité à Ottawa le sait, comme l'a montré le rapport Le Blanc de 2007 sur les services en français déficients à la Ville d'Ottawa⁷³ et l'impossibilité d'y travailler en français malgré la politique de bilinguisme, et comme nous le rappelle le commissaire aux langues officielles dans ses rapports chaque fois qu'il s'intéresse à la Ville d'Ottawa, nous sommes encore aujourd'hui très loin du compte. La situation serait peut-être différente si, à la suite des transformations radicales proposées il y a quarante ans, la Ville d'Ottawa avait accepté que le principe de l'égalité entre les peuples fondateurs du pays se reflète dans la capitale.

⁷¹ Caroline Andrew et Guy Chiasson, « La Ville d'Ottawa : représentation symbolique et image publique », dans Richard Clément et Caroline Andrew (dir.), *Villes et langues : gouvernance et politiques : symposium international*, Ottawa, Invenire, 2012, p. 43.

⁷² Commission BB, *Rapport*, vol. 5 : *La capitale fédérale*, p. 38.

⁷³ Jean-Claude Le Blanc, *Feuille de route : vers l'excellence dans l'application de la politique de bilinguisme de la Ville d'Ottawa*, étude réalisée par Praxis, conseillers en gestion, et Jean-Claude Le Blanc, expert-conseil, aménagement linguistique et gestion, Ottawa, 2007, [En ligne], [<http://ottawa.ca/calendar/ottawa/citycouncil/occ/2009/01-28/csedc/01A%20-%20ACS2008-CCV-FLS-0002-fre%20-%20doc%202.htm>].

Quarante ans de pacification tranquille : du projet de reconnais- sance politique de la commission Laurendeau-Dunton aux politiques de protection des francophones en situation minoritaire

Christophe Traisnel
Université de Moncton

Anne-Andrée Denault
Chaire de recherche sur la francophonie
Université d'Ottawa

Résumé

Nous souhaitons montrer dans ce texte que l'État canadien semble, en fait, s'être prévalu d'une sorte de « droit d'inventaire » quant aux débats, aux réflexions et aux propositions formulés dans le cadre de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, en choisissant de s'attarder davantage à trouver des solutions pour régler la « crise » politique que traversait alors le Canada, plutôt qu'en en suivant les recommandations. Ce faisant, si les conflits linguistiques au Canada se sont peu à peu pacifiés, un problème reste en suspens : celui de la reconnaissance des francophonies canadiennes. Il ne s'agit pas de proposer ici une analyse historique de la portée et des limites des travaux de la Commission, mais plutôt de comprendre l'influence de ses travaux sur les fondements du « modèle canadien de reconnaissance » à partir desquels sont pensées

Mens, vol. XIV, n° 2–vol. XV, n° 1 (printemps-automne 2014)

les principales politiques destinées aux communautés francophones en situation minoritaire (CFSM). Pour ce faire, nous chercherons à cerner la place relativement modeste qu'occupe la question de la reconnaissance politique dans une littérature pourtant dense consacrée aux communautés francophones en situation minoritaire, puis nous resituerons la Commission dans les débats identitaires qui traversaient à l'époque le Canada français. Nous montrerons ensuite que le législateur canadien s'est plutôt engagé dans une politique de protection des francophones en situation minoritaire, plutôt que dans une politique de reconnaissance de ces communautés. Cela nous permettra, enfin, en menant une réflexion plus prospective sur le « modèle » canadien, de nous attarder sur les conséquences de ces politiques sur les francophonies canadiennes elles-mêmes.

Abstract

In this article, we wish to demonstrate that the Canadian government, in the context of the debates, studies and propositions formulated during the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism, chose to prioritize the search for solutions to the political "crisis" faced by the country at the time, instead of following the recommendations of the Commission. As a result, although the linguistic conflicts present at the time calmed down, a problem remained: the acknowledgement of the different Canadian francophonies. Our aim isn't to propose an historical analysis of the reach and limits of the efforts of the Commission, but rather to understand the influence of those efforts on the foundations of the "modèle canadien de reconnaissance" through which were conceived the main politics aimed at the "francophone communities in a minority situation". To achieve this aim, we try to identify the relatively limited place occupied by this question of the "reconnaissance politique" in the dense literature on francophone communities outside of Quebec, and then to resituate the B&B Commission in the debates regarding identity within French-Canada at the time. We'll demonstrate then that the Canadian legislator chose to protect francophone communities in a minority situation instead of acknowledging those communities. We'll finally open on a prospective

discussion on the Canadian “model” and on the consequences of those politics on francophone communities outside of Quebec.

*Et voilà que les Canadiens-Français, à leur tour,
entrent dans le cycle du changement, des prises de conscience
et des grands réaménagements.*

JACQUES-YVAN MORIN¹

La fin des années 1960 est marquée en Amérique du Nord par une effervescence politique et une montée du courant d’affirmation culturelle et identitaire plus largement inscrit dans le mouvement des droits civiques. Tandis qu’aux États-Unis certains groupes revendiquent la reconnaissance de leur différence et l’accession à un statut égalitaire, au Canada cette effervescence s’illustre, entre autres, par une prise de conscience politique des francophones qui mènera, par exemple, à la tenue des États généraux du Canada français, à la montée du mouvement étudiant en Acadie, aux débats entourant la Commission royale d’enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme et aux revendications souverainistes au Québec. La question nationale se situe ainsi au cœur du politique alors que le Canada français est en pleine ébullition identitaire. De ce point de vue, le contraste est saisissant comparativement à la fin des années 2000, alors que l’espace politique canadien, à tout le moins sur la question nationale, paraît largement pacifié : un souverainisme en berne au Québec, des organismes acadiens travaillant sereinement au renouvellement de la *Loi sur les langues officielles* au Nouveau-Brunswick et des communautés francophones en situation minoritaire qui se sont toutes inscrites dans un travail de collaboration de longue haleine avec le gouvernement fédéral en vue d’assurer leur « vitalité » par l’entremise

¹ Jacques-Yvan Morin, « Le fondement des États généraux : discours prononcé à l’ouverture de l’Assemblée, le 23 novembre 1967 », *L’Action nationale*, vol. 57, n° 6 (février 1968), intitulé *Les États généraux du Canada français : assises nationales 1967*, p. 12, [En ligne], [<http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2163581>].

des programmes publics mis en œuvre dans le cadre de la législation sur les langues officielles.

Pourtant, au regard des résultats statistiques et des rapports annuels du Commissariat aux langues officielles, cette vitalité est bien loin d'être assurée. En effet, en dépit des quarante années de politiques linguistiques issues en partie des réflexions générées à la fin des années 1960, notamment par la commission Laurendeau-Dunton qui, pourtant, ouvrait la voie à une véritable reconnaissance politique des collectivités francophones, il semble que l'un des principaux acquis de ces politiques linguistiques qui ont suivi les débats de la Commission soit plus une forme de « pacification tranquille » de la question linguistique², qu'une tentative de solutionner le problème de l'assimilation progressive de la minorité francophone au Canada.

Nous souhaitons montrer dans ce texte que l'État canadien semble, en fait, s'être prévalu d'une sorte de « droit d'inventaire » quant aux débats, aux réflexions et aux propositions formulés dans le cadre de la Commission, en choisissant de s'attarder davantage à trouver des solutions pour régler la « crise » qu'en en suivant les recommandations. Nous entendons ici par droit d'inventaire la démarche d'un acteur politique visant à opérer un bilan global d'une action collective passée, pour accepter d'endosser certains aspects jugés positifs pour l'avenir et, au contraire, rejeter ou écarter d'autres aspects considérés comme plus problématiques ou obsolètes. Un tel regard critique caractérise habituellement le commanditaire de tout travail d'enquête confié à une commission, et les travaux de la commission Laurendeau-Dunton ne font, bien sûr, pas exception à la règle. En l'espèce, l'État canadien, dans son inventaire, semble avoir fait le choix de la pacification linguistique *d'abord*, plutôt que

² Christophe Traisnel, « Protéger et pacifier : la politique officielle de bilinguisme canadien face aux risques de transferts linguistiques et de contestation communautaire », *Revue internationale d'études canadiennes* = *International Journal of Canadian Studies*, n° 45-46 (2012), p. 69-89, [En ligne], [<http://id.erudit.org/iderudit/1009895ar>].

celui de la protection de la minorité de langue française, par sa reconnaissance politique en tant que communauté.

Pour ce faire, nous avons procédé à une lecture des divers rapports de la Commission. Nous nous sommes particulièrement attardés aux livres suivants : Livre I : *Les langues officielles*, Livre II : *L'éducation*, parce qu'ils traitent des communautés francophones en milieu minoritaire. Nous avons aussi étudié le rapport préliminaire de la Commission, les travaux supplémentaires commandés par celle-ci, particulièrement celui sur le fédéralisme, de même que les recommandations du Conseil consultatif des districts bilingues publié plus tardivement, en 1971. Tandis que plusieurs travaux sur la Commission portent sur le Québec comme angle d'analyse, notre corpus aborde une question souvent occultée, celle des communautés francophones en milieu minoritaire, donnant ainsi à notre travail une perspective nouvelle.

Ce faisant, l'objectif de cet article demeure modeste. Il ne s'agit pas de proposer ici une analyse historique de la portée et des limites des travaux de la Commission : nombre d'auteurs, notamment dans le numéro de cette revue, se sont saisis de ce travail. Nous souhaitons plutôt comprendre l'influence des travaux de la Commission sur les fondements du « modèle canadien de reconnaissance » à partir desquels sont pensées les principales politiques destinées aux communautés francophones en situation minoritaire (CFSM). Nous chercherons, notamment, à mieux saisir le contraste qui peut exister entre, d'une part, les conclusions de la Commission et, d'autre part, les principaux cadres de référence du modèle canadien de reconnaissance des minorités linguistiques, tel qu'il a pu s'imposer depuis ces quarante dernières années : le modèle d'un État qu'il serait possible de qualifier de « compassionnel³ », dont l'objectif est davantage d'aider et de rassurer les francophones en situation minoritaire, que de résoudre,

³ Denis Laforge, « Des "esprits d'État" face à la ségrégation scolaire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 4, n° 180 (2009), p. 64-73.

par la reconnaissance politique des communautés, la question de leur assimilation⁴.

Pour ce faire, nous procéderons en quatre temps. Premièrement, nous tenterons très rapidement de cerner la place relativement modeste qu'occupe la question de la reconnaissance politique dans une littérature pourtant dense consacrée aux communautés francophones en situation minoritaire. Dans un second temps, nous reviendrons sur l'esprit même de la Commission en la resituant dans les débats identitaires qui traversaient à l'époque le Canada français, pour mieux appréhender la voie de la reconnaissance politique que ces débats paraissaient suggérer. Il s'agit, en particulier, de montrer à quel point la commission Laurendeau-Dunton paraît s'inscrire dans une volonté assez singulière de renégocier l'entente confédérative, en reconnaissant le statut égalitaire de deux principaux partenaires en tant que « peuples fondateurs ». Dans un troisième temps, nous montrerons que le législateur canadien, suite aux recommandations de la Commission et bien que faisant sien ce souci de pacification linguistique qui a conduit à la mise sur pied de celle-ci, choisit pourtant de ne pas s'engager dans le paradigme de la reconnaissance politique et semble s'inscrire dans celui, moins polémique, de « l'État compassionnel », en destinant ses politiques linguistiques non pas à une communauté « francophone » ou « canadienne-française » reconnue en tant que telle, mais plutôt à des groupes linguistiques spécifiques (parents francophones, clientèles de centres communautaires, ayants droit, anglophones en situation minoritaire, etc.) en fonction d'une logique aux visées plus intégratrices que particularistes. Dit autrement, l'État canadien choisira plutôt d'aménager, au sein même de la société canadienne, une place aux francophones au moyen de politiques linguistiques offertes par l'État-providence, plutôt que de réformer l'État-nation canadien en vue d'une reconnaissance politique de la francophonie canadienne participant, en tant qu'acteur autonome, aux institutions de l'État. Enfin, dans un quatrième temps, en nous

⁴ Traisnel, « Protéger et pacifier ».

livrant à une réflexion plus prospective du « modèle » canadien, nous nous attarderons aux conséquences de ces politiques sur les francophonies canadiennes elles-mêmes ainsi que sur la question identitaire et l'imagination d'un « faire communauté » en français au Canada.

De la reconnaissance politique d'une minorité à la vitalité d'une pratique linguistique en situation minoritaire : aborder l'enjeu de la place du français au Canada

L'enjeu linguistique : du débat sur l'identité à la mesure de la vitalité

Un rapide survol des recherches consacrées à la minorité francophone du Canada permet de dresser le portrait des transformations qui ont touché les approches consacrées à cet objet. Issue de questionnements sur les transformations du Canada français, notamment depuis les travaux de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, cette littérature s'est d'abord consacrée aux dimensions historique, littéraire et linguistique du « fait français » au Canada⁵, pour opérer, dans les années 1970, une mutation vers des préoccupations plus sociopolitiques portant sur des thématiques qui deviendront, par la suite, centrales dans l'analyse de la « vitalité » des communautés francophones au Canada : l'éducation d'abord, puis la culture et les médias, la justice, la santé, le développement économique, l'immigration⁶. Notons que, dans le même temps, le

⁵ Fernand Harvey, « Le champ de recherche sur les communautés francophones minoritaires au Canada : sa structuration, ses orientations », *Francophonies d'Amérique*, n° 14 (automne 2002), p. 11-27, [En ligne], [<http://id.erudit.org/iderudit/1005180ar>].

⁶ Edmund A. Aunger, « Les communautés francophones de l'Ouest : la survivance d'une minorité dispersée », dans Joseph Yvon Thériault (dir.), *Francophonies minoritaires au Canada : l'état des lieux*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1999, p. 283-304; André Magord, Rodrigue Landry et Réal Allard, « La vitalité ethno-linguistique de la communauté franco-terreneuvienne de la péninsule de Port-au-Port : une étude comparative », dans André Magord (dir.), *Les Franco-Terreneuviens de la péninsule de Port-au-Port : évolution d'une identité franco-canadienne*, Moncton, Université de Moncton, Chaire d'études acadiennes, 2002, p. 197-227; Jean-Pierre

gouvernement fédéral va peu à peu s'investir dans ces domaines et, par la mise en œuvre de politiques sectorielles, imposer son tempo et ses cadres de référence à la littérature consacrée à la francophonie canadienne⁷.

Désormais, ce « champ d'études » sur la francophonie canadienne en situation minoritaire (il existe un réseau, des revues, des instituts, des chaires et des programmes de recherche qui lui sont consacrés) se trouve structuré autour de trois grandes thématiques très inégalement couvertes par les recherches. Il existe toujours, en effet, une perspective identitaire qui poursuit les questionnements, dans des débats parfois très vifs concernant les fondements sociaux et historiques d'une « appartenance » et d'une représentation de type communautaire des enjeux linguistiques⁸. En général, les travaux historiques traitant de la francophonie canadienne se situent dans cette perspective. Quel

Wallot (dir.), *La gouvernance linguistique : le Canada en perspective*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2005.

⁷ Daniel Bourgeois, Wilfrid Denis, Donald Dennie et Marc L. Johnson, *La contribution des gouvernements provinciaux et territoriaux à l'épanouissement des communautés francophones en milieu minoritaire : un premier bilan et quelques perspectives*, Moncton, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, 2006, [En ligne], [<http://www.icrml.ca/fr/recherches-et-publications/publications-de-l-icrml/item/8409-la-contribution-des-gouvernements-provinciaux-et-territoriaux-a-l-epanouissement-des-communautés-francophones-en-milieu-minoritaire-un-premier-bilan-et-quelques-prospectives>]; Association des universités de la francophonie canadienne et Association internationale des études québécoises, *La recherche sur la francophonie dans les Amériques : rapport final soumis au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes du gouvernement du Québec*, mars 2006, [En ligne], [<http://www.aieq.qc.ca/documents/0000/0189/rapport.recherche.francophonie.pdf>]; Marc L. Johnson et Paule Doucet, *Une vue plus claire : évaluer la vitalité des communautés de langue officielle en milieu minoritaire*, Ottawa, Commissariat aux langues officielles, 2006.

⁸ Marcel Martel, *Le deuil d'un pays imaginé : rêves, luttes et déroute du Canada français : les rapports entre le Québec et la francophonie canadienne, 1867-1975*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1997; Monica Heller, *Linguistic Minorities and Modernity: A Sociolinguistic Ethnography*, London, Longman, 1998; Joseph Yvon Thériault, *Faire société : société civile et espaces francophones*, Sudbury, Éditions Prise de parole, 2007; Michel Bock, *Quand la nation débordait les frontières : les minorités françaises dans la pensée de Lionel Groulx*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, 2004.

rôle joue ou peut jouer la dimension linguistique dans le projet de « faire société » au Canada⁹ ? Une deuxième perspective s'inscrit dans la foulée de l'intervention de l'État et du développement de politiques de reconnaissance du français au Canada : *Loi sur les langues officielles*, mise en place de politiques publiques, développement de mécanismes visant à susciter le développement d'une véritable gouvernance communautaire ou linguistique, plans d'action, feuilles de route ont ainsi considérablement nourri une perspective juridico-politique tentant, tout à la fois, d'évaluer non seulement la portée, mais aussi les limites des interventions gouvernementales au regard des défis et des enjeux rencontrés par les communautés. Ce sont le statut de la langue comme celui des communautés qui sont questionnés : quelle est la juste place des francophones au Canada ? Dans quelle mesure la « lutte pour la reconnaissance » entamée par la minorité francophone a-t-elle porté fruit¹⁰ ? Les modalités offertes par le pouvoir politique (droits, politiques publiques, mécanismes de collaboration, gouvernance) sont-elles adaptées aux demandes de reconnaissance¹¹ ? Ces questionnements s'inscrivent, évidemment, dans les réflexions menées au Canada sur la notion de reconnaissance ou de ses dimensions juridiques et politiques¹², et plus particulièrement sur les

⁹ Thériault, *Faire société*.

¹⁰ François Charbonneau, « L'avenir des minorités francophones du Canada après la reconnaissance », *Revue internationale d'études canadiennes = International Journal of Canadian Studies*, n° 45-46 (2012), p. 163-186, [En ligne], [http://id.erudit.org/iderudit/1009900ar].

¹¹ José Woehrling, « Conflits et complémentarités entre les politiques linguistiques en vigueur au Québec, au niveau fédéral et dans le reste du Canada », dans Pierre Noreau et José Woehrling (dir.), *Appartenances, institutions et citoyenneté*, Montréal, Wilson et Lafleur, 2005, p. 295-319 ; Will Kymlicka et Alan Patten (dir.), *Language Rights and Political Theory*, New York, Oxford University Press, 2003 ; Linda Cardinal et Luc Juillet, « Les minorités francophones hors Québec et la gouvernance des langues officielles au Canada », dans Wallot (dir.), *La gouvernance linguistique*, p. 157-176 ; Marcel Martel et Martin Pâquet (dir.), *Légiférer en matière linguistique*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2008.

¹² Charles Taylor, *Multiculturalisme : différence et démocratie*, Paris, Aubier, [1992] 1994 ; James Tully, *Strange Multiplicity: Constitutionalism in the Age of Diversity*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995 ; Will Kymlicka, *Multicultural*

« luttes pour la reconnaissance » entreprises par les francophones au Canada, et pour lesquelles la question de leur achèvement se pose avec acuité¹³.

Une troisième perspective s'intéresse moins aux questions portant sur la reconnaissance et les représentations, qu'à celle de l'évaluation des tendances sociodémographiques de la pratique du français au Canada. Cette perspective « vitalitaire » domine largement le prisme des études sur la francophonie au Canada et cherche à repérer les principaux facteurs qui influencent la pratique d'une langue en situation minoritaire, telle que le français au Canada¹⁴, avec un objectif : essayer d'enrayer le processus de transfert linguistique ou d'assimilation qui touche la plupart des communautés francophones en situation minoritaire. De fait, la question centrale n'est plus celle de la place politique, mais celle de la dimension sociodémographique d'un groupe linguistique donné, dans un contexte marqué par le bilinguisme officiel.

Ce bref survol permet de saisir le glissement qui s'est opéré dans cette littérature, passant des préoccupations politiques centrées sur la reconnaissance et la représentation vers des questionnements d'ordre démographique, axés sur la mesure de pratiques linguistiques visant, *in fine*, à mesurer la vitalité du groupe linguistique concerné. Dans cette perspective, ce sont essentiellement les cadres de référence étatiques qui se sont imposés. Plus de quarante années de législation

Citizenship: A Liberal Theory of Minority Rights, Oxford. Oxford University Press, 1995 ; Michel Bastarache, « La place des droits linguistiques dans l'ordre juridique au Canada », dans Martel et Pâquet (dir.), *Légiférer en matière linguistique*, p. 339-358.

¹³ Charbonneau, « L'avenir des minorités francophones du Canada après la reconnaissance ».

¹⁴ Rodrigue Landry et Réal Allard, « Diglossia, Ethnolinguistic Vitality, and Language Behavior », *International Journal of the Sociology of Language*, n° 108 (1994), p. 15-42 ; Charles Castonguay, « Vitalité du français et concentration des francophones : un bilan 1971-2001 », *Francophonies d'Amérique*, n° 20 (automne 2005), p. 15-24, [En ligne], [<http://id.erudit.org/iderudit/1005333ar>] ; Anne Gilbert (dir.), *Territoires francophones : études géographiques sur la vitalité des communautés francophones du Canada*, Québec, Éditions du Septentrion, 2010.

sur les langues officielles et de reconnaissance du bilinguisme ont imprimé leur marque sur ce champ. En s'investissant dans la question de la vitalité de la minorité francophone et en cherchant à l'évaluer, le pouvoir public a généré le besoin de poursuivre les recherches. Ces dernières ont non seulement intégré dans leur analyse les acronymes officiels de CLOSM (communautés de langue officielle en situation minoritaire) et de CFSM (communautés francophones en situation minoritaire), mais elles se sont partiellement spécialisées dans une sphère, celle qui étudie les possibilités de financement offertes par le législateur dans les domaines considérés comme particulièrement cruciaux s'agissant de l'avenir des communautés : santé, culture, éducation, immigration et développement économique.

Cet investissement de l'État fédéral et le processus de « capacitation » (*empowerment*) qu'a généré cet investissement au sein de la minorité francophone a, bien sûr, conduit à une réinterprétation de la notion même de pouvoir, en fonction de ce contexte plus propice et encadré. Il ne s'agit plus de savoir si un projet de reconnaissance politique reste possible en s'interrogeant sur « le pouvoir en Acadie » ou ailleurs, par exemple, dans une perspective autonomiste qui sonne désormais comme une douce utopie, mais si les organismes communautaires disposent de marges de manœuvre suffisantes pour assurer et mettre en œuvre les services publics qui leur ont été confiés au moyen d'une forme de gouvernance qui les associe, parfois étroitement, aux prises de décision publique. Il apparaît que le Canada a progressivement renoncé aux débats portant sur la *reconnaissance politique* de sa minorité linguistique, à savoir l'institutionnalisation d'un groupe par l'aménagement de son autonomie politique au sein d'une société plus large, au profit de la mise sur pied de *politiques de reconnaissance* ne visant plus à accorder une place à un acteur collectif donné et reconnu en tant que tel, mais à multiplier les interventions publiques en vue de définir un ensemble de possibilités politiques à destination

de divers acteurs, à charge pour eux, avec l'aide du pouvoir public, de contribuer à l'épanouissement ou à la protection de groupes donnés¹⁵.

Ce faisant, les termes mêmes des débats contemporains portant sur la place des francophones en situation minoritaire au Canada semblent bien éloignés de ceux qui, pourtant, avaient cours dans les années 1960.

Le contexte des années 1960 : la langue au cœur du politique

Dans les années 1960, la dimension politique et les questionnements à propos de la représentation et de la reconnaissance de la nation canadienne-française sont bien plus qu'aujourd'hui au cœur des débats, et le continuum des solutions politiques pour contrer la peur de l'assimilation paraît beaucoup plus étendu. C'est dans ce contexte d'effervescence politique que le gouvernement de Lester B. Pearson met en place la commission Laurendeau-Dunton.

Les transformations qui s'opèrent durant les années 1950 et au début des années 1960 apportent, en effet, avec elles une nouvelle conception des rapports entre francophones et anglophones, qui se fonde sur le désir de négocier avec la majorité, de la contraindre à la reconnaissance de l'égalité entre les deux peuples, tout en revendiquant une identité distincte. Cette nouvelle représentation découle, entre autres, du constat que la nation canadienne-française se trouve dans une situation de sous-développement économique et politique malgré l'action assidue portée par un mouvement clérico-nationaliste depuis plusieurs décennies et désormais en pleine mutation¹⁶. De plus, la

¹⁵ Christophe Traisnel et Darius Bossé, « La "communauté linguistique française" du Nouveau-Brunswick dans l'article 16.1 de la *Charte canadienne des droits et libertés* : entre politiques de reconnaissance et reconnaissance politique d'une communauté linguistique au Canada », *Francophonies d'Amérique*, n° 37 (printemps 2014), p. 39-63.

¹⁶ Depuis le milieu des années 1950, le mouvement canadien-français perd des membres. Les associations francophones traditionnelles peinent à recruter et à amasser les fonds nécessaires au soutien et à la promotion du français. Les caisses des associations se vident tandis que le discours de la survivance et de la foi protectrice de la langue résonne de moins en moins aux oreilles des Canadiens

situation objective des francophones se dégrade. Le recensement de 1961 constitue, tout à la fois, un coup dur et un coup de fouet pour le mouvement canadien-français traditionnel (voir le tableau 1). Les données du recensement, reprises dans le rapport préliminaire de la Commission, montrent, selon les commissaires, une « diminution alarmante » de la proportion des francophones au pays en raison non seulement des transferts linguistiques, mais aussi de la baisse du taux de natalité. De plus, les enquêtes sur la représentation des francophones dans l'administration fédérale lancent le bal des appels à un État fédéral plus juste et représentatif des Canadiens français. Ces données viennent nourrir les revendications du mouvement néo-nationaliste, mais ne découragent pas ceux qui pensent plutôt que l'heure est venue de renégocier une entente politique entre nations (les intellectuels Jacques-Yvan Morin, André Laurendeau et Claude Ryan, notamment). C'est dans ce contexte que s'amorcent parallèlement deux entreprises : l'une émanant de la société civile, les États généraux du Canada français, et l'autre, portée par l'État fédéral sous l'égide du premier ministre Lester B. Pearson, la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. La contemporanéité de ces deux processus et la similitude des problématiques abordées les rendent mutuellement perméables, dans un contexte marqué par le désir politique de reconnaissance des Canadiens français. Les États généraux sont ainsi le reflet d'une époque où la majorité francophone du Québec découvre dans sa gouverne un instrument susceptible de lui permettre de rétablir l'équilibre et de régler les différends linguistiques qu'elle et les autres collectivités francophones estiment subir depuis trop longtemps. Cette prise de conscience ne sera évidemment

français et particulièrement ceux du Québec, qui amorcent leur Révolution tranquille. Le nationalisme axé sur la spiritualité ou le messianisme est en perte de vitesse tandis que se mettent en place des revendications d'ordre politique et constitutionnel qui prennent assises sur un désir de renouveler la Confédération de 1867 (Anne-Andrée Denault, *Divergences et solidarité : une étude sociopolitique des rapports entre le Québec et les francophones d'Amérique*, thèse de doctorat (science politique), Université d'Ottawa, 2013).

pas sans effet sur l'évolution des débats au sein de la Commission qui, elle aussi, tente de dégager des solutions à ce problème, qui se transforme peu à peu en crise politique majeure.

Tableau 1

Répartition, en pourcentage, selon la langue maternelle, de la population du Canada et de chacune des provinces en 1961

	Anglais	Français	Autre	Total
Canada	58,5	28,1	13,4	100
Terre-Neuve	98,6	0,7	0,7	100
Île-du-Prince-Édouard	91,4	7,6	1,0	100
Nouvelle-Écosse	92,3	5,4	2,3	100
Nouveau-Brunswick	63,3	35,2	1,5	100
Québec	13,3	81,2	5,5	100
Ontario	77,5	6,8	15,7	100
Manitoba	63,4	6,6	30,0	100
Saskatchewan	69,0	3,9	27,1	100
Alberta	72,2	3,2	24,6	100
Colombie-Britannique	80,9	1,6	17,5	100
Yukon	74,3	3,0	22,7	100
Territoire du Nord-Ouest	35,6	4,3	60,1	100

Source : Recensement de 1961 (extrait de l'étude de Ronald L. Watts, *Les sociétés pluriculturelles et le fédéralisme*, Étude de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, vol. 8, Ottawa, Imprimeur de la reine, 1971, p. 97).

Les travaux de la Commission : jalons pour une reconnaissance politique du Canada français

La décennie 1960 se trouve largement marquée par la dimension politique de l'enjeu linguistique. C'est la question nationale et, plus spécifiquement, la place du Canada français dans la fédération canadienne qui se trouve au cœur des réflexions. À la lumière des

débats qui précèdent la Commission et des réflexions et solutions proposées, le gouvernement Pearson semble résolument s'orienter sur la voie d'une reconnaissance culturelle, identitaire et, par extension, politique des constituants du Canada français.

L'instauration de la Commission

Longuement attendue par le Canada français, la Commission est instituée dans un contexte de fédéralisme coopératif, pour reprendre la typologie de Richard Simeon et Ian Roberson, qui encourage la négociation et la recherche d'ententes entre les groupes linguistiques¹⁷. En effet, les années d'après-guerre, loin d'avoir mené à un rapprochement entre ces deux groupes (comme certains l'auraient souhaité) semblent plutôt révéler une polarisation grandissante entre le Québec, majoritairement francophone, et le reste du Canada, menaçant l'unité canadienne. Selon les commissaires, la Commission a été mise sur pied pour « [...] examiner les griefs formulés de plus en plus vigoureusement par les Canadiens français et, en particulier, le Québec. C'est le Canada français qui, par ses porte-parole, se déclare insatisfait de l'état des choses actuel et assure qu'il est victime d'inégalités inacceptables¹⁸ ». Sensible à cette réalité politique, le

¹⁷ Pour ces auteurs, le fédéralisme au Canada est souvent pensé sous l'angle des conflits entre les régions et les groupes linguistiques et comme un système où le pouvoir est divisé entre plus de deux ordres de gouvernement, qui ont chacun leurs domaines de juridiction. Leur approche contextuelle permet de comprendre que l'époque propre à la Commission était caractérisée par une ouverture à la négociation, qui sera remplacée par un fédéralisme compétitif au début des années 1970 (Richard Simeon et Ian Robinson, « The Dynamics of Canadian Federalism », dans James Bickerton et Alain-G. Gagnon (dir.), *Canadian Politics*, 4^e éd., Peterborough, Broadway Press, 2004, p. 101-126).

¹⁸ Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (ci-après, Commission BB), *Rapport préliminaire de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, Ottawa, Imprimeur de la reine, 1965, p. 15. Laurendeau écrira dans son journal personnel : « Les Canadiens français du Québec traversent présentement une phase d'autocritique : ils sont insatisfaits de leur politique provinciale, de leur enseignement, du rôle qu'ils jouent dans l'économie de leur province, etc., et leur jugement sur la Confédération fait

premier ministre de l'époque, Lester B. Pearson, accepte, contrairement à l'ancien gouvernement de John Diefenbaker, de mettre en place une commission royale qui sera chargée de faire une vaste consultation pancanadienne. S'échelonnant de 1963 à 1969, elle sera présidée par deux intellectuels reconnus, issus des « deux solitudes » : André Laurendeau, éditeur du quotidien francophone de Montréal *Le Devoir*, et Davidson Dunton, président de l'Université Carleton.

Lors de sa première allocution en 1963 en tant que coprésident, André Laurendeau soulignera la portée politique de cette initiative gouvernementale : « Le gouvernement canadien, en instituant la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, a clairement indiqué qu'il avait la certitude d'une urgence – d'une urgence qui peut mettre en cause l'existence même du Canada¹⁹. » La Commission aura donc pour objectif de pacifier les conflits, d'éviter une crise qui pourrait déchirer le Canada, en « rétablissant » la notion d'égalité entre les deux « peuples fondateurs ». Dès l'instauration de la Commission et la détermination de son mandat, il semble que la reconnaissance politique soit la voie privilégiée pour régler les différends existant entre les peuples majoritaire et minoritaire, notamment par l'affirmation de la dualité canadienne. Comme le soulignent les commissaires dans le premier chapitre du rapport préliminaire, le mandat de la Commission sera « de faire enquête et rapport sur l'état présent du bilinguisme et du biculturalisme, et de *recommander les mesures à prendre pour que la Confédération canadienne se développe d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples qui l'ont fondée*, compte tenu de l'apport des autres groupes ethniques à l'enrichissement culturel du Canada, ainsi que les mesures à prendre pour sauvegarder cet apport²⁰ ». Lors des premières audiences, les commissaires se rendent rapidement compte que cette égalité entre les peuples

partie de tout cela. Le mouvement actuel est donc, par conséquent, moins anti-britannique que plusieurs nationalismes du passé » (André Laurendeau, *Journal tenu pendant la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, Montréal, VLB éditeur, 1990 p. 73).

¹⁹ Commission BB, *Rapport préliminaire*, p. 170.

²⁰ *Ibid.*, p. 172. Nous soulignons.

ne fait pas l'unanimité chez le groupe majoritaire. Ils choisissent pourtant de la défendre dans le rapport préliminaire : « [...] certains ont déclaré qu'elle n'est inscrite ni dans la constitution ni dans l'histoire du Canada. [...] Il est vrai que le principe de l'égalité culturelle est une orientation de base : c'est une interprétation légitime, parmi d'autres, de la constitution et de l'histoire²¹. » Les commissaires font donc le choix d'adhérer à une certaine version de la théorie du pacte et de chercher à revoir les fondements du pays²².

Dès les premières consultations auprès de la population, les commissaires remarquent, d'ailleurs, que l'urgence des débuts s'est muée en une véritable crise politique et sociale. Selon les commissaires, « [...] tout se passe comme si l'état de choses établi en 1867 et jamais gravement remis en question depuis, était pour la première fois refusé par les Canadiens français du Québec²³ ». À cet effet, les commissaires soulignent « que le problème se trouve actuellement posé de la façon la plus radicale : les Canadiens français vont-ils se concevoir eux-mêmes comme un Canada français centré sur le Québec, mais vitalement solidaire de sa diaspora, ou comme une société exclusivement québécoise? C'est un problème qu'ils résoudront d'abord eux-mêmes, mais très certainement en fonction des attitudes adoptées par le Canada de langue anglaise²⁴ ». Ainsi, les membres de la Commission soulignent l'importance du rôle de la majorité dans l'avenir du pays et, plus implicitement, de son ouverture face à une refonte des rapports entre les peuples.

Dans ce même esprit se préparent les États généraux du Canada français, composés de représentants francophones venant des différentes régions du Canada. Ceux-ci se réuniront en 1967 pour discuter des enjeux concernant l'avenir du français au pays et d'une stratégie

²¹ *Ibid.*, p. 15.

²² Se référer à l'étude de Ramsay Cook effectuée dans le cadre de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, *L'autonomie provinciale, les droits des minorités et la théorie du pacte, 1867-1921*, vol. 4, Ottawa, Imprimeur de la reine, 1969.

²³ Commission BB, *Rapport préliminaire*, p. 5.

²⁴ *Ibid.*, p. 111.

pour renégocier l'entente confédérative. Comme le déclare Jacques-Yvan Morin lors de la séance d'ouverture, le 23 novembre 1967 :

Nous avons toujours défendu avec opiniâtreté nos droits collectifs, en particulier nos libertés linguistiques et scolaires, mais presque partout dans ce pays on nous a réduits à les quémander. Et voici que nous découvrons qu'il existe une liberté plus large que personne ne peut nous ravir : le droit de disposer de nous-mêmes en tant que peuple [...] ²⁵.

Encore une fois, la question se pose sous l'angle des rapports de nation à nation, d'une relecture de l'entente entre peuples impliquant une reconnaissance politique des groupes concernés, et non simplement de l'aménagement de droits linguistiques. Suivant cette approche, les collectivités francophones à l'extérieur du Québec, bien que parties prenantes de ce Canada français, de ce « nous » évoqué par Jacques-Yvan Morin, sont reconnues comme des entités à part entière, avec leur unicité et leurs besoins spécifiques ²⁶.

*La reconnaissance politique du peuple canadien-français :
au cœur des réflexions de la Commission*

En écho aux débats qui agitent les États généraux au même moment, la question de la reconnaissance politique du Canada français, par l'entremise d'un Canada constitué de deux peuples fondateurs, se trouve au cœur des réflexions des commissaires. Cette conception repose, selon eux, sur la base juridique de la Confédération de 1867, qui fait du Québec le « foyer de la nation canadienne-française ». Selon Pearson, le mandat de la Commission s'appuie sur le double postulat de l'existence d'un Canada uni par un régime commun et de l'égalité des deux peuples ²⁷. « Nous croyons résumer le mandat en disant que son idée-force, c'est le bilinguisme et le biculturalisme (l'anglais et le français) et en ajoutant immédiatement que cette idée-

²⁵ Morin, « Le fondement des États généraux », p. 14.

²⁶ Denault, *Divergences et solidarité*.

²⁷ Commission BB, *Rapport préliminaire*, p. 15.

force s'exerce sur un milieu où existe un multiculturalisme de fait – multiculturalisme que l'on ne nous invite pas à supprimer le plus vite possible (ce qui serait du *melting pot*), mais au contraire à respecter et à sauvegarder, sans toutefois lui donner une reconnaissance officielle²⁸. »

Ce postulat de l'égalité ne renvoie pas à l'égalité individuelle, mais plutôt, selon les commissaires : « [...] il s'agit pour nous du citoyen *en tant qu'il participe à l'une des deux cultures*; c'est l'égalité de l'anglophone et du francophone *en tant que tels* quelle que soit leur origine ethnique²⁹. » Sur la notion de biculturalisme, Dunton déclarera lors des audiences préliminaires de la Commission, les 7 et 8 novembre 1963 :

Au Canada le mot « biculturalisme » évoque la notion de deux grandes cultures, rattachées à l'une des deux langues principales, qui, certes, ont beaucoup en commun tout en ayant leurs qualités distinctives. Ce sera une partie importante de notre tâche d'étudier comment ces deux cultures peuvent grandir vigoureusement dans l'égalité³⁰.

C'est ici l'illustration de la notion d'« *equal partnership* » (principe de l'égalité entre les deux peuples) évoquée par Laurendeau à de nombreuses reprises et qu'il défend, d'ailleurs, dans ses écrits dès les années 1940³¹.

²⁸ *Ibid.*, p. 178.

²⁹ *Ibid.*, p. 16. Nous soulignons.

³⁰ *Ibid.*, p. 172. Lors d'une audience préliminaire, le président conjoint Davidson Dunton déclarait : « D'autre part, il est clair que le concept d'égalité ne peut être simple. Il y a plus de Canadiens anglophones que de francophones de telle sorte qu'une rigoureuse égalité ne peut exister au point de vue numérique », notant ainsi au passage qu'il avait conscience de la complexité de l'application de la notion d'« *equal partnership* » dans une situation où le rapport de force est déséquilibré (*Ibid.*).

³¹ Cette conception se réclame de la pensée d'Henri Bourassa qui, dans les années 1910, dans un souci de préserver et de faire avancer les droits des Canadiens français proposait un cadre différent pour interpréter le pacte confédératif et formulait la théorie du pacte entre deux peuples, les Canadiens anglais et les Canadiens français, plutôt que celle du pacte entre provinces. Elle se fonde sur l'existence ou

Dans ces débats, on reconnaît clairement que la situation des Canadiens français vivant à l'extérieur du Québec nécessite des mesures particulières tout comme celle, d'ailleurs, de la communauté anglophone du Québec. Le rapport préliminaire discute longuement des « minorités françaises », qui revêtent, selon les commissaires, une importance à la fois réelle, car il s'agit de 850 000 personnes de langue maternelle française, et symbolique pour l'avenir du Canada. Ainsi notent-ils : « [...] les minorités françaises sont déjà l'un des facteurs importants du bilinguisme à travers le pays; et le deviendront bien davantage si on leur fournit les moyens. D'un autre côté, ces minorités ont toujours été un lien entre le Québec et les autres provinces canadiennes³². »

Les recommandations : l'affirmation de l'existence de communautés

Les recommandations du livre premier (*Les langues officielles*) appuient l'idée que l'on se trouve devant une forme (certes « asymétrique ») de reconnaissance politique de la nation canadienne-française qui distingue le Québec des minorités francophones et les collectivités minoritaires entre elles, qu'elles soient anglophones ou francophones. Il s'agit, en quelque sorte, d'adapter les politiques de reconnaissance linguistique à la situation de la nation canadienne-française. De ce point de vue, les commissaires recommandent, entre autres :

- 1- « [...] aux provinces du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario de déclarer d'elles-mêmes qu'elles reconnaissent l'anglais et le français comme langues officielles, et qu'elles acceptent le régime linguistique découlant de cette déclaration³³ » ;

la reconnaissance d'une dualité culturelle qui ne serait pas liée à un territoire en particulier et dont le Québec serait le château fort et les collectivités francophones minoritaires des avant-postes. Voir un des articles d'André Laurendeau écrit lorsqu'il était directeur de *L'Action nationale*, « Alerte aux Canadiens français ! », *L'Action nationale*, vol. 16, n° 3 (novembre 1940), p. 177-203, [En ligne], [http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2163581].

³² Commission BB, *Rapport préliminaire*, p. 111.

³³ *Ibid.*, p. 99.

- 2- « [...] que toute province canadienne dont la minorité linguistique officielle atteindra ou dépassera dix pour cent déclare qu'elle reconnaît l'anglais et le français comme langues officielles et qu'elle accepte le régime linguistique découlant de cette déclaration³⁴ » ;
- 3- « [...] que les provinces autres que le Québec, le Nouveau-Brunswick et l'Ontario reconnaissent l'usage du français et de l'anglais dans leurs assemblées législatives, et que ces provinces procurent à leurs minorités francophones les services appropriés en français³⁵ » ;
- 4- « [...] que des districts bilingues soient créés au Canada et que par voie de négociation, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial concerné fixent les limites exactes de chacun³⁶ ».

Dans les provinces du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario, qui seraient officiellement bilingues suite aux recommandations des commissaires, ceux-ci notent : « L'instruction obligatoire impose déjà aux gouvernements provinciaux de mettre des écoles à la disposition de tous les enfants ; ils seront en outre tenus d'établir des écoles de langue française partout où les jeunes francophones seront assez nombreux. [...] Dans chacune des provinces officiellement bilingues, nous aurons des réseaux parallèles et complets d'enseignement en anglais et en français, depuis les classes élémentaires jusqu'aux études supérieures³⁷. » Et ils poursuivent à propos des districts bilingues, en notant : « C'est dans le district bilingue que l'on devrait trouver assez d'élèves pour former des classes françaises. Une école ne saurait toutefois exister isolément ; on doit la concevoir dans le cadre d'un système. [...] Les écoles de la minorité doivent répondre aux mêmes exigences³⁸. »

³⁴ *Ibid.*, p. 102.

³⁵ *Ibid.*, p. 108.

³⁶ *Ibid.*, p. 114.

³⁷ *Ibid.*, p. 130.

³⁸ *Ibid.*, p. 130-131.

Ainsi, dans la logique des districts bilingues il y a création « d'écoles françaises » vues par les commissaires comme une « innovation³⁹ ». Les commissaires vont au-delà d'une simple reconnaissance du droit des parents de faire instruire leurs enfants en français ou en anglais. Il est ici question d'institutions d'enseignement liées à la minorité francophone puisque, comme ils le soulignent à de nombreuses reprises : « Le gouvernement du Québec s'acquitte déjà de cette obligation envers sa minorité anglophone⁴⁰. »

Suite à leurs recommandations, les commissaires soulignent l'importance d'inscrire ces droits dans l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* (AANB) pour « donner l'assurance qu'ils seront respectés⁴¹ ». Entre autres, ils souhaitent l'extension de l'article 93, qui deviendrait 93a et se lirait comme suit :

Chaque province établira et soutiendra des écoles primaires et secondaires utilisant l'anglais comme unique langue d'enseignement et des écoles primaires et secondaires utilisant le français comme unique langue d'enseignement, dans les districts bilingues et les autres régions appropriées que déterminera la législation provinciale; mais aucun terme du présent article ne sera interprété comme interdisant les écoles où l'anglais et le français auraient une importance égale en tant que langues d'enseignement, ou celles qui pourraient dispenser l'enseignement dans une autre langue⁴².

En amendant l'article 93, les commissaires souhaitent s'assurer que les minorités francophones jouissent des mêmes droits que la minorité anglophone du Québec. Ainsi, ils poursuivent en notant que ces droits doivent être affirmés à la fois dans la Constitution canadienne et dans les statuts provinciaux⁴³.

À plusieurs égards, les recommandations de la commission Laurendeau-Dunton impliquent une reconnaissance à la fois

³⁹ *Ibid.*, p. 132.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 130.

⁴¹ *Ibid.*, p. 139.

⁴² *Ibid.*, p. 140. En gras dans le texte.

⁴³ *Ibid.*, p. 139.

sociologique et politique des communautés. Trois éléments appuient notre propos.

Premièrement, l'affirmation du statut égal des deux langues officielles ne signifie pas uniquement une égalité dans la loi, mais aussi une égalité dans l'application de cette loi, qui prend en compte le contexte de ces collectivités. C'est dire que des mesures doivent être appliquées de façon différente selon les situations que requièrent le Québec, les anglophones du Québec et les minorités « françaises », pour reprendre le terme des commissaires. Dans les fameuses pages bleues du rapport écrites par Laurendeau, ce dernier note, de surcroît, que la langue est « une condition nécessaire, *mais insuffisante*⁴⁴ » au maintien intégral d'une culture. Ce qui renvoie à une notion plus « substantive » de la langue qui ne permet pas une dissociation entre langue et culture (ou communauté). La reconnaissance de deux grandes cultures (biculturalisme), qu'on associe évidemment aux deux groupes linguistiques, mais aussi à deux styles de vie et deux façons de vivre distinctes, vient renforcer cette conception. Les commissaires, et plus spécifiquement Laurendeau, affirment : « Ce fait de l'altérité, si évident quand il s'agit de la langue, si fort et si frappant quand il se manifeste concrètement au plan culturel, mais néanmoins si difficile alors à isoler et à exprimer, sera souvent illustré dans d'autres parties du rapport et dans plusieurs travaux de recherche. Les deux cultures dominantes [...] s'incarnent au Canada dans des *sociétés distinctes*⁴⁵. » Ces deux cultures s'incarnent dans des sociétés que les commissaires définissent, dans le rapport préliminaire, comme « les formes d'organisation et les institutions qu'une population assez nombreuse, *animée par la même culture*, s'est données et a reçues, dont elle dispose librement sur un territoire assez vaste et où elle vit de façon homogène, selon des normes et des règles de conduite qui lui sont communes⁴⁶ ». Les commissaires soulignent, par le fait même,

⁴⁴ *Ibid.*, p. xxvii. Nous soulignons.

⁴⁵ *Ibid.*, p. xxiii. Nous soulignons.

⁴⁶ Commission BB, *Rapport préliminaire*, p. 103.

des éléments de sociétés francophones autonomes (par exemple, le Nouveau-Brunswick).

Deuxièmement, le Québec, pour une première fois, est reconnu non seulement comme une société distincte, mais également comme le foyer de la nation canadienne-française. Pearson reconnaissait en ce sens le rôle singulier du Québec et affirmait, dans un discours prononcé en 1964, « [...] l'importance particulière (de posséder ses droits propres) pour le Québec, qui est non seulement une province, mais aussi la patrie de la plupart des Canadiens de langue française, le gardien de leur langue, de leurs traditions et de leur mode de vie⁴⁷ ». Cette reconnaissance sera totalement mise de côté par le gouvernement de Trudeau, qui cherchera, tout à la fois, à faire du gouvernement fédéral le « protecteur » des minorités francophones et à éteindre toute forme de nationalisme.

Troisièmement, la création de districts bilingues permet de reconnaître l'existence de communautés bien réelles, distinctes et autonomes, diversement réparties sur l'ensemble du territoire canadien, mais participant chacune à la même nation, consacrant ainsi une approche résolument collective de l'identité. Dit autrement, la reconnaissance ne peut faire l'économie des représentations identitaires qui accompagnent la pratique (et le partage) d'une langue. Pour les commissaires, et au risque de se répéter, la langue et la culture sont indissociables ; elles sont des « phénomènes collectifs ». En ce sens, ils écriront : « [...] une culture exprime *une communauté d'expérience et d'attitudes, et ne s'épanouit que si l'individu vit avec d'autres qui participent à cette communauté*. Cela signifie qu'une culture ne sera pleinement vécue qu'au sein de la société où elle s'incarne⁴⁸. »

D'une certaine manière, la Commission propose au législateur non pas une suite de réformes, mais bien une refonte en profondeur du système étatique et de la société canadienne dans son ensemble en vue de conférer une juste représentation aux deux groupes

⁴⁷ Laurendeau, *Journal tenu pendant la Commission*, p. 77.

⁴⁸ Commission BB, *Rapport*, Livre 1 : *Les langues officielles*, p. xxxiv. Nous soulignons.

initialement convoqués à ce travail de réflexion sur la société et l'État canadien. Au-delà du statut officiel de deux langues, ce sont bel et bien des collectivités distinctes, des nations qui sont ici désignées et visées par les recommandations. Or l'État canadien, dans le traitement de la question nationale qu'il proposera par la suite, choisira une voie bien différente.

De la reconnaissance politique aux politiques de protection et de promotion linguistiques : le virage du bilinguisme et du multiculturalisme

Pour comprendre un tel choix, il convient de mieux saisir le fond des tensions auxquelles l'État était alors confronté. Vers la fin des années 1960, l'État canadien se trouvait face à un défi singulier : d'une part, la peur de certains citoyens en situation minoritaire subissant une forme d'assimilation ; d'autre part, chez le groupe majoritaire cette fois, la « peur de la peur », ou une inquiétude au sujet des conséquences potentiellement délétères du développement des mobilisations autour de l'enjeu linguistique et du conflit politique lui-même au Canada.

La mise sur pied de la Commission visait, semble-t-il, à répondre à cette double peur et à assurer, avant même d'émettre l'idée d'une quelconque justice linguistique, une forme de pacification d'un conflit linguistique de plus en plus menaçant pour la société canadienne. Dit autrement, en instaurant la Commission, le gouvernement canadien cherchait surtout à maintenir une sorte d'« ordre public linguistique », à même de garantir la paix sociale (c'est là, d'ailleurs, une des principales fonctions des États), par la régulation des conflits et des politiques publiques adaptées aux enjeux du moment. Cette paix linguistique impliquait de faire preuve de compréhension face aux défis rencontrés par le citoyen minorisé, en lui donnant les outils (reconnaissance, participation, collaboration) pour contrer cette minorisation et les dangers de l'assimilation.

Devant cet enjeu, les travaux de la commission Laurendeau-Dunton semblaient, à bien des égards, s'inscrire dans une forme répandue de réponse aux conflits ethnolinguistiques : la prise en compte, par un aménagement institutionnel adéquat, des revendications portées par la minorité et, partant, la reconnaissance politique de cette minorité revendicatrice en tant que telle. D'ailleurs, l'étude comparative de Ronald L. Watts, entreprise dans le cadre de la Commission et visant à examiner diverses fédérations pluriculturelles dont l'expérience pouvait servir à éclairer la situation canadienne, allait dans ce sens⁴⁹. Cette forme d'autonomie consiste en une prise en compte institutionnelle et légale, plus ou moins territorialisée, de la distinction évoquée. Elle se traduit par la mise sur pied d'une représentation politique institutionnalisée et l'aménagement des cadres de l'État national permettant à ce dernier d'intégrer la communauté ainsi distinguée. C'est, dans une large mesure, le processus qui a été suivi en Belgique où l'État national belge s'est progressivement détaché d'une approche très centralisatrice et unitariste pour adopter, grâce à un lent processus de dissociation, une forme fédérale laissant une large place à l'expression des particularismes régionaux et communautaires belges. Cette forme classique de pacification linguistique par la reconnaissance politique est, en général, le modèle qui a cours face aux revendications autonomistes rencontrées en Europe, y compris dans les contextes (en tout cas, à l'origine) très unitaires de l'Italie, du Royaume-Uni, de l'Espagne et même de la France (en Nouvelle-Calédonie, territoire français, on reconnaît ainsi une citoyenneté calédonienne, distincte de la citoyenneté française). Une telle reconnaissance politique se traduit donc, dans l'espace politique de l'État, par la présence d'une collectivité à part entière. Dans cette situation, c'est donc la collectivité ainsi reconnue, en fonction des pouvoirs qui lui sont conférés et des compétences qui lui sont

⁴⁹ Ronald L. Watts, *Les sociétés pluriculturelles et le fédéralisme*, Étude de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, vol. 8, Ottawa, Imprimeur de la reine, 1971.

accordées, qui jouera un rôle central, notamment dans la définition de l'identité collective, par l'intermédiaire d'une véritable gouverne à même de prendre en charge une bonne partie de ce travail de construction identitaire, et la réalisation d'un projet de société distincte. En ce sens, la voie de l'autonomie et de la reconnaissance politique ne se traduit pas seulement par un aménagement des cadres de l'espace politique, mais bien par la présence d'un acteur nouveau, autre : le groupe minoritaire, à même d'entrer dans une forme de négociation partenariale avec la majorité, au sein d'un espace politique commun.

Même si la commission Laurendeau-Dunton reste très prudente, ses propositions s'inscrivent dans la voie d'une reconnaissance politique, territorialisée et pancanadienne de « la » communauté francophone au Canada. Tout en tentant de concilier les revendications de la minorité avec les objections et les résistances de la majorité, elle s'inscrit dans la voie d'une telle reconnaissance, notamment en déclarant que le Canada français forme une nation et que l'État québécois est l'« État national » du Canada français, en proposant l'établissement sur une base territoriale de districts bilingues dans les provinces ou les régions où un groupe linguistique atteint 10 % de la population, ou en suggérant l'instauration d'institutions d'enseignement associées à chacune des langues officielles. Même modestes en ce qui a trait notamment aux solutions institutionnelles, ces propositions s'inscrivent dans l'approche autonomiste que nous avons évoquée plus haut : le « bilinguisme », très étroitement lié au « biculturalisme », rend à tout le moins possible l'idée d'un contrat entre partenaires et ouvre (éventuellement) la voie à une forme d'autonomie politique même si sa mise en œuvre demeure un casse-tête dans un contexte politique tel que celui du Canada des années 1960.

Malgré la prudence des commissaires, ce n'est pas cette voie-là qui a été retenue par le législateur. À ce titre, l'arrivée au pouvoir de Pierre Elliott Trudeau en 1968 constitue une étape nouvelle dans les réflexions sur l'identité canadienne et la reconnaissance de la nation canadienne-française, dont le rapport Laurendeau-Dunton constituait

en quelque sorte une forme atténuée, ou modeste, de cristallisation. Le choix est alors celui, non de l'aménagement, mais plutôt de la confrontation avec les thèses indépendantistes, tout en tentant de faire de l'État fédéral à la fois le défenseur de l'unité nationale et celui de la cause du français partout au Canada. Le 17 octobre 1968, dans une déclaration à propos de la *Loi sur les langues officielles*, Pierre Elliott Trudeau présente son approche de la diversité canadienne et de la place, au sein de cette diversité, de l'enjeu linguistique. Opposant assez clairement dans ce discours l'homogénéité et l'uniformité de certains pays occidentaux au monde contemporain ouvert à la diversité, Trudeau évoque le même dilemme qui se pose au Canada et la manière dont le gouvernement a choisi de le régler :

L'exemple le plus important de cette diversité est sans aucun doute l'existence des deux principaux groupes linguistiques, qui sont tous deux assez importants et riches en ressources matérielles et intellectuelles pour résister aux forces de l'assimilation. Dans le passé, nos institutions publiques n'ont pas reflété adéquatement cette réalité, qui est à la base même de notre pays [...].

Dans toutes les parties du pays, au sein des deux groupes linguistiques, il y a ceux qui réclament l'uniformité. Ce sera plus simple et moins cher, disent-ils. Dans le cas de la minorité française, l'isolement est prescrit comme étant nécessaire à la survivance. Nous ne devons jamais sous-estimer la force ou la durabilité de ces appels aux sentiments humains profonds.

Il est certain que ces arguments se fondent sur la peur, sur une conception étroite de la nature humaine, et sur une évaluation défaitiste de notre habileté à modifier notre société et ses institutions pour répondre aux demandes de ses citoyens.

[...] Nous avons rejeté cette façon de voir notre pays. Nous croyons en deux langues officielles et en une société pluraliste, non seulement comme une nécessité politique mais comme un enrichissement. Nous voulons vivre dans un pays où les Canadiens-français [*sic*] peuvent choisir de vivre parmi les Canadiens-anglais [*sic*] et où les Canadiens anglais peuvent choisir de vivre parmi les Canadiens-français [*sic*] sans renoncer à leur héritage culturel.

Ceux d'entre nous qui ont une certaine expérience des difficultés et des possibilités de ce choix en connaissent le risque. Mais nous sommes convaincus que nous devons, en tant que pays et en tant qu'individus, le courir⁵⁰.

Cette déclaration, faut-il le rappeler, est formulée dans un contexte où les travaux de la Commission ne sont pas encore achevés et où celle-ci a perdu l'un de ses éminents commissaires, qui portait avec lui une vision du Québec et de la nation canadienne-française à l'opposé de celle de Trudeau. Les travaux de la Commission en seront grandement teintés, comme le montre la lecture des *Recommandations du Conseil consultatif des districts bilingues*, un texte publié en mars 1971. Tandis que du point de vue des commissaires, au début des travaux, la notion de reconnaissance est au cœur de la solution, il n'en est pas de même pour Trudeau, qui refuse de reconnaître le Québec comme société distincte privilégiant une société contemporaine qui favorise le choix des individus en matière linguistique. Trudeau formulera un autre refus, lié au précédent : pas plus que le Québec n'est distinct, il ne constitue un quelconque foyer national du Canada français dans le cadre d'un dualisme culturel et linguistique reconnu. Un tel foyer existe, pour Trudeau, c'est le Canada lui-même, dans le cadre d'une approche certes bilingue, mais également multiculturelle⁵¹. Bien que les commissaires et Trudeau semblent en accord sur la nécessité de procéder à une réforme constitutionnelle et sur l'instauration de politiques de bilinguisme qui, selon Trudeau, permettront d'unir le pays et de freiner ce qu'il nomme « l'exaltation du fait national⁵² », les réformes proposées par

⁵⁰ Pierre Elliott Trudeau, *Déclaration à propos de la Loi sur les langues officielles, le 17 octobre 1968*, [En ligne], (<https://www.collectionscanada.gc.ca/primeministers/h4-4066-f.html>) (17 juillet 2014).

⁵¹ En ce sens, Trudeau refusera de reconnaître la légitimité des États généraux du Canada français puisqu'ils œuvrent en dehors des cadres politiques établis et ne sont donc pas représentatifs.

⁵² Pour Trudeau, une nation fondée sur des « attributs ethniques », en parlant du projet souverainiste au Québec, aboutit inévitablement à l'intolérance (Pierre Elliott Trudeau, *Le fédéralisme et la société canadienne-française*, Lasalle, Hurtubise, 1967).



les commissaires diffèrent considérablement de celles qui seront mises en place par le gouvernement. Sous l'influence d'une nouvelle génération de décideurs politiques canadiens issus du Québec (Pierre Elliott Trudeau, bien sûr, mais également Jean Marchand ou Gérard Pelletier, notamment), l'idée qui prévaut est, en effet, celle du caractère passablement dépassé de la notion de biculturalisme prôné par la Commission. Dans un monde de plus en plus ouvert et dans une société canadienne de plus en plus marquée par la diversité culturelle et les revendications concernant la reconnaissance qu'implique cette diversité, l'idée de l'État-nation est « absurde » et les visées autonomistes « rétrogrades⁵³ ». Ce second refus des propositions concernant la reconnaissance politique avancées par les commissaires se traduit par l'abandon de la notion de deux « peuples fondateurs ».

Pour cette nouvelle élite, la solution passe certes par la reconnaissance d'un bilinguisme pancanadien, essentiellement fondé sur la liberté de choix linguistique des individus, quitte à mettre en place des politiques sociales susceptibles de garantir effectivement cette liberté linguistique, notamment dans les contextes particuliers où des groupes de citoyens se trouveraient en « situation minoritaire », mais également par la reconnaissance du multiculturalisme comme fondement de l'identité de la société canadienne contemporaine.

Comme l'affirme Trudeau en 1962, « [...] il faut divorcer les concepts d'État et de nation, et faire du Canada une société vraiment pluraliste et polyethnique⁵⁴ ». La question linguistique ne se pose plus sous l'angle des rapports entre communautés, comme en témoignent les rencontres régionales organisées dans le cadre des travaux de la Commission, mais concerne désormais les politiques publiques⁵⁵.

⁵³ Voir Pierre Elliott Trudeau, « La nouvelle trahison des clercs », *Cité libre*, 13^e année, n° 46 (avril 1962), p. 3-16, [En ligne], [<http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2225396>].

⁵⁴ *Ibid.*, p. 15.

⁵⁵ Les consultations publiques tournaient autour de trois questions principales : « *Ces deux peuples, l'anglophone et le francophone, peuvent-ils et veulent-ils vivre*



On s'éloigne ainsi définitivement d'une sortie de crise privilégiant le modèle autonomiste. Comme le note Réjean Pelletier, la politique du multiculturalisme « [...] nie complètement le biculturalisme et ne cherche nullement à reconnaître la caractéristique spécifique du groupe culturel québécois : ce dernier devient un groupe culturel parmi tant d'autres⁵⁶ ». En somme, comme les autres groupes, les francophones du Québec peuvent (et doivent) compter sur la loi canadienne pour garantir la vitalité linguistique de leur société.

À ce titre, le changement n'a pas que pour conséquence de reconnaître, à côté de la culture française, l'apport d'autres cultures comme le voulaient les commissaires, mais conduit plutôt à une dissociation fondamentale entre la langue, soumise à des politiques de reconnaissance linguistique à travers le bilinguisme, et la culture, soumise à d'autres politiques de reconnaissance, culturelle cette fois. À cette dissociation entre langue et culture que voulaient éviter les commissaires, s'ajoute l'idée qu'il n'y a pas d'accommodement possible entre la volonté de construire une nation québécoise, de plus en plus présente à la fin des années 1960, notamment en raison des revendications linguistiques, et celle de construire une nation canadienne, à partir des années d'après-guerre. Comme le remarque Réjean Pelletier, « durant la période [...] 1957-1984, le gouvernement fédéral s'emploie à sauvegarder son rôle dans l'ensemble du pays et à préserver l'unité canadienne. Ce thème de l'unité va s'imposer, au début de cette période avec Diefenbaker et à la fin avec Trudeau, dans une vision "uniformisatrice" où s'estompe le rêve de la dualité canadienne⁵⁷ ». L'égalité des peuples se mue en une simple dualité linguistique accompagnée du multiculturalisme.

ensemble ? À quelles conditions nouvelles ? Et ces conditions, sont-ils prêts à les accepter ? » (Commission BB, Rapport préliminaire, p. 148. En italique dans le texte).

⁵⁶ Réjean Pelletier, « Constitution et fédéralisme », dans Manon Tremblay, Réjean Pelletier et Marcel R. Pelletier (dir.), *Le parlementarisme canadien*, 2^e éd. revue et augmentée, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2000, p. 45.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 69.

Comme l'ont fort bien montré plusieurs auteurs, dont Kenneth McRoberts⁵⁸, il ne s'agissait plus d'aménager, au sein de l'espace politique canadien, une place à une collectivité culturellement et linguistiquement distincte, mais de construire un « nouveau Canada » susceptible de répondre aux craintes de disparaître et d'être assimilé exprimées pendant des décennies par les minorités de langue française du Canada, sans passer par la proposition, délétère, de l'autonomie. En d'autres termes, les solutions à la crise ne se posent désormais plus dans la perspective de la reconnaissance d'une collectivité désignée et définie (le « Canada français »), mais plutôt à travers une multiplicité de politiques portant sur la langue. Une langue désincarnée, simple outil de communication, mais aussi élément de distinction pour un Canada à la recherche d'une identité nationale. En effet, comme le souligne Éric Waddell, la Commission royale sur le développement national des arts, des lettres et des sciences, créée en 1949, avait conclu que le Canada était menacé par l'américanisation⁵⁹. La politique du bilinguisme vient donc ici répondre à cette peur identitaire du Canada anglais en se distinguant des États-Unis par l'affirmation d'un pays bilingue. Intéressant paradoxe de penser que cette politique a peut-être mieux servi la majorité anglophone que la nation canadienne-française, qui cherchait reconnaissance et réparation.

Pacifier plutôt que protéger : quarante ans de législation linguistique fondée sur le bilinguisme officiel

En dissociant biculturalisme et bilinguisme, le législateur rend ainsi impossible toute forme de reconnaissance politique d'une collectivité minoritaire francophone particulière au Canada, d'abord parce que la langue devient un « patrimoine commun », national, ensuite, parce

⁵⁸ Kenneth McRoberts, *Misconceiving Canada: The Struggle for National Unity*, Toronto, Oxford University Press, 1997.

⁵⁹ Éric Waddell, « L'État, la langue et la société : les vicissitudes du français au Québec et au Canada », dans Alan Cairns et Cynthia Williams (dir.), *Les dimensions politiques du sexe, de l'ethnie et de la langue au Canada*, Ottawa, Approvisionnements et services Canada, 1986, p. 95.

que le multiculturalisme introduit l'idée que les distinctions culturelles sont multiples. Cette approche « pancanadienne » des langues, singulièrement éloignée de l'esprit de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme, sera largement consacrée par les politiques linguistiques canadiennes mises en place à partir des années 1970. Le bilinguisme officiel devient ainsi au Canada un des outils d'affirmation nationale, qui est un des grands enjeux politiques des décennies d'après-guerre, mais également, et peut-être surtout, un instrument de canalisation (et de traitement) des revendications linguistiques multiples et le principal lieu d'expression des organismes communautaires francophones. L'État fédéral devient alors le principal acteur d'une « pacification linguistique » menée en concertation avec les organismes communautaires canadiens, invités à collaborer à leur élaboration et leur mise en œuvre. Comment se traduit cette politique de « pacification linguistique » ?

D'abord, par la volonté de répondre aux craintes relatives à l'assimilation et aux inégalités entre groupes linguistiques, en adoptant, en 1969, la *Loi sur les langues officielles*, abrogée et remplacée par une nouvelle loi en 1988, puis modifiée en 2005 après l'adoption d'un projet de loi privé émanant du Sénat. Pierre Trudeau avait, en 1968, bien cerné la peur issue des « injustices passées », et la nécessité de répondre à cette peur par « l'habileté [du Canada] à modifier [la société canadienne] et ses institutions pour répondre aux demandes de ses citoyens⁶⁰ ».

Le renforcement du « régime linguistique⁶¹ » de 1969 à nos jours consacre le français comme l'une des deux langues officielles du Canada. Une officialisation qui se traduira par l'égalité de statut des deux langues dans toute une série de domaines liés aux institutions et aux services publics fédéraux, et le droit, reconnu à chaque Canadien, d'utiliser la langue de son choix dans ces domaines. Cette législation sera par la suite renforcée, d'une part, avec l'ajout, en

⁶⁰ Trudeau, *Déclaration à propos de la Loi sur les langues officielles*.

⁶¹ Bastarache, « La place des droits linguistiques dans l'ordre juridique au Canada ».

1988, de la partie VII, modifiée en 2005 et consacrant l'obligation légale pour le gouvernement de prendre des « mesures positives » visant à assurer un statut égal au français et à l'anglais dans la société canadienne et, d'autre part, par l'intervention des tribunaux et le développement d'une interprétation des textes plutôt favorables aux communautés de langue officielle en situation minoritaire et aux droits linguistiques dont ils bénéficient⁶². Une telle législation consacre le rôle de « champion » joué non seulement par le gouvernement fédéral, mais également par les tribunaux dans la promotion des langues officielles et de l'égalité linguistique. Dans le cadre de cette législation, les « situations minoritaires » se trouvent dans la ligne de mire du législateur, et les politiques linguistiques mises en œuvre consistent essentiellement à renforcer ou à garantir la « vitalité linguistique » de ces communautés de langue officielle en situation minoritaire, qu'il s'agisse des francophones en situation minoritaire ou des anglophones en situation minoritaire au Québec. Quant à la *Loi constitutionnelle de 1982*, elle ne donne aucun statut particulier au Québec, notamment en matière linguistique. Les dispositions linguistiques visent les francophones hors Québec et les anglophones du Québec, tout comme les dispositions nouvelles de l'article 16.1 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Adopté après l'échec de l'Accord de Charlottetown en 1992 suite à une entente bilatérale entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Nouveau-Brunswick, cet article consacre la reconnaissance des communautés « française » et « anglaise » du Nouveau-Brunswick, sans d'ailleurs les circonscrire ni même les définir⁶³.

Autre instrument de pacification linguistique : l'adoption de plusieurs politiques linguistiques dans les domaines jugés stratégiques pour la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Sous l'impulsion des différents programmes d'action

⁶² *Ibid.*

⁶³ Traisnel et Bossé, « La « communauté linguistique française » du Nouveau-Brunswick dans l'article 16.1 de la *Charte canadienne des droits et libertés* ».

gouvernementaux (politiques ministérielles, Plan d'action pour les langues officielles, feuilles de route gouvernementales consacrées à la dualité linguistique, etc.), se développent des politiques de collaboration avec les divers organismes communautaires dans les secteurs de l'éducation, de la culture, des médias, de la santé et de l'immigration. Même si le gouvernement n'hésite pas à intervenir en ces matières de son propre chef et sans préavis, ces politiques sociales sont souvent menées en concertation avec les organismes communautaires et constituent autant de possibilités politiques qui sont proposées aux acteurs communautaires et à partir desquelles, en collaboration avec les ministères fédéraux concernés et les gouvernements provinciaux, se développent plusieurs services publics où la langue joue un rôle central. Bien qu'il ne faille pas négliger les capacités d'intervention des communautés elles-mêmes, l'investissement du gouvernement dans ces secteurs, en soutien aux initiatives communautaires, a permis la création d'écoles et de commissions scolaires francophones, de radios communautaires, d'une presse communautaire francophone, de festivals, d'événements culturels en français, de centres de soins et d'hôpitaux francophones dynamisant singulièrement les divers milieux minoritaires tant au Québec (anglophones) que dans le reste du Canada (francophones) et inscrivant peu à peu les principaux acteurs communautaires dans une démarche de partenariat et de négociation permanente avec le gouvernement fédéral. Une négociation par laquelle les conflits potentiels sont réglés, non pas d'abord dans l'espace politique, mais par la voie judiciaire et l'arbitrage des tribunaux. Même si la solution judiciaire (tout comme d'ailleurs la mobilisation politique d'une communauté) est particulièrement onéreuse, tant en ressources financières qu'en ressources humaines ou matérielles, elle tend à être privilégiée après que les démarches et les négociations avec les pouvoirs publics ont été épuisées. Il semble qu'elle se substitue à toute forme de mobilisation politique des communautés ou à tout débat de fond sur la portée et les limites du modèle canadien de reconnaissance des minorités et, notamment, du régime linguistique constitué autour du bilinguisme.

Parallèlement se développe un nouveau milieu associatif moins politique et consacré, dans chaque secteur, à la gestion des services offerts et à la poursuite, avec les différents paliers gouvernementaux, d'une collaboration dans la mise en œuvre et la pérennisation de ces services.

Enfin, le législateur a également prévu plusieurs mécanismes permettant de vérifier si les mesures adoptées par les institutions fédérales en matière de dualité linguistique sont appliquées, l'objectif étant non seulement de favoriser partout au Canada les progrès du bilinguisme, mais également de contribuer positivement à la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire. C'est ainsi que la loi a institué un Commissariat aux langues officielles qui a pour mission de

[...] prendre, dans le cadre de sa compétence, toutes les mesures visant à assurer la reconnaissance du statut de chacune des langues officielles et à faire respecter l'esprit de la présente loi et l'intention du législateur en ce qui touche l'administration des affaires des institutions fédérales, et notamment la promotion du français et de l'anglais dans la société canadienne⁶⁴.

Le Commissariat joue, en quelque sorte, le rôle de vigile linguistique au service des minorités. Son rôle est renforcé par l'intervention d'un autre mécanisme, plus contraignant pour le gouvernement : les tribunaux. Le recours aux tribunaux a d'ailleurs été largement facilité par l'instauration, en 1971, du Programme de contestation judiciaire (transformé en Programme d'appui aux droits linguistiques en 2009), permettant aux organismes communautaires (francophones hors Québec et anglophones du Québec) de financer leurs contestations judiciaires lorsqu'elles estiment que, manifestement, un gouvernement ou une institution ne respecte pas ses obligations linguistiques. Ainsi, la contestation qui s'exprime le plus souvent

⁶⁴ Gouvernement du Canada, *Loi sur les langues officielles*, [1988, ch. 38, sanctionné le 28 juillet 1988], art. 56, sur le site Web de la législation (Justice), [http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/O-3.01/20021231/P1TT3xt3.html].

dans la francophonie canadienne n'est plus d'abord d'ordre politique, faisant appel à la mobilisation des communautés concernées, mais une contestation judiciaire, grâce à laquelle les conflits sont tranchés par des arbitrages venant des institutions étatiques fédérales et en fonction du droit existant.

Le modèle canadien : le rejet de l'autonomie et la promotion d'une approche résolument compassionnelle de la question linguistique

Ce processus législatif, entamé en 1969, a surtout eu pour effet de conférer des droits individuels en matière linguistique et a également permis de développer des mécanismes de contrôle sous la responsabilité des gouvernements provinciaux, dans la mise en œuvre de la législation linguistique. Ce faisant, il a conduit le Canada vers une voie bien distincte de la voie autonomiste évoquée précédemment et pourtant privilégiée par la commission Laurendeau-Dunton.

Si, dans le contexte européen, la résolution des conflits linguistiques est généralement venue d'une transformation de l'État-nation et de l'institutionnalisation, qui ont conduit à la reconnaissance politique de communautés à part entière (par exemple, en Italie, en Allemagne, en Belgique, en Grande-Bretagne, en Espagne et, dans une moindre mesure, en France, dans un contexte où l'« Europe des régions » conduit les États les plus centralisés à aménager une place à leurs minorités par le renforcement des autonomies locales), la situation est bien différente au Canada. Celui-ci a inventé son propre modèle de résolution des conflits linguistiques, et c'est finalement l'État-providence plus que l'État-nation qui joue le premier rôle⁶⁵. Cette voie canadienne, singulière, compassionnelle, consiste non pas à reconnaître une nouvelle collectivité, mais à prendre en charge la résolution de la question linguistique.

⁶⁵ Traisnel, « Protéger et pacifier ».

Face aux craintes exprimées par les communautés quant aux taux élevés de transferts linguistiques, l'État canadien répond en se présentant comme principal protecteur des citoyens canadiens en situation de fragilité. Reconnaisant d'emblée deux langues officielles, il met en place des politiques sociales permettant aux citoyens en situation minoritaire de bénéficier de mesures de protection adaptées afin de corriger de potentielles inégalités. Dans chaque domaine jugé essentiel au maintien de la vitalité des deux langues officielles, l'administration fédérale a tenté d'intervenir, en concertation avec les organismes communautaires et les usagers concernés, en vue de donner corps à la législation sur le bilinguisme. La société canadienne s'est donc peu à peu enrichie de services dont la gestion est partiellement confiée aux citoyens concernés par ces services : commissions scolaires, établissements culturels ou de santé, universités, centres d'accueil pour immigrants francophones, etc. Directement associés à la gestion et à l'entretien de ces services, les citoyens en question peuvent ainsi contribuer à la définition des programmes et à l'adaptation des services aux besoins changeants des usagers, et même contester devant les instances compétentes (Commissariat aux langues officielles, tribunaux) les éventuels manquements aux obligations linguistiques des différentes gouvernes. Une telle approche, très compassionnelle, oblige l'État à assurer, à l'égard de populations dont la fragilité est reconnue, une protection légitime. Partant, elle rend également obsolète toute forme de reconnaissance politique des communautés minoritaires. En obligeant l'État à pourvoir aux besoins des communautés et à leur protection, la législation linguistique canadienne mutualise les risques liés à l'assimilation, et elle conduit *de facto* les populations en situation minoritaire à s'intégrer dans la grande collectivité nationale canadienne.

Depuis les années 1960, il semble que le « modèle canadien » des politiques de reconnaissance soit arrivé à pacifier les conflits linguistiques, en multipliant les mécanismes institutionnels permettant une médiation dans les éventuels conflits entre représentants communautaires et gouvernes (intervention du juge, rôle du commis-

saire aux langues officielles, Programme de contestation judiciaire). C'est là le succès majeur de ce modèle. Pour autant, ce modèle est-il parvenu à garantir une protection satisfaisante aux communautés francophones au point d'en garantir la pérennité? Rien n'est moins sûr, au regard des chiffres toujours alarmants des « taux de transferts linguistiques » partout au Canada, à l'exception du Québec et du Nouveau-Brunswick.

En 1940, Laurendeau écrivait : « Ainsi donc, il apparaît que nos minorités seront justement traitées, que le Canada sera reconnu comme un peuple bi-ethnique dans la mesure où un Québec bien orienté s'imposera par sa puissance⁶⁶. » Près d'une vingtaine d'années plus tard, le mandat de la Commission sera « de faire enquête et rapport sur l'état présent du bilinguisme et du biculturalisme, et de recommander les mesures à prendre pour que la Confédération canadienne se développe *d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples qui l'ont fondée*⁶⁷ ». Les commissaires notaient dès lors : « C'est l'heure des décisions et des vrais changements; il en résultera soit la rupture, soit un nouvel agencement des conditions d'existence⁶⁸. » Il semblerait qu'une troisième voie se soit dessinée, plus subtile, plus indicible, celle d'une assimilation « tranquille », pacifiée, malgré les efforts et les bonnes volontés des principaux protagonistes de ces politiques linguistiques, tant dans les différentes fonctions publiques concernées qu'au sein des organismes communautaires, qui œuvrent quotidiennement au renforcement de la vitalité de leur communauté.

Plus de quarante ans après la remise des conclusions de la Commission, force est de constater que le rêve d'un Canada biculturel s'est largement évanoui, et que le Canada français tel qu'il a été imaginé pendant plusieurs décennies est devenu un Canada imaginaire. Bien loin d'une reconnaissance des communautés, ce sont plutôt des « situations minoritaires » qui sont

⁶⁶ Laurendeau, « Alerte aux Canadiens français! », p. 179-180.

⁶⁷ Commission BB, *Rapport préliminaire*, p. 172. Nous soulignons.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 125.

Tableau 2
Taux de transfert linguistique vers l'anglais* de la population francophone au Canada

	2001	2006
Québec	1,0 %	1,1 %
Canada moins Québec	35,1 %	39,3 %
Colombie-Britannique	72,8 %	72,0 %
Alberta	64,5 %	69,0 %
Saskatchewan	67,5 %	74,4 %
Manitoba	50,1 %	55,5 %
Ontario	36,9 %	41,8 %
Nouveau-Brunswick	9,7 %	11,2 %
Nouvelle-Écosse	41,7 %	48,3 %
Île-du-Prince-Édouard	46,8 %	50,7 %
Terre-Neuve-et-Labrador	46,8 %	50,7 %
Territoires du Nord-Ouest	55,1 %	67,9 %
Yukon	53,8 %	54,8 %
Nunavut	---	47,9 %

* Le taux de transfert linguistique vers l'anglais établit le pourcentage des personnes de langue maternelle française qui parlent le plus souvent l'anglais à la maison.

Sources : Statistique Canada, Le portrait linguistique en évolution, Recensement 2006 : 97-555-XIF au catalogue. En ligne sur le site du Secrétariat à la politique linguistique, Gouvernement du Québec, « La dynamique des langues en quelques chiffres : tableaux », [<http://www.spl.gouv.qc.ca/documentation/rapportssondagesstatistiques/dynamiquedeslangues/tableaux/>] (15 août 2013).

reconnues, à travers l'officialisation très technique de deux langues, aux espaces qui s'entrecroisent et entrent parfois encore en conflit. Il est, en effet, bien difficile dans le Canada contemporain de trouver une quelconque trace institutionnelle ou législative des francophonies canadiennes en tant que collectivités distinctes et reconnues telles. L'effort réitéré des organismes

communautaires comme des principaux ministères concernés par le dossier des langues officielles pour définir ces communautés par la production récurrente de profils ou de portraits, tous plus différents les uns que les autres, atteste l'indécision identitaire et le caractère passablement introuvable de ces communautés, qui n'existent encore que grâce à l'effort obstiné des « faiseurs d'identité », ou des militants de la langue qui, partout au Canada, continuent d'imaginer ces communautés et de travailler à leur reconnaissance politique. Dans une telle situation, la question qui reste en suspens est celle de savoir si la voie de la pacification linguistique sans reconnaissance de l'identité du groupe, de ce qui le distingue, bref sans reconnaissance politique⁶⁹, est à même de garantir la pérennité de ces francophonies canadiennes, et si ces « taches de rousseur » sur le visage de l'Amérique, comme l'écrit si bien Zachary Richard, n'ont pas, tout simplement, vocation de disparaître un jour.

⁶⁹ Sur la politique de la différence, voir Taylor, *Multiculturalisme : différence et démocratie*.



Les origines intellectuelles de la commission Laurendeau-Dunton : de la présence d'une volonté de dialogue entre les deux peuples fondateurs du Canada au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, 1945-1965¹

Valérie Lapointe-Gagnon
Campus Saint-Jean
Université de l'Alberta

Résumé

Cet article retrace les premières tentatives de dialogue et d'étude du bilinguisme et du biculturalisme au Canada qui ont précédé la commission Laurendeau-Dunton. À travers le récit de ces tentatives se dégage un portrait plus précis de l'histoire intellectuelle des années 1960, une décennie où les appels au dialogue et à la création d'un Canada respectant l'apport des deux peuples fondateurs se sont multipliés, culminant avec la mise sur pied de la commission Laurendeau-Dunton. Cette dernière rassemble un réseau d'intellectuels, déjà mobilisé autour des questions qu'elle aborde, soit

¹ La rédaction de cet article a été rendue possible grâce au généreux soutien financier du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) du Canada. Je remercie sincèrement les deux évaluateurs anonymes de cet article pour leurs commentaires pertinents et leurs suggestions judicieuses, qui ont contribué à peaufiner ma réflexion.



la dualité, le bilinguisme et le biculturalisme, depuis les années qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale.

Abstract

This article seeks to retrace the first attempts to study and practice bilingualism and biculturalism in Canada before the Laurendeau-Dunton Commission. The study of those attempts offers a clearer picture of the intellectual history of the 1960s, a decade that saw multiple calls to create a Canada more respectful of its two founding people, calls that culminated in the creation of the Laurendeau-Dunton Commission. This commission assembled a network of intellectuals that had already been mobilized in the preceding years on the questions that would occupy it: duality, bilingualism and biculturalism.

« Paris valait bien une messe : le Canada vaut peut-être une enquête². » C'est ainsi que se conclut l'éditorial d'André Laurendeau de janvier 1962, qui a éveillé la conscience des responsables politiques et donné naissance à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme en juillet 1963. Si la plupart des articles et des chapitres d'ouvrages consacrés à la commission Laurendeau-Dunton s'entendent pour souligner le rôle déclencheur de l'éditorial de celui qui en devint le coprésident, il est également intéressant de rappeler que cet appel à une enquête approfondie avait lieu dans un contexte intellectuel plus large, marqué par un intérêt croissant des intellectuels canadiens et québécois pour les questions liées au bilinguisme et au biculturalisme depuis les années 1940. Comme le mentionnait Jacques Julliard, les idées ne se promènent pas toutes nues dans la rue³. Il faut des gens pour les porter et des contextes propices à les accueillir. C'est au climat intellectuel

² André Laurendeau, « Pour une enquête sur le bilinguisme », *Le Devoir*, 20 janvier 1962, p. 4.

³ Jacques Julliard, « Le fascisme en France », *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations (A.E.S.C.)*, 39^e année, n° 4 (juillet-août 1984), p. 855.



précédant la Commission, un climat empreint d'inquiétudes face à l'avenir du pays, que s'attachera cet article afin de montrer dans quel terreau intellectuel s'inscrit cette vaste entreprise de consultation publique et de recherches exhaustives sur le passé, le présent et l'avenir du Canada.

Dans quel contexte Lester B. Pearson a-t-il mis sur pied la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme ? Quels étaient les thématiques et les enjeux préoccupant les cercles intellectuels et politiques dans les années précédant la Commission ? Cet article souhaite répondre à ces questions en retraçant les nombreuses tentatives effectuées à partir des années 1940 pour rapprocher le Québec et le reste du Canada. La création d'un terrain propice à la réforme des relations entre les deux peuples fondateurs constituait d'ailleurs un des objectifs ultimes de la commission Laurendeau-Dunton. Peu d'études ont abordé ces efforts de dialogue et de réconciliation. Certes, il y a l'article de Robert Talbot consacré à la Ligue de la Bonne Entente, qui met en lumière la nature de ce mouvement né pendant la Première Guerre mondiale et les motivations de ses acteurs, désireux de sauver le pays d'un éventuel morcèlement⁴. Toutefois, cet article constitue plutôt l'exception que la règle⁵. Robert

⁴ Robert Talbot, « Une réconciliation insaisissable : le mouvement de la bonne entente, 1916-1930 », *Mens : revue d'histoire intellectuelle de l'Amérique française*, vol. 8, n° 1 (automne 2007), p. 67-125, [En ligne], [<http://id.erudit.org/iderudit/1023148ar>].

⁵ D'autres ouvrages ont également porté sur les rapprochements entre anglophones et francophones, notamment les suivants : Patrice A. Dutil, « Against Isolationism: Napoléon Belcourt, French Canada, and "La grande guerre" », dans Robert Craig Brown et David Mackenzie (dir.), *Canada and the First World War: Essays in Honour of Robert Craig Brown*, Toronto, University of Toronto Press, 2005, p. 96-137 ; et Robert Choquette, *Language and Religion: A History of English-French Conflict in Ontario*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1975. Dans son ouvrage consacré à la crise de la conscription, André Laurendeau revient lui-même sur sa tentative de créer des liens avec un cercle d'universitaires de McGill, autour duquel gravitaient Frank Scott et Neil Morrison, pour lutter contre la conscription. Cet effort conjoint ne mena toutefois nulle part et laissa un goût amer dans la bouche de l'intellectuel québécois. Les anglophones abandonnèrent l'idée de conjuguer leurs efforts à ceux des francophones lorsqu'éclata la guerre. Laurendeau écrit alors : « J'ai éprouvé ce jour-là une indignation et une amertume difficiles à surmonter :

Talbot souligne d'ailleurs un fait intéressant des historiographies canadienne et québécoise, soit que les éléments de division entre anglophones et francophones ont fait couler beaucoup plus d'encre que les tentatives de réconciliation⁶. Son article met non seulement en lumière la profondeur des racines historiques de la volonté de rapprochement – même si certains se sont interrogés sur les véritables motifs des bon-ententistes –, mais aussi l'angoisse constante partagée par des intellectuels depuis la création du pays de le voir se désagréger. Pour notre part, nous allons nous consacrer à la question des rapprochements entre les anglophones et les francophones au cours de la période qui a suivi la Seconde Guerre mondiale puisque c'est à ce moment que les départements de sciences sociales se développent et qu'émerge une volonté chez les universitaires de comprendre et de documenter la dualité culturelle au pays. C'est aussi pendant ces années que le Canada traverse une période de questionnement identitaire qui pousse les intellectuels à s'interroger sur la nature même du caractère canadien, sur ce qui distingue le Canada et en fait un pays à part entière. Cet article veut donc reconstituer le climat intellectuel de l'époque, un climat qui révèle que la Commission n'a pas surgi de nulle part et qu'elle s'inscrit dans une longue série d'efforts de dialogue plus ou moins fructueux qui ont ponctué les années 1940, 1950 et 1960. Ce contexte restitué, un pan de l'histoire intellectuelle du Canada émerge de l'ombre : celui où des hommes et des femmes de différents horizons ont tenté de créer un dialogue porteur de solutions et de penser la dualité canadienne.

malgré de longs efforts, les ponts que nous avions voulu jeter d'une nation à l'autre étaient emportés, comme des fétus » (André Laurendeau, *La crise de la conscription, 1942*, Montréal, Éditions du Jour, 1962, p. 27). Ce qui ressort surtout de cette littérature consacrée à la réconciliation, c'est que, même si les contacts entre anglophones et francophones ont été plus nombreux que l'on pourrait croire, le fruit n'était pas tout à fait mûr au cours des années qui ont précédé la commission Laurendeau-Dunton.

⁶ Talbot, « Une réconciliation insaisissable », p. 69.

Cet article veut également contribuer à enrichir notre compréhension de la commission Laurendeau-Dunton, dont plusieurs aspects sont demeurés occultés. La plupart des études qui ont porté sur cette commission ont été rédigées par ceux qui y ont participé⁷. Elles permettent donc de jeter un regard inédit sur ce qui s'est passé entre les murs de cette aventure politique; toutefois, elles sont teintées du jugement et des opinions de leurs auteurs, qui mettent en valeur leur conception de la Commission. Il y a également eu des études pertinentes et exhaustives consacrées à l'héritage linguistique de cette commission créée pour penser la nation canadienne, notamment celles de Matthew Hayday⁸ et de Daniel Bourgeois⁹. Certaines publications ont été consacrées à des personnalités phares de cette commission. Ainsi, les rôles joués par André Laurendeau¹⁰ et Frank

⁷ Voir, notamment, Léon Dion, *La révolution déroutée, 1960-1976*, Montréal, Éditions du Boréal, 1998. Voir également l'article de Michael Oliver, « Laurendeau et Trudeau : leurs opinions sur le Canada », dans Raymond Hudon et Réjean Pelletier (dir.), *L'engagement intellectuel : mélanges en l'honneur de Léon Dion*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1991, p. 339-368. Le commissaire Jean-Louis Gagnon parle abondamment de son parcours à la Commission dans ses mémoires : *Les apostasies*, t. 1-3, Montréal, La Presse, 1985. Le journal d'André Laurendeau, paru chez VLB éditeur, permet, quant à lui, de parcourir les travaux de la Commission à travers la vision de son coprésident (André Laurendeau, *Journal tenu pendant la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, Montréal, VLB éditeur, 1990).

⁸ Matthew Hayday, *Bilingual Today, United Tomorrow: Official Languages in Education and Canadian Federalism*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2005, p. 44. Le chapitre consacré aux travaux de la Commission s'intitule « From Royal Commission to Government Policy », p. 35-62.

⁹ Pour une histoire et une critique du sort réservé à la recommandation des commissaires de créer des districts bilingues, voir Daniel Bourgeois, *The Canadian Bilingual Districts: From Cornerstone to Tombstone*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2006.

¹⁰ Voir le collectif dirigé par Robert Comeau et Lucille Beaudry, *André Laurendeau, un intellectuel d'ici*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1990; Denis Monière, *André Laurendeau et le destin d'un peuple*, Montréal, Québec Amérique, 1983; et le collectif dirigé par Nadine Pirotte, *Penser l'éducation : nouveaux dialogues avec André Laurendeau*, Montréal, Éditions du Boréal, 1989. Sur la formation de la pensée d'André Laurendeau, plus particulièrement sur sa conception du nationalisme, voir Yvan Lamonde, « André Laurendeau en Europe (1935-1937) :



Scott¹¹ sont bien détaillés, et la confrontation entre les deux hommes au sujet de leur conception respective du Canada est documentée¹². Il n'en reste pas moins que certaines questions demeurent, notamment en ce qui a trait au contexte de la mise sur pied de cette commission, souvent rapidement effleuré, mais essentiel puisqu'il éclaire la richesse de son héritage intellectuel¹³.

Notre étude se scindera en trois parties. La première portera sur le contexte politique des années de l'après-guerre, un contexte où les réflexions sur l'avenir du Canada se multiplient alors que le pays, nouvellement indépendant, aspire à trouver sa voie sur les scènes nationale et internationale. La deuxième partie sera consacrée à la

la recherche d'un nouvel ordre », *Les Cahiers des Dix*, n° 61 (2007), p. 215-251. Sur la participation de Laurendeau à la Ligue d'action nationale, voir Pascale Ryan, *Penser la nation : la Ligue d'action nationale, 1917-1960*, Montréal, Leméac éditeur, 2006. Sur sa participation à la commission Laurendeau-Dunton, voir Richard Arès, « André Laurendeau et la Commission B.B. », *Relations*, n° 329 (juillet-août 1968), p. 210-212, et l'introduction de Paul Lacoste dans Laurendeau, *Journal tenu pendant la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*. Ce qui ressort des ouvrages et articles écrits sur le parcours d'André Laurendeau, c'est que les premières années de son engagement politique sont beaucoup mieux documentées que les dernières années de sa vie et sa contribution à la commission Laurendeau-Dunton.

¹¹ Sur Frank Scott, voir Sandra Djwa, « "Nothing by Halves" : F. R. Scott », *Journal of Canadian Studies*, vol. 34, n° 4 (hiver 1999-2000), p. 52-69 ; Sandra Djwa, *F. R. Scott : une vie*, traduit de l'anglais par Florence Bernard, Montréal, Éditions du Boréal, [1987] 2001 ; Allen Mills, « Of Charters and Justice: The Social Thought of F. R. Scott, 1930-1985 », *Journal of Canadian Studies*, vol. 32, n° 1 (printemps 1997), p. 44-62. Susan Margaret Murphy brosse un portrait original de Frank Scott par l'intermédiaire du regard de Jacques Ferron, qui lui a consacré des personnages phares de son œuvre littéraire. Elle présente, par ailleurs, les deux hommes comme des frères ennemis (Susan Margaret Murphy, *Le Canada anglais de Jacques Ferron (1960-1970) : formes, fonctions et représentations*, préface de Jean Marcel, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2011).

¹² Sur la confrontation entre Frank Scott et André Laurendeau, voir Guy Laforest « L'Accord du lac Meech : la recherche d'un compromis entre André Laurendeau et F. R. Scott », dans *Trudeau et la fin d'un rêve canadien*, Sillery, Éditions du Septentrion, 1992, p. 81-119.

¹³ Cet article poursuit des réflexions amorcées dans notre thèse de doctorat (histoire), *Penser et « panser » les plaies du Canada : le moment Laurendeau-Dunton, 1963-1971*, Québec, Université Laval, 2013.



multiplication des réflexions sur la dualité et aux tentatives de créer des rapprochements entre les « deux solitudes ». À l'origine de ces tentatives se trouve un réseau d'intellectuels qui œuvrera au sein de la commission Laurendeau-Dunton. Enfin, ce réseau sera abordé dans la dernière partie de l'article.

Entre les repères identitaires britanniques et la crainte du voisin américain : construire une voie spécifiquement canadienne

Les repères identitaires et symboliques du Canada se construisent, notamment, en constante relation avec deux pôles d'influence : l'Empire britannique et le voisin américain, voisin qui gagne en puissance au cours du ^{xx}e siècle, devenant ainsi, aux yeux de certains Canadiens, une menace et pour d'autres, une source d'admiration. Autant ils s'abreuvent à ces pôles d'influence, autant des intellectuels vont élever leur voix pour promouvoir la création de nouveaux repères spécifiquement canadiens. Certains doutent également de la présence même d'un caractère spécifique au Canada et du potentiel de survie du Dominion. À ce titre, l'ouvrage de Goldwin Smith *Canada and the Canadian Question* est plutôt éloquent. Publié en 1891, il a l'effet d'une bombe au Canada anglophone¹⁴. Smith soutient que le Dominion constitue une absurdité géographique, ethnique et économique et que sa seule destinée repose sur une éventuelle union politique avec les États-Unis¹⁵. Ces propos vont choquer le Canada anglophone et susciter une réflexion sur la nature du pays et sur son caractère distinct. Cette crainte d'assister à la fin de l'aventure canadienne reviendra hanter ponctuellement les

¹⁴ Damien-Claude Bélanger compare, d'ailleurs, l'effet choc causé par ce livre au Canada anglophone à celui qu'a eu le rapport Durham chez les francophones (Damien-Claude Bélanger, *Prejudice and Pride: Canadian Intellectuals Confront the United States, 1891-1945*, Toronto, University of Toronto Press, 2010, p. 9).

¹⁵ *Ibid.*

intellectuels au cours de l'histoire du pays, alimentant alors les débats sur le nationalisme canadien et l'essence même du Canada.

Selon le sociologue Raymond Breton, ce n'est pas le fruit du hasard si la constitution du Canada a été nommée le *British North America Act*¹⁶. La nation qui se construit alors dans le Nouveau Monde ne le fait pas en rupture complète avec la mère patrie, comme ce fut le cas aux États-Unis. Au contraire, le Canada du xix^e siècle et du début du xx^e siècle se veut davantage un prolongement des îles britanniques. Comme le mentionne Carl Berger, l'impérialisme est une forme de nationalisme canadien¹⁷. Il atteint son apogée de la fin du xix^e siècle à la période précédant la Première Guerre mondiale¹⁸. Ce nationalisme, qui s'appuie sur une critique virulente des États-Unis, est porté par un programme politique pensé par des intellectuels¹⁹ qui gravitent autour de certaines associations telles que l'Imperial Federation League et les Round Table Groups et diffusent leurs idées à travers le *Queen's Quarterly*, fondé en 1893, et le *University Magazine*, fondé en 1907²⁰. Ces intellectuels souhaitent non seulement exalter les repères britanniques, mais aussi construire, à partir de ces repères, un Canada qui parviendrait à se différencier à l'intérieur de l'Empire et à négocier d'égal à égal avec lui. Les repères identitaires auxquels ils s'identifient sont alors étroitement liés à l'Empire et à ses symboles : l'Union Jack, la fierté rattachée au parlementarisme et la sympathie envers le personnage du gouverneur général. L'attachement aux symboles britanniques représente aussi une façon de se démarquer du voisin du Sud, où priment les principes de « *life, liberty, and the pursuit of happiness* ». Au Canada, « la paix, l'ordre et le bon

¹⁶ Raymond Breton, « From Ethnic to Civic Nationalism: English Canada and Quebec », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 11, n° 1 (janvier 1988), p. 88.

¹⁷ Carl Berger, *The Sense of Power: Studies in the Ideas of Canadian Imperialism, 1867-1914*, 2^e éd., Toronto, University of Toronto Press, [1970] 2013, p. 259.

¹⁸ Voir Bélanger, *Prejudice and Pride*, p. 27.

¹⁹ Pour un portrait détaillé de ces intellectuels, voir le chapitre intitulé « Men » dans Berger, *The Sense of Power*, p. 12-48.

²⁰ Bélanger, *Prejudice and Pride*, p. 25-26.

gouvernement » font état d'un destin plus tranquille, moins empreint d'une tradition révolutionnaire. Comme l'explique Carl Berger, les impérialistes canadiens croient que le caractère des gens de leur pays, forgé par la droiture et la loyauté, forme un bouclier contre la décadence remarquée de l'autre côté de la frontière : « *Running through their critique of republican society and their interpretation of the Canadian past was the belief that Canadians were pre-eminently a loyal and law-abiding people not given over to the erratic and hectic behaviour of their neighbours*²¹. » Or tous ne voient pas un rapprochement avec les États-Unis comme un pacte avec le diable. Sur la scène fédérale, les libéraux aspirent même à renforcer les liens économiques avec eux. Ils font d'ailleurs campagne aux élections de 1891²² et de 1911 en promettant de lever les barrières économiques entre le Canada et les États-Unis. Pour les conservateurs, attachés à la tradition, le libre marché avec le voisin américain ne fait qu'aviver le spectre de l'annexion. Il faut également souligner que l'attachement aux symboles britanniques ne suscite pas la même ferveur dans l'ensemble du pays. Au Canada français et au Québec, plus particulièrement, la sympathie envers l'Empire est plutôt faible²³.

La Première Guerre mondiale et ses lendemains éprouvants assènent un coup violent à l'impérialisme. Les 60 000 victimes canadiennes de la guerre, les négociations houleuses entre le Canada et la mère patrie pour l'obtention d'une plus grande autonomie²⁴ et

²¹ Berger, *The Sense of Power*, p. 128.

²² Comme le mentionne Damien-Claude Bélanger au sujet de l'élection fédérale de 1891, « *[t]he election pitted an ailing Macdonald and his National Policy and a youthful Wilfrid Laurier and his promises of unrestricted reciprocity with the United States* » (Bélanger, *Prejudice and Pride*, p. 8).

²³ Talbot, « Une réconciliation insaisissable », p. 69. Talbot rappelle que certains impérialistes tenaient un discours faisant la promotion de l'assimilation des francophones. Ce genre de discours a certainement alimenté le rejet de l'impérialisme de la part des Canadiens français et leur peu d'attachement aux symboles britanniques.

²⁴ La coopération militaire entre les Britanniques et les Canadiens avait fait naître l'espoir d'une union plus équitable entre le Dominion et sa mère patrie (voir Berger, *The Sense of Power*, p. 264).

les difficultés financières de l'Empire contribuent à calmer l'enthousiasme des impérialistes. Ruiné par les affres de la guerre, le Vieux Continent a perdu de son lustre. Le Canada se rapproche alors des États-Unis²⁵. La culture populaire américaine et le vent de modernité qu'elle souffle exercent un fort pouvoir d'attraction et remplacent la culture populaire britannique²⁶. Le Canada tisse également des liens économiques plus étroits avec son riche voisin. Or l'influence de la culture américaine et sa puissance économique ne sont pas sans soulever des inquiétudes chez certaines élites. Comme le souligne Doug Owsram : « *The very Canadian identity which had emerged from the shadow of Britain now seemed about to be overwhelmed by the rising power and influence of the United States*²⁷. »

Avec le temps, les liens avec l'Empire s'étiolent, mais la volonté de se démarquer des États-Unis afin d'éviter l'annexion perdure. Le Statut de Westminster de 1931, qui signe l'indépendance du pays dans ses affaires étrangères, ne vient pas mettre un terme à l'attachement aux symboles britanniques au Canada. Comme le rappelle José Igartua : « *English Canadian opinion continued in the 1950s to exhibit a strong attachment to Great Britain [...]*²⁸. » Les débats déchirants entourant la création d'un drapeau spécifiquement canadien, des années 1940 aux années 1960, sont, à ce sujet, évocateurs²⁹. Aux yeux de certains, surtout ceux d'allégeance conservatrice, le détachement des repères britanniques apparaît dangereux dans un contexte

²⁵ Bélanger, *Prejudice and Pride*, p. 10.

²⁶ *Ibid.*

²⁷ Doug Owsram, « Introduction », dans Berger, *The Sense of Power*, p. xiv.

²⁸ José Igartua, *The Other Quiet Revolution: National Identities in English Canada, 1945-1971*, Vancouver, University of British Columbia Press, 2006, p. 89.

²⁹ Jusque dans les années 1950, le drapeau favori des Canadiens demeure l'Union Jack, comme le révèlent les résultats d'un sondage. D'ailleurs, depuis 1867, le drapeau officiel du pays était celui de sa mère patrie, l'Union Jack. Il y avait certes le Red Ensign, drapeau non officiel, mais celui-ci était également lié à la Grande-Bretagne puisqu'il correspondait au drapeau de la marine marchande britannique, agrémenté du blason canadien dans un coin (voir Eva Mackey, *The House of Difference: Cultural Politics and National Identity in Canada*, Londres, Routledge, 1999, p. 55).

où les États-Unis gagnent sans cesse en puissance et projettent une image parfois peu reluisante. En effet, les assassinats de personnalités politiques, les soulèvements causés par le mouvement des droits civiques, l'engagement dans le nucléaire ne font que renforcer la peur de voir le Canada s'intégrer dans ce pays secoué par de fortes turbulences³⁰. Afin d'éviter l'annexion, certains militent pour que le Canada s'accroche à ce qui le distingue, sa tradition britannique. C'est notamment le cas de George Grant dans son essai *Lament for a Nation*, publié en 1965. Or le Canada auquel rêve et se réfère Grant appartient de plus en plus au passé. Ce Canada, attaché à la tradition britannique, n'a d'ailleurs jamais pu jeter un pont durable entre les anglophones et les francophones.

Au cours des années 1950 et 1960, deux conceptions du pays semblent s'affronter : l'une ancrée dans la tradition britannique, l'autre désireuse de projeter l'image d'un Canada nouveau, émancipé de ses anciens repères, capable de jouer un rôle clé sur la scène internationale et capable de se créer lui-même de nouveaux repères. Pour les générer, il fallait constituer un tout cohérent, s'entendre sur ce qui unissait les Canadiens et sur ce qui pouvait faire en sorte que l'aventure de la Confédération ne soit pas destinée à une fin abrupte se résumant à sa dissolution dans le tout américain. L'identification aux repères britanniques représentait de moins en moins une possibilité, surtout avec l'entrée en scène de Lester B. Pearson, qui devient premier ministre en 1963, à la suite d'une carrière de diplomate couronnée de succès et du prix Nobel de la paix en 1957. Libéral, Lester B. Pearson ne partage pas le fort attachement à l'héritage britannique de son opposant conservateur en Chambre, John Diefenbaker³¹. Il conçoit également que la clé de voûte du Canada est la volonté de rester uni. Pour atteindre cette union, il faut susciter un dialogue entre les deux peuples fondateurs, alors que de plus en

³⁰ Owrarn, « Introduction », p. xiv.

³¹ Sur l'attachement de Diefenbaker à la tradition britannique, voir Igartua, *The Other Quiet Revolution*, p. 129-130.

plus d'éléments semblent les séparer. La cohésion nationale apparaît comme un objectif à atteindre, surtout dans un contexte où le Canada cherche à occuper un rôle plus marqué sur la scène internationale³². Si le Canada parvient à transformer sa diversité porteuse de conflits en diversité créatrice, il pourra alors servir d'exemple sur la scène internationale. Aux anciens repères représentés par les symboles britanniques, d'autres font tranquillement leur apparition : le bilinguisme, le biculturalisme, l'exaltation du dialogue et la volonté d'aller à la rencontre de l'Autre. Certes, tous n'adhèrent pas à ce Canada, mais de plus en plus d'intellectuels, d'universitaires et de responsables politiques en vantent les mérites.

Affirmation d'une volonté de créer des ponts : ouverture d'un dialogue entre les deux peuples fondateurs

Depuis le début de la Confédération canadienne, la cohabitation entre les différentes communautés culturelles du pays et, plus spécifiquement, entre le Canada français et le Canada anglais fait l'objet de défis importants. Les relations entre les francophones et les anglophones sont ponctuées de tensions cristallisées lors d'événements comme les deux crises de la conscription. Avec l'avènement d'un nationalisme plus revendicateur dans le Québec des années 1960, le mur qui séparait les « deux solitudes » semble de plus en plus infranchissable. Des intellectuels appellent alors au rétablissement de canaux de communication entre les deux peuples

³² Sur le rôle international du Canada dans les années 1960, voir Kim Richard Nossal, Stéphane Roussel et Stéphane Paquin, *Politique internationale et défense au Canada et au Québec*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2007, p. 109-116. Les auteurs utilisent le terme de puissance moyenne pour décrire le nouveau rôle qu'aspire à occuper le Canada sur la scène internationale au lendemain de la Seconde Guerre mondiale : « Concrètement, cette politique se traduit par une diplomatie très active, l'adoption du rôle de médiateur et de conciliateur, et une participation presque systématique aux opérations multilatérales destinées à assurer la paix. Bien entendu, les puissances moyennes ne sont pas les seules à adopter de tels comportements. Mais elles tendent à le faire de façon plus systématique que les autres catégories d'États » (*Ibid.*, p. 116).

fondateurs afin d'endiguer d'éventuelles tensions à même de menacer la survie du pays. Si la prise de conscience d'une crise intérieure se fait surtout dans les années 1960, elle se présente bien avant et s'exprime en littérature, notamment avec la publication du roman emblématique d'Hugh MacLennan *Two Solitudes*, en 1945. Elle s'exprime aussi à travers la recherche universitaire, à travers la création de livres ou de revues comme *Exchange*, qui se veulent un espace de dialogues, et à travers des discours plus personnels. Ces initiatives, tantôt modestes, tantôt ambitieuses, tantôt couronnées de succès, tantôt infructueuses, sont intéressantes, car elles témoignent d'une époque où la dualité devient un objet d'étude et où la volonté de voir émerger un dialogue se présente autant chez les intellectuels et les universitaires que chez les responsables politiques.

De l'ambition à la modestie : le cas du Comité pour l'étude des deux cultures / Committee for Biculturalism

Parmi ces initiatives, se retrouvent notamment des ouvrages d'universitaires portant sur la dualité, le bilinguisme et les relations canado-québécoises. Ces ouvrages, qui semblent se multiplier dans les années de l'après-guerre, témoignent de cet intérêt croissant pour comprendre le Canada, interroger son passé afin de mieux préparer son avenir. Ils révèlent également cette volonté de repenser les relations entre les deux communautés culturelles principales du pays afin que la dualité, thématique récurrente en littérature dans les années précédant la commission Laurendeau-Dunton, soit mieux respectée.

En 1945, le Conseil de recherche en sciences sociales du Canada demande à un comité d'experts si une étude poussée sur l'état des relations canado-québécoises est envisageable. La réponse affirmative donne naissance à un comité auquel siègent trois professeurs : le sociologue Jean-Charles Falardeau, l'historien Arthur Lower et l'économiste Burton Seely Keirstead. Composé d'universitaires renommés, ce comité trace les premiers jalons d'initiatives similaires qui suivront

dans le milieu universitaire, en rassemblant à la fois des anglophones et des francophones et en mettant à profit plusieurs disciplines des sciences sociales, alors en plein déploiement³³. Au départ, l'expérience se veut vaste et couvre plusieurs enjeux. Elle doit mener à une étude exhaustive de

l'histoire récente du « mariage de raison » canadien ; [des] conditionnements écologiques et démographiques des relations sociales ; [des] institutions et [des] partis politiques en tant que cadres d'affrontement, de discussion et de compromis ; [des] processus de la vie économique ; [des] échanges socio-culturels et [des] conséquences psychologiques résultant de la distance sociale, des contacts et des tentatives de communication³⁴.

Bref, les chercheurs aspirent à brosser un portrait détaillé de ce qui pourrait expliquer la distance entre le Québec et le reste du Canada. Ils emploient la métaphore de « mariage de raison » pour aborder les relations canado-québécoises et cherchent, en quelque sorte, à savoir pourquoi cette alliance semble parfois si peu naturelle. Le projet, intitulé « Comité pour l'étude des deux cultures ou Committee for Biculturalism », reflète jusque dans le bilinguisme de son titre ce souci d'équilibre, cette volonté de susciter une collaboration entre les deux peuples fondateurs. Devant l'ampleur de la tâche à accomplir, l'exaltation des débuts s'évanouit et le projet est ramené à des proportions plus modestes. Comme en témoigne Jean-Charles Falardeau : « Ce qui se passa durant les mois, durant les années qui

³³ Sur le développement des sciences sociales au Québec, voir Jean-Philippe Warren, *L'engagement sociologique : la tradition sociologique du Québec francophone (1886-1955)*, Montréal, Éditions du Boréal, 2003.

³⁴ Jean-C. Falardeau, « Avant-propos », dans Mason Wade (dir.), *La dualité canadienne : essais sur les relations entre Canadiens français et Canadiens anglais = Canadian Dualism: Studies of French-English Relations*, avec la collaboration d'un comité du Conseil de recherche en sciences sociales du Canada sous la direction de Jean-C. Falardeau, Québec, Les Presses de l'Université Laval; Toronto, University of Toronto Press, 1960, p. vi, [En ligne], [<http://dx.doi.org/doi:10.1522/030276428>].

suivirent, ressembla davantage à une comédie italienne qu'à une symphonie minutieusement prévue³⁵. »

Une des raisons qui explique le caractère erratique du projet et la révision à la baisse des objectifs initiaux est sans doute l'état lamentable de la recherche universitaire sur des sujets similaires. Cet état était tel que la multiplication de collaborateurs de haut calibre, tels que l'économiste Harold Innis ou le directeur des Archives nationales William Kaye Lamb, n'a pas suffi à donner l'impulsion voulue au comité³⁶. Jean-Charles Falardeau explique les hauts, mais surtout les bas de ce projet prometteur : « Six années s'écoulèrent ainsi, ponctuées d'arrivées et de départs, de démarrages et de retraites. À l'hiver de 1954, nous dûmes reconnaître que notre plan original était téméraire dans l'état actuel de la vie académique canadienne. Il fallait renoncer à notre vaste plan d'enquête et restreindre notre effort à une tentative plus modeste et immédiatement réalisable³⁷. » L'enquête exhaustive, qui devait couvrir plusieurs terrains et se pencher autant sur les raisons économiques, démographiques que culturelles de la distance entre les deux peuples fondateurs, donne finalement naissance à un ouvrage collectif dirigé par le chercheur américain Mason Wade, réunissant une vingtaine de contributeurs. « Dira-t-on que la montagne a enfanté d'une souris ? », s'interroge Jean-Charles Falardeau. Peut-être. Toutefois, malgré l'incapacité des chercheurs à atteindre les objectifs fixés au départ, il n'en reste pas moins que ce collectif, de par le nombre élevé de collaborateurs qui y ont contribué, crée une émulation dans le milieu universitaire et contribue à faire de l'étude des deux communautés culturelles principales du Canada un sujet d'intérêt dans plusieurs universités. Jean-Charles Falardeau souligne, dans la préface de *La dualité canadienne / Canadian Dualism*, les plus importants projets se rattachant au champ des relations canado-québécoises, parmi lesquels se trouvent :

³⁵ *Ibid.*

³⁶ *Ibid.*

³⁷ *Ibid.*

les recherches sur les composantes psycho-sociales des relations inter-ethniques poursuivies sous la direction du P. Noël Mailloux o.p. par l'Institut de Recherches en Relations humaines de Montréal; l'enquête sur les perspectives culturelles de l'enseignement élémentaire canadien-français entreprise, depuis quelques années, par l'École de Pédagogie de l'Université Laval. À ces travaux de longue haleine il faut ajouter de nombreuses études subventionnées par le Comité psychologique et sociologique du Conseil de Recherche pour la Défense, en particulier celles des professeurs J. M. Blackburn et Andrew Kapos de l'Université Queen's, et les travaux exécutés pour le compte des Laboratoires médicaux du Conseil de Recherche pour la Défense par le professeur David N. Solomon et J. Jacques Brazeau³⁸.

Le Congrès des affaires canadiennes

L'ouvrage collectif dirigé par Mason Wade ne constitue pas un exemple isolé. En 1961, le premier Congrès des affaires canadiennes est mis sur pied; il s'intéresse à la survie du Canada dans le contexte de la montée en puissance des États-Unis. Il constitue le premier événement d'une série de rencontres qui donnent lieu à la création de la collection « Congrès des affaires canadiennes » aux Presses de l'Université Laval. Les titres des ouvrages publiés sont évocateurs du malaise ressenti à une époque où l'heure est au bilan, après presque un siècle de cohabitation : *Le Canada, expérience ratée... ou réussie?* (1962), *L'économie canadienne : où allons-nous?* (1962), *Les nouveaux Québécois* (1963) et *La dualité canadienne à l'heure des États-Unis* (1965). Le Congrès possède un caractère résolument bilingue et rassemble autant des anglophones que des francophones. Au même titre, ses publications sont bilingues.

Parmi les collaborateurs de la première édition du Congrès tenue du 15 au 18 novembre 1961 à l'Université Laval, se trouvent autant des responsables politiques que des universitaires et des journalistes. Jean Lesage, E. Davie Fulton, René Lévesque, Murray G. Ballantyne,

³⁸ *Ibid.*, p. VII-VIII.

Jean-Jacques Bertrand, Marcel Chaput, Douglas Fisher, Eugene Forsey, Maurice Lamontagne, André Laurendeau, James R. Mallory, Michael Oliver, Gérard Pelletier et Mason Wade forment la liste des invités³⁹. Il semble se dégager des conférences présentées lors du Congrès une volonté de faire le bilan de l'aventure canadienne, de soulever les écueils rencontrés et de trouver des solutions pour l'avenir. L'événement organisé par l'Association générale des étudiants de l'Université Laval montre à quel point les réflexions sur l'avenir du Canada touchent toutes les générations; mise sur pied par des étudiants, la rencontre rejoint des collaborateurs nés dans les années 1900, 1910, 1920 et 1930. La présence d'invités prestigieux, tels que le premier ministre québécois Jean Lesage ou le ministre de la Justice canadien E. Davie Fulton, est également révélatrice de l'ouverture à la réflexion présente à l'époque. Le but poursuivi par le Congrès est notamment de désamorcer les préjugés. Comme le relate l'avant-propos, la rencontre permet de changer les perceptions de ses participants :

Les délégués de langue anglaise ont été plongés dans un milieu qui témoigne activement de la révolution intellectuelle qui agite le Canada français. Pour certains, c'était leur première rencontre avec le Canada français. Ils ont dû prendre conscience, parfois brutalement, des difficultés auxquelles les Canadiens anglais ou français, ont à faire face, dans le système confédératif, et à la tendance séparatiste qui apparaît, à certains Canadiens français, comme une solution plus réaliste que la Confédération.

Beaucoup de délégués de langue française ont pu, de leur côté, se rendre compte que la réputation du Canada anglais, d'entretenir à l'endroit du Québec un sentiment d'apathie ou d'antipathie, n'est

³⁹ Parmi les organisateurs de l'événement se trouvent Peter White et Brian Mulroney. Loin de constituer un coup d'épée dans l'eau, cette conférence est l'objet de plusieurs publications dans les journaux (voir Jean-Jacques Bertrand, « La Confédération : en théorie... et en pratique », dans Association des étudiants de l'Université Laval, *Le Canada, expérience ratée... ou réussie? Le Congrès des affaires canadiennes, 1961 = Canadian Experiment, Success or Failure? Congress on Canadian Affairs, 1961*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1962, p. 148-149).



pas tout à fait justifiée, et que son ignorance du Canada français n'est pas aussi flagrante qu'ils avaient tendance à le croire⁴⁰.

L'avant-propos se conclut par l'éloge du dialogue, panacée au mal canadien : « [...] nous savons mieux, maintenant qu'un dialogue franc et ouvert permet d'attendre beaucoup de l'avenir. Nous voudrions que les prochains Congrès permettent la poursuite d'un tel dialogue⁴¹. »

Dans son allocution inaugurale, le ministre de la Justice et procureur général du Canada, E. Davie Fulton, revient sur un thème omniprésent dans les discours de l'époque : la nécessité de consolider les assises de la nation canadienne afin d'éviter l'américanisation. Une des façons de contrer cette assimilation réside dans la reconnaissance du partenariat égal entre les deux peuples fondateurs. Omniprésentes dans l'ouvrage collectif, les thématiques de la dualité et du bilinguisme teintent son discours. Il insiste également sur la nécessité pour le Canada de grandir pour devenir une « nation adulte⁴² », comme si le pays, alors en crise d'adolescence, devait se soumettre à une réflexion poussée pour passer à l'âge adulte et faire face aux défis de l'avenir. Il explique ainsi les dangers qui menacent le Canada :

Aujourd'hui encore, est-ce que l'influence économique et culturelle des États-Unis a diminué? La montée en flèche des placements de capitaux américains depuis 1920 et particulièrement depuis la seconde guerre, nous fournit une réponse éclatante du contraire. Ces investissements ont été effectués partout au Canada, y compris au Québec.

Que dire maintenant de l'influence de la culture, de la pensée, du mode de vie américain? L'Europe entière la ressent, pourtant l'océan l'en sépare. Que dire de nous qui captions régulièrement les émissions de radio et de télévision? Telles sont les conditions difficiles dans lesquelles nous nous trouvons pour bâtir une nation canadienne. L'enjeu est énorme, et, d'une certaine façon, les Anglo-

⁴⁰ « Avant-propos », dans *Ibid.*, p. 6.

⁴¹ *Ibid.*

⁴² E. Davie Fulton, « La Confédération, un succès... et un défi », dans *Ibid.*, p. 18.



canadiens courent un risque plus grand à cause de leur affinité de langage avec les États-Unis⁴³.

Afin de préserver les bases de la Confédération canadienne, E. Davie Fulton souligne l'importance de s'adonner à un examen de conscience, autant pour les Canadiens anglais que pour les Canadiens français, afin de prendre connaissance de leurs faiblesses et d'y remédier. Il appelle à une plus grande ouverture à l'Autre de la part de « la génération Anglo-Canadienne ». Selon lui, elle « doit comprendre les Canadiens français qui exigent un statut égal dans la Confédération et connaître leur culture et leurs traditions qui sont essentiellement différentes des nôtres. Dans plusieurs cas, les griefs des Canadiens français sont tout à fait justifiés⁴⁴ ». Selon son analyse, la dualité s'inscrit dans l'ADN du pays; il remarque d'ailleurs une certaine évolution dans l'attitude des Canadiens anglophones, plus ouverts à accepter cette dualité qu'il y a quelques années : « Les Anglo-Canadiens d'aujourd'hui acceptent davantage notre dualité ethnique et ses conséquences. [...] Ils découvrent l'importance du Canada français et le rôle vital qu'il joue dans le façonnement de notre pays⁴⁵. » Afin de poursuivre l'affirmation de cette dualité, la connaissance de l'Autre et le bilinguisme deviennent des conditions essentielles, surtout pour les Anglo-Canadiens qui sont en contacts fréquents avec leurs homologues francophones : « L'essentiel dans les années à venir, c'est d'obtenir des Anglo-Canadiens qui sont appelés à collaborer régulièrement avec les Canadiens français, qu'ils comprennent la langue, la culture et les institutions de ces derniers. [...] Si je semble tant insister sur l'importance du bilinguisme, tel que je l'entrevois, c'est que j'ai la conviction profonde que c'est la voie à suivre pour donner à notre nation une dimension adulte⁴⁶. »

⁴³ *Ibid.*, p. 12-13.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 14.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 16.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 18.

Cet appel au dialogue, à l'ouverture à l'Autre, à la curiosité lancé par E. Davie Fulton, un anglophone de la Colombie-Britannique, témoigne de ce changement des mentalités qui s'opère au tournant des années 1960. Le reste de l'ouvrage témoigne d'une synchronie intéressante : tous les sujets abordés le sont par un francophone et un anglophone afin de mettre en lumière les deux optiques. À la conférence de Murray G. Ballantyne intitulée « What French Canadians have Against us? », Gérard Pelletier répond avec la présentation suivante : « Les Canadiens anglais nous reprochent... ». Toutes les conférences présentées en français sont traduites en anglais et vice-versa. Bref, ces actes du Congrès des affaires canadiennes traitent du dialogue et constituent en soi un dialogue qui se veut le plus équitable possible. Les organisateurs et les éditeurs semblent avoir tenté de reproduire à petite échelle leur Canada idéal : un Canada faisant une juste part à chacun des deux peuples fondateurs, et ce, en dépit des divergences d'opinions.

Le Congrès se clôt – avant l'allocution de fermeture du premier ministre du Québec Jean Lesage – par une table ronde portant le même titre que l'ouvrage : « Le Canada : expérience ratée... ou réussie? » Mason Wade dirige cette séance où sont conviés Jean-Jacques Bertrand, Douglas Fisher et Maurice Lamontagne. Unilingue anglophone, Douglas Fisher, député fédéral du CCF (Co-operative Commonwealth Federation) du comté de Port-Arthur en Ontario, offre une perspective divergente de celle de ses collègues en soulignant le vif succès de l'expérience de la Confédération. Pour lui, les velléités séparatistes du Québec représentent une aberration, et le provincialisme ne constitue pas la solution aux défis économiques de l'avenir⁴⁷. L'antiaméricanisme représente également une attitude juvénile. Pourquoi ne pas tirer le meilleur de la culture américaine?, se demande-t-il⁴⁸.

⁴⁷ Douglas Fisher, « The Average English Canadian View », dans *Ibid.*, p. 157-159.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 158.

D'un optimisme mesuré, l'économiste Maurice Lamontagne⁴⁹ soutient que la Confédération canadienne constitue certes une réussite, mais qu'elle ne peut plus continuer dans sa forme actuelle. Elle doit être repensée pour témoigner de « l'évolution récente et des réalités nouvelles⁵⁰ ». Cette évolution récente est marquée par la recherche d'autonomie des Canadiens français et par l'ouverture des Canadiens anglais à l'Autre. Il souligne que la cause du malaise séculaire observé par des citoyens et des intellectuels au Canada est d'ordre culturel. Il rappelle les origines historiques de ce malaise : « Dès le lendemain de la Confédération, les relations entre les deux groupes ont été caractérisées par un climat de guerre froide et même de vives querelles. [...] Après la première guerre mondiale, ce fut la période de coexistence sans rencontres, les deux groupes vivant leur propre vie en s'ignorant plus ou moins⁵¹. » Avec l'apparition d'un Canada français plus confiant, qui ne remet plus en question sa survie, l'équilibre des forces doit changer à son avis. La reconnaissance symbolique du Canada français au sein de la Confédération canadienne ne suffit plus. La solution réside, selon l'analyse du politologue québécois, dans l'établissement d'un Canada qui respecte et reconnaît l'apport des deux cultures, « un Canada bi-culturel⁵² ». Il décrit alors ce qu'il entend par Canada biculturel : « Il ne s'agit pas évidemment de demander à chaque Canadien de devenir parfaitement bilingue et de participer également à nos deux cultures. Il faut toutefois établir

⁴⁹ Maurice Lamontagne a dirigé le Département d'économie de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval avant de quitter le département en 1954 et de s'installer à l'Université d'Ottawa. En 1954, il publie le *Fédéralisme canadien*, ouvrage consacré à un nouveau fédéralisme qui prône une centralisation modérée et un meilleur dialogue entre les francophones et les anglophones (Maurice Lamontagne *Le fédéralisme canadien : évolution et problèmes*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1954).

⁵⁰ Maurice Lamontagne, « Rechercher l'union véritable des deux cultures », dans Association des étudiants de l'Université Laval, *Le Canada : expérience ratée... ou réussie?*, p. 163.

⁵¹ *Ibid.*, p. 165.

⁵² *Ibid.*

des foyers de bi-culturalisme et faciliter à tous les Canadiens l'accès à nos cultures⁵³. »

Il propose alors un programme concret, qui n'est pas sans rappeler des éléments phares du programme de la commission Laurendeau-Dunton. Maurice Lamontagne suggère de renforcer la présence des Canadiens français dans les postes de gestion des entreprises établies au Québec. À son avis, il faudrait également que les anglophones occupant des postes de gestion dans ces entreprises puissent s'exprimer en français. L'enseignement de la langue seconde, autant pour les francophones que pour les anglophones, doit être rehaussé. Le bilinguisme devrait occuper une plus grande place non seulement dans les écoles et dans les hautes sphères de la gestion, mais également dans la fonction publique fédérale. Enfin, le programme imaginé par Lamontagne touche également au monde de la communication : « Les réseaux anglais et français de radio et de télévision devraient être complétés de façon à permettre à la très grande majorité des Canadiens de prendre contact avec nos deux principales cultures⁵⁴. »

Ce n'est pas le fruit du hasard si la lecture de ce programme visant à insuffler un caractère biculturel au Canada fait penser au mandat de la commission Laurendeau-Dunton⁵⁵. Maurice Lamontagne, un des principaux conseillers de Lester B. Pearson, a lui-même écrit ce mandat, comme en témoigne Léon Dion : « [Maurice Lamontagne] convainc le premier ministre Pearson de créer la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ *Ibid.*, p. 164.

⁵⁵ Le mandat de la Commission était de « [f]aire enquête et rapport sur l'état présent du bilinguisme et du biculturalisme au Canada et de recommander les mesures à prendre pour que la Confédération canadienne se développe d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples qui l'ont fondée, compte tenu de l'apport des autres groupes ethniques à l'enrichissement culturel du Canada, ainsi que des mesures à prendre pour sauvegarder cet apport » (Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, *Rapport préliminaire de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, Ottawa, Imprimeur de la reine, 1965, p. 143).

biculturalisme, rédige l'essentiel de son mandat et persuade André Laurendeau d'en accepter la coprésidence avec Davidson Dunton⁵⁶. »

La notion de biculturalisme occupe de plus en plus de place dans l'espace public au cours des années 1960. Ce biculturalisme, il ne peut être atteint que par le dialogue. Dans l'ouvrage intitulé *La dualité canadienne à l'heure des États-Unis*, Raymond Morel, président de la quatrième édition du Congrès des affaires canadiennes, revient sur l'importance de contribuer à tisser des liens entre les deux communautés culturelles principales :

Depuis sa création, le Congrès des Affaires canadiennes a voulu favoriser le dialogue des deux nations canadiennes sur un plan d'égalité rigoureuse. C'est ce qui a encore été tenté au cours de ce quatrième congrès.

Le problème fondamental pour tout pays réside dans son existence même comme collectivité poursuivant des intérêts propres, vivant d'une économie et d'une culture qu'il a faites siennes par des efforts soutenus. De ce point de vue, le Canada n'a d'existence que dans l'esprit des géographes. Rien, jusqu'ici, n'a pu faire que les Canadiens se rejoignent dans des convictions communes, que des liens indéfectibles les unissent, bref, qu'ils aient claire conscience de leur raison d'être.

Car enfin, pourquoi être Canadiens quand tout en nous et autour de nous parle américain ? Notre politique étrangère, notre économie, nos syndicats, nos modes de vie reflètent l'omniprésence américaine chez nous comme nulle part ailleurs.

C'est en somme, notre question : à quand le Canada aux Canadiens⁵⁷ ?

⁵⁶ Léon Dion, *Québec 1945-2000 : t. II : Les intellectuels et le temps de Duplessis*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1993, p. 182.

⁵⁷ Raymond Morel, « Avant-propos », dans *La dualité canadienne à l'heure des États-Unis : IV^e Congrès des affaires canadiennes*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1965, p. 5.

Cet avant-propos se veut particulièrement éloquent quant au contexte dans lequel prend forme la commission Laurendeau-Dunton, un moment où les élites intellectuelles, les universitaires plus particulièrement, mais aussi des responsables politiques, prennent conscience du problème canadien ; un moment où ils aspirent à redonner le Canada aux Canadiens, à trouver des référents communs forts pour souder les liens entre les Canadiens. « Le Canada n'a d'existence que dans l'esprit des géographes », voilà une phrase-choc qui résume le climat d'incertitude des années 1960. Ce climat est nourri par le besoin des intellectuels et des responsables politiques de réaffirmer le nationalisme canadien afin de consolider l'expérience canadienne à l'aube de son premier centenaire. Devant le nouveau rôle qu'occupe le Canada sur la scène internationale et devant les préoccupations concernant le transfert de pôles d'influence qui passent progressivement de l'Europe aux États-Unis, les élites canadiennes sentent le besoin de s'interroger sur le passé et le présent du pays pour construire un avenir meilleur. Certes, l'avant-propos dont il est question ici est publié une fois la commission Laurendeau-Dunton mise en branle, mais il témoigne des doutes que soulève la possible pérennité de l'expérience canadienne et du besoin d'agir avant qu'il ne soit trop tard.

Le collectif se conclut par la présentation de Paul Gérin-Lajoie, qui souligne que l'avenir du pays passe par l'expression de sa dualité : « Dans mon esprit, le Canada à l'heure des États-Unis doit donc avant tout, comme vous avez eu raison de le signaler par la thèse de votre congrès, se concevoir comme "dualité canadienne". Le Canada à l'heure des États-Unis doit être, de toute évidence, est, dans le sens que je viens de le décrire, un Canada à l'heure du Québec⁵⁸. »

⁵⁸ Paul Gérin-Lajoie, « La dualité canadienne à l'heure du Québec », dans *Ibid.*, p. 132.

Le cas de la revue Exchange et quelques articles dans d'autres revues

À l'instar de *La dualité canadienne*, plusieurs projets aspirant à jeter des ponts entre les deux solitudes et à mieux les comprendre voient leur ambition initiale déçue. La motivation est palpable, autant chez les anglophones que chez les francophones, les efforts sont présents, mais les résultats escomptés ne sont pas toujours atteints. Un de ces efforts est représenté par la création de la revue *Exchange*, née dans le sillage de la commission O'Leary, qui met en lumière la nécessité de créer des magazines spécifiquement canadiens⁵⁹. Dirigée par un éditeur européen, Stephen Vizinczey, la revue est basée à Montréal. Elle aspire à rassembler des auteurs canadiens des deux langues principales afin de créer une revue biculturelle et bilingue permettant de rapprocher les deux grands groupes culturels du Canada en discutant de politique, de littérature et de culture. Publiée pour la première fois le 1^{er} novembre 1961, la revue présente une ligne éditoriale claire en ce qui a trait à ses aspirations biculturelles. La formulation « *There is a need...* » ouvre chaque paragraphe, rythmant l'éditorial de cette répétition et rappelant ainsi le pressant besoin de

⁵⁹ Aussi appelée Royal Commission on Publications, la commission O'Leary est mise sur pied en septembre 1960 afin d'étudier l'influence de la presse étrangère sur la presse nationale canadienne, dans un contexte de définition des contours identitaires de la nation canadienne. Pour un bref résumé des enjeux soulevés par la Commission, voir Richard Stursberg, « Royal Commission on Publications », 7 février 2006, [En ligne], [<http://www.thecanadianencyclopedia.ca/en/article/royal-commission-on-publications>] (15 juin 2014). Voir aussi l'éditorial d'*Exchange*, qui revient sur les circonstances de sa naissance : « *If we succeed, much of the credit must go to those who already serve similar aims with the CANADIAN FORUM, with THE TAMARACK REVIEW and at the C.B.C. Moreover, if any new Canadian magazine will succeed, credit must go to Mr. O'Leary and his commission; their hearings and report did a great deal to awaken Canadians the need for national publications. We offer here our sincere thanks to all of them. / In launching EXCHANGE we may well over-estimate our ability to create the kind of magazine the country needs – and we may well over-estimate the forthcoming sympathy and support. We are not certain of our success, but we are certain of the need* » (« Éditorial », *Exchange: a Canadian Review*, vol. 1, n° 1 (novembre 1961), p. 1).

donner vie à un tel projet afin de tisser des liens pérennes entre les Canadiens :

There is a need for a new Canadian magazine which expresses the bi-cultural reality of Canada and publishes the best English and French writers in the country. There is a need for a new Canadian magazine that provides both a link and a dividing line between Canadians and the rest of mankind – a magazine that helps the realization of individual and national identity.

There is a need in Canada for a new political magazine that provides a free exchange of views on our moral, social and economic problems. There is a need in Canada for a new political magazine that is guided by the belief that the challenge of the free flow of opinions is vital to the mental and social well-being of our nation – a magazine that is guided by moral principles instead of ideologies or the principle of expediency.

There is a need in Canada for a new literary magazine that can prove to the reader that good literature is not a bore. There is a need in Canada for a new literary magazine that published writers of talent and daring, whether they are known or unknown and regardless of what they are trying to say and in what style and form.

There is a need for a magazine of courage and integrity – a magazine which is ready to please no one and offend everyone but the innocent [...]»⁶⁰.

Le premier numéro de la revue consacre d'ailleurs un dossier au Québec, intitulé « The Grievances of French Quebec ». Les doléances des Québécois y sont explorées dans huit articles⁶¹. Ces derniers ne constituent pas des inédits ; ils ont été traduits du français à l'anglais afin de leur donner une plus grande réception chez les anglophones.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 1.

⁶¹ Pour la table des matières détaillée du numéro, voir *Ibid.*, p. 7. Outre les articles mentionnés, il y a un portrait de Pierre Jérôme (p. 50) et un article de Léon Dion, « The Old and the New Regime », p. 45, déjà paru en français sous le titre « De l'ancien au nouveau régime » dans *Cité libre*, vol. 12, n°38 (juin-juillet 1961), p. 3-14, [En ligne], [<http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2225388>].

Les lecteurs d'*Exchange* peuvent donc prendre connaissance des débats enflammés qui animent le Québec en lisant un extrait du manifeste du Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN) ou, encore, quelques passages des *Insolences du Frère Untel*. Le dossier portant sur la province francophone témoigne également de la diversité des genres littéraires présents dans les pages d'*Exchange* afin de faire découvrir la culture d'une solitude à l'autre : il y a une bande dessinée sur la corruption, une satire de Jacques Ferron intitulée « The Outraged Biped », qui se moque du personnage de l'Anglo-Canadien⁶², et un échange musclé entre André Laurendeau et Pierre Bourgault au sujet de la montée du séparatisme au Québec. En lisant ce magazine, les anglophones entrent en contact avec ces figures de proue du Québec ; ils peuvent découvrir cet Autre qu'ils connaissent si peu en raison de la distance ou de la barrière linguistique. Ils peuvent constater que le Québec ne constitue pas un tout homogène, qu'il y a des divergences d'opinions, notamment entre André Laurendeau et Pierre Bourgault, sur les façons d'entrevoir l'avenir, le premier privilégiant un fédéralisme renouvelé, le second l'indépendantisme⁶³. La traduction représente ici un effort de rapprochement.

⁶² Voici un extrait du texte de Jacques Ferron illustrant le ton sarcastique employé pour dénoncer l'égoïsme de certains Canadiens anglais, qui n'arrivent pas à regarder au-delà de leur nombril : « *A self-respecting Englishman marvels at the fact that he walks on his hind legs, though he never boasts about it. Perhaps he is rather shy and troubled by the pure, primitive side of his nature. [...] The company of animals does not displease him, but while the African or the Latin admires in them their passionate vitality and the splendour of their mating games, the Englishman wants them only to bear witness and disdains the rest; he likes them to see him standing, that is all. He is touched and reassured, consoled for being an Englishman. The other biped have always troubled him. He could never understand how they could walk erect without speaking English. [...]* » (*Ibid.*, p. 63).

⁶³ Le débat entre les deux hommes est d'ailleurs présenté comme un dialogue entre deux générations, la génération de Bourgault, des jeunes nés dans les années 1930 et qui sont de plus en plus nombreux à croire que l'avenir du Québec doit se construire en dehors du Canada, et la génération d'André Laurendeau, née dans les années 1910, qui croit que le dialogue peut mener à une réconciliation durable entre le Québec et le Canada (*Ibid.*, p. 57-62).

La revue récolte de bons commentaires. *The Montreal Star* souligne, dans un article consacré à la parution du premier numéro de la revue : « *Magazines like this are badly needed*⁶⁴ ». S. S. Lamb, de la Canadian Broadcasting Corporation (CBC), souligne, pour sa part, la grande qualité du dossier consacré au Québec :

*In the first category, there is a lengthy section on the grievances of French Canada. Articles of this sort are usually a token value, admission of the bad conscience on the part of the Anglo-Canadian editor. But the series in Exchange is of real interest, giving five French Canadians ample space to speak for themselves. In fact, it is some of the best introductions to the Quebec situation I have seen*⁶⁵.

Michael Oliver se fait également élogieux : « *Bravo for Exchange. Bright yet serious; attractive without being slick; critical but never just carping – these are the impressions for the first two issues. I have always thought that a Montreal review could bring to Canadians the best in current thinking from both French and English communities. Exchange is the striking proof that this is true. Very best wishes for your success in this important and exciting venture*⁶⁶. »

Malgré le succès relatif remporté par *Exchange* et les commentaires positifs envoyés par le lectorat, on doit mettre fin au projet après trois numéros seulement. La revue a certes réussi à générer 1700 abonnements, mais sa présentation recherchée, où textes et images artistiques ou bandes dessinées s'entremêlent, coûte une fortune à produire. Les fonds viennent donc rapidement à manquer⁶⁷.

Le cas d'*Exchange* est particulièrement intéressant puisque la revue a été créée spécifiquement pour jeter un pont entre les anglophones et les francophones. Toutefois, au début des années 1960, des articles sont publiés dans plusieurs revues canadiennes, notamment dans *The Canadian Forum* et dans le magazine *Maclean's*, pour

⁶⁴ *Exchange*, vol. 1, n° 2 (décembre 1961), p. 64.

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ *Exchange*, vol. 2, n° 3 (février-mars 1962), p. 1.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 80.

demander à ce que les mentalités changent et à ce que les Canadiens fassent preuve d'ouverture envers l'Autre. Il est impossible ici de faire le bilan exhaustif de tous ces articles, mais citons simplement quelques exemples. En novembre 1962, Eugene Forsey, qui a participé au Congrès des affaires canadiennes, où il a rencontré André Laurendeau, publie un article dans la *Revue canadienne d'économique et de science politique*. Cet article se veut la transcription de l'allocution qu'il a présentée lors de la rencontre annuelle de l'Association canadienne de science politique. Signe que le bilinguisme est dans l'air du temps, Forsey prononce son discours dans les deux langues officielles du Canada et annonce le nouveau caractère bilingue de l'Association. Intitulée « Canada: Two Nations or One? », sa présentation rejette l'idée de reconnaître deux nations au pays, mais souligne tout de même l'importance de s'ouvrir à un nouveau partenariat plus équitable. À ses yeux, les anglophones doivent commencer à apprendre le français et à s'intéresser à la culture francophone. D'un autre côté, les francophones doivent également s'ouvrir au Canada anglophone et arrêter de le voir comme un tout monolithique. Dans les deux cas, les préjugés doivent cesser de triompher, car ils masquent la richesse et la diversité de chacun des deux groupes linguistiques. Il souligne : « *Finally, I think we English Canadians must get to work on what I am inclined to call nationalizing, or, if you prefer, bi-culturalizing, the Dominion government and all its departments and emanations*⁶⁸. » Pour ce faire, il faut que les francophones se sentent plus confortables à Ottawa et qu'ils soient plus nombreux à être nommés à des postes de prestige. Le nationalisme en construction, s'il veut être porteur d'avenir, doit respecter le biculturalisme. Forsey conclut son allocution en mentionnant qu'il appuie la proposition d'enquête formulée par André Laurendeau. Il rappelle l'importance de faire honneur à la vision des Pères de la Confédération, qui reposait sur le partenariat

⁶⁸ Eugene A. Forsey, « Canada: Two Nations or One? », *The Canadian Journal of Economics and Political Science* = *Revue canadienne d'économique et de science politique*, vol. 28, n° 4 (novembre 1962), p. 497.

entre anglophones et francophones. Il faut maintenant donner une nouvelle impulsion à cette vision :

A Canadian Anglo-French partnership was the vision of Cartier and Macdonald. It is not obsolete. In the contemporary world of developing internationalism, it is even more necessary than in the nineteenth century world of triumphant nationalism. For Canadian nationalism can be not a dividing, but a uniting nationalism. I say « can be ». The Fathers wrought well, and laid our foundations deep and strong. But the building is still unfinished, and parts of it have suffered from damage through the years. It does not need a bombing squad or a wrecking crew. But it does need alterations, repairs, additions, the expansion of certain rooms; and all of us have to be made to feel at home in it⁶⁹.

Dans un article du *Canadian Forum* paru en octobre 1963, soit quelques mois à peine après l'annonce de la tenue de la commission Laurendeau-Dunton, l'historien Blair Neatby exhorte ses compatriotes anglophones à jeter un regard critique sur le passé pour ne pas répéter les erreurs commises : « *English Canadians should admit that in the past they have only grudgingly accepted the existence of French Canada. On many occasions we have tried to impose policies which ignored or threatened its existence*⁷⁰. » L'article de Neatby témoigne donc d'un discours autocritique présent chez certains anglophones qui aspirent à un futur différent, qui sont prêts à s'engager pour que les francophones puissent être mieux reconnus à l'intérieur de la fédération canadienne. Neatby veut réfléchir au problème, mais surtout participer à la recherche de la solution. André Laurendeau publie aussi, dans *The Canadian Forum*, un article intitulé « The Search for (bicultural) Balance » quelques mois avant la mise sur pied de la Commission en avril 1963. À la fin des années 1950 et au début des années 1960, la revue *Macleans* publie une série d'articles visant à faire découvrir le

⁶⁹ *Ibid.*, p. 501.

⁷⁰ Blair Neatby, « The Present Discontents: A Proposal », *The Canadian Forum* (octobre 1963).

Québec au Canada anglophone. Parmi ceux-ci, se trouvent, entre autres, les articles de Hugh MacLennan, « One Canada: The Real Promise of Quebec's Revolution », d'Eric Hutton, « How to Win Friends and Really Learn French (or English) », et de Paul Gzowski, « What Young French Canadians have on their Minds »⁷¹.

Une initiative plus personnelle : le dialogue entre une Canadienne anglaise et une Canadienne française

Si les initiatives citées précédemment sont l'apanage d'hommes engagés, certaines femmes aspirent, toutefois, à faire entendre leur voix et à contribuer à leur manière au dialogue. Comme elles sont le plus souvent écartées des rencontres intellectuelles, c'est par des initiatives personnelles que se cristallise leur effort. En 1963, paraît *Chers ennemis : une Canadienne anglaise et une Canadienne française se disent leurs quatre vérités*, un échange épistolaire entre Solange Chaput-Rolland et Gwethalyn Graham. Dès la préface, les auteures soulignent l'aspect sain et porteur d'espoir du dialogue :

Le dialogue est une des préoccupations les plus grandes des sociétés démocratiques et il nous semblait qu'il pourrait émerger quelque chose de valable de nos conversations. Ces lettres, écrites à Saint-Jérôme, à Montréal et à Paris, nous ont permis de comprendre la portée de cette pensée de Jean Le Moyne : « Mon héritage français, je veux le conserver, mais je veux tout autant garder mon bien anglais et aller au bout de mon invention américaine. Il me faut tout ça pour faire l'homme total. » Si un jour les Canadiens anglais et les Canadiens français récoltent les richesses incommensurables que leur offre une culture située au carrefour de Molière, de Shakespeare et de Melville, ils réaliseront leur plénitude d'être. Ce livre désire simplement aider à supprimer le

⁷¹ Hugh MacLennan, « One Canada: The Real Promise of Quebec's Revolution », *Maclean's*, vol. 74 (août 1961), p. 15, 32-34; Eric Hutton, « How to Win Friends and Really Learn French (or English) », *Maclean's*, vol. 71 (août 1958), p. 22-25, 32-34; et Paul Gzowski, « What Young French Canadians have on their Minds », *Maclean's*, vol. 76 (avril 1963), p. 21-23, 39-40.

rideau de préjugés qui en ce moment divise les Canadiens entre eux, entraînant ainsi un risque de suicide national⁷².

Les deux femmes se sont rencontrées lors d'une action commune menée par des francophones et des anglophones en décembre 1962 au cours de laquelle une escouade de « Canadiens de tous les milieux, représentant officiellement les deux groupes ethniques du Canada⁷³ » s'étaient réunis au Parlement pour remettre un mémoire à Howard Green et convaincre les ministres de ne pas s'engager dans le nucléaire. C'est donc cette amitié récente entre deux femmes qui donne lieu à la publication de ce dialogue que représente *Chers ennemis*, ouvrage publié à la fois en anglais, chez MacMillan Company of Canada Limited, et en français, aux Éditions du Jour. Dès les premières pages du dialogue, Gwethalyn Graham souligne à quel point les rencontres entre les deux communautés culturelles principales se font rares et débordent du cadre de la bienséance :

Je ne peux m'expliquer mieux qu'en disant que vous êtes la première Canadienne française qui m'ait invitée chez elle depuis vingt ans. Oh ! Je rencontre des Canadiens français de temps en temps, bien entendu, généralement dans des organisations anonymes ou chez des Européens récemment arrivés qui n'ont pas encore compris les règles qui gouvernent la vie sociale au Québec, fondées sur l'opposition de types humains abstraits. De toute évidence, on n'invite pas à dîner des abstractions...⁷⁴

Ces rapprochements, ces tentatives de compréhension approfondie et savante des relations canado-qubécoises, sont nés d'une prise de conscience de l'état stagnant des rapports entre anglophones et francophones à la veille des célébrations entourant le premier centenaire de la Confédération. Les deux voisins cohabitaient depuis

⁷² Solange Chaput-Rolland et Gwethalyn Graham, *Chers ennemis : une Canadienne anglaise et une Canadienne française se disent leurs quatre vérités*, Montréal, Éditions du Jour, 1963, p. 17.

⁷³ *Ibid.*, p. 16.

⁷⁴ *Ibid.*, p. 24.

près d'un siècle et ne collaboraient pas autant qu'ils auraient pu le faire dans les milieux intellectuels, politiques⁷⁵, économiques⁷⁶ ou culturels.

Dans les journaux : la série dans La Presse, dirigée par Jean-Louis Gagnon, et les articles d'André Laurendeau dans Le Devoir

En 1959, Jean-Louis Gagnon, rédacteur en chef de *La Presse*, invite le jeune journaliste et écrivain torontois Scott Symons, à venir faire un stage d'un an à son journal afin d'étudier les relations entre les deux cultures⁷⁷. Né en 1933, Symons fait partie de l'élite torontoise. Après des études en histoire au Trinity College, il poursuit son parcours académique en littérature anglaise à l'Université de Cambridge⁷⁸. Francophile, il arrive au Québec en 1958 après s'être fait renvoyé de son emploi au *Telegram* de Toronto en raison de son esprit rebelle. Il est alors engagé au *Chronicle Telegraph* et se met à l'apprentissage du français; il souhaite « explorer le côté français de ce qu'il considère comme son patrimoine canadien⁷⁹ ». Il fait sensation dans les milieux francophones en raison de son ouverture à l'Autre; il insiste d'ailleurs pour parler en français. Il est reçu chez Maurice Duplessis, il se rend à un réveillon de Noël chez André Laurendeau et fréquente la haute société canadienne-française. Comme le relate la littéraire Susan Margaret Murphy, qui s'est

⁷⁵ Sur la scène fédérale, les ministères de prestige, les postes de hauts conseillers demeuraient, sauf quelques exceptions, l'apanage des anglophones.

⁷⁶ La sous-représentation des francophones dans les hautes sphères de décision des milieux économiques était une intuition qu'avaient plusieurs au début des années 1960, intuition qui deviendra une réalité pour certains lorsque les études de la commission Laurendeau-Dunton présenteront des chiffres. Voir, notamment, les études de l'économiste André Raynaud soumises à la Commission : « La propriété des entreprises au Québec » et « La répartition des revenus entre les groupes ethniques ». Cette dernière étude est cosignée par G. Marion et R. Béland.

⁷⁷ Murphy, *Le Canada anglais de Jacques Ferron*, p. 86.

⁷⁸ *Ibid.*, p. 76.

⁷⁹ *Ibid.*, p. 77.

intéressée au passage de Symons au Québec : « Avec le mandat large accordé par Jean-Louis Gagnon, de pair avec son caractère fort, ses positions controversées, son intelligence, sa sensibilité, sa ténacité et sa maîtrise du français, Symons a su faire la connaissance de personnes influentes dans divers milieux canadiens-français⁸⁰. » Personnage singulier et flamboyant, admiré de certains et dédaigné par d'autres⁸¹, il poussait même son amour de la composante francophone du pays jusqu'à se dire nationaliste canadien-français⁸².

Le stage de Symons comme chroniqueur à *La Presse* l'amène à publier une série d'articles entre le 25 mars et le 10 avril 1961, dans une rubrique intitulée « Le Canada : duel ou dialogue ». Il résume ainsi son expérience couronnée de succès au quotidien montréalais :

Il y a un an presque, je faisais la route vers Saint Sauveur des Monts [...]. Je venais d'arriver de Paris, pour m'installer pendant une année pour reporter à « *La Presse* », à l'invitation de Jean-Louis Gagnon. Son idée, ainsi que la mienne, c'était d'exposer un jeune Torontois aux problèmes et aux espoirs du Canada français. Personne à *La Presse*, moi-même surtout, n'avait une idée précise de ce que je devais faire pour le journal et certes personne ne prévoyait une série d'articles qui aurait un succès fou [...] ⁸³.

La série de Symons récolte non seulement un succès populaire, mais également un succès critique en méritant un des premiers prix du Cercle des journalistes de Montréal (*Montreal Men's Press Club*)⁸⁴. S'il peut sembler singulier qu'un anglophone s'intéresse autant à ses homologues francophones, allant jusqu'à soutenir les causes de ces derniers, il n'en reste pas moins que Symons était un homme de son

⁸⁰ *Ibid.*, p. 86.

⁸¹ Jacques Godbout et Jacques Ferron ne faisaient pas nécessairement partie de son cercle d'admirateurs. Pour Ferron, il semblait suspect qu'un anglophone s'intéresse autant aux francophones. Godbout, quant à lui, trouvait Symons arrogant et provocateur (*Ibid.*, p. 87).

⁸² Entretien avec Naïm Kattan du 7 mai 2007, dans *Ibid.*, p. 87.

⁸³ Scott Symons, « Ici Toronto : un volontaire pour St-Sauveur-des-Monts », *Le Nouveau Journal*, 15 octobre 1961, p. 4, cité dans *Ibid.*, p. 87-88.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 78.

temps; comme d'autres autour de lui, il souhaitait un rapprochement entre les deux peuples fondateurs. En allant à la rencontre de l'Autre, en s'intéressant à lui et en lui consacrant des articles, il aspire à détruire ce mur qui sépare les « deux solitudes ». Il reprend des thèmes récurrents à l'époque, notamment la menace américaine, et exhorte les Canadiens anglophones à aller à la rencontre des francophones et les deux groupes principaux à collaborer davantage⁸⁵.

Plus que tous les éléments cités auparavant, une série d'articles influence directement la mise sur pied de la commission Laurendeau-Dunton. Il s'agit d'articles publiés par André Laurendeau au début des années 1960 dans *Le Devoir*. Sensible aux changements qui s'opèrent au Québec et dans le reste du pays, l'éditorialiste du *Devoir* appelle à la création d'une enquête pour étudier les questions liées au bilinguisme et au biculturalisme. Au départ, c'est le piètre état du bilinguisme qui l'interpelle et le pousse à prendre la plume. En janvier 1962, André Laurendeau publie l'éditorial considéré comme le déclencheur de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Le 26 janvier, l'éditorialiste du *Devoir* signifie son mécontentement envers les chèques bilingues du gouvernement fédéral. À ses yeux, c'est trop peu, trop tard. Il faut entreprendre une vaste enquête sur l'état du bilinguisme : « Le bilinguisme des chèques, c'est une mesure tardive qui ne répond aucunement aux aspirations actuelles des Canadiens français. Ils en ont assez de ces concessions à la petite décennie. Ils demandent, si l'on tient à leur présence au sein de la Confédération, une réforme autrement générale⁸⁶. »

Cet éditorial eut un retentissement sur la scène politique; Lester B. Pearson, alors chef de l'opposition, intègre le projet d'enquête demandé par l'éditorialiste du *Devoir* dans son programme électoral présenté en vue de l'élection de juillet 1963⁸⁷.

⁸⁵ Voir Scott Symons, « L'Américanisme : ennemi commun et héritage aigre-doux », *La Presse*, 5 avril 1961, p. 5.

⁸⁶ André Laurendeau, « Pour une enquête sur le bilinguisme », *Le Devoir*, 20 janvier 1962, p. 4.

⁸⁷ Ramsay Cook, « Le Canada vaut une enquête », *International Journal*, vol. 23, n° 2 (printemps 1968), p. 291.

Si, au départ, l'enquête souhaitée ne touchait qu'à la question du bilinguisme, avec le temps, le projet se précise dans l'esprit de son créateur. En mars 1962, André Laurendeau revient à la charge et brosse avec davantage de précision les contours de l'étude désirée portant sur le Canada, une étude unissant anglophones et francophones :

Je ne demande qu'une étude honnête de la question – et notamment une enquête systématique sur la façon dont les États où le problème se pose l'ont résolu (par exemple, la Suisse et la Belgique); une autre enquête, aussi poussée que possible, sur les motifs qui empêchent à l'heure actuelle les Canadiens français de participer autant qu'ils le devraient et le pourraient à l'administration de leur pays.

On me fera remarquer que ces suggestions ne tiennent aucun compte des frontières constitutionnelles : c'est exact. J'examine en ce moment ce que devrait être un État bilingue : or, dans une Confédération, ses pouvoirs sont morcelés. Il faudrait donc que les réformes proposées reçoivent l'adhésion de onze gouvernements. N'est-ce pas signaler au départ qu'elles sont parfaitement irréalisables?

À l'heure actuelle, en tout cas, je ne sache pas que l'État centre ou qu'un seul des États provinciaux soit prêt à en accepter l'idée. L'expérience pourrait être tentée d'une autre manière.

Existe-t-il au Canada anglais, des individus assez nombreux et assez éclairés pour accepter d'examiner cette « utopie »? J'imagine qu'ils se réunissent, qu'ils forment, avec des Canadiens français, une sorte de constituante officieuse, qu'enfin ils arrivent à se mettre d'accord sur un programme commun. Autour du programme ainsi dégagé, une campagne d'opinion est amorcée dans toutes les parties du Canada.

A-t-elle des chances de succès? Il y a quelques années, je n'aurais même pas osé poser la question. Mais deux faits, il me semble, rendent cette expérience imaginable : d'une part, la réaction d'un certain nombre d'Anglo-Canadiens devant l'américanisation de notre pays : d'autre part, le séparatisme québécois. Ces deux

facteurs nouveaux ont assurément modifié les vues de plusieurs Anglo-Canadiens. Il s'agirait de voir jusqu'où⁸⁸.

Cet extrait de l'éditorial d'André Laurendeau résume bien l'esprit du début des années 1960. Les temps ont changé, et il est possible de croire, en 1962, à une collaboration fructueuse entre anglophones et francophones pour penser ensemble les voies de l'avenir. Des éléments font également en sorte qu'il y a urgence d'agir. La montée du souverainisme revendicateur, avec la création du Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN), et la volonté de trouver une solution à la montée en force de l'influence culturelle et économique des États-Unis, poussent les intellectuels et les responsables politiques à agir. Une des solutions apparaissant dans ce contexte est de repenser le Canada pour que sa dualité s'exprime davantage et ainsi renforcer le caractère spécifique du pays face aux États-Unis, tout en répondant aux revendications autonomistes du Québec en rééquilibrant les pouvoirs.

Le réseau s'articulant autour de la commission Laurendeau-Dunton

À travers le récit de toutes ces tentatives pour susciter des échanges entre les deux principaux groupes culturels du Canada se dégage un certain modèle d'engagement autour duquel se rassemble un réseau d'intellectuels, d'universitaires et de responsables politiques pour penser autrement le Canada et réfléchir à l'épanouissement de sa dualité. S'il est faux de penser que toute la communauté intellectuelle de l'époque se positionne en faveur d'un rapprochement entre les deux solitudes, il est tout de même possible de constater que les années de l'après-guerre ont vu se constituer un réseau d'hommes et de femmes s'unissant autour des thématiques du bilinguisme et du biculturalisme. Aux yeux de ces hommes et de ces femmes, la réforme

⁸⁸ André Laurendeau, *Ces choses qui nous arrivent : chronique des années 1961-1966*, Montréal, Éditions HMH, 1970, p. 62-63.

du pays passait par l'intensification du dialogue et une meilleure reconnaissance de la dualité du Canada. Les avenues explorées pendant les années précédant la commission Laurendeau-Dunton sont multiples; elles constituent des exemples à petite échelle de ce que deviendra la Commission, qui incarne le plus grand laboratoire intellectuel consacré à l'étude du Canada jamais mis sur pied à l'époque⁸⁹. De la création d'ouvrages bilingues à l'organisation de congrès réunissant des anglophones et des francophones désireux de penser la dualité; de la conception de revues à la publication d'articles lançant un cri d'alerte dans les journaux, les initiatives témoignent de créativité, mais surtout du climat qui règne à l'aube de la Commission. Un climat d'inquiétude, certes, mais aussi un climat d'espoir face à l'avenir et d'éclosion de nouvelles idées pour penser cet avenir sous le signe de la réconciliation.

Afin de mieux comprendre la commission Laurendeau-Dunton, il est donc pertinent de présenter les démarches consacrées à des thématiques similaires entreprises dans les années la précédant. Ces démarches sont éclairantes, car elles permettent de constater que les thématiques reprises dans le mandat de la Commission constituent des enjeux phares au cours des années qui la précèdent. Elles mettent également en lumière la constitution d'un réseau intellectuel qui a contribué à la création de la Commission et soutenu son déploiement. Comme le rappellent Stéphanie Angers et Gérard Fabre, « la notion de réseau intellectuel permet d'articuler savoirs et pratiques, ces deux registres étant forcément imbriqués : les intellectuels ne vivent pas dans des monades, ils doivent faire face à des enjeux collectifs à partir desquels ils se définissent et produisent des connaissances⁹⁰ ». Dans les années 1950 et 1960, le bilinguisme et le biculturalisme, deux

⁸⁹ Michael Oliver, « Laurendeau et Trudeau : leurs opinions sur le Canada », dans Hudon et Pelletier (dir.), *L'engagement intellectuel*, p. 339.

⁹⁰ Stéphanie Angers et Gérard Fabre, *Échanges intellectuels entre la France et le Québec, 1930-2000 : les réseaux de la revue Esprit avec La Relève*, Cité libre, Parti pris et Possibles, préface de Marcel Fournier, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2004, p. 3.

concepts à la base du mandat de la Commission, représentent des enjeux autour desquels se rassemblent les intellectuels. La notion de dialogue et la volonté d'intensifier la collaboration entre les deux peuples fondateurs sont également très présentes dans les milieux intellectuels. Ce n'est pas un hasard si, parmi les personnalités présentées précédemment, plusieurs occupent des postes clés à la Commission. Ces intellectuels, de par la multiplication de leurs questionnements et la création de tribunes pour les exprimer, ont créé un terrain propice à l'émergence d'une vaste enquête. Si la Commission a pu prendre son envol en 1963, c'est parce qu'il y avait non seulement un terrain pour l'accueillir, mais surtout des gens prêts à lui donner vie, car ils avaient déjà entamé la réflexion.

André Laurendeau a participé au Congrès des affaires canadiennes⁹¹, en plus de publier dans *Exchange* et d'écrire la série d'articles dans *Le Devoir* demandant la mise sur pied d'une commission d'enquête se consacrant au bilinguisme et au biculturalisme. Il apparaît donc naturel de faire appel à lui, par la suite, pour présider la Commission. Jean-Louis Gagnon, instigateur de la série d'articles dans *La Presse* intitulée « Le Canada : duel ou dialogue », devient commissaire. Frank Scott, qui a participé au projet du Comité pour les deux cultures rejoint également les rangs de la Commission à titre de commissaire. Michael Oliver collabore au Congrès des affaires canadiennes avant d'être nommé directeur de la recherche de la Commission. Celui qui deviendra le conseiller spécial à la recherche de la Commission, Léon Dion, publie dans *Exchange* en 1961. De plus, il joint sa voix à celle d'André Laurendeau pour demander, lui aussi, la tenue d'une commission d'enquête fédérale. Le 8 décembre 1962, il publie un article dans *Le Devoir* où il « démontre l'insignifiance de la participation des Canadiens français à la direction des entreprises du secteur privé, au Québec même et dans la fonction publique fédérale⁹² ». Plusieurs

⁹¹ En 1961, il publie « Le Canada, une nation ou deux? », dans Association des étudiants de l'Université Laval, *Le Canada, expérience ratée... ou réussie?*, p. 71-87.

⁹² Dion, *La révolution déroutée*, p. 194.

universitaires vont poursuivre et approfondir leur réflexion pendant la tenue de la Commission. Les échanges entamés dans les années précédant la Commission entre anglophones et francophones s'intensifient au cours de ses travaux. Les initiatives mises sur pied à partir des années de l'après-guerre ont tenté de faire en sorte que les Canadiens anglophones et francophones cessent de coexister pour commencer à collaborer. En suscitant des rencontres entre anglophones et francophones, en aspirant à refléter la dualité canadienne et à respecter le bilinguisme, elles ont mis la table pour ce qui allait suivre. La Commission représente, en quelque sorte, l'aboutissement de ces efforts. Le réseau intellectuel qui a commencé à se tisser au cours des années 1940 autour d'une volonté de dialoguer s'est rassemblé, au départ, en raison de certaines inquiétudes communes : la peur de l'annexion aux États-Unis et la crainte de voir éclater le pays devant la montée du souverainisme au Québec. Il s'est structuré autour d'une volonté d'agir avant qu'il ne soit trop tard. Il a mis en scène des hommes et des femmes dont l'engagement envers le pays les a poussés à se questionner sur les meilleures options à envisager pour l'avenir, en réfléchissant aux thématiques que sont l'unité canadienne, la survie du Canada et la dualité. Leur engagement et leurs activités traduisent une sensibilité exacerbée pour ces questions.

Il semble également que la curiosité intellectuelle a créé une émulation dans l'espace politique, transmettant, au passage, ce désir d'ouverture à l'Autre aux responsables politiques. Lester B. Pearson fit d'ailleurs un discours à la Chambre des communes en décembre 1962 afin de solliciter l'appui des députés et du premier ministre Diefenbaker dans la mise sur pied d'une enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Sa requête étant demeurée lettre morte, il écrivit une lettre à Diefenbaker en mai 1962 pour lui rappeler la nécessité d'une telle enquête :

I suggested that a broad and comprehensive inquiry should be conducted, in consultation with the provinces, on bilingualism and biculturalism. That proposal received widespread support in Parliament, I believe, in the country.

I am now writing to ask whether your government would favour such an inquiry by a Royal Commission [...]»⁹³.

Diefenbaker était complètement fermé à l'idée d'une telle enquête. Selon l'historien Jack L. Granatstein, son gouvernement ne parvenait pas à comprendre ce qui se passait au Québec. Plutôt que d'apaiser le climat, son attitude ne contribuait qu'à la dégradation des rapports entre les francophones et les anglophones : « *The battle between French and English Canada was heating up, made fiercer by the Diefenbaker government's total inability to comprehend what was taking place in Québec*⁹⁴. » Le premier ministre conservateur défendait la conception d'« un Canada, une nation ». Il apparaissait donc improbable que ce « défenseur de l'idéal d'une nationalité canadienne sans trait d'union⁹⁵ » donne vie à l'ébauche de l'enquête pensée par André Laurendeau, Lester B. Pearson et les autres intellectuels qui avaient voulu étudier en profondeur les relations entre le Canada français et le Canada anglais. Au moment où Diefenbaker perd son élection au profit de Lester B. Pearson, qui prend la tête d'un gouvernement libéral minoritaire le 8 avril 1963⁹⁶, le terrain apparaît

⁹³ Lettre de Lester B. Pearson au premier ministre Diefenbaker, mai 1962, Bibliothèque et Archives Canada, Fonds Jaroslav-Rudnykyj, MG31-D58, vol. 5.

⁹⁴ J. L. Granatstein, *Canada 1957-1967: The Years of Uncertainty and Innovation*, Toronto, McClelland and Stewart, 1986, p. 247-248. L'incompréhension patente de John Diefenbaker envers le Québec est d'ailleurs soulignée à quelques endroits dans la littérature scientifique. Voir Peter Regenstreif, *The Diefenbaker Interlude: Parties and Voting in Canada: An Interpretation*, Toronto, Longmans Canada, 1965, p. 109-132. Voir également Kenneth McRoberts, *Un pays à refaire : l'échec des politiques constitutionnelles*, Montréal, Éditions du Boréal, 1999.

⁹⁵ McRoberts, *Un pays à refaire*, p. 75.

⁹⁶ Les libéraux se retrouvent alors avec 129 sièges, les progressistes conservateurs avec 95 et les créditistes avec 20 sièges. C'est au Québec que l'élection s'est jouée. Après avoir perdu plusieurs sièges aux dernières élections de 1962, les libéraux retrouvent les 46 % de voix qu'ils avaient déjà obtenues au temps de Louis Saint-Laurent. Le manque de sensibilité de John Diefenbaker envers les enjeux québécois a sans doute, en partie, donné ce résultat (André Bernard, « Vingt ans de pouvoir libéral à Ottawa : la conjoncture politique », dans Yves Bélanger et Dorval Brunelle (dir.), *L'ère des libéraux : le pouvoir fédéral de 1963 à 1984*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1988, p. 16-17).

plus propice que jamais à la concrétisation du souhait d'André Laurendeau. Le diplomate de carrière croyait en la possibilité d'enrichir le dialogue et aux vertus d'une enquête. C'est ainsi que la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme fut créée en juillet 1963. En réunissant plus de 400 universitaires de partout à travers le pays pour étudier les enjeux liés au mandat, en créant des espaces de dialogue d'un océan à l'autre, en demandant aux commissaires de penser leur Canada idéal, la Commission a défriché les pistes ouvertes dans les années qui l'ont précédée.

Conclusion

Le fil conducteur d'un récit se dégage des études et des réflexions menées au cours des décennies qui ont précédé la Commission, le récit de la fondation, pierre par pierre, contribution par contribution, de la commission Laurendeau-Dunton. Des premiers balbutiements de l'étude de la dualité du Comité sur l'étude des deux cultures, en passant par les Congrès des affaires canadiennes, par la venue de Scott Symons au Québec et sa série d'articles consacrée à la cohabitation des deux peuples fondateurs, les premiers jalons de la Commission peuvent être observés. Ces efforts, s'ils n'ont pas tous récolté un succès éclatant, ont tout de même fait ressortir cette volonté de dialogue et cet intérêt pour les deux notions clés de la Commission : le bilinguisme et le biculturalisme. La Commission n'a donc pas surgi de nulle part. On reproche parfois aux commissions d'enquête de représenter des créatures factices, imaginées par les responsables politiques pour masquer d'autres problèmes. Ce n'est pas le cas de la commission Laurendeau-Dunton. Celle-ci s'inscrit dans un processus de *nation-building*, alors que le pays, après presque un siècle d'existence, se trouve à la croisée des chemins. Entre la peur de l'annexion aux États-Unis et la volonté d'éviter l'éclatement du pays en raison de l'affirmation d'un souverainisme revendicateur au Québec, les initiatives ayant précédé la Commission ont voulu trouver une voie spécifiquement canadienne et ouvrir le chemin vers

la réconciliation entre les deux peuples fondateurs en suscitant des rencontres et des débats. Les années 1960 ont frappé l'imaginaire en raison des courants plus radicaux qui les ont marquées. Toutefois, à côté de la montée du souverainisme ou, encore, de la fermeture de certains Canadiens anglophones aux demandes des francophones, les années 1960 demeurent une décennie fascinante pour l'étude des rapprochements entre les « deux solitudes ». Les années qui ont suivi la Commission, au cours desquelles le multiculturalisme est devenu plus populaire que le biculturalisme, font souvent oublier toute cette énergie déployée dans les années 1960 pour donner un élan biculturel au Canada, pour créer un dialogue durable.



En filigrane : l'Empire britannique comme toile de fond de la commission Laurendeau-Dunton et des années 1960

Srilata Ravi et Claude Couture
Université de l'Alberta

Résumé

Dans cet article, nous soutenons que la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme a été le produit d'un contexte marqué par la fin de l'Empire britannique et une réponse aux demandes des Canadiens français concernant l'attachement à cet Empire manifesté par certains Canadiens britanniques après la Seconde Guerre mondiale. Nous pensons que, du Canada colonial britannique au Canada postcolonial d'aujourd'hui, il y a une étonnante continuité culturelle et politique. Nous avançons que la fin de l'Empire a eu des effets significatifs au Canada britannique dans les années 1950 et 1960, et que cette toile de fond n'a pas entièrement disparu. Afin justement de contribuer à mieux comprendre le contexte des années 1960, nous proposons un bref aperçu de la littérature récente sur l'Empire britannique, de la place que les Canadiens français occupent dans cet Empire à la veille de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme et un bilan de ce qui nous apparaît comme la résistance toujours actuelle à l'expansion des droits des francophones dans un contexte pourtant postcolonial, et ce, depuis un demi-siècle.

Mens, vol. XIV, n° 2–vol. XV, n° 1 (printemps-automne 2014)

Abstract

In this article, we propose that the Commission on Bilingualism and Biculturalism is best understood in the context of the End of Empire and that it was in particular a response to the demands of French Canadians in the face of postwar British Canadian attachment to the Empire. We believe that a remarkable cultural and political continuity exists between colonial British Canada and today's postcolonial Canada. We argue that the End of Empire backdrop had a significant impact in British Canada in the 1950s and 1960s and that this backdrop has not entirely disappeared. To better understand the context of the 1960s, we propose a brief survey of recent scholarship on the British Empire and of French Canada's place in the Empire on the eve of the Commission's work, and we contemplate the continued resistance, fifty years on, to the expansion of Francophone rights in circumstances that are nonetheless postcolonial.

Dans le journal qu'il a tenu pendant les travaux de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, André Laurendeau écrivait : « Ceci nous entraîne à parler de Trois-Rivières, où 4 % de la population réussit à obliger l'immense majorité des Trifluviens à savoir l'anglais s'ils veulent occuper des postes supérieurs. Je souligne qu'il s'agit là d'une situation nettement coloniale [...] ¹. » Par ailleurs, selon François Charbonneau : « L'après-guerre enclenche aussi un mouvement mondial de décolonisation qui marque la fin de l'Empire britannique. Pendant un bref moment, les " Canadiens anglais " étaient d'une certaine manière des impérialistes sans empire ². » Nous proposons d'explorer cette dimension coloniale, selon nous oubliée, en passant en revue plusieurs ouvrages récents portant sur le Canada et les années 1960, de même que l'importante

¹ André Laurendeau, *Journal tenu pendant la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, Montréal, VLB éditeur, 1990, p. 177.

² François Charbonneau, « Comprendre le nouveau nationalisme canadien : le Canada comme idéal moral et politique », *Argument*, vol. 7, n° 1 (automne 2004-hiver 2005), p. 40.

littérature des dernières décennies traitant de l'Empire britannique. Dans cet article, les années 1960 sont considérées comme une période charnière et les travaux de la commission Laurendeau-Dunton comme un produit issu de cette période de basculement d'un monde colonial à un monde postcolonial, sans que certains aspects de la période coloniale disparaissent complètement. Nous terminons l'article par une série d'exemples montrant, selon nous, les traces encore présentes de la période coloniale britannique dont les effets négatifs, notamment vis-à-vis des francophones, sont toujours présents dans la culture politique hégémonique au Canada, malgré le renouvellement apparent des identités canadiennes dans les années 1960.

L'historiographie canadienne et les années 1960

Aujourd'hui, notamment dans la littérature en langue anglaise produite au Canada, la dimension coloniale du passé canadien est souvent évoquée de telle sorte que l'Empire britannique, pourtant omniprésent, reste une abstraction. Les deux colonialismes, britannique et français, sont aussi souvent décrits comme étant égaux, et le français apparaît de plus en plus dans la littérature contemporaine comme strictement « l'autre » langue coloniale, servant même d'instrument de discrimination raciale entre les colonisateurs français et britanniques, d'une part, et les Autres, d'autre part. Toute notion de hiérarchie entre les colonisateurs, attribuable notamment à la Conquête, est écartée, et le fait que l'élément francophone ait pu résister aux tendances à l'uniformisation de la culture et de la langue anglaise est rarement reconnu. Ainsi, dans deux ouvrages récents, Sean Mills et Bryan Palmer évoquent, de façon contradictoire, cette dimension de l'héritage colonial au Canada. Dans *The Empire Within*³, l'auteur, Sean Mills, parle d'un empire intérieur sans jamais, selon nous, le définir clairement, sans

³ Sean Mills, *The Empire Within: Postcolonial Thought and Postcolonial Activism in Sixties Montreal*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2010.

référence, non plus, très claire à l'Empire britannique et sans évoquer la situation des minorités francophones hors Québec, pourtant une des préoccupations importantes de l'époque. Aucun lien n'est établi avec la Révolution tranquille qui se déroule au même moment en Acadie sous le gouvernement de Louis Robichaud ni, essentiellement, avec les luttes menées au Québec en dehors de Montréal, à cette époque. Dans ce livre, n'existent, en quelque sorte, ni le Québec hors de Montréal ni la francophonie hors du Québec.

Dans *Canada's 1960s: The Ironies of Identity in a Rebellious Era*⁴, l'historien Bryan Palmer prend un point de vue différent en s'inspirant de la théorie marxiste pour répondre à certaines analyses postmodernes et isoler ce qu'il décrit comme étant des situations ironiques et déstabilisantes, notamment les turbulentes années 1960. Selon lui, le Canada aurait connu plusieurs de ces situations ironiques au cours de cette décennie et aurait basculé d'une identité britannique à une situation marquée par l'incertitude sans cesse renouvelée. Le mouvement ouvrier, le mouvement féministe, le mouvement autochtone et la contestation des francophones, aussi bien au Québec que hors Québec, de même que les mouvements antiracistes auraient ébranlé le Canada britannique depuis cette décennie charnière au point de créer, selon Palmer, une continuelle situation d'incertitude qui perdure jusqu'à aujourd'hui. Malgré cette description de la complexité des années 1960, Palmer évoque très peu, par des exemples clairs, le lourd héritage de l'Empire britannique et des éléments importants associés à la culture de l'Empire, ce qui l'empêche de voir à quel point certains de ces aspects se sont perpétués et continuent à se perpétuer, comme nous le verrons plus loin, en participant encore grandement aux idéaux de l'Empire britannique dans le processus de construction de la nation canadienne (sur toile de fond britannique). Dans un livre aux prémisses idéologiques et théoriques très

⁴ Bryan D. Palmer, *Canada's 1960s: The Ironies of Identity in a Rebellious Era*, Toronto, University of Toronto Press, 2009.

différentes, Christian P. Champion⁵ soutient, avec nostalgie, que le Canada a malencontreusement renié ses racines britanniques au cours des années 1960. José Igartua⁶ et Ryan Edwardson⁷ ont, eux aussi, évoqué une « autre Révolution tranquille », celle du Canada britannique, qui serait passé, dans les années 1960, d'un attachement à l'Empire à un havre multiculturel. Là où Champion déplore l'abandon des traditions britanniques, Igartua et Edwardson laissent clairement entendre que les changements survenus dans les années 1960 ont été superficiels et que certains aspects de la période d'attachement à l'Empire perdurent jusqu'à aujourd'hui, malgré la nouvelle identité canadienne. Nous pensons, comme ces auteurs, que du Canada colonial britannique au Canada postcolonial, la rupture n'a pas été complète et qu'il y aurait, dans certains cas, une étonnante continuité culturelle et politique que, curieusement, la gauche anglophone marxiste⁸, dont Palmer fait partie, et la mouvance postcoloniale anglophone elle-même ont contribué à masquer. Rien n'est plus évident comme exemple de la participation active de la mouvance soi-disant postcoloniale dans le processus de construction nationale conservateur d'aujourd'hui que le livre d'Eve Haque⁹, publié en 2012, sur la commission Laurendeau-Dunton.

Selon Haque, le critère de la langue dans la société canadienne est devenu depuis la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme un facteur de hiérarchisation raciale entre, d'une part, les Canadiens d'origines française et britannique et, d'autre part,

⁵ Christian P. Champion, *The Strange Demise of British Canada: The Liberals and Canadian Nationalism, 1964-1968*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2010.

⁶ José Igartua, *The Other Quiet Revolution: National Identities in English Canada, 1945-1971*, Vancouver, University of British Columbia Press, 2006.

⁷ Ryan Edwardson, *Canadian Content: Culture and the Quest for Nationhood*, Toronto, University of Toronto Press, 2008.

⁸ À l'exception de quelques auteurs, dont Ian Angus, *Identity and Justice*, Toronto, University of Toronto Press, 2008; *The Undiscovered Country: Essays in Canadian Intellectual Culture*, Edmonton, Athabasca University Press, 2013.

⁹ Eve Haque, *Multiculturalism within a Bilingual Framework: Language Race, and Belonging in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 2012.

les autres, c'est-à-dire les Autochtones et les allophones. Ainsi, la langue des deux groupes fondateurs du Canada serait un facteur culturel important et ne le serait pas pour les locuteurs de langues non officielles. Selon l'auteure, la Commission, ayant reçu un mandat de l'État, a donc mis en œuvre un programme de légitimation des positions respectives des groupes dits fondateurs, contribuant ainsi à la marginalisation de tous les autres. Il en résulterait, selon elle, une égalité des colonialismes dominants à travers une égalité apparente des langues, dorénavant officielles, et une dévalorisation des autres. Que la Commission ait eu beaucoup de difficultés à concilier son mandat en ce qui a trait au biculturalisme avec la réalité multiculturelle déjà fort complexe du Canada ne fait guère de doute. Toutefois, si l'auteure avait voulu être cohérente avec ses propres constats, le livre aurait dû se terminer par un plaidoyer en faveur du multilinguisme et, pourtant, il n'en est rien. Le livre se termine plutôt par la remise en question de l'imaginaire collectif devant mener au désenclavement du bilinguisme et du multiculturalisme. Dans sa perspective, la solution pour sortir le multiculturalisme canadien de l'anémie qui l'afflige réside dans la remise en question du bilinguisme. Le problème avec la thèse de Haque, c'est qu'elle ne tient pas compte du caractère diversifié de la francophonie canadienne, notamment la contribution des immigrants francophones non européens. Dans sa perspective, un francophone canadien est nécessairement un Blanc (une classification, pour dire le moins, problématique si l'on pense, par exemple, à la francophonie canadienne africaine et antillaise, voire à la présence des esclaves noirs et autochtones en Nouvelle-France même ou aux Métis francophones et à Louis Riel).

Moins inquiétante certes, mais néanmoins importante, l'absence de référence dans ce livre au fait que les institutions issues des recommandations de la commission BB, loin de présenter sur un plateau d'argent un accès facile et privilégié aux francophones du Canada à des institutions bilingues, ont laissé les francophones hors Québec sans autre recours qu'un éternel processus de contestation judiciaire afin, justement, d'avoir accès à ces institutions. Comment

expliquer que Haque se trompe à ce point sur la réalité des francophones du Canada des années 1960 et d'aujourd'hui ? La réponse se situe, selon nous, dans la représentation simpliste de la réalité coloniale canadienne que présente cet ouvrage. Si l'auteure rappelle que le colonialisme est une réalité canadienne, cela reste un colonialisme abstrait, sans claire ramification avec la complexité des débats contemporains sur l'Empire britannique. Nous pensons, et c'est ce que nous entendons montrer dans ce qui suit, que cette dimension est, au contraire, fondamentale non seulement pour expliquer le contexte de la commission BB, mais aussi pour comprendre le Canada d'aujourd'hui. Cette intuition est le fil conducteur du texte que le lecteur s'apprête à lire.

Afin de contribuer à mieux comprendre le contexte des années 1960, nous proposons dans les deux prochaines sections un bref aperçu de la littérature récente sur l'Empire britannique et la place que les Canadiens français occupent dans cet Empire. Les Canadiens français auraient été, selon James Kennedy¹⁰, la première minorité de l'Empire habitant hors des îles britanniques et se sont donc trouvés dans une situation parfois comparable, à plusieurs égards, à celle de la minorité interne de l'Empire au XVIII^e siècle, les Irlandais. Nonobstant le fait que ces deux minorités aient appartenu globalement au monde occidental chrétien et blanc, leur place dans l'Empire a aussi été caractérisée par une continuelle résistance aux tendances à l'uniformisation religieuse et linguistique de l'Empire. Qui plus est, dans le cas des Canadiens français, la Conquête les a coupés de la France métropolitaine et même si leurs élites ont constamment cherché à maintenir des liens avec cette France métropolitaine après la Conquête¹¹, ces liens ont été ponctuels, notamment par le

¹⁰ James Kennedy, « Responding to Empire: Liberal Nationalism and Imperial Decline in Scotland and Québec », *Journal of Historical Sociology*, vol. 19, n° 3 (septembre 2006), p. 284-307, [En ligne], [<http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/j.1467-6443.2006.00283.x/abstract>].

¹¹ Gérard Bouchard, *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde : essai d'histoire comparée*, Montréal, Éditions du Boréal, 2000. Voir aussi Yvan Lamonde et Didier

recrutement de missionnaires catholiques (on pense, par exemple, aux Oblats). Ainsi, les Canadiens français ont été, d'une certaine façon, coupés de leur métropole coloniale en raison de leur statut de minorité au sein de l'Empire britannique et de la rupture réelle des liens institutionnels continus au XIX^e siècle avec la France. Dans l'évocation du contexte des années 1960, il ne faut jamais négliger cette double coupure, car elle permet de comprendre les raisons pour lesquelles le Canada français a résisté à la culture impériale dominante¹². Considérer, comme le fait par exemple Eve Haque, les ensembles coloniaux français et britannique comme égaux contribue, selon nous, à masquer le poids encore considérable des réseaux culturels impériaux britanniques, voire à perpétuer leur dominance. Notre thèse est claire : si l'on peut dire du multiculturalisme canadien qu'il est « anémique », comme le suggère Haque, ce n'est pas parce qu'il est étouffé par le bilinguisme, mais plutôt parce qu'il contribue fortement à masquer les aspects très problématiques de l'héritage colonial britannique et leurs effets, notamment la résistance encore présente au plein déploiement des droits des francophones hors Québec, d'une immigration francophone internationale importante, des droits des Autochtones en matière de revendication territoriale et de la pleine reconnaissance du Québec.

L'Empire et son historiographie

Selon Tony Ballantyne¹³, l'historiographie portant sur l'Empire britannique a connu au cours des dernières décennies plusieurs transformations, dont la plus importante, à laquelle Alan Lester¹⁴ et

Poton (dir.), *La Capricieuse (1855) : poupe et proue : les relations France-Québec, (1760-1914)*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2006.

¹² Aspects d'ailleurs évoqués par Yvan Lamonde, *Allégeances et dépendances : l'histoire d'une ambivalence identitaire*, Montréal, Éditions Nota bene, 2001.

¹³ Tony Ballantyne, « The Changing Shape of the Modern British Empire and its Historiography », *The Historical Journal*, vol. 53, n° 2 (juin 2010), p. 429-452, [En ligne], [<http://dx.doi.org/10.1017/S0018246X10000117>].

¹⁴ Alan Lester, « Imperial Circuits and Networks: Geographies of the British Empire », *History Compass*, vol. 4, n° 1 (janvier 2006), p. 124-141, [En ligne], [<http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/j.1478-0542.2005.00189.x/abstract>].

Ballantyne lui-même ont contribué de façon significative¹⁵, a été de le concevoir d'abord et avant tout comme un « réseau culturel ». L'histoire de l'effondrement de l'Empire a aussi attiré l'attention des chercheurs qui s'intéressent aux États-Unis (et à l'histoire des Treize Colonies ayant rompu avec l'Empire en 1776), et de ceux dont les travaux portent sur l'Inde (indépendante en 1947) et les colonies africaines (indépendantes dans les années 1960). Même si certains considèrent que, en principe, l'Empire est né avec le *Durbar* de Delhi le 1^{er} janvier 1877 et le titre d'impératrice des Indes conféré à la reine Victoria, John Darwin dégage, pour sa part, quatre périodes et formes distinctes de l'Empire britannique¹⁶ : 1) de 1707 à 1783 ; 2) de 1783 à 1815 ; 3) de 1815 à 1857 ; 4) de 1857 aux années 1960.

Dans le premier Empire britannique (1707 à 1783), la date de 1707 et l'union de l'Angleterre et de l'Écosse indiquent, en fait, que l'Empire britannique fut d'abord un Empire interne¹⁷, incluant aussi l'Irlande. Cette période aurait été marquée par la construction d'une identité britannique sur le territoire national¹⁸, selon John Darwin. À l'extérieur, il n'y aurait eu aucune vision impériale unifiée, mais plutôt une multiplicité d'opérations privées menées par différents groupes, principalement des hommes d'affaires et des groupes religieux. Bien que ces groupes aient été protégés par la Royal Navy, et donc par l'État, les historiens du XIX^e siècle ont eu tendance à penser que ces Britanniques sont devenus des colonisateurs par accident, en Inde particulièrement où ils auraient constitué un empire malgré eux, absorbés par les affaires politiques de l'Inde alors que leurs seuls intérêts étaient, au départ, commerciaux. L'auteur du XIX^e siècle qui a le plus contribué à diffuser cette thèse fut John Robert

¹⁵ Tony Ballantyne, *Orientalism and Race: Aryanism in the British Empire*, Londres, Palgrave MacMillan, 2002.

¹⁶ John Darwin, *The Empire Project: The Rise and Fall of the British World-System, 1830-1970*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009; *Unfinished Empire: the Global Expansion*, New York, Bloomsbury Press, 2013.

¹⁷ John Robertson (dir.), *A Union for Empire: Political Thought and the British Union of 1707*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006.

¹⁸ Linda Colley, *Britons: Forging the Nation, 1707-1837*, 2^e éd., New Haven, Yale University Press, 2009.

Seeley, auteur de la fameuse phrase « *India was waiting to be picked up by somebody*¹⁹ ».

Dans le second Empire britannique, de 1783 à 1815, qui a émergé après la perte des Treize Colonies et jusqu'à la victoire à la fin des guerres napoléoniennes (1815), l'Empire s'est consolidé. Selon Darwin, cette période, bien que courte, a laissé paraître l'une des caractéristiques importantes de l'Empire, à savoir l'adaptabilité de ses agents aux différents contextes. Pendant cette période, la bureaucratie de l'Empire a pris différentes formes, notamment par les relations complexes mais étroites entre l'État et une compagnie comme la Compagnie des Indes orientales. L'expansion impériale, même si elle fut critiquée par Edmund Burke au XVIII^e siècle, William Cobbett au début du XIX^e et le mouvement radical républicain sous Victoria, a néanmoins produit un vaste sentiment de supériorité culturelle, voire raciale²⁰.

La troisième période, de 1815 à 1857, vit l'acquisition stratégique très importante d'un groupe de petits territoires, notamment les entrepôts commerciaux tels que Hong Kong et Singapour, ainsi que quelques ports isolés en Afrique. Mais l'événement clé de cette période fut l'asservissement économique de la Chine suite aux guerres de l'opium. La période s'est terminée par le désastre de la guerre d'indépendance de l'Inde en 1857, décrite pendant longtemps par l'historiographie britannique comme la Mutinerie indienne. Cette période amena, en apparence, un exemple de cette flexibilité de l'Empire britannique, que mentionne Darwin, caractérisée par une centralisation bureaucratique importante, notamment en Inde, et la dissolution de la Compagnie des Indes orientales.

¹⁹ Robert Seeley, *Expansion of England*, cité dans Nicholas B. Dirks, *The Scandal of Empire: India and the Creation of Imperial Britain*, Cambridge, The Belknap Press of Harvard University Press, 2006, p. 316.

²⁰ Tony Ballantyne, *Webs of Empire: Locating New Zealand's Colonial Past*, Wellington, Bridget Williams Books, 2012 ; Catherine Hall, *Civilising Subjects: Metropole and Colony in the English Imagination, 1830-1867*, Cambridge, Polity, 2002.

Ainsi, au cours de la quatrième période, de 1857 aux années 1960, donc la période la plus longue, l'impérialisme libéral de cette époque, fortement teinté de l'influence à long terme de James et John Stuart Mill²¹ et de l'influence de contemporains comme Sir James Fitzjames Stephen, Henry Maine et plusieurs autres, dont Seeley et Cecil Rhodes, fut caractérisé par une expansion en Afrique continentale, des investissements massifs en Amérique du Sud et au Canada, une féodalisation de l'Égypte, en principe possédée par l'Empire ottoman, mais en pratique loué aux Britanniques et aux Français. Le couronnement de Victoria et de ses successeurs lors des *Durbars* de 1877, 1903 et 1911 furent les faits marquants de l'Empire de cette période avant son déclin graduel au cours de la première moitié du xx^e siècle²². Mais en 1900, avant le lent déclin des années 1900-1960, l'Empire s'étalait sur un territoire de 12 millions de milles carrés, comprenant un quart de la population mondiale. Entre 1870 et 1900 seulement, l'Empire acquit 4,2 millions de milles carrés de terres et 66 millions de nouveaux sujets de Sa Majesté l'impératrice²³. C'était plus que tous les autres compétiteurs coloniaux ensemble. Comme Michael Mann a su le montrer²⁴, si l'Empire britannique a indéniablement fait partie d'un ensemble colonisateur européen caractérisé à la fois par la compétition et la collaboration occasionnelle, illustrée, par exemple, par la collaboration de la Grande-Bretagne et de la France en Égypte, la place de l'Empire britannique à l'échelle mondiale était nettement hégémonique. Pourtant, malgré cette hégémonie, après la Seconde Guerre mondiale, la Grande-Bretagne, ruinée par la guerre et une mauvaise gestion de son empire, fut incapable de maintenir le système impérial.

²¹ Lynn Zastoupil, *John Stuart Mill and India*, Stanford, Stanford University Press, 1994.

²² Kennedy, « Responding to Empire ».

²³ *Ibid.*

²⁴ Michael Mann, « Introduction : Empire with Ends », dans Michael Mann (dir.), *The Rise and Decline of the Nation-State*, Oxford, Blackwell Publishing, 1990 ; *The Sources of Social Power*, vol. 2, Cambridge, Cambridge University Press, 1993.

Or, si la fin de l'Empire fut applaudie par plusieurs en Grande-Bretagne même, il ne faut pas oublier que la majorité tenta de résister à son démantèlement. C'est ce que Niall Ferguson²⁵ décrit comme le passage de l'arrogance à l'anxiété, mais une anxiété parfois caractérisée par la recrudescence de l'arrogance impériale. Entre 1947 et les années 1960, les Britanniques se retirèrent progressivement de l'Inde et des territoires conquis en Afrique et ailleurs, moins par bienveillance que par nécessité, incapables qu'ils étaient de résister aux pressions des peuples soulevés contre leur hégémonie, surtout en Inde où la pression fut insupportable après 1945. Mais ces retraits furent précédés de politiques répressives, voire de politiques tragiquement cyniques comme la partition de l'Inde. Par ailleurs, on tend aujourd'hui à oublier que le démantèlement de l'Empire donna lieu à des manifestations de violence en Grande-Bretagne contre les travailleurs immigrants asiatiques et africains. En effet, dans les années 1940 et 1950, en Grande-Bretagne, des travailleurs originaires des quatre coins de l'Empire (Caraïbes, Afrique, Pendjab, Bangladesh, Assam, Pakistan) furent l'objet d'attaques en 1948 à Liverpool, en 1949 à Birmingham, Notting Hill et Nottingham en 1958 et Middlesbrough en 1961²⁶. Selon Tony Ballantyne et Wendy Webster²⁷, ces attaques contre les immigrants représentaient une résistance de la part des Britanniques au démantèlement de l'Empire, doublée d'une évidente anxiété.

Le Canada de l'époque n'était pas en marge de tous ces changements internationaux des années 1960 et, en particulier, du démantèlement de l'Empire britannique. Le Canada a, lui aussi, ressenti non seulement les révoltes contre la domination impériale qui se déroulaient un peu partout dans le monde – comme l'a si bien évoqué

²⁵ Niall Ferguson, *Empire: How Britain made the Modern World*, Londres, Penguin, 2003.

²⁶ Ballantyne, « The Changing Shape of the Modern British Empire and its Historiography ».

²⁷ Wendy Webster, *Englishness and Empire, 1939-1965*, Oxford, Oxford University Press, 2007.

Herménégilde Chiasson dans son film documentaire sur Louis Robichaud²⁸ –, mais aussi le contraire de la révolte, c'est-à-dire la résistance au démantèlement de l'Empire. Il ne s'agit pas là d'anecdotes, mais sans doute de la véritable toile de fond de la commission BB. La Commission a été, en quelque sorte, la réponse canadienne à la fin de cet Empire et, avant tout, une réponse aux demandes des Canadiens français, fatigués de l'arrogance de certains Canadiens britanniques, une arrogance qui s'est traduite par une fonction publique fédérale unilingue, une condescendance ostensible vis-à-vis de la soi-disant infériorité économique des Canadiens français, le refus de développer des écoles francophones pour les minorités francophones hors Québec, la domination de l'anglais comme langue de travail au Québec même, etc. Bref, il y a eu dans les années 1960, au Québec et dans les autres communautés, notamment les Acadiens, une opposition au maintien, à l'intérieur du Canada, d'éléments importants de l'Empire, dont le monolinguisme, et, pour reprendre l'expression de l'historien marxiste Stanley B. Ryerson²⁹, une révolte face à l'union inégale entre les Canadiens britanniques et les Canadiens français depuis 1867.

Par ailleurs, pour en revenir à l'historiographie portant sur l'Empire britannique, les chercheurs ont accordé, ces dernières années, une attention particulière à ses répercussions sur les peuples autochtones d'Asie et d'Afrique, notamment sur l'économie, la structure sociale, la démographie, la politique et la vision du monde. Un changement de perspective dans l'historiographie a récemment permis d'aborder les questions de langue, de religion, de sexe et d'identité³⁰. Les débats récents ont aussi amené les spécialistes à examiner la relation entre la métropole (la Grande-Bretagne elle-même

²⁸ Herménégilde Chiasson [réalisation, scénario et texte], *Robichaud*, [enregistrement vidéo], Office national du film du Canada, 1989. 58 min 37 s.

²⁹ Stanley Bréhaut Ryerson, *Unequal Union: Confederation and the Roots of Conflict in the Canadas, 1815-1873*, Toronto, Progress Books, 1973.

³⁰ Darwin, *The Empire Project; Unfinished Empire*; Ballantyne, « The Changing Shape of the Modern British Empire and its Historiography ».

et, en particulier, Londres) et les périphéries coloniales. Les historiens du monde britannique insistent sur les aspects matériels, émotionnels et les liens financiers entre les colonisateurs à travers la diaspora impériale, d'où la notion de « réseau culturel impérial³¹ ».

En effet, depuis les années 1990, de nouvelles approches de l'histoire impériale se sont développées et ont donné naissance à ce qui est qualifié de « nouvelle histoire impériale³² ». Ces approches ont été caractérisées par deux grandes idées. Tout d'abord, on a avancé que l'Empire britannique était avant tout un projet culturel tout autant qu'un ensemble de relations politiques et économiques. En conséquence, les historiens ont souligné la façon dont la construction de l'Empire a façonné les cultures des peuples colonisés dans l'ensemble britannique même, tout autant que les cultures des dominions blancs, comme le Canada, et des peuples colonisés non blancs. Ils ont montré, en particulier, que l'impérialisme britannique reposait sur les notions de différences culturelles, voire de hiérarchisation des cultures, et que la culture de l'Empire britannique a hiérarchisé races et genres, aussi bien dans les colonies qu'en Grande-Bretagne même. Tout cela ne signifie pas que des phénomènes semblables ne puissent pas être observés chez les autres pays colonisateurs. Mais, comme nous l'avons souligné plus haut, l'Empire britannique a été en position d'hégémonie au XIX^e siècle et au début du XX^e, et le Canada y a joué un rôle important. Pour ne retenir qu'un exemple puisé à même cette nouvelle historiographie de l'Empire britannique, Mrinalini Sinha³³ a montré comment la prétendue virilité britannique contrastait avec la soi-disant mollesse des peuples colonisés ou celle des autres colonisateurs. Des historiens comme Mrinalini Sinha, Antoinette Burton et Catherine Hall³⁴ ont utilisé cette approche pour montrer à quel point la culture britannique elle-même a été profondément influencée par

³¹ Lester, « Imperial Circuits and Networks ».

³² Ballantyne, *Orientalism and Race*.

³³ Mrinalini Sinha, *Specters of Mother India: The Global Restructuring of an Empire*, Durham, Duke University Press, 2006.

³⁴ Hall, *Civilising Subjects*.

l'Empire au cours du XIX^e siècle. La deuxième grande tendance qui définit la nouvelle histoire impériale est l'accent mis sur les réseaux institutionnels et culturels qui reliaient les différentes parties de l'Empire. Des travaux plus récents menés par des chercheurs comme Alan Lester et Tony Ballantyne, cités plus haut, ont souligné l'importance de ces réseaux. Ceux-ci ont été constitués de mouvements constants de gens, d'idées, de livres et d'argent qui ont voyagé non seulement entre Londres et les colonies britanniques, mais également directement d'une colonie à l'autre, par exemple, de l'Inde à la Nouvelle-Zélande ou au Canada. Une des prémisses de cette approche est donc que, jusqu'à un certain point, ces réseaux culturels n'auraient pas complètement disparu avec la disparition graduelle de l'Empire et continueraient d'opérer. Selon Robert Young³⁵, ce serait encore davantage le cas dans les anciens dominions blancs.

Enfin, pour compléter notre survol de l'historiographie de l'Empire et de sa pertinence pour l'étude du Canada et d'événements comme la commission BB, soulignons la profonde influence de John Greville Agard Pocock dans le renouvellement de l'historiographie britannique. On connaît l'influence qu'a exercée Pocock sur l'historiographie américaine et la science politique avec sa thèse selon laquelle Machiavel, et non John Locke, serait la figure symbolique de la culture politique américaine³⁶. Mais au Canada, curieusement, on a tendance à ignorer l'influence de Pocock sur la nouvelle historiographie britannique, sans doute parce que l'on a tendance à ignorer la nouvelle historiographie britannique elle-même³⁷. En effet, Pocock, dès les années 1970, a plaidé pour l'importance de renouveler notre compréhension de l'histoire britannique en insistant sur la place de l'Empire³⁸.

³⁵ Robert Young, *The Idea of English Ethnicity*, Malden, Blackwell Publishing, 2008.

³⁶ John Greville Agard Pocock, « British History: A Plea for a New Subject », *The Journal of Modern History*, vol. 47, n° 4 (décembre 1975), p. 601-621.

³⁷ Richard Bourke, « Pocock and the Presuppositions of the New British History », *The Historical Journal*, vol. 53, n° 3 (septembre 2010), p. 747-770, [En ligne], [<http://dx.doi.org/10.1017/S0018246X10000282>].

³⁸ Pocock, « British History ».

Pour lui, il ne pouvait y avoir de nouvelle historiographie britannique sans une nouvelle histoire de l'Empire. Dans cette perspective, David Armitage³⁹ a retracé l'émergence de l'idéologie impériale britannique, de l'époque d'Henri VIII à celle de Robert Walpole dans les années 1720 et 1730. En se basant sur la lecture attentive d'auteurs écossais et irlandais comme Sir Thomas Smith (1513-1577) et David Hume (1711-1776), Armitage fait valoir que l'idéologie impériale devint à la fois un rouage essentiel dans l'unification de l'État britannique et un lien tout aussi essentiel entre celui-ci et les colonies transatlantiques (c'est-à-dire avant la grande expansion en Asie et en Afrique). Armitage relie donc les préoccupations de la « nouvelle histoire britannique » à celles de l'histoire de l'Atlantique et, d'une certaine façon, de la nouvelle historiographie impériale.

Au Canada, nous pensons que ce lien entre la nouvelle histoire britannique et l'histoire de l'Atlantique devrait être fait de façon plus systématique. Par exemple, il n'est pas sans intérêt de remarquer, croyons-nous, qu'une des dimensions fondamentales des années 1960 au Canada a été la contestation de l'Empire, une contestation tous azimuts allant des revendications linguistiques formulées par les francophones du Canada par l'intermédiaire de la commission BB ou, de façon radicale, par le Front de libération du Québec (FLQ), à la contestation des Autochtones, de la Révolution tranquille en Acadie à la contestation socioculturelle de la jeunesse ou, encore, aux émeutes des Noirs lors de la destruction d'Africville à Halifax. Toutes ces manifestations contre les repères identitaires impériaux au Canada ont aussi vivement ébranlé de nombreux Canadiens britanniques, qui ont été de plus en plus nombreux, dans les années 1960, à chercher de nouveaux repères spécifiquement canadiens. Plusieurs responsables politiques à l'époque se sont aussi interrogés sur la nature même du Canada et sur son avenir dans un contexte caractérisé par la croissance économique des États-Unis. La commission Laurendeau-Dunton a

³⁹ David Armitage, *The Ideological Origins of the British Empire*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.

été une sorte de catalyseur de ces questionnements sur l'essence du Canada et sa survie. Il est vrai que la Commission n'a pas entièrement répondu à ces interrogations ni exclusivement porté sur les intérêts des francophones, mais elle a été l'expression de l'angoisse qui a accompagné la fin de l'Empire, sans, selon nous, éradiquer complètement l'héritage culturel de la période impériale.

Cet aspect de l'histoire, la contestation de l'Empire britannique, a souvent été voilé par le fait que s'est développée au Canada britannique à partir des années 1950 et au cours des années 1960, sous la plume notamment du philosophe George Grant, une critique de l'autre empire, l'Empire américain, en s'appuyant sur une britannicité supposément anti-impériale⁴⁰. Cette fascination pour l'Empire américain a contribué à masquer la profonde influence de l'Empire britannique au Canada même⁴¹.

Le Canada et l'Empire

Comme l'a fait remarquer Colin M. Coates⁴², les Canadiens français ont occupé une place ambiguë *dans* l'Empire en ce sens qu'ils ont été dans l'Empire sans être de l'Empire. Ils ont ainsi manifesté constamment leur opposition à une conception de l'Empire marquée par une profonde tendance à l'uniformisation culturelle, religieuse et linguistique. Ils ont aussi joué un rôle important, mais pas unique, dans le remplacement des symboles de l'Empire, comme le drapeau et la citoyenneté britannique, sans pour autant complètement réussir à ce que le Canada rompe avec le réseautage culturel et institutionnel

⁴⁰ Angus, *Identity and Justice*.

⁴¹ Par ailleurs, il est frappant de remarquer, comme nous le verrons plus loin, que les critiques formulées par Henri Bourassa, dès le début du xx^e siècle, dans son ouvrage paru en 1900 et intitulé *Great Britain and Canada*, à l'égard de l'Empire britannique et de son illégitime mainmise sur le Canada, ont, en fait, trouvé réponse dans les années 1960 avec la commission BB. Voir Henri Bourassa, *Great Britain and Canada: topics of the day*, Montréal, C. O. Beauchemin, 1901.

⁴² Colin M. Coates, « French Canadians' Ambivalence to the British Empire », dans Phillip Buckner (dir.), *Canada and the British Empire*, Oxford, Oxford University Press, 2008, p. 199.

de l'Empire. Dès le début du ^{xx}^e siècle, Henri Bourassa⁴³ et Olivar Asselin ont tous deux plaidé pour une politique authentiquement canadienne, en rupture avec la politique britannique. Bourassa craignait que le Canada ne se fragmente s'il demeurait au sein de l'Empire britannique, car ses parties iraient inévitablement rejoindre les États-Unis les unes après les autres. Ainsi, au Canada, le nationalisme libéral canadien-français qui s'est développé, selon James Kennedy⁴⁴, au début du ^{xx}^e siècle, était opposé à l'Empire alors qu'au contraire les Écossais venus au Canada, au demeurant en aussi grand nombre que les Anglais, définissaient leur nationalisme libéral à travers l'Empire, où ils se trouvaient à égalité avec les Anglais, une situation fort différente de celle, beaucoup plus marginale, qui avait cours en Grande-Bretagne même (et cela, malgré l'Acte d'union de 1801, qui avait absorbé notamment l'Irlande). La vision d'Henri Bourassa au sujet du biculturalisme et du bilinguisme, déjà exprimée par George-Étienne Cartier⁴⁵, était difficilement réalisable dans le contexte impérial, caractérisé par la croyance en la supériorité culturelle et religieuse largement partagée par l'élément anglo-saxon. C'était tellement impensable que la résistance à la création de cet espace a continué à être forte dans les années 1950 et les années 1960 pendant les travaux de la commission BB et continue, pensons-nous, à se manifester, malgré les institutions créées depuis les années 1960,

⁴³ Bourassa, dans d'innombrables écrits, notamment *Great Britain and Canada; The Spectre of Annexation and the Real Danger of National Disintegration*, Montréal, Le Devoir, 1912; *Ireland and Canada*, Montréal, Le Devoir, 1914; *Le Canada, nation libre? Discours prononcé à Papineauville le 18 juillet 1926*, Montréal, Le Devoir, 1926. Voir James Kennedy, *Liberal Nationalisms: Empire, State, and Civil Society in Scotland and Québec*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2013; « Responding to Empire: Liberal Nationalism and Imperial Decline in Scotland and Québec », *Journal of Historical Sociology*, vol. 19, n° 3 (septembre 2006), p. 284-307, [En ligne], [<http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/johs.2006.19.issue-3/issuetoc>].

⁴⁴ Kennedy, « Responding to Empire ».

⁴⁵ Samuel LaSelle, *The Moral Foundations of Canadian Federalism: Paradoxes, Achievements, and Tragedies of Nationhood*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1996.

par la résistance, encore aujourd'hui, à la reconnaissance du Québec, à une réelle expansion des communautés francophones hors Québec et des droits des Métis et des Premières Nations. Depuis les années 1960, il y a eu une tendance, dans la littérature, à faire ressortir les aspects du Canada britannique favorables au changement et à l'abandon du passé impérial⁴⁶ au point de faire oublier l'importance de l'attachement à l'Empire et ses effets manifestes encore aujourd'hui.

Certains ouvrages récents sur le Canada mettent en évidence d'autres aspects troublants du lien entre la culture impériale et la xénophobie. Selon James Pitsula⁴⁷, les activités du Ku Klux Klan (KKK) en Saskatchewan et, plus largement, au Canada dans les années 1920 exprimaient justement, de façon radicale, l'attachement de nombreux Canadiens britanniques à l'Empire et, notamment, leur appui à une politique d'uniformisation linguistique. D'abord créé aux États-Unis en 1865 par six soldats de la Confédération sudiste, le KKK fut déclaré hors-la-loi en 1874, mais il refit surface en 1915, notamment à Atlanta et dans le Midwest américain, et, au Canada, à Montréal et en Saskatchewan. Le KKK était non seulement raciste, mais aussi anticatholique, antisémite et violent. Aux États-Unis, le Klan, qui comptait jusqu'à 6 millions de membres entre 1919 et 1925, s'attaqua principalement aux Noirs, aux catholiques, notamment aux catholiques franco-américains du Maine, et aux juifs (le cas le plus spectaculaire étant celui du lynchage de Leo Frank à Atlanta). Les attaques menées par le KKK au Canada auraient, en partie, visé des groupes de non-immigrants, comme les catholiques canadiens-français, et des immigrants, notamment ceux originaires d'Europe de l'Est. Bien qu'excessives, ces activités du KKK au Canada

⁴⁶ Guy Laforest, « Une joute mémorable et ses lendemains : la conférence constitutionnelle de 1968 », dans Robert Comeau, Michel Lévesque et Yves Bélanger (dir.), *Daniel Johnson : rêve d'égalité et projet d'indépendance*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1991.

⁴⁷ James M. Pitsula, *Keeping Canada British: The Ku Klux Klan in 1920s Saskatchewan*, Vancouver, University of British Columbia Press, 2013.

exprimaient, selon Pitsula, l'opinion d'une vaste majorité de Canadiens britanniques et leur attachement à une société protestante, uniquement de langue anglaise et fleurissant dans un empire dont personne ne prévoyait la fin dans les années 1920 et 1930, pas même ceux qui, à l'intérieur de l'Empire, s'y opposaient. Comme nous l'avons déjà fait remarquer, la majorité des Britanniques et peut-être, en particulier, les Britanniques des dominions, n'ont pas pour autant compris que la fin de la Seconde Guerre mondiale annonçait la disparition inévitable de l'Empire. De plus, au Canada, comme l'ont montré José Igartua⁴⁸, George Richardson et Paul Rutherford⁴⁹, l'emprise culturelle et politique de la Grande-Bretagne impériale a continué au-delà des années 1950 et 1960, en particulier dans les programmes destinés aux écoles primaires et secondaires, dans lesquels la grandeur de l'Empire et son rôle civilisateur ont continué à être décrits sans critique et avec beaucoup d'enthousiasme.

Faut-il alors s'étonner si, dans le contexte des années 1960 au Canada, il y a eu une réaction hostile face à la demande du Canada français d'établir un partenariat d'égal à égal entre francophones et anglophones ? Il serait sans doute naïf d'affirmer que les principes du bilinguisme ont été accueillis unanimement par la majorité canadienne britannique. Comme l'ont rappelé Marcel Martel et Martin Pâquet⁵⁰, l'ancien député, ministre fédéral et juge, Joseph T. Thorson a sillonné le pays après 1969 pour empêcher l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* et s'opposer au bilinguisme au Nouveau-Brunswick. Sa cause a finalement été entendue en 1974 par la Cour suprême du Canada, qui a rejeté sa demande d'injonction contre la proclamation de deux langues officielles au Canada et au Nouveau-Brunswick. Mais trois

⁴⁸ Igartua, *The Other Quiet Revolution*.

⁴⁹ George Richardson, « Nostalgia and National Identity: The History and Social Studies Curriculum of Alberta and Ontario at the End of Empire », dans Phillip Buckner (dir.), *Canada and the End of Empire*, Vancouver, University of British Columbia Press, 2004, p. 249-267 ; et Paul Rutherford, « The Persistence of Britain: The Culture Project in Post-War Canada », dans *Ibid.*, p. 195-205.

⁵⁰ Marcel Martel et Martin Pâquet, *Langue et politique au Canada et au Québec : une synthèse historique*, Montréal, Éditions du Boréal, 2010.

ans plus tard, en 1977, l'historien conservateur Donald Creighton a repris la lutte en publiant des articles incendiaires contre le concept de biculturalisme, niant avec véhémence la pertinence de la thèse des deux peuples fondateurs et s'attaquant, dans le magazine *Macleans*, à la *Charte de la langue française* du Parti québécois⁵¹. Ces quelques exemples montrent bien la résistance importante au bilinguisme. Ainsi, jusqu'à aujourd'hui, les réformes issues des travaux de la commission BB, loin de créer l'unanimité chez les peuples fondateurs, n'ont cessé d'être remises en question, notamment par les partisans sans doute nostalgiques de l'Empire, où l'hégémonie de la langue anglaise était incontestable. En Grande-Bretagne même, comme nous l'avons présenté ci-dessus, l'idée que plusieurs institutions, certains réseaux nationaux et internationaux créés à l'époque de l'Empire et certains traits culturels de cette époque persistent encore aujourd'hui est largement acceptée. Nous pensons que cette idée doit être étendue à l'étude du Canada.

Un bilan?

En somme, malgré tous les changements qui ont eu lieu au cours des dernières décennies et la redéfinition apparente du Canada, plusieurs aspects du Canada d'aujourd'hui ont un air de parenté avec la période qui a marqué la fin de l'Empire durant les années 1950 et 1960. Malgré les nombreuses mesures mises en place depuis quarante ou cinquante ans, la situation des francophones hors Québec fait toujours l'objet, au mieux, d'une indifférence collective, voire, dans certains cas, d'une résistance hostile, notamment en Alberta. Par ailleurs, le dossier des revendications territoriales des Autochtones n'a guère bougé de même que celui des Métis. Enfin, la reconnaissance politique et constitutionnelle du Québec est toujours dans l'impasse. Comme on peut le voir dans la chronologie présentée ci-dessous, les changements institutionnels qui ont été apportés à la suite de la

⁵¹ *Ibid.*

commission Laurendeau-Dunton n’ont pas procuré aux francophones hors Québec un accès plus important aux institutions. Au contraire, cet accès a souvent été rendu possible uniquement à la suite de contestations judiciaires, une réalité qui perdure depuis plus de cinquante ans. De plus, le bilan démographique de ces décennies, voire depuis 1931, n’est pas tellement positif pour les communautés francophones hors Québec.

La liste suivante illustre d’ailleurs, à l’aide de quelques événements importants concernant les droits des francophones hors Québec, le dédale juridique dans lequel les francophones se sont trouvés pour avoir accès à des institutions et des services pourtant reconnus par différentes lois ou par la *Loi constitutionnelle de 1982*.

Tableau 1
**Événements importants concernant les droits
des francophones hors Québec**

1988	L’arrêt <i>Mercure</i> pour l’Alberta et la Saskatchewan.
1990	Le jugement de la Cour suprême du Canada dans l’affaire <i>Mahé</i> .
1996	Une innovation en gouvernance paritaire apparaît avec la création du Comité national de développement des ressources humaines de la francophonie canadienne.
1999	L’arrêt <i>Beaulac</i> de la Cour suprême du Canada précise que l’égalité des langues officielles du Canada signifie l’accès égal à des services de qualité égale.
2000	L’arrêt <i>Arsenault-Cameron</i> de la Cour suprême du Canada précise les pouvoirs des conseils scolaires et les obligations des gouvernements.
2001	Un ministre responsable des langues officielles est nommé pour la première fois.
2002	Dans la <i>Loi sur l’immigration et la protection des réfugiés</i> , les langues officielles font partie des critères dont il faut tenir compte dans le recrutement des immigrants.

2003	Dans le jugement <i>Doucet-Boudreau c. Nouvelle-Écosse</i>, la Cour suprême du Canada confirme que les tribunaux doivent accorder des réparations en fonction de l'objet du droit et qu'ils peuvent assurer un suivi pour veiller à ce que la réparation soit complète et efficace. Le gouvernement de Jean Chrétien annonce son Plan d'action pour les langues officielles.
2003-2014	L'affaire Caron en Alberta. Le jugement favorable accordé à Gilles Caron par la Cour provinciale a été invalidé par la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta et la Cour d'appel de l'Alberta. Cette cause a été entendue en Cour suprême.

Parallèlement au dédale juridique complexe qui a maintenant épuisé au moins deux générations de francophones hors Québec, les quelques chiffres suivants montrent, selon nous, à quel point, sur les plans démographique et linguistique, rien n'a fondamentalement changé au Canada depuis les années 1960⁵².

- En 1931, en ce qui a trait aux deux langues officielles du Canada, 68 % des Canadiens ne parlaient que l'anglais et 18 % ne parlaient que le français. En 2011, soit 80 ans plus tard, rien n'a vraiment changé puisque 68 % des Canadiens ne parlent toujours que l'anglais, et 12 % ne parlent que le français; donc la situation de l'anglais n'a pas bougé alors que celle du français a connu un recul. Le graphique, en annexe, illustre bien cette constante : la ligne droite tracée de 1931 à 2011, indique clairement que la proportion des Canadiens qui ne parlent que l'anglais n'a pas bougé au cours de cette période.

⁵² Statistique Canada, *2011 Census of Population : Linguistic Characteristics of Canadians*, Catalogue n° 98-314-X2011001, [En ligne], [<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/as-sa/98-314-x/98-314-x2011001-eng.pdf>] (24 mars 2013); *Languages Reference Guide 2011*, Catalogue n° 99-010-XWE2011007, [En ligne], [<http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/ref/guides/99-010-x/99-010-x2011007-eng.cfm>] (27 juin 2013).

- En 2011, 17,5 % des Canadiens parlent les deux langues officielles (17,4 % en 2006). Mais cette dernière statistique représente essentiellement le taux de bilinguisme au Québec. Dans cette province, en 1951, 26 % de la population était bilingue, alors que 42,5 % parlait les deux langues en 2011. Aujourd'hui, 66,1 % des anglophones du Québec sont bilingues, alors que 37 % des francophones et 50,4 % des allophones sont bilingues. Dans le reste du Canada, 7,1 % des anglophones sont bilingues, 85,1 % des francophones et seulement 5,7 % des allophones le sont. Au total, donc, 44 % des francophones du Canada sont bilingues et seulement 9 % des anglophones le sont.

Ces chiffres dépeignent, selon nous, un Canada qui, malgré l'apparition d'indices favorables au bilinguisme et, de façon embryonnaire, au multilinguisme, est encore largement caractérisé par la domination et l'hégémonie de l'anglais, sauf évidemment au Québec où la force d'attraction de l'anglais est néanmoins toujours présente. Au Québec, la région de Montréal semble être la véritable capitale du bilinguisme, voire du multilinguisme où, comme le montrent les statistiques de 2011, le taux de rétention des langues autres que le français et l'anglais est plus élevé qu'ailleurs au Canada. En effet, c'est au Québec, selon le recensement de 2011, qu'a eu lieu la plus forte augmentation de gens déclarant parler à la maison une langue non officielle. En fait, lorsque la langue officielle parlée à la maison au Québec est le français, le pourcentage de gens déclarant parler aussi à la maison une autre langue non officielle est plus élevé. Ainsi, au Québec selon le recensement de 2011⁵³, le pourcentage de Québécois déclarant parler uniquement le français à la maison est passé, depuis 2006, de 75,1 % à 72,8 %. Mais la proportion de Québécois déclarant parler à la maison le français et une autre langue non officielle est

⁵³ *Ibid.*

passé, entre 2006 et 2011, de 3,8 % à 5 %, alors que la proportion de Québécois déclarant parler l'anglais et une autre langue non officielle est passé de 2,5 % à 2,8 % ⁵⁴. Il semble donc qu'au Québec, le multilinguisme soit lié, notamment à Montréal, à un contexte où plus de gens parlent les deux langues officielles. C'est donc au Québec et, surtout, à Montréal que ce serait réalisé l'idéal canadien défini par les événements des années 1960 et l'influence de la commission Laurendeau-Dunton, alors que le reste du Canada ressemble étrangement, malgré certaines apparences, au Canada de la fin de la période impériale.

Conclusion

Si l'on devait relancer une autre commission d'enquête sur le bilinguisme au Canada, ce serait important de rappeler que, dans le contexte canadien, une langue comme le français peut être une source de résistance contre le colonialisme, même si, évidemment, le français a lui-même été une langue coloniale. Selon nous, cinquante ans après la commission BB, le Canada britannique sur fond de passé colonial se perpétue lentement mais sûrement. Il est fascinant de constater que depuis les années 1960 et 1970, même après de nombreuses victoires juridiques auprès de la Cour suprême, comme nous l'avons déjà fait remarquer, la situation des revendications territoriales des Autochtones et celle des francophones hors Québec n'a pas fondamentalement changé.

Malgré leur critique acerbe du legs du passé colonial dans le Canada contemporain, des auteurs comme Eve Haque n'ont pas su analyser la hiérarchie dans les relations de pouvoir au sein même des anciennes puissances coloniales. Situer dans son contexte historique global l'analyse de cette hiérarchie devrait permettre de mieux voir la permanence de certains traits de l'Empire britannique et sa reproduction culturelle, tout en donnant une voix à des acteurs

⁵⁴ *Ibid.*

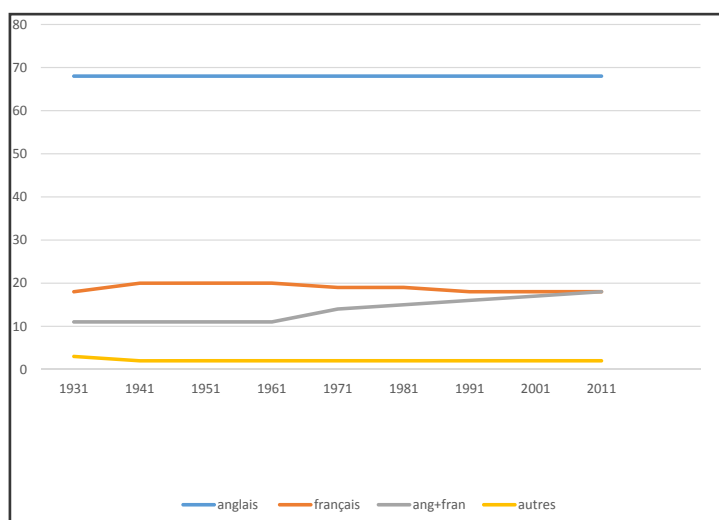
largement oubliés dans les grands débats des dernières années, comme la francophonie non blanche, qu'elle soit autochtone, métisse, antillaise et africaine. Rappelons aussi que depuis les années 1970, seulement 3 % des immigrants au Canada sont francophones, un déséquilibre qui perdure au détriment, notamment, des francophonies antillaise et africaine, et qui mériterait qu'on s'y attarde, car il s'agit peut-être d'un autre aspect voilé de l'héritage colonial britannique et de son projet d'exercer son hégémonie culturelle sur des francophones. Dans *Genuine Multiculturalism: The Tragedy and Comedy of Diversity*, Cecil Foster écrit : « *Tragically, the only hope for a new Canada would come not from the preservation of either of the traditional ethnic nations in Canada – but from the death and rebirth of both as a single federal state*⁵⁵. » Selon nous, ce seul espoir réside, en fait, dans la déconstruction du passé colonial et impérial, trop facilement oublié.

⁵⁵ Cecil Foster, *Genuine Multiculturalism: The Tragedy and Comedy of Diversity*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2014, p. 25.

Annexe

Graphique 1

Pourcentage de la population canadienne pouvant parler l'anglais, le français, les deux langues officielles ou seulement une ou plusieurs langues non officielles, 1931-2011



Sources : Graphique établi à partir des données recueillies par Statistique Canada, *2011 Census of Population : Linguistic Characteristics of Canadians*, Catalogue n° 98-314-X2011001, [En ligne], [<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/as-sa/98-314-x/98-314-x2011001-eng.pdf>] ; *Languages Reference Guide 2011*, Catalogue n° 99-010-XWE2011007, [En ligne], [<http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/ref/guides/99-010-x/99-010-x2011007-eng.cfm>].



Mémoires de l'Acadie et du Canada français hors Québec : les minorités de langue française et la commission Laurendeau-Dunton

Stéphanie St-Pierre¹
Université de Montréal

Résumé

Cet article explore la représentation de l'histoire dans les mémoires soumis à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme par des associations ou des groupes représentant les minorités de langue française, en la rattachant au concept de *discours d'enracinement*. L'analyse de ces mémoires offre, en quelque sorte, une photographie instantanée de cette histoire, nous permettant de mieux saisir les points de divergence et de convergence du discours en 1964 et 1965, soit quelques années avant les États généraux du Canada français. Alors que ces derniers sont souvent considérés comme un moment clé dans les analyses portant sur l'éclatement du Canada français, cet article montre qu'en matière de représentation historique et d'appartenance, le discours contradictoire au sein de

¹ Je tiens à remercier le Département d'histoire de l'Université de Montréal, le Centre de recherche en civilisation canadienne-française (CRCCF) de l'Université d'Ottawa et le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) du Canada pour l'octroi de bourses de recherche pendant mes études doctorales. Je suis aussi reconnaissante envers mes directeurs de recherche, Thomas Wien et Michel Bock, les évaluateurs anonymes pour la relecture de mon texte et leurs précieuses suggestions et mes collègues Tina Desabrais, Chantal White et Jimmy Thibeault, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en études acadiennes et francophones.

la minorité est présent au moment où se tiennent les travaux de la commission Laurendeau-Dunton.

Abstract

This article explores the historic accounts presented in the briefs submitted by francophone minority associations to the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism in order to better understand the discours d'enracinement or sens of belonging, which is firmly rooted in the past. Our research focuses on a precise moment in time in order to better understand the similarities and differences in this historic discourse a few years prior to the États généraux which are often presented as a key moment in the redefinition of French Canadian minority groups. As this article demonstrates that, at the time of the Commission, a number of contradictions exist in this discourse.

La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme occupe une place importante dans l'histoire des groupes franco-canadiens, tant par son mandat qu'en raison du moment de la réalisation de ses travaux². Les mémoires soumis à cette commission nous offrent une fenêtre unique permettant de mieux saisir la perception que divers groupes issus de la société civile ont pu avoir du bilinguisme et du biculturalisme ainsi que de l'histoire du pays. Notre démarche consiste à analyser la représentation de l'histoire et le sentiment d'appartenance territoriale et culturelle véhiculés dans les mémoires soumis à la Commission par les principales associations politiques et socioculturelles des minorités de langue française du pays. Dans le contexte de nos recherches doctorales sur les historiographies de langue française au Canada du milieu du xix^e siècle à la fin du xx^e, nous avons développé deux concepts clés pour orienter

² Sur la Commission, voir Valérie Lapointe-Gagnon, *Penser et « panser » les plaies du Canada : le moment Laurendeau-Dunton, 1963-1971*, thèse de doctorat (histoire), Québec, Université Laval, 2013.

nos analyses, soit le *discours d'enracinement* et le *territoire historique*. Le premier concept renvoie à une réflexion historique portant généralement sur le *territoire* et misant sur l'histoire de son appropriation par les Canadiens français ou les Acadiens au fil du temps. Les ouvrages historiques relatent cette appropriation en présentant l'histoire des découvertes, des institutions ou de la colonisation. Il s'agit donc d'un *territoire historique* auquel on se réfère à des fins d'enracinement, en ce sens que les événements marquants de cette histoire portant sur le territoire permettent aux gens qui habitent le territoire actuel de s'y identifier. Les textes visent ainsi à ancrer l'histoire des Canadiens français ou des Acadiens dans ce territoire par l'intermédiaire de l'écriture. Il y a donc, au-delà de l'idée d'une origine commune et d'une histoire partagée (certes présentes dans le concept de discours d'enracinement), une évolution et une malléabilité du sens d'appartenance, que ce soit pour des motifs géographiques ou générationnels. Il y a des parallèles à établir entre ce discours d'enracinement et le concept de référence chez Fernand Dumont. Selon ce dernier, les membres d'un groupe intègrent dans leurs comportements et leur discours une identité partagée³. Dans les deux cas, l'historiographie joue un rôle central dans le développement d'un sentiment d'appartenance à un groupe. La référence chez Dumont s'exprime aussi par l'idéologie et la littérature. Le discours d'enracinement renvoie non seulement à un sentiment d'appartenance à un groupe, mais aussi à un espace géographique. De plus, l'acte d'écrire cette histoire est central dans le discours d'enracinement. Il s'agit aussi, pour reprendre le concept évoqué par Marie Lebel, de situer au sein de ces représentations les « demandes de sens⁴ » qui, aux fins de nos analyses, puisent leurs racines dans l'histoire et son territoire.

³ Fernand Dumont, *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Éditions du Boréal, 1993.

⁴ Marie Lebel, *Prises de parole et modes de l'engagement intellectuel dans le Nouvel-Ontario, 1970-1995*, thèse de doctorat (histoire), Québec, Université Laval, 2010, p. 2, 12, 36.

Alors que les mémoires soumis à la Commission ne figurent pas dans l'historiographie au sens habituel du terme, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas d'ouvrages historiques au sens strict écrits par des historiens reconnus comme tels, le mandat de la Commission invite les auteurs à réfléchir sur le Canada dans une perspective historique et en fonction du principe des deux peuples fondateurs. Ainsi, nous analysons les représentations de l'histoire, plus précisément les représentations du territoire historique, afin de mieux saisir ce discours d'enracinement qui, comme nous le verrons, est loin d'être uniforme chez ceux qui prennent la parole à la Commission au nom des minorités de langue française.

Les analyses que nous proposons comportent cependant certaines limites. Premièrement, elles reposent sur les réflexions de quelques auteurs seulement, de sorte qu'on ne peut parler ici d'un discours de l'élite ou de la communauté dans son ensemble. Quoiqu'il s'agisse de mémoires soumis par des associations ou des groupes qui se veulent les porte-parole de populations plus larges (notamment dans le cas d'associations provinciales), il est difficile de mesurer leur véritable représentativité. Deuxièmement, l'absence d'uniformité sur les plans de la forme et du contenu des mémoires rend parfois difficile une analyse d'ensemble. Finalement, on retrouve certaines régions canadiennes qui sont sur ou sous-représentées en raison de la quantité de mémoires soumis.

En dépit de ces difficultés, il s'agit d'un riche corpus documentaire qui offre, en quelque sorte, une photographie instantanée d'un moment très précis de l'histoire canadienne qui nous permet d'explorer les points de convergence et de divergence dans le discours d'enracinement tel qu'il est présenté par les auteurs des mémoires ciblés. À l'aube de la Révolution tranquille, les Canadiens français et les Acadiens se représentent-ils l'histoire du pays de façon semblable? Les thèmes abordés sont-ils les mêmes? Notre analyse nous permet, en effet, de constater qu'il n'existe pas d'uniformité dans la représentation historique chez les francophones du Canada en 1964-1965. Bien au contraire, on observe plutôt des tensions et des interprétations variées

de l'appartenance territoriale chez les Canadiens français et les Acadiens *a mari usque ad mare*.

L'article est divisé en trois parties. La première partie présente un survol historiographique permettant de situer nos réflexions dans le cadre des débats entourant les thèses de la continuité et de la rupture au Canada français. Les mémoires sont soumis en 1964 et 1965⁵, quelques années avant les États généraux, souvent présentés comme un point tournant dans l'histoire des minorités de langue française du Canada. Dans la deuxième partie, nous présentons sommairement la commission BB et le corpus à l'étude. Dans la troisième partie, nous procédons à l'analyse de trois thèmes qui sont abordés en profondeur afin de mieux saisir le discours d'enracinement qui émane des mémoires : 1) le territoire et son histoire : appartenance, enracinement et rôle symbolique du Québec; 2) appartenance, souveraineté, fédéralisme et multiculturalisme; et 3) catholicité, éducation et langue parlée.

Mise en contexte et survol historiographique

La commission BB s'inscrit dans une période charnière de l'histoire franco-canadienne⁶. Du côté de l'Acadie, qui s'affiche comme nation distincte du Canada français dès la fin du XIX^e siècle, on sent une ambiguïté, voire un rapprochement avec le Canada français au cours des années 1960⁷. Jean-Paul Hautecoeur précise même que

⁵ « Briefs and transcripts of public hearings », Bibliothèque et Archives Canada, Fonds de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, RG 33-80, microfilm R1161-0-6-F, bobines 1 à 7. Tous les mémoires sont conservés dans ce fond d'archives et classés en ordre alphabétique. Afin d'alléger le texte, seul le nom de l'auteur ou de l'association responsable de la rédaction figurera dans l'appel de note. Le fond fait présentement l'objet d'une réorganisation de sorte que la référence archivistique pourrait changer.

⁶ Nous ne dressons ici qu'un survol des débats entourant l'éclatement du Canada français.

⁷ Dans son texte « L'Acadie du Nouveau-Brunswick et le Québec », Léon Thériault note que le recteur de l'Université Saint-Joseph, le père Clément Cormier, parle des traits caractéristiques qui distinguent les Acadiens « des autres Canadiens

« [l']idéologie nationaliste acadienne trouve son inspiration dans le nationalisme canadien des années 60⁸ ». Du côté du Canada français, le début des années 1960 correspond, selon Fernand Harvey, aux premières manifestations d'une « grande déchirure identitaire⁹ » pour les Canadiens français. Il importe donc de bien situer la rédaction des mémoires au sein des débats entourant « l'éclatement » du Canada français.

Cet article s'inscrit dans le sillon de travaux récents¹⁰ portant sur les transformations du projet national du Canada français au cours de la deuxième moitié du xx^e siècle. Ces études cherchent, entre autres choses, à contextualiser « l'éclatement » du Canada français en analysant la transformation du Canada français et, selon Michel Bock, la « puissance mobilisatrice du projet national canadien-français hors Québec¹¹ ». Alors que les États généraux étaient relativement peu étudiés par les historiens avant les années 1990 et la publication de la thèse de Marcel Martel¹², les années 1960 étaient, néanmoins,

français », comme quoi l'Acadie était en quelque sorte une partie de ce projet national (Léon Thériault, « L'Acadie du Nouveau-Brunswick et le Québec (1880-1960) : froideur ou méfiance? », dans Gérard Beaulieu et Fernand Harvey (dir.), *Les relations entre le Québec et l'Acadie : de la tradition à la modernité*, Sainte-Foy, Éditions de l'IQRC; Moncton, Éditions d'Acadie, 2000, p. 69).

⁸ Jean-Paul Hauteceur, *L'Acadie du discours : pour une sociologie de la culture acadienne*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1975, p. 234, sur le site *Les classiques des sciences sociales*, [http://dx.doi.org/doi:10.1522/030146655].

⁹ Fernand Harvey, « Le Québec et le Canada français : histoire d'une déchirure », dans Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest, *Les discours de l'altérité : les actes du douzième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest tenu à l'Institut de formation linguistique, Université de Regina, les 23 et 24 octobre 1992*, Regina, Institut de formation linguistique, 1994, p. 3-18.

¹⁰ Notamment ceux de Michel Bock, de Serge Miville et de François-Olivier Dorais.

¹¹ Michel Bock, « Des braises sous les cendres : l'Ontario français et le projet national canadien-français au lendemain des États généraux (1969-1991) », dans Jean-François Laniel et Joseph Yvon Thériault (dir.), *Retour sur les États généraux du Canada français : continuités et ruptures d'un projet national*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2015 [à paraître].

¹² Marcel Martel, *Le deuil d'un pays imaginé : rêves, luttes et déroute du Canada français : les rapports entre le Québec et la francophonie canadienne, 1867-1975*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa et le Centre de recherche en civilisation canadienne-française, 1997.

reconnues comme une période clé dans le parcours historique du Canada français. Selon Marcel Martel, ce sont les États généraux qui marquent la « rupture » du Canada français¹³, annoncée en 1965 avec le démantèlement de l'Ordre de Jacques-Cartier. Le mouvement souverainiste est alors en pleine expansion, mouvement qui, selon Pierre Savard¹⁴, est à l'origine de la provincialisation des références identitaires. Gaétan Gervais offre une interprétation nuancée de l'éclatement, qui se situe entre rupture politique et continuité culturelle. Il précise qu'en dépit de « ruptures profondes », l'identité franco-ontarienne n'est que la continuité d'une identité canadienne-française qui, elle, naît d'une identité française¹⁵. Bock, pour sa part, précise que le projet national du Canada français continue d'influencer les groupes de langue française du Canada, et que la rupture, entamée dans les années 1960, se scelle de façon irréversible dans les années 1980 dans l'optique du rapatriement de la Constitution en 1982 et de l'accélération de la « canadianisation » de la référence identitaire des minorités francophones au tournant des années 1990. Ainsi, l'utilisation de l'expression « francophonie canadienne » renvoie à cette « canadianisation » des minorités canadiennes qui, plutôt que de se situer hors Québec (et, donc, en marge), sont maintenant parties prenantes du Canada¹⁶. Chez Fernand Harvey, ce terme serait plutôt un substitut de l'appellation « Canada français », qui vient « confirmer une identification renouvelée au Canada dans son ensemble¹⁷ ».

¹³ *Ibid.*, p. 3.

¹⁴ Pierre Savard, « Relations avec le Québec », dans Cornelius J. Jaenen, (dir.), *Les Franco-Ontariens*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1993, p. 231-263.

¹⁵ Gaétan Gervais, « Aux origines de l'identité franco-ontarienne », *Cahiers Charlevoix : I*, Sudbury, Société Charlevoix et Éditions Prise de parole, 1995, p. 168. Voir aussi François-Olivier Dorais, « Gaétan Gervais : témoin et agent d'une mutation référentielle en Ontario français », *Mens : revue d'histoire intellectuelle et culturelle*, vol. 13, n° 2 (printemps 2013), p. 87.

¹⁶ Bock, « Des braises sous les cendres ».

¹⁷ François-Olivier Dorais, « *L'Ontario français c'est le nom d'un combat* » : Gaétan Gervais, *acteur et témoin d'une mutation référentielle (1944-2008)*, thèse de maîtrise (histoire), Ottawa, Université d'Ottawa, 2013, p. 3.

Bien que la thèse de la rupture soit la plus répandue, on trouve aussi la critique de Linda Cardinal, qui soutient que la « rupture » s'inscrit dans une trame plus large, telle que soulevée par les thèses « révisionnistes¹⁸ », d'une évolution normale du pluralisme idéologique et identitaire¹⁹. Selon Michel Bock, Cardinal voit dans ce genre d'études une nostalgie qui « amplifierait la capacité qu'avait l'idéologie canadienne-française traditionnelle d'agir en tant que "rempart" contre l'assimilation des minorités de langue française, et exagérerait, du coup, les liens de solidarité culturelle et nationale qui les rattachaient au Québec avant la Révolution tranquille²⁰ ». Claude Denis, pour sa part, soutient que le Canada français en tant qu'entité territoriale n'a jamais existé à l'extérieur du Québec, et qu'il s'agit d'un concept créé au moment de la Révolution tranquille afin de distinguer le néonationalisme québécois du nationalisme traditionnel²¹. Dans ce contexte de remises en question, il importe de souligner que les mémoires analysés dans le cadre de cet article sont soumis en 1964-1965, soit quelques années avant les États généraux, ce qui permet d'explorer le discours d'enracinement à l'aube de ce moment marquant de l'histoire.

¹⁸ Tel qu'entendu par Ronald Rudin.

¹⁹ Linda Cardinal, « Le Canada français à la lumière des États généraux : critique de la thèse de la rupture », dans Marcel Martel (dir.), *Les États généraux du Canada français, trente ans après*, avec la collaboration de Robert Choquette, Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française, p. 213-232. Voir aussi Linda Cardinal, « Sortir de la nostalgie, en finir avec le ressentiment : les francophones hors Québec et la coopération interprovinciale », dans Simon Langlois et Jean-Louis Roy (dir.), *Briser les solitudes : les francophonies canadiennes et québécoises*, Québec, Éditions Nota bene, 2003, p. 15-27.

²⁰ Bock, « Des braises sous les cendres ».

²¹ Claude Denis, « La patrie et son nom : essai sur ce que veut dire le "Canada français" », *Francophonies d'Amérique*, n° 6 (1996), p. 185-198, [En ligne], [<http://id.erudit.org/iderudit/1004636ar>]. Voir la critique que Marcel Martel a formulée sur cette thèse : Marcel Martel, « Le débat autour de l'existence et de la disparition du Canada français : état des lieux », dans Simon Langlois et Jocelyn Létourneau (dir.), *Aspects de la nouvelle francophonie canadienne*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2004, p. 129-145.

S'ajoute à cette réflexion l'apport de l'Église catholique, qui subit l'une de ses plus profondes transformations au cours des années 1960 par la perte de ses effectifs et la laïcisation de nombreuses institutions qu'elle portait jadis sous son aile, notamment en éducation²². Le projet national du Canada français, qui, comme le souligne Bock, s'était doté d'une Église-nation à défaut de pouvoir se doter d'un État-nation, était par le fait même ébranlé dans ses plus profondes assises, d'où la notion de rupture institutionnelle. Du côté de l'Acadie, l'Église joue aussi un rôle primordial en dépit de son « acadianisation » tardive – l'absence de gouverne ecclésiastique pendant les deux siècles suivant la Déportation²³, l'absence d'évêque acadien avant 1912 ou d'archidiocèse avant celui de Moncton en 1936²⁴. Gwénael Lamarque précise, cependant, que les membres du clergé de langue française, bien qu'ils ne fussent pas Acadiens, « ont considérablement œuvré pour la pérennité de la culture acadienne depuis le début du XIX^e siècle²⁵ ». Ils sont, comme au Canada français, responsables d'un vaste réseau institutionnel. Toujours selon Lamarque, l'influence de la religion catholique et du clergé évolue considérablement au cours des deux derniers siècles, d'abord en favorisant la sédentarisation culturelle et, par la suite, en apportant « une aide décisive dans l'émergence d'un sentiment national puis leur affirmation identitaire à la fin du XIX^e siècle ». Avec la sécularisation des années 1960, « ils perdent progressivement leur place prépondérante pour entrer de

²² Gratién Allaire, « Le rapport à l'autre : l'évolution de la francophonie de l'Ouest », dans Joseph Yvon Thériault (dir.), *Francophonies minoritaires au Canada : l'état des lieux*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1999, p. 183.

²³ Robert Pichette, « Sanctifié dans la captivité ; vivifié par la foi : l'Église en Acadie et la commémoration des événements de 1755 », *Études d'histoire religieuse*, vol. 75 (2009), p. 112, [En ligne], [<http://id.erudit.org/iderudit/038192a>].

²⁴ Les auteurs associent ces deux dates à un courant « minimaliste » de la représentation du rôle de l'Église en Acadie (cité dans Gwénael Lamarque (en collaboration avec le père Maurice Alfred Léger), « L'Église catholique, acteur de la francophonie en Amérique du Nord : l'exemple de la culture acadienne du Traité de Paris (1763) à nos jours », *Études d'histoire religieuse*, vol. 74 (2008), p. 114, [En ligne], [<http://id.erudit.org/iderudit/1006495ar>].

²⁵ *Ibid.*, p. 115.

plain-pied dans le patrimoine culturel et historique des Acadiens²⁶ ». Les mémoires analysés témoignent aussi de cette période de transition, de sorte que l'on observe les transformations importantes de la catholicité dans le discours d'enracinement des Canadiens français et des Acadiens.

La commission Laurendeau-Dunton

Active de 1963 à 1970²⁷, la Commission est détentrice d'une riche documentation qui comprend de nombreux rapports et études²⁸ de même que d'autres documents connexes dont les mémoires soumis par la population. Le mandat de la Commission en dit long sur le climat qui règne au Canada en matière linguistique au début des années 1960. La Commission cherche à

faire enquête et rapport sur l'état présent du bilinguisme et du biculturalisme au Canada et recommander les mesures à prendre pour que la Confédération canadienne se développe d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples qui l'ont fondée, compte tenu de l'apport des autres groupes ethniques à l'enrichissement culturel du Canada, ainsi que les mesures à prendre pour sauvegarder cet apport²⁹.

On se penche, plus particulièrement, sur le bilinguisme institutionnel et administratif, le rôle des institutions « en vue de favoriser le bilinguisme, de meilleures relations culturelles ainsi qu'une compréhension plus répandue du caractère fondamentalement biculturel de

²⁶ *Ibid.*

²⁷ Le rapport préliminaire est publié en 1965 et le rapport final en six volumes paraît de 1967 à 1970.

²⁸ Voir Marcel Trudel et Geneviève Jain, *L'histoire du Canada : enquête sur les manuels*, Ottawa, Imprimeur de la reine, coll. « Études de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme », n° 5, 1969.

²⁹ Cet extrait est tiré d'une copie conforme du procès-verbal d'une réunion du Comité du Conseil privé et reproduit dans Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (ci-après, Commission BB), *Rapport préliminaire de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme* Ottawa, Imprimeur de la reine, 1965, Appendice 1, p. 143.

notre pays et de l'apport subséquent des autres cultures³⁰ ». Finalement, on souhaite ouvrir le dialogue avec les provinces, principales responsables de l'éducation, afin de se pencher sur « les moyens à prendre pour permettre aux Canadiens de devenir bilingues³¹ ». Ainsi, la dualité nationale et culturelle du Canada est déterminante dans le mandat, sans pour autant éclipser « l'apport d'autres groupes ethniques ».

En novembre 1963, la commission BB tient des audiences publiques à Ottawa. De janvier à février 1964, elle rencontre les premiers ministres des provinces afin de discuter des problèmes relatifs à l'éducation, conformément à son mandat. Les « rencontres régionales » ont lieu de mars à juin 1964, et le rapport préliminaire paraît en février 1965. Les audiences publiques ont lieu la même année en deux séries, soit de mars à juin et de novembre à décembre 1965. Les mémoires, pour leur part, sont généralement soumis à la Commission en 1964 et jusqu'en décembre 1965, soit après la publication du rapport préliminaire. La Commission propose aussi un document de travail³² volumineux qui influence, par son vocabulaire et ses consignes, le contenu et le mode de présentation des mémoires. Selon ce document de travail, l'idée-force³³ de la Commission est celle de l'égalité entre les deux peuples qui ont fondé la Confédération canadienne. Il s'agit d'un « principe dynamique et positif³⁴ » qu'il faut mettre en œuvre dans des situations concrètes puisque l'égalité est un objet à rechercher constamment dans le régime confédératif. Pour faire suite à cette idée d'égalité, le document de travail offre deux « jugements implicites³⁵ », soit que la création même de la Commission et les termes de son mandat impliquent que cette égalité n'existe pas aux yeux d'un grand nombre de Canadiens, et

³⁰ *Ibid.*

³¹ *Ibid.*

³² Commission BB, *Rapport préliminaire*, p. 175.

³³ *Ibid.*

³⁴ Terme utilisé dans le Document de travail (*Ibid.*).

³⁵ *Ibid.*

qu'elle est réalisable « au moins jusqu'à un certain point³⁶ ». Le document de travail explicite aussi certains « termes très généraux » selon lesquels l'égalité n'a pas de frontières géographiques et qu'elle ne se limite pas à des secteurs particuliers. On ajoute : « Nous ne sommes même pas limités par les termes actuels de la constitution canadienne : il serait donc légitime de proposer des recommandations qui peuvent entraîner des amendements³⁷. » C'est pourquoi l'enquête porte, du moins en principe, sur tous les aspects de la vie en société, notamment « le secteur public », « la vie économique et sociale » ainsi que « l'éducation, la vie culturelle et la communication ». Les mémoires qui sont retenus par cette recherche ciblent ce dernier « aspect de la vie en société au Canada ».

Plus de 400³⁸ mémoires provenant de groupes et d'individus sont soumis à la Commission. Les analyses proposées dans cet article s'appuient sur un corpus de 38 mémoires provenant du Canada français hors Québec et de l'Acadie. Notre réflexion porte sur le contenu historique de ces mémoires afin de mieux comprendre les représentations de l'histoire chez les Acadiens et les Canadiens français en situation minoritaire. Pour cette raison, nous avons ciblé les mémoires de langue française provenant de groupes culturels, éducatifs et sociaux de même que les mémoires d'associations provinciales de revendication et de représentation politique, ces dernières se voulant les porte-parole des francophones de leur province. Sont exclus les mémoires de citoyens, de sociétés d'État, d'entreprises privées ou d'associations professionnelles, exception faite des associations professionnelles relatives à l'éducation en raison de la place de

³⁶ Commission BB, *Rapport préliminaire*, p. 175.

³⁷ *Ibid.*

³⁸ La Commission compte 404 mémoires soumis alors qu'il y en a 409, certains mémoires de citoyens ayant été soumis avec des mémoires d'associations. Nous retenons, donc, le chiffre de 409 pour les calculs statistiques (Commission BB, *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, vol. 1 : *Les langues officielles*, Ottawa, Imprimeur de la reine, 1967, p. vi). Pour la liste complète des mémoires soumis, voir « Appendice III : Mémoires soumis à la Commission », dans *Ibid.*, p. 183-190.

l'éducation dans les revendications linguistiques franco-canadiennes depuis la Confédération. Les mémoires d'associations provinciales ont davantage retenu notre attention, dont celui de l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario (ACFEO), de l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA), de l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan (ACFC), de l'Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba (AECFM), la Fédération canadienne-française de la Colombie-Britannique (FCFCB) de même que la Société nationale des Acadiens, l'Association acadienne d'éducation du Nouveau-Brunswick (AAENB) et l'Association acadienne d'éducation de la Nouvelle-Écosse (AAENE). Le Conseil de la vie française en Amérique (CVFA), dont le siège social est à Québec, est néanmoins retenu puisqu'il affirme représenter les francophones de partout en Amérique du Nord³⁹. De plus, il faut noter que certains mémoires sont plus présents dans notre analyse en raison de leur fort contenu historique.

Bien qu'ils ne figurent pas dans notre analyse, notons qu'à Québec, 22 mémoires sont soumis par des associations ou groupes liés à l'éducation ou à la culture, dont 14 provenant d'associations anglo-québécoises. Bien que peu nombreux, les mémoires franco-québécois pèsent lourd dans les conclusions de la Commission de même que dans les politiques officielles sur le bilinguisme et le biculturalisme même si ces dernières ne font pas l'unanimité⁴⁰. Fait à noter, dans l'ensemble du Canada, les mémoires soumis par d'autres groupes ou associations représentant les Canadiens de langue anglaise,

³⁹ Certains mémoires s'y réfèrent, comme celui de l'Association acadienne d'éducation de la Nouvelle-Écosse.

⁴⁰ Matthew Hayday, *Bilingual Today, United Tomorrow: Official Languages in Education and Canadian Federalism*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2005. L'auteur note que l'adoption des recommandations par le gouvernement Trudeau à la fin des années 1960 est perçue par Kenneth McRoberts, Guy Laforest et Léon Dion comme allant à l'encontre de la vision d'André Laurendeau, pour qui le bilinguisme canadien passait par l'unilinguisme français et l'unilinguisme anglais selon les régions et, surtout, par un Québec fort, responsable de l'unilinguisme français (Hayday, *Bilingual Today, United Tomorrow*, p. 4).

et donc de la majorité, sont au nombre de 45. Les minorités culturelles et linguistiques sont mieux représentées que ne l'est la majorité, et ce, sans faire abstraction du cas du Québec. Soulignons aussi les 31 mémoires provenant de la communauté ukrainienne. L'ouvrage de Matthew Hayday, *Bilingual Today, United Tomorrow*, rend bien compte de la dynamique entre les divers groupes :

Many groups representing Canada's « other » ethnic communities, particularly Ukrainian communities in the Western provinces, rejected the premise that Canada was a bicultural nation.

A contrary perspective was also forcefully presented to the commission. French Canadian and Acadian community organizations, who were facing the loss of their primary bastions of support, saw a potential godsend in the B&B commission's eventual recommendations. Dozens of these organizations, the more prominent including the Association acadienne d'éducation en Nouvelle-Écosse, the Société nationale des Acadiens, the Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario, the Association des éducateurs canadiens-français du Manitoba, and the Association canadienne-française de l'Alberta, appeared at commission hearings and submitted detailed briefs. There was unity in their message: official-language-minority programs must be expanded if there was to be any hope of a future for their communities⁴¹.

Alors que Hayday note, avec raison, l'uniformité des revendications relatives à l'éducation présentées dans les mémoires, d'autres questions entourant, notamment, la religion, le territoire historique et l'appartenance, révèlent un portrait plus complexe.

Le mandat de la Commission est donc lié au concept de « pacte entre deux peuples ». Alors que les deux commissaires refusent de définir certains termes dans le rapport préliminaire, par crainte d'influencer les résultats, leur mandat, lui, exerce une forte influence. Bien que les mémoires avec une composante historique spécifique et bien identifiée ne soient pas nombreux⁴², plusieurs abordent l'histoire

⁴¹ *Ibid.*, p. 36.

⁴² L'Association canadienne-française de l'Alberta et l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario offrent un survol historique important, de

dans une certaine mesure, soit en se référant à l'histoire du Canada, de la province, ou de leur association ou groupe respectif. Puisque l'objectif des mémoires n'est pas d'offrir un survol historique de la communauté, l'analyse des représentations historiques est d'autant plus pertinente dans la mesure où l'on peut mieux saisir l'intégration dans le discours de l'élite d'une réflexion historique, d'un usage du passé à des fins politiques. Dans les mémoires provenant d'associations provinciales, dont le mandat vise l'éducation de langue française, ces références à l'histoire servent un objectif manifeste. On remarque, par ailleurs, des références à d'autres revendications, à d'autres commissions d'enquête et à d'autres mémoires soumis à la Commission⁴³.

Représentations historiques

Le territoire et son histoire : appartenance, enracinement et rôle symbolique du Québec

Les références historiques seront examinées sous trois rubriques : le territoire historique, le sentiment d'appartenance et la place symbolique du Québec comme mère patrie. Tel que nous le verrons, le rapport au territoire fluctue énormément d'un mémoire à l'autre, notamment en fonction de la provenance du mémoire. Ainsi, le rapport au territoire dans les mémoires de l'Ouest se distingue de celui de l'Ontario ou de l'Acadie. Dans le cas de l'Acadie, ce rapport est grandement influencé par la Déportation, événement marquant souvent évoqué dans les mémoires. Dans le cas des mémoires provenant de l'Acadie, c'est moins le rapport au Québec qui retient notre attention, mais davantage un rapport à l'Acadie comme lieu

même que l'Association canadienne-française de Timmins et l'Association des instituteurs de langue française du Manitoba.

⁴³ Dans les mémoires de l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario, de l'Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba, de l'Association canadienne-française de l'Alberta et de l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan, on retrouve des revendications concernant le financement et l'infrastructure, déjà présentées aux gouvernements provinciaux.

de représentation ou d'appartenance. Ainsi, la mère patrie n'est pas le Québec, mais bien la grande Acadie historique.

Avant de procéder aux analyses, il importe de rappeler que les références historiques apparaissent de façon inégale dans les mémoires. Dans le cas du mémoire de l'Association canadienne-française de l'Alberta, on retrouve un vaste survol dans lequel on énumère, sur deux pages, les moments clés du fait français dans l'Ouest, dont les extraits suivants :

[Le] fait français dans l'ouest du Canada n'est pas nouveau. En effet, les francophones ont été les premiers à découvrir, explorer et occuper l'Ouest et en particulier le territoire qui est devenu l'Alberta. Cette course vers l'ouest avait été inaugurée par Nicolet, le découvreur du lac Michigan en 1634, suivi de Radisson, des Groseilliers, Duluth, les La Vérendrye et tant d'autres Français et Canadiens qui s'établirent dans les plaines de l'Ouest. [...] Doués de qualités physiques exceptionnelles et d'une grande facilité d'adaptation, « les voyageurs » s'étaient rendus indispensables au développement de l'Ouest. Dès 1786, la Compagnie de la Baie d'Hudson estimait leur nombre, à l'ouest du Lac Supérieur, à plus de 400⁴⁴.

Les auteurs du mémoire précisent que des Canadiens français accompagnent Alexander Mackenzie lors de ses voyages jusqu'à l'océan Arctique en 1789 et jusqu'à l'océan Pacifique trois années plus tard, tout comme Thompson, Palliser, Fraser « et tous les autres découvreurs de l'Ouest [qui] avaient à leur service des coureurs des bois, des voyageurs et des compagnons de langue française [...] tout le long de la route le français était la langue de communication⁴⁵ ».

Ce vaste territoire historique revendiqué se rattache, par ailleurs, à la réalité contemporaine par l'entremise de la colonisation. On souligne le rôle des missionnaires, qui, précise le mémoire de l'Association canadienne-française de l'Alberta, sont tous d'origine

⁴⁴ Mémoire de l'Association canadienne-française de l'Alberta, p. 9.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 10.

et de langue françaises. On se penche, plus particulièrement, sur le rôle qu'ils jouent dans la colonisation de l'Ouest par des Canadiens français venus du Québec ou rapatriés des États-Unis après la construction des chemins de fer, tout en notant la présence de Métis de langue française. La dispersion et l'occupation des Canadiens français sur ce territoire historique sont aussi évoquées, comme dans l'exemple suivant :

Lorsqu'en 1892 naissait le centre canadien-français de Morinville, déjà toute la région de Saint-Albert était occupée par des cultivateurs métis ou canadiens-français. Puis les régions de Brosseau, Saint-Paul, Bonnyville, Beaumont et enfin Girouard furent ouvertes à l'agriculture et peuplées de Canadiens français.

Cette colonisation par les missionnaires et les prêtres-colonisateurs explique en partie la dispersion des centres français de la province et les conséquences que cette dispersion peut avoir sur notre situation actuelle. L'on cherchait à établir les nouveaux colons près des missions déjà existantes. Or, ces missions étaient éloignées les unes des autres. Si tous les Canadiens français venus en Alberta durant cette période s'étaient groupés, nos problèmes actuels de survivance ne se poseraient pas de la même façon. Par ailleurs, la seule présence de nombreuses familles canadiennes-françaises établies en Alberta au tout début de la colonie posait le fait français⁴⁶.

Le passage précédent indique donc que l'occupation du territoire au moment de la colonisation a eu des répercussions sur la situation actuelle des Franco-Albertains de même que sur leur dispersion et serait, selon l'Association canadienne-française de l'Alberta, la cause d'une certaine précarité et à l'opposé du concept même d'enracinement, comme quoi le territoire historique n'est pas toujours évoqué aux mêmes fins par les auteurs.

À l'Association des anciens étudiants du Collège de Saint-Boniface, on offre un bref survol de l'histoire franco-manitobaine et, plus particulièrement, de l'histoire de l'éducation. Il y est question

⁴⁶ *Ibid.*, p. 10-11.

de la crise scolaire de 1917 et du Collège de Saint-Boniface, institution phare des Franco-Manitobains. Les références au territoire historique sont néanmoins présentes, entre autres, dans le passage qui s'intitule « Le Collège de Saint-Boniface et le biculturalisme » :

À la fin du siècle dernier, le Manitoba était, de fait et légalement, bilingue et biculturel. Dans ce Manitoba, le Collège de Saint-Boniface travaillait à l'harmonie des deux groupes nationaux. Quand les « lois » ont voulu bannir le français du Manitoba, le Collège est devenu, avec l'Association d'Éducation des Canadiens-Français, le lieu d'investissement de la volonté de survie des Franco-Manitobains. Le collège a une longue histoire toute consacrée au service de la culture française, mais aussi de la culture anglaise. Dès 1818, Monseigneur Provencher, pour préparer une élite, introduit dans son diocèse des cours, élément de cours classique. Les classes se multiplient, et le nombre des professeurs augmente, si bien que déjà un embryon de collège se développe. Ce collège ne cesse de grandir⁴⁷.

Révélatrice, cette citation évoque à la fois l'ancienneté de la présence française sur le territoire et l'harmonie qui a régné entre les deux groupes nationaux. Le mémoire précise qu'on y enseigne l'anglais de 1899 à 1925, moment de la fondation d'un second collège jésuite destiné aux anglophones. La conclusion de cette section du mémoire rappelle le rôle symbolique du collège puisque « [l]'histoire et le développement du Collège de Saint-Boniface, soutenu par l'effort des Franco-Manitobains, est un signe non équivoque de la volonté de survie qui anime le groupe français du Manitoba⁴⁸ ».

L'histoire occupe aussi une place importante dans le volumineux mémoire du Conseil de la vie française en Amérique, dans lequel on rappelle les origines de la nation canadienne-française en Nouvelle-France : « Les deux premières générations de ce regroupement étaient restées françaises de cœur et d'aspiration. Mais l'enracinement s'est fait. Une conscience collective a donné naissance à un type social, le

⁴⁷ Mémoire de l'Association des anciens étudiants du Collège de Saint-Boniface, p. 6.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 10.

Canadien, le Français de France fixé à jamais au Canada⁴⁹. » On précise aussi que la Nouvelle-France n'est ni défaite ni conquise, mais cédée, ce qui explique les privilèges accordés aux Canadiens par les Britanniques. Bien qu'on ne garantisse pas la langue dans le Traité de Paris, il ne faut pas se surprendre que « [l]es droits à la langue ne revêtaient pas aux yeux des contemporains l'importance que nous leur reconnaissons aujourd'hui⁵⁰ ». On regrette qu'avec la Confédération la langue française « officielle jusque-là dans le Haut comme dans le Bas-Canada, ne le soit plus désormais que dans le Québec, au point de vue provincial⁵¹ ». On regrette aussi que les Pères de la Confédération n'aient pas connu les Acadiens qui

avaient fait des établissements considérables dans les quatre provinces maritimes bien avant leur rattachement à la Couronne d'Angleterre. Ils étaient nombreux en 1867. [...] Il faut noter que le réveil acadien et ses premières manifestations publiques datent pratiquement du premier congrès acadien à Memramcook, en 1881. Le Québec y était représenté par un ministre et par le président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, notamment, mais la Confédération était faite depuis quatorze ans et elle s'était faite sans les Acadiens⁵².

Dans le cas des mémoires provenant de l'Acadie, l'histoire s'organise davantage autour du peuple (les Acadiens) que d'un territoire donné⁵³. Lorsque le territoire est évoqué, on présente généralement la province de provenance, tout en renvoyant à un groupe plus large⁵⁴, « cette entité française des Maritimes ». La Déportation est omniprésente, et certains sites historiques font l'objet de

⁴⁹ Mémoire du Conseil de la vie française en Amérique., p. 37.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 26.

⁵¹ *Ibid.*, p. 30.

⁵² *Ibid.*, p. 30-31.

⁵³ Mémoire de l'Association acadienne d'éducation du Nouveau-Brunswick, Mémoire de la Société nationale des Acadiens. Le mémoire de l'Association des professeurs universitaires de Moncton précise que le territoire de l'Acadie est, comme celui du Québec, non délimité (p. 16).

⁵⁴ Mémoire de l'Association acadienne d'éducation de la Nouvelle-Écosse.

revendications⁵⁵. Bien qu'on retrace, parfois rapidement, le parcours historique des Acadiens pour arriver à des préoccupations plus contemporaines comme l'éducation⁵⁶, le ton misérabiliste de certains mémoires est frappant. C'est notamment le cas dans cet extrait du mémoire de l'Association acadienne d'éducation du Nouveau-Brunswick :

Le développement du peuple acadien fut sérieusement compromis par la conquête de 1713 et surtout par l'expulsion de 1755. Il ne semble pas exagéré de dire qu'entre les années 1755 et 1855, une seule préoccupation hanta les Acadiens : celle de survivre en dépit des faits malheureux de leur histoire. [...] Les épreuves ne se terminent pas, hélas ! avec 1855 : l'organisation de quelques écoles ranimait certains espoirs lorsque de nouvelles lois scolaires en Nouvelle-Écosse (1864) et au Nouveau-Brunswick (1871) faillirent porter un coup mortel à cette entité française des Maritimes⁵⁷.

Ainsi, la Déportation marque les mémoires qui présentent un survol historique. Lorsqu'on y évoque le reste de la population d'origine française, la Nouvelle-France ou le Canada, c'est pour faire ressortir les différences, comme dans le cas du mémoire de la Société nationale des Acadiens :

Il est donc évident que l'Acadie avait [*sic*] une entité légale différente de la Nouvelle-France dès les débuts de la colonie. Ceux qui demeuraient en Nouvelle-France étaient connus sous le nom de Canadiens et ceux habitant la région côtière comme Acadiens. Ces appellations se sont maintenues pendant deux siècles [...]. Aujourd'hui le terme général « Acadiens » englobe tous les Canadiens d'expression française vivant aux Maritimes⁵⁸.

⁵⁵ On demande plus d'employés bilingues (*Ibid.*, p. 9).

⁵⁶ Mémoires de l'Association acadienne d'éducation du Nouveau-Brunswick et de l'Association acadienne d'éducation de la Nouvelle-Écosse.

⁵⁷ Mémoire de l'Association acadienne d'éducation du Nouveau-Brunswick, item 4.

⁵⁸ Mémoire de la Société nationale des Acadiens, p. 6.

Mentionnons, par ailleurs, que dans ce mémoire, les termes « Canadiens d'expression française » et « population d'origine française » sont aussi utilisés pour désigner les Acadiens.

On retrouve la représentation inverse dans le mémoire de l'Association des instituteurs acadiens. Les références à l'histoire sont minimales et on renvoie davantage à la situation actuelle, dans laquelle on mise sur l'importance de reconnaître « l'existence d'une nation canadienne-française bien distincte, avec sa mentalité, ses traditions, sa langue propre, ses droits aussi », une nation dans laquelle s'inscrit l'Acadie⁵⁹.

Ces références au territoire historique dans les mémoires nous permettent aussi de nous questionner sur le rapport au Québec et au territoire québécois. En Acadie, le Québec occupe une place marginale⁶⁰ dans le discours, sauf exceptions⁶¹. Dans le cas du mémoire des professeurs de l'Université de Moncton, le survol historique est bref et le ton est résolument tourné vers l'avenir. Comme nous le constatons dans plusieurs mémoires, le survol historique mise sur les différences entre Canadiens français et Acadiens. On y explique que l'Acadie « a pu pendant de nombreuses années être considérée comme une partie distincte du Canada français », puisque l'Acadie « n'a jamais été considérée comme une partie de la Nouvelle-France » et qu'il en découle « une histoire différente, des mœurs différentes et même quelquefois on retrouve dans la langue populaire des idiomes différents de ceux trouvés dans la langue parlée en Nouvelle-France⁶² ». L'appartenance est cependant changeante puisque, toujours selon ce mémoire : « Il semble maintenant que le groupe francophone se

⁵⁹ Mémoire de l'Association des instituteurs acadiens, p. 7. Bien que l'on n'explicite pas cette adhésion de l'Acadie à la nation canadienne-française, on fait mention d'une nation et des minorités, et on intègre la réalité acadienne et celle du Nouveau-Brunswick à cette réflexion.

⁶⁰ Il n'y a aucune mention du Québec dans les mémoires de l'Association acadienne d'éducation du Nouveau-Brunswick.

⁶¹ Mémoire de l'Association des instituteurs acadiens.

⁶² Mémoire des professeurs de l'Université de Moncton, p. 6.

définit de moins en moins comme un groupe distinct du Canada français⁶³. »

Dans le cas du Conseil de la vie française en Amérique, les références au territoire historique sont généralement québécoises, le Québec étant présenté comme la mère patrie, avec des références aux rives du Saint-Laurent, lieu d'origine de la nation canadienne-française⁶⁴, et on y propose de faire de Montréal la capitale culturelle du Canada français⁶⁵. De plus, on précise qu'il est important de définir le rôle culturel de l'État fédéral, qui pourrait être bénéfique pour la communauté canadienne-française, « surtout hors du Québec⁶⁶ », et que « [l]a délimitation de ce rôle implique un dialogue avec les provinces, notamment avec le Québec. Ce dernier aspire de plus en plus à devenir le centre culturel du Canada français tout entier⁶⁷ ». Toutefois, lorsque le mémoire aborde la situation concrète du français au Canada, il évite parfois de nommer la province de Québec, par exemple : « La nation canadienne-française groupe tous les francophones de ce pays. Par conséquent, leur situation dans une province en particulier ne doit pas être jugée uniquement en regard de leur nombre dans cette province, mais de l'ensemble du groupe francophone au Canada⁶⁸. » Cette approche n'est pas sans rappeler le nationalisme grolxiste⁶⁹.

Le Québec figure aussi dans les mémoires d'associations provinciales comme le défenseur de la culture de même qu'en raison des droits qu'il accorde à sa minorité de langue anglaise, droits sur lesquels s'appuient les revendications des francophones dans les autres

⁶³ *Ibid.*, p. 15.

⁶⁴ Mémoire du Conseil de la vie française en Amérique, p. 101.

⁶⁵ Toronto occuperait ce rôle pour le Canada anglais.

⁶⁶ Mémoire du Conseil de la vie française en Amérique, p. 109.

⁶⁷ *Ibid.*

⁶⁸ *Ibid.*, p. 16.

⁶⁹ Michel Bock, « "Le Québec a charge d'âmes" : *L'Action française* de Montréal et les minorités françaises (1917-1928) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 54, n° 3 (hiver 2001), p. 345-384, [En ligne], [<http://id.erudit.org/iderudit/005333ar>].

provinces⁷⁰. Dans le mémoire du Cercle Molière de Saint-Boniface, on précise le rôle primordial des arts de la scène dans la culture et on note l'importance des échanges culturels avec le Québec. Les mémoires rédigés par deux radios fransaskoises, Radio Gravelbourg et Radio Prairie-Nord (qui signent un même mémoire), ainsi que CKSB - Radio Saint-Boniface notent aussi l'importance du « soutien » financier des Canadiens français de l'Est, qui viennent en aide aux Canadiens français des Prairies dans la création des quatre postes de radio de cette vaste région⁷¹ et la diffusion d'informations portant sur la « vie française au Canada » et leurs « concitoyens de l'Est qu'ils ne connaissent presque plus⁷² ». Ces deux citations, tirées du mémoire des radios fransaskoises, soulignent encore l'importance des Canadiens français à l'extérieur de leur région, nommés cette fois « concitoyens de l'Est » plutôt que Québécois. On remarque ainsi chez les Canadiens français un certain attachement au Québec, considéré comme un phare culturel.

Du côté de l'Acadie, le mémoire de la Société Saint-Pierre du diocèse d'Antigonish présente l'Université de Moncton comme un lieu important pour l'épanouissement de la culture et pour la conservation de la langue⁷³. Alors que dans le cas du Canada français, le

⁷⁰ Mémoire de l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario, p. 8 ; Mémoire de l'Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba, p. 7 ; Mémoire de l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan, p. 9 ; Mémoire de la Société Saint-Pierre d'Antigonish, p. 1. L'Association canadienne-française de l'Alberta n'y fait pas référence. L'Association des instituteurs de langue française du Manitoba note qu'« il n'est certes pas question pour les anglo-canadiens, dans l'unique province où ils constituent la minorité, de se plaindre du traitement qui leur fut de tout temps ménagé par le groupe majoritaire, dans tous les domaines, et particulièrement, dans celui de l'éducation » (Mémoire de l'Association des instituteurs de langue française du Manitoba, p. 3).

⁷¹ « S'il y a du français dans l'air des provinces des prairies, c'est qu'aïdés de nos compatriotes de l'Est par l'entremise du Conseil de la vie française en Amérique, nous avons payé pour en avoir » (Mémoire de Radio Gravelbourg et Radio Prairie-Nord, p. 4).

⁷² *Ibid.*

⁷³ Mémoire de la Société Saint-Pierre d'Antigonish, p. 4-5.

rôle du Québec auprès des minorités est surtout historique, on se tourne vers Moncton pour des raisons pragmatiques plus actuelles.

Dans le cas de l'Institut canadien-français d'Ottawa, on se préoccupe davantage de modifier la perception qu'ont les autres Canadiens des Canadiens français par l'entremise, entre autres, d'un « bureau d'informations canadiennes-françaises ». Dans l'introduction du mémoire, l'Institut affirme que le territoire historique comprend tout le Canada et que tous les Canadiens français devraient s'y sentir chez eux, plus particulièrement au Nouveau-Brunswick, en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta. Le Québec y occupe une place importante, certes, mais cette province ne doit pas être la seule où les Canadiens français puissent vivre dans leur culture⁷⁴.

Les mémoires de groupes d'étudiants ou d'anciens étudiants hors Québec offrent, quant à eux, plusieurs similitudes. L'attachement au territoire habité y est le plus complexe et le rôle du Québec comme point d'ancrage, le plus évident. Notons toutefois l'absence de mémoires de groupes d'étudiants acadiens, et ce, en dépit de leur importance dans les mouvements sociaux à la fin de la décennie⁷⁵, en particulier lors d'une manifestation en faveur de l'adoption des recommandations de la commission BB⁷⁶. Dans les mémoires soumis par l'Association des étudiants de langue française du nord de l'Ontario (ADELFNO) et l'Association des anciens élèves du Collège de Saint-Boniface, une migration vers le Québec figure parmi les solutions possibles pour assurer la survie de la langue française. Dans le cas de l'Association des étudiants de langue française du nord de l'Ontario⁷⁷, on parle même d'un « retour au Québec ». L'utilisation du terme

⁷⁴ Mémoire de l'Institut canadien-français d'Ottawa, p. 9-10.

⁷⁵ Joel Belliveau, *Le « moment 68 » et la réinvention de l'Acadie*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2014.

⁷⁶ Hautecoeur, *L'Acadie du discours*, p. 357.

⁷⁷ Les références à l'histoire sont souvent implicites, et on s'y réfère de façon générale pour expliquer le caractère biculturel de la Confédération ou l'existence de régions à forte présence française. Le futur historien Gaétan Gervais serait le rédacteur principal du mémoire (voir Dorais, « *L'Ontario français c'est le nom d'un combat* », p. 62).

« retour » est surprenante, d'autant plus qu'il est utilisé de façon systématique lorsqu'on parle d'un déplacement vers le Québec. Comme le précise l'un des auteurs du mémoire, il s'agit d'une option viable et non d'une simple menace⁷⁸.

Du côté de l'Association des anciens étudiants du Collège de Saint-Boniface, on parle d'émigration vers le Québec et dans le mémoire des étudiants universitaires du Collège Saint-Jean à Edmonton, lorsqu'il est question d'un « retour », on précise que c'est dans le cas de jeunes qui sont nés au Québec ou dont les parents sont québécois. L'Association des anciens étudiants du Collège de Saint-Boniface se dit d'ailleurs troublée par cette migration et précise qu'une enquête menée auprès des étudiants actuels du Collège indique que vingt pour cent d'entre eux se proposent d'émigrer au Québec. Ils invoquent les raisons suivantes : « Il est impossible au Manitoba d'épanouir sa culture française [*sic*] ; les chances de succès et de promotion, si l'on veut demeurer français dans son activité professionnelle, sont plus grandes au Québec ; et enfin, la possibilité d'élever des Canadiens Français et non des « englishmen » [*sic*] n'existe pas ici⁷⁹. »

Parmi les mémoires soumis par des groupes d'étudiants, c'est celui du Collège Saint-Jean, à Edmonton, qui a le contenu historique le plus étoffé. On fait état des piètres connaissances historiques des Franco-Albertains⁸⁰, du rôle du village homogène dans le maintien de la langue française en Alberta et des conséquences de l'urbanisation⁸¹, et on s'étend longuement sur la place de la famille dans l'épanouissement linguistique et culturel. La langue française figure

⁷⁸ Entrevue téléphonique avec Jacques de Courville Nicol, 26 octobre 2009.

⁷⁹ Mémoire de l'Association des anciens élèves du Collège de Saint-Boniface, p. 15.

⁸⁰ Mémoire des étudiants universitaires du Collège Saint-Jean (Edmonton), p. 9.

⁸¹ « Le développement d'agglomérations aux dépens de petits centres – facteurs du maintien [*sic*] de la langue pendant longtemps et dans lesquels s'isolaient les Canadiens – a diminué l'influence du groupe français et l'a obligé à se servir de l'anglais dans ses relations sociales et dans ses entreprises commerciales » (*Ibid.*, p. 4).

comme élément ou témoignage historique en ce sens que c'est par l'usage de la langue au fil de l'histoire que l'on définit son appartenance. Par la même occasion, les auteurs notent que les étudiants utilisent souvent exclusivement l'anglais lors de rencontres extra-scolaires et de moments de détente, et ce, « malgré les reproches des autorités et la loyauté foncière des participants⁸² ». Comme quoi la langue utilisée ne serait pas le seul moyen de vivre sa « francité ». Le français est valorisé et figure comme élément clé de la culture et de l'identité franco-albertaines, bien que, selon les auteurs du mémoire, son usage ne soit pas essentiel pour témoigner de sa loyauté à la cause franco-albertaine.

Le mémoire des étudiants universitaires du Collège Saint-Jean à Edmonton ne contient pas de valorisation de l'histoire, ou de valorisation de la population francophone locale par l'histoire. Au contraire, on méprise les origines agricoles des Franco-Albertains, qui seraient responsables du sentiment d'infériorité de la population. On propose même comme tâche à la famille de « déraciner un certain complexe d'infériorité conséquence d'une époque encore récente où les nôtres étaient presque exclusivement agriculteurs⁸³ ». Les auteurs voient aussi d'un œil critique certaines réalisations franco-albertaines qui ont jadis fait la fierté de cette population, notamment le journal *La Survivance* qui est, selon les auteurs du mémoire, une publication « peu lue et faisant, selon [les étudiants], figure de pièce de musée historique⁸⁴ ».

Dans la conclusion du mémoire, qui se lit comme un manifeste franco-albertain, le sentiment d'appartenance à l'Alberta est puissant. Les auteurs du manifeste, intitulé « Qui sommes-nous? », écrivent : « [J]e ne suis pas français de France, ni britannique, ni américain. [...] Mes ancêtres sont venus au pays il y a de cela plusieurs siècles. Pourtant, je ne suis pas québécois, bien que je connaisse que je suis

⁸² *Ibid.*, p. 3.

⁸³ *Ibid.*, p. 5.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 3.

de la même famille. » Ailleurs dans le mémoire, on peut lire : « [L]'intention qui est nôtre de demeurer en Alberta, expliqu[e] notre approbation de votre mandat et notre volonté d'y collaborer par la présentation de ce Mémoire⁸⁵. » Le mémoire de l'Association canadienne-française de l'Alberta mentionne à la fois l'attachement à un territoire historique commun au Québec et la volonté de miser sur l'avenir en Alberta. L'image historique parfois « idéalisée » d'une grande histoire française sur le continent, et les retombées actuelles et parfois difficiles de cette histoire en Alberta, sont toutes deux présentes et se retrouvent aussi dans les autres mémoires franco-albertains.

Appartenance, souveraineté, fédéralisme et multiculturalisme

Les questions d'appartenance passent aussi par les propos que tiennent les auteurs sur la souveraineté, le fédéralisme et le multiculturalisme. Le territoire historique évoqué par ces concepts renvoie à un certain discours d'enracinement ou une appartenance au Canada, au Canada français, à la province habitée ou au Québec. On voit donc dans les mémoires que la place du Québec ainsi que le rôle culturel et politique qu'il devrait jouer auprès des minorités sont paradoxaux. Dans le cas des mémoires provenant de l'Acadie, cette composante n'occupe pas la place qu'elle occupe dans les mémoires issus du Canada français hors Québec. Dans le cas de ces derniers, il y a absence de consensus, et les auteurs parlent des Québécois tantôt comme des membres de la famille canadienne-française, tantôt comme des citoyens à part, dont la situation est particulière. D'un côté, on précise que le Canada français ne se résume pas au Québec et qu'on ne peut placer tous les espoirs du Canada français dans la survie de cette province. C'est le cas, entre autres, des mémoires soumis par les associations provinciales de l'Ontario et du Manitoba. De l'autre côté, on exprime aussi le désir de voir se développer un

⁸⁵ *Ibid.*, p. 2.

Québec plus fort afin qu'il puisse venir en aide aux minorités. L'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan présente le Québec comme une bouée de sauvetage. Toutefois, on déplore le manque d'échanges culturels avec celui-ci⁸⁶ et on indique que les Canadiens français de la Saskatchewan gagneraient à « connaître les succès réels de leurs frères du Québec⁸⁷ ». Qui plus est, l'avenir même du français en Saskatchewan passerait par le Québec.

[N]ous savons que notre survivance, même appuyée par l'État, demanderait l'apport constant et puissant du Québec. Aussi nous sommes prêts à appuyer les mesures jugées nécessaires par cette Commission Royale d'Enquête pour fortifier le Québec comme porte-parole du Canada français au sein de la Confédération et répondre à ses aspirations légitimes⁸⁸.

Cette déclaration, riche et complexe, nous rappelle que la commission Laurendeau-Dunton se situe en pleine Révolution tranquille alors que les « aspirations légitimes » du Québec sont d'ordre économique et politique. Bien que le mouvement souverainiste soit déjà présent au Québec, la province semble s'imposer comme possible porte-parole du Canada français. Ses aspirations légitimes, telles que les conçoit l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan, ne sont évidemment pas séparatistes puisqu'on les présente comme faisant partie de la Confédération. C'est sensiblement le même discours du côté de l'Alberta. Pour l'Association canadienne-française de l'Alberta, « [l]a province de Québec demeurera toujours au Canada le centre et la source de la culture française⁸⁹ ». L'Association demande d'ailleurs au gouvernement fédéral d'encourager le programme d'échanges culturels pour les

⁸⁶ Mémoire de l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan, p. 38, item 86.

⁸⁷ *Ibid.*, p. 39, item 87.

⁸⁸ *Ibid.*, p. 43, item 96.

⁸⁹ Mémoire de l'Association canadienne-française de l'Alberta, p. 36.

jeunes franco-albertains, organisé depuis deux ans par l'Association des éducateurs bilingues de l'Alberta⁹⁰.

Nous reconnaissons la relation étroite des Canadiens français de l'Ouest avec les Québécois, qui se manifeste par des références à une nation canadienne-française qui ne doit pas se limiter au Québec⁹¹ de même que par des demandes pour financer des échanges culturels et professionnels avec le Québec⁹². Pour les auteurs de ces mémoires, le territoire historique est étroitement lié au Québec et l'attachement à la « province mère » est parfois plus fort que l'attachement à la province de résidence. Les associations ontariennes, incluant l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario, diffèrent sur ce point des associations d'éducation des autres provinces, sauf exception⁹³. Ainsi, ce sont les mémoires en provenance du Manitoba et de l'Ontario qui expriment le plus grand attachement à leur province respective, tandis que les références au Québec abondent dans les mémoires de l'Alberta et de la Saskatchewan.

Le Québec et les minorités de langue française seraient aussi des joueurs clés de l'unité canadienne. Selon le mémoire de la Fédération canadienne-française de l'Ouest,

ce qui dans la Province de Québec empêche les gens équilibrés d'adhérer au séparatisme, c'est précisément l'existence des minorités françaises en dehors du Québec. Très peu nombreux sont ceux qui acceptent d'abandonner plus d'un million de leurs frères à l'assimilation par la force du nombre. Chaque fois que nos concitoyens de langue anglaise posent la question « Mais, que veut donc le Québec ? » on leur répond « que les minorités françaises d'en dehors du Québec reçoivent le même traitement que celui qui est accordé à la minorité anglaise de notre Province ». Il faut admettre qu'il y a encore énormément de chemin à parcourir⁹⁴.

⁹⁰ *Ibid.*

⁹¹ Mémoire de l'Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba, p. 5.

⁹² Mémoire du Cercle Molière, p. 4-6; Mémoire de l'Association canadienne-française de l'Alberta, p. 2, 30-31.

⁹³ Association des étudiants de langue française du nord de l'Ontario.

⁹⁴ Mémoire de la Fédération canadienne-française de l'Ouest, p. 10.

Au-delà du rôle à jouer dans l'unité canadienne, certains mémoires précisent que l'avenir même du Canada comme État souverain passe par les minorités :

À notre avis, la survivance du Canada comme entité distincte est subordonnée à la survivance du fait français en terre d'Amérique. Devant un tel enjeu, tout Canadien digne de ce nom ne devrait pas hésiter à relever le terrible défi que notre siècle pose à notre confédération⁹⁵.

Dans le mémoire de l'Association des anciens étudiants du Collège de Saint-Boniface, le malaise concernant la relation du Manitoba avec le Québec est apparent. D'une part, on note l'importance de maintenir des liens solides avec le milieu culturel québécois et d'établir des contacts entre ce milieu et le milieu culturel et social franco-manitobain en multipliant les échanges : « Cela revivifiera la langue et la culture françaises au Manitoba. Des contacts et des échanges avec une communauté plus forte et mieux défendue sont des stimulants indispensables⁹⁶. » Plus loin dans le mémoire, on s'inquiète, d'autre part, de cette migration de jeunes Franco-Manitobains vers le Québec :

L'afflux des Canadiens Français au Québec isole cette province. Il faut éviter de reléguer tous les Français au Québec. Car c'est alors imposer, de fait, au Québec une solution séparatiste au problème de ses relations avec le reste du Canada. Des groupes français bien vivants à travers le Canada seront un élément puissant pour garder le Québec soudé à tout le pays et par là pour défendre l'unité canadienne. L'attitude de l'élément anglais à l'égard des groupes français hors du Québec permettra à cette province de juger si le désir de sauver le Canada est sérieux chez les Anglo-Canadiens⁹⁷.

Le Québec serait donc motivé dans ses démarches par ce qui se passe à l'extérieur de ses frontières.

⁹⁵ Mémoire de la Fédération des SSJB de l'Ontario.

⁹⁶ Mémoire de l'Association des anciens élèves du Collège de Saint-Boniface, p. 19.

⁹⁷ *Ibid.*

Le mémoire de la Fédération canadienne-française de l'Ouest⁹⁸, qui regroupe les associations provinciales des provinces de l'Ouest, propose une réflexion assez poussée sur le séparatisme québécois. Le mémoire a pour objectif « de prouver que le fait français dans l'Ouest canadien est non seulement possible, mais qu'il est à l'avantage de tout le Canada entier⁹⁹ ». Il poursuit : « [N]otre Fédération demeure convaincue que l'existence même de nos minorités françaises en dehors du Québec constitue la meilleure sauvegarde contre l'effritement du Canada tout entier¹⁰⁰ », reprenant ainsi l'idée selon laquelle l'avenir du Canada passe par le bilinguisme et, plus précisément, par le Canada français, afin de se distinguer des États-Unis et de maintenir son autonomie. Qui plus est, la lecture de ce mémoire rend encore plus évidente la superposition des représentations identitaires. Le Québec et les autres minorités sont parfois dans la même « famille », tantôt dans des camps distincts. Le Québec est à la fois « nous » et « autre », et la Révolution tranquille québécoise est perçue comme un élément positif de l'évolution de cette province, qui lui permettra de mieux remplir son rôle auprès des minorités puisque « [p]lus la Province de Québec sera forte, plus elle sera respectée au sein de la Confédération et plus son influence et son prestige pourront jouer en notre faveur¹⁰¹ ». On ajoute que la Révolution tranquille a aussi éveillé la province de Québec « au rôle qu'elle doit jouer au sein du Canada-français. Jusqu'à récemment, en effet, nous ne pouvions compter, à quelques exceptions près, que sur l'appui moral de Québec. Avec la formation des Affaires Culturelles et de son Service du Canada-

⁹⁸ Cette association chapeaute les associations provinciales : l'Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba, l'Association canadienne-française de l'Alberta et l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan et la Fédération canadienne-française de la Colombie-Britannique.

⁹⁹ Mémoire de la Fédération canadienne-française de l'Ouest, p. 2.

¹⁰⁰ *Ibid.*, p. 9.

¹⁰¹ *Ibid.*, p. 8.

français d'outre-frontières nous sommes assurées, à l'avenir, d'une assistance beaucoup plus effective¹⁰² ».

L'Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba et l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario tiennent, pour leur part, des propos inverses : le Québec occupe une trop grande place dans le Canada français. Comme l'Association des anciens étudiants du Collège de Saint-Boniface, l'Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba indique que si l'on aspire à créer un Canada bilingue et biculturel, il ne faut pas reléguer le français à la seule province de Québec puisque cela « tue le bilinguisme. C'est une attitude qui impose le séparatisme¹⁰³ ». L'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario souligne que le gouvernement fédéral s'appuie trop lourdement sur une main-d'œuvre québécoise au sein de la fonction publique et qu'il faudrait rectifier le tir en embauchant davantage de fonctionnaires originaires d'autres régions du Canada français. La situation géographique de la capitale nationale a sans doute influencé cet énoncé. Toutefois, au-delà du commentaire de l'ACFEO, il faut noter que, pour l'Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba et l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario, le Québec est amené à jouer un rôle beaucoup moins prépondérant que pour l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan et l'Association canadienne-française de l'Alberta, pour lesquelles il est carrément salvateur. Qui plus est, l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario est la seule association provinciale à ne pas souligner l'importance du Québec pour le Canada français¹⁰⁴ et à ne pas s'arrêter longuement sur la question de l'isolement comme élément clé de l'avenir ou de la déchéance du fait français dans la province, ce qui contraste avec les

¹⁰² *Ibid.*, p. 8-9.

¹⁰³ Mémoire de l'Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba, p. 5.

¹⁰⁴ Dans le mémoire de l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario, on se réfère nommément au Québec à deux reprises : quand il est question des droits accordés aux Anglo-Québécois et de l'embauche de fonctionnaires fédéraux. On précise aussi l'impossibilité d'avoir une province « bilingue » et neuf provinces anglophones, mais sans nommer le Québec.

propos de l'Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba, de l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan et de l'Association canadienne-française de l'Alberta.

Dans le mémoire du Conseil de la vie française en Amérique, on distingue la nation, liée à la culture et à la langue, de l'État. On divise le mémoire entre bilinguisme et biculturalisme, concept plus délicat à aborder, selon les auteurs, dans la mesure où un « État ne saurait être biculturel légalement à notre avis parce que la culture ne se rattache directement à l'État sous aucun aspect. La culture jaillit de l'individu, elle s'épanouit dans la nation. Elle se relie à l'État lorsqu'elle devient civilisation, en raison des institutions dans lesquelles elle se concrétise et s'ordonne¹⁰⁵ ». Ils ajoutent : « À la lumière de ces distinctions, nous pourrions conclure qu'il existe un État Canada, une patrie canadienne, même un peuple canadien. Nous ne croyons pas exact de parler de nation canadienne¹⁰⁶. » La nation est donc une entité organique, et non politique, qui évolue. Le mouvement séparatiste est, par ailleurs, présenté dans la perspective de ce concept de nation, sans pour autant que les auteurs ne s'y attardent : « Comme le note excellemment M. Marcel Chaput dans son volume *Pourquoi je suis séparatiste* : "La nation canadienne-française est une famille naturelle, dont les liens sont ceux de la chair et de l'esprit"¹⁰⁷. » Selon le Conseil de la vie française en Amérique, il faut protéger la nation canadienne-française au sein d'un Canada uni¹⁰⁸, mais on semble aussi justifier le mouvement séparatiste :

Une communauté nationale qui compte six millions de membres et qui est en possession d'un territoire considérable, qui est de surcroît parvenu à l'état adulte, qui a pris conscience de sa valeur et de sa force tend fatalement à s'achever dans un État politique. Si l'État auquel elle devrait donner normalement son allégeance persiste à la traiter en vassale et à mettre en péril sa vitalité spirituelle, elle s'en détournera et elle demandera à une autre

¹⁰⁵ Mémoire du Conseil de la vie française en Amérique, p. 95.

¹⁰⁶ *Ibid.*, p. 34.

¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 35.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 42.

formule politique le complément organique dont elle a besoin. [...] La route qui conduit un groupement humain de la cellule familiale à la forme étatique peut être longue et pénible, semée de défaites et de victoires, mais elle doit aboutir à son terme normal, qui est le plein épanouissement des individus dans l'ordre temporel de la Cité¹⁰⁹.

Quant à la place des minorités et de la relation entre les minorités et le Québec, le Conseil de la vie française en Amérique est bien conscient des distinctions qui s'imposent.

Nous verrons peut-être, au cours de la présente enquête, des représentants de cette communauté nationale envisager des solutions bien différentes à des problèmes communs selon qu'ils sont du Québec ou d'une autre province canadienne. La représentation politique de la nation canadienne-française est partagée entre Québec et Ottawa dans le domaine des idées. Cette pénible situation a pour cause d'une part le refus des provinces dites anglaises d'accepter le dualisme national et d'autre part la tendance constante d'Ottawa à saper l'autonomie provinciale¹¹⁰.

Dans le paragraphe suivant, les auteurs stipulent, cependant, qu'il faut éviter de « régler les questions de langue et de culture selon des normes strictement provinciales » puisque cela confine le Canada français aux frontières du Québec¹¹¹.

La reconnaissance linguistique des provinces est aussi évoquée plus loin dans le mémoire quand on compare les droits accordés à la minorité anglophone du Québec par rapport à la situation des minorités de langue française hors Québec. À cet argument s'ajoute la présence de Français, bien avant la cession des colonies françaises à l'Angleterre, dans les provinces maritimes de même qu'en Ontario et « jusqu'aux contreforts des Montagnes Rocheuses¹¹² ».

¹⁰⁹ *Ibid.*, p. 43-44.

¹¹⁰ *Ibid.*, p. 43.

¹¹¹ *Ibid.*

¹¹² *Ibid.*, p. 59.

On évoque, donc ici, la notion de « peuples fondateurs », qui nous permet de pousser davantage la réflexion. L'analyse des usages de ce concept dans les mémoires est néanmoins délicate en raison du mandat de la Commission qui en préconise l'utilisation. Ce ne sont toutefois pas tous les mémoires qui se réfèrent au principe de deux peuples fondateurs, et leurs interprétations, bien que semblables, varient parfois. Pour l'Association des étudiants de langue française du nord de l'Ontario, l'esprit initial du Canada « devait avoir une unité efficace qui n'imposerait pas d'uniformité linguistique ou religieuse. La mauvaise application de cet esprit est à l'origine de la "crise" actuelle¹¹³ ». Du côté de l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario, on mise sur des passages où l'on explicite l'égalité des droits entre sujets britanniques, droits que l'Association interprète vraisemblablement dans une perspective collective et nationale plutôt que sur le plan individuel : « Immédiatement après la promulgation de l'AANB, Sir John-A. Macdonald disait : Nous avons maintenant une constitution en vertu de laquelle tous les sujets britanniques sont dans un état d'égalité absolue, possédant l'égalité de droits de tous genres, droits de langue, de religion, de propriété et de personne¹¹⁴. »

Le mémoire de l'Association des instituteurs de langue française du Manitoba est aussi marquant, tant par son ton engagé que par ses nombreuses références à l'histoire franco-manitobaine. Le préambule accorde une grande place à la Confédération canadienne :

La confédération fut-elle l'ébauche de la constitution d'un nouveau pays, ou la rédaction définitive d'un contrat irrévocable? Dans l'esprit des Pères de la Confédération, elle voulut être le trait d'union entre deux peuples qui, sans se comprendre, consentaient du moins à former une association libre, une alliance de raison, plus soluble qu'une union où l'on eût fondu leurs deux âmes. Établie sur la bonne foi réciproque, elle maintiendrait dans le

¹¹³ Mémoire de l'Association des étudiants de langue française du nord de l'Ontario, p. 11.

¹¹⁴ Mémoire de l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario, p. 3.

respect du droit et des droits les parties en présence et prévoyait à cette fin des mesures rémédiatrices [*sic*]¹¹⁵.

Ainsi, la place qu'occupe le Québec dans la Confédération peut varier selon les mémoires. Il est, par ailleurs, crucial de noter qu'en dépit des multiples utilisations des termes « Canada français » ou « Canadiens français » par les auteurs des mémoires¹¹⁶, c'est presque systématiquement l'appellation « Québécois » qui l'emporte sur « Canadiens français du Québec » lorsque l'on désigne les habitants de la « province mère ». Dans le cas de la Saskatchewan, l'utilisation de « Canadien français » est d'autant plus surprenante lorsqu'on considère que l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan, connue sous l'appellation d'Association catholique franco-canadienne de la Saskatchewan¹¹⁷ de 1912 à 1964, précise dans son mandat avoir écarté la désignation de « Canadien français » au profit de « Franco-Canadien » afin de ne pas négliger l'apport de francophones d'autres origines, notamment les Belges et les Suisses¹¹⁸. En 1964, le mémoire de l'Association canadienne-française de l'Alberta n'utilise le qualificatif « franco-canadien » que dans le nom de l'Association, qui se dit la porte-parole des Canadiens français de la Saskatchewan.

Dans le cas des mémoires en provenance de l'Acadie, nous remarquons un attachement à la nation canadienne qui ne passe pas par les autres minorités de langue française. Le rapport au territoire est lié à l'Acadie, à la province (les Acadiens de l'Île-du-Prince-Édouard, par exemple), et à la région maritime dans son sens le plus large. Toutefois, lorsqu'on se réfère au Canada français, ce n'est qu'à titre comparatif et non par adhésion. De fait, on se réfère très rarement

¹¹⁵ Mémoire de l'Association des instituteurs de langue française du Manitoba, p. 1.

¹¹⁶ L'exception semble être les mémoires de l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario et de ses associations affiliées.

¹¹⁷ Le nom change en 1964.

¹¹⁸ René Rottiers, *Soixante-cinq années de luttes... esquisse historique de l'œuvre de l'A.C.F.C.*, Regina, Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan, 1977, p. 46.

au Québec ou au Canada français dans les mémoires que nous avons analysés. L'identité acadienne et l'utilisation du terme « Acadien » pour définir le groupe dominant, à une exception près, soit le mémoire des professeurs de l'Université de Moncton, dans lequel on parle de francophones du Nouveau-Brunswick.

Outre le bilinguisme et le biculturalisme, les mémoires abordent également le multiculturalisme, mais dans ce cas, les références sont parfois contradictoires. On précise, toutefois, que les Canadiens français forment une minorité « pas comme les autres » bien que certains désignent les « autres minorités » comme des homologues. On propose même, quelquefois, des écoles distinctes pour toutes les minorités linguistiques, et non seulement la minorité de langue française¹¹⁹. Ainsi, lorsqu'il est question de multiculturalisme, le Canada est présenté de façon dichotomique : il y a le Canada français et le Canada anglais qui forment le noyau de l'État auxquels se sont ajoutés les « autres ».

Les autochtones figurent aussi parmi ces « autres » et ne sont présentés que dans quelques mémoires de notre corpus. Dans le mémoire du Conseil de la vie française en Amérique, les peuples autochtones figurent cependant au premier plan. La première mention de la langue française se trouve au paragraphe III, le premier portant sur les « civilisations Indiennes et Esquimaudes » et le deuxième proposant d'amender la *Charte canadienne* pour proclamer le droit de « tout citoyen canadien à parler la langue qu'il voudra, sans être brimé ni molesté d'aucune façon, pourvu que cette liberté n'aille pas à l'encontre des exigences du bien commun¹²⁰ ». Toutefois, puisque seuls le français et l'anglais sont reconnus comme langues officielles, les revendications gravitent principalement autour du bilinguisme fédéral, la création d'une capitale indépendante dans un district fédéral et la centralisation des services culturels de langue française à Montréal. Le mémoire du Conseil de la vie française en Amérique

¹¹⁹ C'est le cas, notamment, du mémoire soumis par Roger Saint-Denis.

¹²⁰ Mémoire du Conseil de la vie française en Amérique, p. 5.

précise toutefois « qu'il faut distinguer tout d'abord entre la présence d'individus de cultures différentes et l'existence de cultures différentes dans un pays¹²¹ ». On ajoute qu'au Canada, il n'y a que deux cultures, au sens fort du terme :

Le problème de la culture au Canada n'est pas, à notre avis, un problème de multiculturalité, mais un problème de biculture, de coexistence de deux cultures authentiquement canadiennes et fortement enracinées dans les institutions des deux nations qui constituent l'État canadien. C'est exactement cela qui donne au Canada sa raison d'être spécifique, son originalité et sa viabilité¹²².

Fait important à noter, alors même qu'il s'agit de multiculturalité, il y a absence de références aux « Indiens et Esquimaux », exception faite du mémoire du Conseil de la vie française en Amérique et celui de la Fédération canadienne-française de la Colombie-Britannique. Dans la majeure partie des mémoires, tout semble indiquer que les « autres » ne regroupent que les minorités ethnoculturelles issues de l'immigration.

Catholicité, éducation et langue parlée

L'éducation joue un rôle clé dans nos analyses. Premièrement, l'école figure parmi ces institutions dont la présence marque le territoire historique. Deuxièmement, de nombreux mémoires sont issus du domaine de l'enseignement, en particulier d'associations provinciales, d'associations d'enseignants et d'associations étudiantes. De plus, comme le souligne Matthew Hayday¹²³, les revendications relatives à l'enseignement constituent un point de convergence dans les mémoires des associations provinciales de langue française hors Québec. Les associations éducatives évoquent la responsabilité d'Ottawa, et les revendications, qui portent sur l'importance

¹²¹ *Ibid.*, p. 98-99.

¹²² *Ibid.*, p. 100.

¹²³ Hayday, *Bilingual Today, United Tomorrow*, p. 36.

d'enseigner le français ou d'avoir des institutions indépendantes francophones, varient selon l'état des lieux dans chaque province.

Dans le cas du mémoire soumis par l'Association des étudiants de langue française du nord de l'Ontario (ADELFNO), on accorde une place importante à une revendication maintes fois répétée dans les mémoires franco-ontariens : la création d'écoles secondaires de langue française. De plus, la catholicité est considérée comme moins importante que la langue dans la mesure où l'Association convient qu'il est préférable d'avoir des écoles secondaires de langue française publiques plutôt que catholiques. Le climat de l'époque à Queen's Park n'est pas favorable aux écoles confessionnelles et il faut donc laisser tomber cette revendication si l'on veut obtenir des écoles secondaires dans un délai raisonnable. L'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario partage aussi ce point de vue.

Le moment où siège la Commission correspond à une période de transition en matière d'éducation en Ontario¹²⁴. Stéphane Lang note, par ailleurs, une inversion de la priorité accordée à la foi et à la langue au cours des années 1960 en ce qui a trait aux revendications pour l'obtention des écoles secondaires confessionnelles en Ontario¹²⁵. On assiste à plusieurs débats provoqués, entre autres choses, par la commission BB. Certains mémoires font référence à ces tensions, dont ceux de l'Association canadienne-française de l'Alberta et de l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario, dans lesquels on précise que ce ne sont pas que les groupes franco-catholiques qui ont des revendications puisque ce sont les anglo-protestants, et

¹²⁴ Les Franco-Ontariens ont accès à une éducation en français, subventionnée par la province, aux niveaux primaire et universitaire. Certains collèges classiques accueillent les élèves de la 9^e et de la 10^e année avec l'aide financière du gouvernement. Les écoles secondaires publiques de langue française, quant à elles, seront seulement fondées en 1969 avec l'adoption des lois 140 et 141.

¹²⁵ Stéphane Lang, *La communauté franco-ontarienne et l'éducation secondaire (1910-1968)*, thèse de doctorat (histoire), Ottawa, Université d'Ottawa, 2003, p. 196-197.

non les Canadiens français, qui demandent la reconnaissance de la langue et de la culture par l'entremise des écoles¹²⁶.

Le mémoire du Conseil de la vie française en Amérique, tout comme celui de l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario, souhaite que l'éducation soit déterminée par la langue et non par la religion et on demande que la Constitution canadienne soit amendée à cet effet. On ajoute :

Que le Parlement canadien institue un tribunal, composé de représentants en nombre égal des deux nations, représentants choisis en dehors du parlement et du Sénat, qui aurait pour mission d'entendre les groupements de ces deux nations qui s'estimeraient lésés au point de vue scolaire et de faire à qui de droit les recommandations qui s'imposent¹²⁷.

Dans le mémoire de l'Association des instituteurs de langue française du Manitoba, dont la présidente et cosignataire est religieuse, la religion occupe une place centrale dans les références historiques : les missionnaires et les religieuses sont les acteurs cruciaux du développement du Manitoba français, et le Canada français est présenté comme une unité uniforme et homogène. Le mémoire de la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste de l'Ontario cherche à montrer que les SSJB sont des « porte-parole attitrés et autorisés des Franco-Ontariens » en précisant que « [l]a Société Saint-Jean-Baptiste s'est implantée en Ontario il y a plus d'un siècle. Des sections se sont fondées aux quatre coins de la province¹²⁸ ». Le mémoire présente une image foncièrement catholique du Franco-Ontarien, dont l'histoire, l'occupation et l'appropriation territoriale passent par la paroisse, comme dans l'extrait suivant :

Plus que partout ailleurs, peut-être, la langue a été la gardienne de la foi chez nous et, à cet égard, il vaut la peine de signaler en passant que le nombre de personnes d'origine française qui ne parlent plus français est presque égal au nombre de personnes

¹²⁶ Mémoire de l'Association canadienne-française de l'Alberta, p. 112.

¹²⁷ *Ibid.*, p. 10.

¹²⁸ Mémoire de la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste de l'Ontario, p. 1.

d'origine française qui ne sont plus catholiques. Nous y voyons la preuve que nos pères avaient raison et que si nous avions pu grouper les nôtres partout autour de l'église et de l'école, les assimilés ne seraient guère plus nombreux nulle part que dans le comté de Prescott¹²⁹.

Les auteurs du mémoire s'inquiètent du statut du français, qui est devenu une langue folklorique ou une « langue maison » servant seulement au foyer, et ils estiment que les Franco-Ontariens glissent, d'une génération à l'autre, vers un « neutralisme qui est l'antichambre de l'assimilation totale¹³⁰ ». La Commission représente pour plusieurs le dernier espoir.

De façon plus générale, toutefois, l'éducation et la langue sont plus importantes que la religion, de sorte que la catholicité brille par son absence dans plusieurs mémoires. L'identité canadienne-française, qui a pourtant longtemps été associée au clergé et à la religion catholique, s'oriente dorénavant autour d'origines communes et, surtout, autour de la langue française. Bien que certains mémoires notent l'importance de la paroisse comme lieu de conservation de l'homogénéité et qu'on répartisse certaines statistiques en fonction des paroisses, la catholicité de même que le territoire historique qu'elle évoque sont critiqués. Le sous-sol de l'église et les salles paroissiales sont présentés comme des lieux inadéquats pour l'épanouissement de la communauté franco-manitobaine de Saint-Boniface, selon le mémoire de l'Association des anciens élèves du Collège de Saint-Boniface¹³¹. Les mémoires franco-ontariens affirment, pour leur part, que l'éducation de langue française est plus importante que l'éducation catholique dans leur plaidoyer pour les écoles secondaires publiques de langue française¹³². De même, la laïcisation est perçue comme un

¹²⁹ *Ibid.*, p. 3-4. Il faut aussi noter qu'il ne s'agit pas de la première référence au comté de Prescott, présenté précédemment dans le mémoire comme un des comtés les plus homogènes de la province.

¹³⁰ *Ibid.*, p. 6.

¹³¹ Mémoire de l'Association des anciens élèves du Collège de Saint-Boniface.

¹³² Voir les mémoires de l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario, de l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens et de l'Association des étudiants de langue française du nord de l'Ontario.

signe de modernisation par la Fédération canadienne-française de l'Ouest¹³³, et les étudiants du Collège Saint-Jean d'Edmonton précisent qu'ils représentent diverses communautés religieuses¹³⁴. Dans le mémoire de l'Association canadienne-française de l'Alberta, on s'inquiète de la perception des « concitoyens de langue anglaise » qui « font encore l'erreur d'associer la culture française à la religion catholique. Ils croient que tous les efforts de promotion de la culture française ont pour conséquence nécessaire de promouvoir la religion catholique¹³⁵ ». On ajoute qu'il s'agit là d'un préjugé qui semble s'estomper en raison de la progression du groupe catholique anglophone. Qui plus est, on critique l'appropriation du territoire par la pioche et le clocher et on considère la vie agricole comme responsable du sentiment d'infériorité des Canadiens français¹³⁶. Blottis contre leurs clochers, les Canadiens français pouvaient survivre et maintenir leur langue. Toutefois, l'urbanisation de la population est venue ébranler ces petites communautés qui doivent, dorénavant, trouver de nouveaux moyens d'assurer le maintien de leur langue et de leur culture, et ce, semble-t-il, sans se tourner vers l'Église¹³⁷.

Cette tendance ne s'observe pas dans les mémoires soumis par les associations acadiennes. De fait, la religion occupe une place de choix dans plus de la moitié des mémoires analysés, en grande partie

¹³³ Lorsque la Fédération évoque les journaux *La Liberté et le Patriote*, pour le Manitoba et la Saskatchewan, et *La Survivance*, pour l'Alberta et la Colombie-Britannique, elle écrit : « Ces journaux ont joué et continuent à jouer un rôle très important dans la diffusion de la culture française dans l'Ouest et ils cherchent à améliorer continuellement leur technique et leur personnel. C'est ainsi que récemment, par exemple, "La Survivance" remplaçait son rédacteur religieux par un laïc » (Mémoire de la Fédération canadienne-française de l'Ouest, p. 5).

¹³⁴ Mémoire des étudiants du Collège Saint-Jean d'Edmonton.

¹³⁵ Mémoire de l'Association canadienne-française de l'Alberta, p. 20.

¹³⁶ Mémoire des étudiants du Collège Saint-Jean d'Edmonton.

¹³⁷ Ce n'est pas sans rappeler la présence marginale de l'Église dans le rapport du comité Saint-Denis (Michel Bock, « "Jeter les bases d'une 'politique franco-ontarienne' " : le Comité franco-ontarien d'enquête culturelle à l'heure des grandes ruptures (1967-1970) », *Cahiers Charlevoix* : 9, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2012).

en raison du type d'associations qui choisissent de présenter des articles et, possiblement, de leur isolement des autres communautés acadiennes. On souligne, notamment, le rôle du clergé dans le maintien de la langue française de même que le rôle de la religion comme élément clé de la « mentalité acadienne¹³⁸ » et, dans le cas du mémoire de l'Association acadienne d'éducation de la Nouvelle-Écosse, on substitue, dans l'introduction, le terme « religion » à celui de « culture », comme s'il s'agissait de synonymes¹³⁹. La Société Saint-Thomas-d'Aquin de l'Île-du-Prince-Édouard, après avoir fait un survol des multiples défis des Acadiens, conclut ainsi : « Jamais nous n'aurons assez de reconnaissance pour ces vaillants de la première heure. Aujourd'hui nous récoltons le fruit de leur travail ; notre fidélité à notre foi catholique. Faut-il se demander ici la raison pour laquelle nous voulons aussi conserver notre langue¹⁴⁰ ? »

Conclusion

En raison des difficultés liées au corpus à l'étude, l'analyse des mémoires ne nous permet pas de tirer de conclusions globales sur la représentation de l'histoire et du discours d'enracinement chez la minorité de langue française. Premièrement, le groupe ne parle pas d'une seule voix. Il y a certes plusieurs points communs, dont l'importance d'aider les minorités de langue française à s'épanouir, l'importance du bilinguisme dans la fonction publique fédérale, la reconnaissance de la langue française par les provinces, notamment en matière d'éducation, et, dans le cas des provinces de l'Ouest, l'importance de multiplier les échanges avec le Québec. Les divergences sont cependant remarquables et laissent entendre que la notion de nation canadienne-française d'un océan à l'autre n'est ni uniforme ni acquise par les auteurs des mémoires à l'étude. Ainsi, bien que la Commission considère que le Canada est formé de deux

¹³⁸ Mémoire de la Société Saint-Pierre d'Antigonish, p. 6.

¹³⁹ Mémoire de l'Association acadienne d'éducation de la Nouvelle-Écosse, p. 1.

¹⁴⁰ Mémoire de la Société Saint-Thomas d'Aquin, p. 4.

« peuples fondateurs », on ne peut affirmer que les Canadiens français ou les Acadiens (dans leur ensemble ou dans une province particulière) forment un front commun. Les contradictions les plus notables entourent la place accordée au multiculturalisme, à la catholicité, au rôle du Québec et à l'importance d'un sentiment d'appartenance à la nation canadienne par opposition à un État biculturel, voire multiculturel. On aurait pu s'attendre au résultat inverse, soit à un certain consensus dans le sentiment d'appartenance en raison de la portée pancanadienne de la Commission et de son principe de « deux peuples fondateurs ». En dépit de certaines revendications quasi unanimes présentes dans les mémoires soumis, les variantes dans le discours d'enracinement indiquent, à tout le moins, l'importance de ces divergences sur le plan du discours et de l'identité.

Le rôle que le Québec devrait occuper dans la sauvegarde du français et l'épanouissement culturel et linguistique des groupes minoritaires diffère également selon les textes. Les mémoires franco-ontariens manifestent une certaine indépendance face au Québec, en ne le mentionnant que très peu. Mis à part le mémoire soumis par l'Association des étudiants de langue française du nord de l'Ontario, le territoire historique est visiblement canadien ou ontarien et on ne cherche ni l'appui ni l'influence culturelle du Québec. Les mémoires franco-manitobains évoquent le Québec de façon assez équilibrée, tantôt pour le féliciter¹⁴¹, tantôt pour y chercher un soutien culturel. Du côté des Canadiens français de l'Alberta et de la Saskatchewan, ils placent tous leurs espoirs dans le Québec, que ce soit par l'entremise d'enseignants québécois, d'échanges culturels pour les jeunes, d'aide financière ou de la gestion de l'éducation par son ministère. On applaudit le Québec d'avoir respecté sa minorité

¹⁴¹ Les mémoires franco-manitobains se montrent favorables à la Révolution tranquille, qui représente une prise de conscience de la responsabilité du Québec face à son destin. De plus, on cite la province québécoise en exemple en ce qui a trait au traitement qu'elle réserve à sa minorité de langue anglaise.

de langue anglaise et on revendique les mêmes droits pour les francophones minoritaires.

Les références au territoire historique ou au sentiment d'appartenance montrent que le discours d'enracinement n'est pas homogène et que les différences s'expriment parfois au sein d'une même province. Examinons, à titre d'exemple, l'appartenance au Québec dans les mémoires provenant de l'Ontario et de l'Alberta. Alors que les mémoires en provenance de l'Ontario français indiquent généralement un grand attachement au pays et, dans une moindre mesure, à la province, le mémoire de l'Association des étudiants de langue française du nord de l'Ontario précise qu'un « retour au Québec » est une option viable si jamais la situation ne s'améliore pas en Ontario. Alors que les mémoires soumis par l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario et ses associations affiliées ne font pas mention du Québec dans leurs plaidoyers et leurs revendications, celui de l'Association des étudiants de langue française du nord de l'Ontario, seul mémoire représentant la jeunesse en Ontario, présente le Québec comme sa patrie. Inversement, alors que les mémoires franco-albertains misent généralement sur l'appui du Québec à divers niveaux, le seul mémoire représentant la jeunesse franco-albertaine cherche à s'en dissocier, proclamant haut et fort son appartenance à sa province et précisant que le Franco-Albertain n'est pas un Québécois, qu'il est à la fois attaché à la culture américaine et française et qu'il peut adhérer à la cause sans utiliser le français dans tous ses échanges.

Bien que tous ces mémoires n'aient pas la même portée et la même verve, ce qui peut accentuer certaines divergences, nous ne pouvons ignorer la représentation discordante du Canada français et des communautés provinciales qui en découlent, tant d'une province à une autre qu'au sein d'une même province. Ces mémoires sont pourtant souvent rédigés par des groupes qui se disent porte-parole des collectivités.

Le discours d'enracinement que nous décelons s'exprime davantage à l'échelle pancanadienne, un fait qui ne doit pas surprendre puisque les mémoires s'inscrivent dans les travaux effectués par une

commission d'enquête fédérale basée sur la Confédération et le principe de « deux peuples fondateurs ». Le concept même de minorité s'exprime de différentes façons. On se perçoit comme une minorité, certes, mais « pas une minorité comme les autres », et on utilise les termes « groupes minoritaires » pour désigner les autres communautés ethnolinguistiques. La province occupe aussi une place de choix puisque l'éducation, de compétence provinciale, reste un point de litige central dans bon nombre de mémoires – et non seulement ceux soumis par les institutions ou les associations liées à l'enseignement. Certains mémoires ont une portée régionale, et les références historiques propres aux provinces relèvent généralement de l'histoire de l'éducation. Au-delà des questions éducatives, l'inscription du Canada dans le discours d'enracinement se fait aussi par les références historiques canadiennes, qui débordent les frontières des provinces ou des régions, et l'utilisation généralisée du terme « canadien-français », à l'exception des mémoires soumis par l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario et les associations qu'elle chapeaute dans lesquels le vocable « franco-ontarien » est privilégié.

La complexité avec laquelle la nation canadienne-française s'affirme et s'affiche est révélatrice de cette période et nous permet d'examiner, à partir d'une nouvelle source, les thèses de la continuité et de la rupture qui ont longtemps marqué l'historiographie et qui, toutes deux, s'inscrivent dans cette période clé de notre histoire. Les mémoires témoignent-ils d'une continuité, généralement définie par la ruralité, la catholicité et le niveau de scolarité ? S'agit-il plutôt d'une rupture, que l'on évoque en tenant compte de l'identité et de la représentation ? Il est peut-être prématuré, voire impossible de trouver dans les mémoires soumis à la commission Laurendeau-Dunton les réponses définitives à ces questions. Nous ne pouvons cependant pas nier la complexité de la question religieuse, de même que l'importance de la langue dans la définition de l'identité et de l'appartenance. Nous ne pouvons passer sous silence la représentation passéiste de la ruralité, notamment dans les mémoires des étudiants. L'analyse des mémoires

soumis à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme nous permet, néanmoins, de conclure que dans cette période de profondes transformations au Canada, le discours d'enracinement en est un de transition. D'une part, il se tourne vers le passé canadien-français et acadien parsemé d'épreuves et d'actes de bravoure, qui sont intimement liés au territoire historique. D'autre part, il se projette vers un avenir qui reste à définir et que l'on présente dans les mémoires comme étant à la fois la continuité de cette histoire et l'avènement d'une redéfinition de l'appartenance, tant territoriale que culturelle.



Comptes rendus

Claudine Caron. *Léo-Pol Morin en concert*, Montréal, Leméac éditeur, 2013, 249 p.

Les ouvrages qui portent sur des figures importantes de la scène musicale québécoise de la première moitié du xx^e siècle ne sont pas légion. Depuis 2000, aux côtés d'André Mathieu, qui a reçu un intérêt peu commun de la part des médias, quelques titres offrent le portrait de la carrière de Violet Archer, Rodolphe Mathieu, Mary Travers Bolduc et Oscar Peterson. Outre ces quelques livres se trouvent des thèses universitaires consacrées à des artistes à connaître, tels que Joseph Vézina, Émiliano Renaud et Jacques Labrecque. Dans cette lignée, l'essai de Claudine Caron sur la carrière pianistique de Léo-Pol Morin mérite notre considération. L'auteure travaille depuis plusieurs années sur l'histoire de la musique de cette période : après avoir porté attention au compositeur et carillonneur Émilien Allard, elle a collaboré au collectif *Les 100 ans du prix d'Europe* (dirigé par Mireille Barrière, Les Presses de l'Université Laval, 2012) et, plus récemment, à un ouvrage consacré à l'homme-orchestre Jean-Marie Beaudet (Josée Beaudet, Éditions Fides, 2014). À partir d'un corpus impressionnant de chroniques de concerts et de correspondance mettant en vedette Léo-Pol Morin, Claudine Caron fait cette fois la lumière sur la carrière nord-américaine et européenne d'un pianiste d'exception.

Léo-Pol Morin (né Léopold à Cap-St-Ignace en 1892) a joué pour la première fois en public lors d'un concert de la classe de piano d'Henri Gagnon tenu à Québec en 1910. Morin s'est ensuite perfectionné auprès d'Arthur Letondal à Montréal avant de remporter la deuxième édition du prix d'Europe, en 1912. Voilà la prémisse d'un homme dont la carrière participera à l'essor de la modernité musicale canadienne, et ce, dès la fin des années 1910. Membre des Casoars

Mens, vol. XIV, n° 2–vol. XV, n° 1 (printemps-automne 2014)

(l'Arche), cofondateur de la revue *Le Nigog*, membre du conseil d'administration de la section montréalaise de Pro Musica, critique et musicographe éclairé, Morin a marqué son époque avec l'audace de ses programmes de concert et l'éloquence de sa plume.

L'ouvrage est divisé en quatre chapitres chronologiques, précédés par autant de portraits contemporains réalisés par Ozias Leduc, Adrien Hébert et Joseph-Arthur Lemay. Le premier chapitre (1908-1918) présente la formation musicale que reçoit Morin au Québec et en France (auprès de Ricardo Viñes), puis décrit la série de concerts et de projets auxquels il participe à son retour au pays précipité par la Première Guerre mondiale. Le chapitre suivant est consacré à « l'exil » parisien (1919-1925), pendant lequel Morin se forge une solide réputation de pianiste spécialisé dans la présentation de programmes d'œuvres contemporaines. Le troisième chapitre couvre, ensuite, les séries de concerts donnés au Canada et aux États-Unis entre 1925 et 1929, au moment même où Morin fait son entrée comme chroniqueur spécialisé dans le domaine de la musique. Le dernier chapitre recueille les activités diverses (concerts, écrits, cours de piano, causeries radio-phoniques) tenues à Montréal et pour lesquelles s'est dévoué Léo-Pol Morin avant son décès prématuré en 1941.

Une lecture transversale des parties de cet essai permet de faire ressortir trois caractéristiques importantes d'un homme encore méconnu des musicologues et des historiens. D'abord, Léo-Pol Morin a été un pianiste de grand talent qui n'est pas passé inaperçu auprès de ses contemporains. L'auteure rapporte les propos élogieux reçus par la critique française par celui qui « n'hésite point à composer un programme d'œuvres contemporaines, et les tendances les plus hardies et les plus diverses ne sont point pour l'effrayer » (p. 82). Effectivement, Morin a créé des œuvres en première mondiale ou nord-américaine et a participé à faire connaître à Paris comme à Montréal des pièces de Ravel, Debussy, Bartók, Berg, Korngold, Milhaud, Poulenc, etc. Un second aspect remarquable de la trajectoire de Morin est la notoriété et la diversité de son réseau. Il était entouré de musiciens, compositeurs, artistes, écrivains et autres intellectuels ayant marqué leur époque ; parmi eux, Marcel Dugas, Robert de

Roquebrune, Adrien Hébert, Maurice Ravel et les membres du Groupe des Six. De même, il a accompagné en concert la chanteuse d'avant-garde Éva Gauthier et s'est, par ailleurs, intéressé au folklore « esquimau » en compagnie de Marius Barbeau. Enfin, Morin a su mettre à profit son talent, ses connaissances et la vaste culture acquise lors de ses séjours à l'étranger, à l'éducation du public canadien-français. Il cherchait à « contrer l'amateurisme et accroître la professionnalisation du domaine musical au Québec » (p. 124), à braver le public avec des œuvres européennes modernes, et se faisait un devoir de diffuser les créations de compositeurs canadiens (Champagne, Mathieu, Tanguay), incluant ses propres compositions (plusieurs sous le pseudonyme de Callihou). Il a milité pour l'ouverture d'une école nationale de musique subventionnée par l'État, pour des émissions radiophoniques rigoureuses et pour une vie musicale foisonnante. Nous conservons aujourd'hui les chroniques signées par Léo-Pol Morin (p. 117-121) comme des témoignages significatifs des défis et des débats marquants de l'histoire culturelle des années 1920 et 1930.

Ce livre convainc efficacement le lecteur spécialiste ou le public plus large de l'importance historiographique de Léo-Pol Morin, mais il présente aussi quelques lacunes. Le choix d'organiser le contenu de manière chronologique a ici l'inconvénient de ne pas offrir une vue d'ensemble. Si la conclusion résout en partie ce problème, le grand nombre de subdivisions (8 à 12 par chapitre) gêne l'enchaînement entre les parties, plus particulièrement à l'intérieur des deux derniers chapitres qui exposent les multiples chapeaux que portait Morin et les maintes activités auxquelles il prenait part. Pour mettre en contexte la carrière pianistique de Morin, l'auteure a fait une recherche remarquable, nécessitant la consultation de nombreuses archives. Mais la disparité des ressources et des informations disponibles, qui varient souvent (voire inévitablement) d'un sujet à l'autre et d'une année à l'autre, a conduit ici à un approfondissement inégal des sections. Par exemple, s'il faut saluer les renseignements inédits offerts à propos de la division montréalaise Pro Musica créée dans les années 1920 (p. 121-140), nous aurions aimé en savoir davantage

sur la tournée de Morin en compagnie de Maurice Ravel (p. 100-101) et sur le troisième concert exécuté avec la Société des concerts symphoniques de Montréal (SCSM) (p. 197), tandis que la section intitulée « Un tableau de Charles Kvapil à l'exposition *Art of Our Day* » (p. 207-209) s'intègre moins naturellement au reste de l'ouvrage.

Au fil des sections, l'auteure nous invite à suivre la vie de concertiste de Léo-Pol Morin en citant la liste des œuvres interprétées dans plus de quarante concerts. Si plusieurs de ces concerts surprennent par la composition de leur programme ou par la façon dont ils ont marqué la carrière de Morin ou l'histoire de la musique au Québec, la fréquence de leur apparition dans le texte et la quantité d'œuvres répétées d'un concert à l'autre surchargent la lecture. Nous aurions apprécié un choix limité des concerts détaillés et l'établissement d'une annexe dressant une liste chronologique de l'ensemble. Dans le même ordre d'idées, l'auteure prend soin de nommer les gens qui collaboraient aux divers projets ou événements auxquels Morin a participé, mais il aurait été possible de déplacer les longues énumérations (p. 32, 75, 128, 173, 213, 219) dans les notes en bas de page afin de ne pas interrompre le rythme de la lecture. Enfin, pour tirer profit du travail assidu de l'auteure, nous regrettons que l'éditeur n'ait pas choisi d'inclure un index des noms et des œuvres cités.

Malgré ces quelques remarques, l'ouvrage de Claudine Caron est une étude fouillée qui, sans prétendre être une biographie de Léo-Pol Morin, retrace le parcours de ce pianiste et musicographe moderne, et remet en question « la conception stéréotypée de la musique canadienne d'avant et d'après l'avènement de la musique contemporaine dans les années 1950 » (p. 11). En rejoignant les travaux de Marie-Thérèse Lefebvre, de Mireille Barrière, d'Hélène Paul et d'autres musicologues, ce livre contribuera de manière significative aux études sur la musique au Québec.

— Sandria P. Bouliane

Institut d'études canadiennes de l'Université McGill

Département de musique

de l'Université du Québec à Montréal

Julien Goyette et Claude La Charité (dir.). *Joseph-Charles Taché polygraphe*, avec la collaboration de Catherine Broué, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2013, 366 p.

De Joseph-Charles Taché, l'histoire littéraire n'a retenu que *Forestiers et voyageurs*, un recueil d'histoires et de légendes souvent réédité depuis sa publication originale en 1863, dans les *Soirées canadiennes*, une revue qu'il a fondée avec quelques amis qu'on réunit habituellement, depuis un célèbre article d'Henri-Raymond Casgrain, à l'enseigne du Mouvement littéraire de Québec. À la lecture de ce collectif dirigé par Julien Goyette et Claude La Charité (avec la collaboration de Catherine Broué), professeurs à l'Université du Québec à Rimouski – où Taché a habité assez longtemps pour fonder un Institut canadien –, on s'aperçoit de l'étroitesse (très compréhensible dans un univers compartimenté) de notre approche des « vieux tousseux » de la littérature québécoise. Car à l'époque, Yvan Lamonde le montre bien ici, Taché n'est pas seul à écrire pour toutes sortes de motifs, parfois très peu « littéraires » à nos yeux : hormis d'autres contes méconnus comme *Trois légendes de mon pays* et *Les Sablons*, on lui doit quelques rapports et mémoires sur le régime seigneurial, le choléra, la chrysomèle (la fameuse « bibitte à patates ») et les asiles d'aliénés, une poignée de poèmes, des essais polémiques adressés à Benjamin Sulte et aux Rouges (*La Pléiade rouge*), une esquisse sur l'économie canadienne, un projet de confédération, une monographie sur l'île Saint-Barnabé, sans omettre qu'il a consolidé l'art du recensement au Canada, entrepris d'importantes fouilles archéologiques de l'Huronie ancienne, qu'il fut médecin, sous-ministre à l'Agriculture (qui en couvrait très large), responsable de la collection canadienne à l'Exposition universelle de 1855, et j'en passe.

Que faire d'une telle somme hétéroclite ? C'est un peu comme essayer de retracer l'histoire de chaque objet trouvé dans une malle oubliée au grenier. Les auteurs ont donc déniché des chercheurs non seulement en littérature (Jean Morency, Marcel Fournier, Hélène Marcotte et André Gervais), mais aussi en histoire des idées (Yvan

Lamonde et Mathieu Noël), des sciences (Jean-Claude Simard) et de l'Église catholique (Dominique Marquis), des spécialistes de l'inventaire social (Bruce Curtis), des relations France-Canada (Diane Cooper-Richet), de la politique canadienne (Michel Ducharme), de la généalogie (Pierre Rioux), de la colonisation et des cultures autochtones (Catherine Sutton), de l'archivistique (Jean-François Rioux). Le résultat est une sorte de fresque dont chaque morceau, pris isolément, a peu de chance de rejoindre directement vos préoccupations du moment, mais dont l'ensemble est un formidable tour d'horizon des savoirs de l'époque, par l'intermédiaire d'une figure « touche-à-tout » qui, bien qu'ultramontain, nationaliste et conservateur, n'a rien d'un clone du juge Adolphe-Basile Routier. En fait, quand on descend au niveau des textes, dans cet éparpillement, on s'aperçoit que ces tiroirs idéologiques en laissent dépasser pas mal (ce pourquoi ils sont, heureusement, si difficiles à fermer).

Je ne pourrai ici rendre justice à chacun des auteurs, tous férus de leur sujet, très généreux en détails et en hypothèses à creuser, soucieux de situer la démarche particulière de Taché dans un champ plus vaste. Insistons plutôt sur l'effet de l'ensemble, dont l'unité ne cède jamais sous l'attraction de la pluralité encyclopédique. La perspective interdisciplinaire ne fait, en effet, que renforcer l'hypothèse énoncée en introduction, selon laquelle « la polygraphie de Taché apparaît, paradoxalement, comme un effort de totalisation », une « hésitante et éparpillée recherche d'unité » (p. 4). Cela, il faut le déduire, on ne s'en convainc qu'au fil des contributions, car Taché travaillait manifestement sans plan, au gré des demandes et des désirs. Ses livres sont à l'image d'un savoir subdivisé en domaines, et dans chacun d'eux (même en littérature), Taché a tenté de faire œuvre utile, à une époque où l'érudition, le savoir-écrire, vous exposait à tous les besoins d'une culture en formation, mal incorporée dans ses frontières comme dans un pays, cherchant à se préserver dans l'association et l'institution, en manque de mémoire et de représentations d'elle-même. D'où un éclectisme inévitable des contributions, fort bienvenu cependant à propos d'un siècle qui avait besoin d'être

approché sous d'autres angles, sous peine de cesser vraiment de fuir entre nos doigts. Ce type d'ouvrage, à plusieurs mains, est donc tout à fait approprié à une écriture un peu figée dans le temps et jugée selon une conception moderne de la littérature, une écriture qu'on se doit de faire éclater, si l'on veut rendre compte de sa versatilité, de ses mélanges.

Revenons sur un aspect qui ressort de l'ensemble des articles, vraiment propre au cas Taché même s'il oriente à peu près tous les écrivains de l'époque : il n'écrit pas pour rien, il écrit pour servir, et c'est pourquoi il vient toujours *après*. Au lieu de créer, il conçoit son travail comme une vaste compilation et, donc, comme une œuvre beaucoup plus grande que lui, menée aussi par d'autres et que d'autres poursuivront. Si Taché a une obsession personnelle, c'est certainement une pratique empirique de l'histoire. L'historiographie est chez lui une affaire géographique, exigeant d'aller soi-même (avec son corps) à la rencontre du passé. Comme la fabuleuse collection d'objets qu'il emporte à Paris pour l'Exposition universelle, les récits de *Forestiers et voyageurs* sont bien *rapportés*, artefacts trouvés lors de ses voyages, comme s'il avait chaque fois besoin de consulter lui-même les origines du légendaire. Quand l'historien Francis Parkman lui demande des précisions sur les jésuites, Taché part aux confins des épinettes et des mouches noires avec une équipe de travailleurs récalcitrants et les convainc de creuser jusqu'à vingt mètres dans le sol – d'où il excave, entre autres, une collection de crânes sur lesquels il entend s'exercer à la phrénologie... Voilà qui tranche avec une vieille idée reçue selon laquelle ces écrivains ne s'alimentaient qu'à une histoire de seconde main, qu'ils glorifiaient sans souci des faits. Au contraire, ce qui pourrait faire l'unité des travaux de Taché, c'est qu'ils sont tous le fruit d'une volonté cherchant à intervenir généreusement dans l'histoire, au passé et au présent, et d'une manière qui confond la narration et l'action, c'est-à-dire que l'une ne va jamais (ou pas longtemps) sans l'autre. En effet, Taché exhume les faits sur place, les recueille, mais ces faits font aussitôt partie d'un conte, ils sont

intégrés à un récit, à une morale qui les rapatrie dans le présent, en même temps que le présent y trouve une généalogie, un sens commun.

Cela vaut-il aussi pour ses écrits sur les asiles d'aliénés et la « bibitte à patates » (eux ne la trouvaient pas si drôle) ou son projet de confédération canadienne? Ce sont là peut-être d'autres « encadrements de l'irrationnel » (p. 7), comme l'écrit Marcel Fournier à propos des contes, mais ici il faut accepter l'éparpillement d'une œuvre comme celle-là, qui se souciait peu de sa cohérence. Chercher à en faire une *œuvre* justement, c'est un peu trahir son engagement pluri-voque et sa bonté, son désintéressement.

— Vincent Lambert

Université du Québec à Montréal

Simon Nadeau. *L'autre modernité*, Montréal, Éditions du Boréal, 2013, 240 p.

Une chose est certaine : Simon Nadeau ne manque pas de courage. Il met sa tête sur le billot en décrivant son sentiment d'anachorète urbain, de Jean-Jacques perdu dans le mauvais siècle. Il y a quelque chose de l'anachronisme généralisé dans cet ouvrage, qu'on imagine rédigé loin de la rumeur du temps actuel. Le jeune homme lit avec une grande liberté des auteurs canadiens-français un peu oubliés, comme Jean-Charles Harvey, et d'autres carrément passés à la trappe de l'histoire littéraire, comme Paul Toupin et Pierre de Grandpré. Sans complexe, il aborde également l'œuvre de géants comme Goethe, Hesse, Thoreau et Nietzsche. Rien de moins. Ces œuvres lui permettent de réfléchir au problème qui l'occupe tout au long de cet essai : la modernité telle qu'elle est aujourd'hui. Pour Nadeau, celle-ci s'est embourbée et a écrasé l'individu, désormais incapable de trouver son espace de liberté. C'est ce qui s'est passé au Québec : la Révolution tranquille a tout concédé à un « néo-collectivisme de gauche » (p. 20), bloquant ainsi la réflexion d'un sujet libre. On reconnaîtra ici l'influence du philosophe Michel Morin, que Nadeau cite çà et là et auquel il a consacré un mémoire de maîtrise.

Simon Nadeau retourne dans le passé littéraire québécois pour retrouver les voix étouffées et empêchées (par qui, on se le demande parfois) d'auteurs qui ont tout misé sur l'espace de liberté personnelle. Une autre modernité se dessine. Nadeau ne renie pas son époque (certains y sont quand même plus à l'aise), mais cherche à s'en éloigner, à faire « un pas de côté » (p. 10) pour mieux voir poindre un nouvel horizon. On ne saurait le lui reprocher.

Cela dit, les attaques en règle de Simon Nadeau contre la Révolution tranquille ratent leur cible. Son propos est, entre autres, mal servi par des incises ironiques qui trahissent parfois un certain mépris. Cela convient mal à la posture de l'essayiste qu'on imaginait plus calme. Sa vision du Québec des années 1960 devient même, par moments, caricaturale. Ainsi va-t-il jusqu'à écrire :

N'ont-ils pas [les intellectuels et créateurs canadiens-français des années 1960 et 1970] pour la plupart continué à se méfier des libéraux et du libéralisme (toujours associés aux Anglo-Saxons, nos « ennemis » héréditaires), préférant les pensées collectivistes comme le nationalisme et le socialisme, qui furent, comme chacun le sait, de grands succès historiques au 20^e siècle? (p. 100)

Les raccourcis intellectuels laissent songeur, ici. Il faut vraiment faire très vite pour établir un lien entre le néonationalisme québécois – qui n'est pas nommé – et la dérive totalitaire du xx^e siècle. Il n'y aura guère de dialogue possible sur ce sujet. Passons.

Le plus grand problème de l'argumentation de Nadeau, c'est peut-être sa structure binaire : je / nous, liberté d'esprit / collectivisme, libération personnelle / libération nationale, littérature / politique. Il y a là des pôles qui se repoussent, inexorablement. Même en nuancant, Nadeau le rappelle : « Évidemment, il peut exister des nuances, des différences de degré entre ces deux pôles que constituent l'écrivain engagé dans le social et le politique, d'un côté, et l'écrivain purement engagé en lui-même et dans son œuvre » (p. 50). Mais s'il n'y avait ici que des pôles qui s'attirent, inexorablement?

Prenons la lecture que fait Nadeau de l'œuvre de Gaston Miron et, plus précisément, de son texte « Un long chemin », paru dans le célèbre numéro que la revue *Parti pris* a consacré, en janvier 1965, à la « littérature québécoise ». L'essayiste considère que Miron y établit une nouvelle mystique nationale embaumant les fleurs d'autrefois. Nadeau écrit :

Miron va même au-delà des inspirations de Camille Roy en étayant les siennes sur l'État salvateur – l'État québécois bien sûr ! –, qui pourrait enfin nous nationaliser tout ça : poésie, culture, art, littérature, etc. [...] Si je cite ici Miron et ce numéro spécial de *Parti pris*, c'est pour établir un contraste entre la démarche de Toupin, et ce que cette démarche signifie plus généralement, et la leur. C'est aussi pour souligner l'écueil qui guette toute littérature engagée et le danger d'une trop grande proximité de la littérature et de la politique (p. 46-47).

Nadeau a une vision bien arrêtée de l'engagement littéraire. Pourtant, un écrivain engagé n'est pas nécessairement enrégimenté par un « nous » dominateur. Il n'aliène pas toujours sa liberté. Il ne va pas non plus toujours au plus vite, comme le croit Nadeau. Ce que refuse ce dernier, mais que nous tenons pour vrai, c'est que l'écrivain peut à la fois chercher sa liberté personnelle et sa liberté collective. Les deux vont ensemble, chez Miron, justement. Elles se complètent, se renforcent. L'une ne va pas sans l'autre.

À plusieurs reprises, Nadeau cherche à savoir si c'est le « nous » des années 1960 qui a brisé la carrière des écrivains de l'intériorité. Dans le cas de Paul Toupin, il se demande même si ce n'est pas la cause de sa « démission de l'exigence intérieure qu'il avait poursuivie jusqu'alors » (p. 62). Poser une telle hypothèse, c'est reconnaître, dans une certaine mesure, la suture des libertés politiques et intérieures. Sinon, en quoi le « nous », fût-il écrasant, aurait-il un rôle à jouer dans une entreprise purement intérieure ? Qu'est-ce qui lierait ces libertés, sinon une force qui attire deux pôles qui, en définitive, n'en forment peut-être qu'un ? Comprendre l'expérience de la Révolution tranquille passe, sans aucun doute, par une meilleure compréhension

de ces forces et de leur difficile rencontre. Nadeau n'a pas réussi à nous convaincre de ce point de vue.

Nos réserves sont donc nombreuses. Il n'empêche que *L'autre modernité* est un véritable essai, avec toute la partialité d'un auteur qui ne cherche pas à se cacher derrière le rideau. On a beau être en total désaccord avec plusieurs de ses idées et avec la manière parfois cavalière qu'il a de les présenter, il faut tout de même saluer l'entreprise de Simon Nadeau. Et ce n'est pas qu'une question de courage intellectuel.

— Jonathan Livernois
Département des littératures
Université Laval

Martin Roy. *Une réforme dans la fidélité : la revue Maintenant (1962-1974) et la « mise à jour » du catholicisme québécois*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2012, 321 p.

La revue *Maintenant*, généralement associée à l'ordre des Dominicains, a souvent été perçue comme une publication « moderne », une revue d'idées qui, tout comme *Cité libre*, aurait participé à une réflexion sur le rôle de l'État, à la remise en question de la place de l'Église dans la société québécoise et à la création d'un nouveau projet de société. Cette revue, en dépit des nombreux commentaires, très élogieux ou très critiques, qu'elle a suscités, n'avait toutefois pas fait l'objet d'une étude approfondie. Dans le cadre de son mémoire de maîtrise déposé en 2007, Martin Roy s'est attaqué à ce corpus très riche, qui témoigne de l'effervescence intellectuelle du Québec des années 1960 et 1970. Le livre qui fait l'objet du présent compte rendu est une version remaniée et enrichie de ce mémoire.

L'objectif de l'auteur est clairement indiqué dès l'introduction : il cherche à comprendre de quelle façon la revue *Maintenant* a contribué à renouveler la pensée catholique québécoise, entre tradition et modernité. Il pose l'hypothèse « que plus près de la logique de l'adaptation que du repli nostalgique et rigide sur la tradition, elle s'ouvrit certes à des valeurs et principes de la modernité, mais d'une

façon critique » (p. 13). Cette revue aurait, en quelque sorte, proposé un projet de société adapté à une nouvelle pastorale.

Le livre est divisé en deux parties d'inégales longueurs : une première section, plus courte, présente son historique, et la seconde analyse différents thèmes qui ont été au cœur des débats soulevés par la revue. Ce choix est pertinent puisqu'il permet de bien distinguer les deux types d'analyse, mais la quasi-absence de repères chronologiques – autres que la date de publication des articles – dans les analyses thématiques oblige souvent le lecteur à des retours en arrière pour se rappeler si tel ou tel débat a eu lieu sous la gouverne du père Bradet, du père Harvey ou lorsque la revue est devenue complètement autonome par rapport à l'ordre des Dominicains. Ces distinctions sont importantes pour bien comprendre la portée des prises de position des rédacteurs de *Maintenant*.

La première section est donc essentiellement chronologique et compte quatre chapitres : les débuts de la revue sous la direction du père Bradet (1962-1965), ce qu'il est convenu de nommer « l'affaire Bradet » (le congédiement du directeur en juillet 1965), la direction du père Harvey (1965-1968) et la période dite « indépendante » (1968-1974). Le récit des événements est très bien fait, et le lecteur peut suivre aisément la trame chronologique des douze années d'existence de la revue.

Malheureusement, les archives de *Maintenant* n'ayant pas été conservées, Martin Roy n'a pu que s'appuyer sur les articles de la revue pour évaluer les relations entre l'équipe de rédacteurs – composée de religieux et de laïcs – et l'ordre des Dominicains. Il en résulte une certaine ambiguïté qui amène l'auteur à affirmer d'une part, que la revue a bénéficié d'une grande marge de manœuvre éditoriale et, d'autre part, que les autorités dominicaines ont cherché à imposer leurs vues, notamment en congédiant le père Bradet. La prudence aurait ici été de mise, car il faut bien connaître le fonctionnement des ordres religieux pour être en mesure de décoder leurs actions dans un domaine aussi délicat que l'expression des idées.

L'auteur accorde aussi beaucoup d'importance à cette « affaire Bradet ». Il est vrai que le congédiement du directeur a causé beaucoup d'émoi au sein de l'équipe de rédaction de la revue et chez certains intellectuels catholiques du Québec, mais je ne crois pas qu'il soit pertinent d'utiliser ici le concept d'opinion publique. *Maintenant* a certes connu un certain rayonnement auprès de l'intelligentsia québécoise, mais il est exagéré de parler ici d'une revue qui a eu une influence sur l'opinion publique. Cette dernière est bien difficile à sonder, et ce ne sont pas quelques articles dans *La Presse* ou *Le Devoir* qui peuvent en témoigner.

La seconde partie du livre analyse en six chapitres la portion essentiellement politique de la revue. À l'exception d'un dernier chapitre sur la controversée question de la contraception, tout le contenu plus social ou culturel n'a pas été traité, pourtant ces questions sont très présentes dans la revue. Reprenant une pratique déjà en cours dans la *Revue dominicaine*, chaque numéro compte plusieurs articles qui traitent de littérature, de cinéma ou d'arts visuels. Ces articles proposent une réelle vision de la culture québécoise et témoignent du fait que l'engagement intellectuel ou la « mise à jour » du catholicisme ne passe pas uniquement par la / le politique.

Les différentes formes d'engagement politique dans le christianisme, le socialisme, la souveraineté du Québec constituent, donc, les principaux thèmes étudiés. Ces analyses sont minutieuses et elles témoignent d'une bonne compréhension des enjeux soulevés par les rédacteurs de *Maintenant* qui ont voulu participer – en chrétiens – aux débats de la société québécoise. En lisant ces chapitres, on comprend quel a été le projet « politique » de société développé par la revue et comment ce projet a été construit en fonction de valeurs chrétiennes et d'une pastorale réinventée.

Ce qu'on ne comprend pas, cependant, c'est que ces idées émanent d'un courant de réflexion beaucoup plus vaste sur une certaine rénovation du catholicisme en Occident. Ce mouvement n'est pas apparu avec Vatican II ; il a peu à peu pris forme tout au long du xx^e siècle. L'influence du personnalisme est très palpable dans les idées

énoncées par les rédacteurs de *Maintenant*, l'auteur l'évoque à l'occasion, mais il n'en a pas fait une analyse rigoureuse. C'est un peu dommage qu'il n'ait pas pris le temps de bien insérer la revue dans ce contexte plus large, cela aurait permis de saisir la mouvance intellectuelle dans laquelle s'est inscrite la revue et de nuancer la conclusion suivante : « Le traitement qu'on réserva à ces diverses questions (laïcité, idées politiques, contraception, etc.) dut beaucoup aux réformes conciliaires ainsi que, plus généralement, au désir de changement qui agitait le monde catholique dans les années 1960 et 1970 » (p. 301). S'il est vrai que les discussions et les documents conciliaires ont permis à de nombreux catholiques progressistes d'espérer que leur rêve d'une Église plus moderne et ouverte voit le jour, ce rêve avait commencé à prendre forme dès les années 1930. À l'instar de nombreuses autres revues intellectuelles, *Maintenant* s'est fait l'écho de ce rêve et de cette vision renouvelée de la foi chrétienne.

L'étude de Martin Roy ouvre, cependant, des perspectives très intéressantes sur une revue qui méritait amplement qu'on s'y attarde. L'auteur a analysé en détail le projet politique imaginé par les rédacteurs de *Maintenant*. Le travail n'est toutefois pas terminé, il faudrait désormais s'atteler à la tâche de comprendre quelle a été la vision socioculturelle de cette revue à une époque où les Québécois ont de plus en plus affirmé leur identité.

— *Dominique Marquis*
Département d'histoire,
Université du Québec à Montréal

Catherine Ferland et Dave Corriveau. *La Corriveau : de l'histoire à la légende*, édition révisée, Québec, Éditions du Septentrion, 2014, 386 p.

Le 15 avril 1763, Marie-Josephte Corriveau, environ trente ans, domiciliée à Saint-Vallier sur la rive sud du Saint-Laurent, mère de trois enfants, est reconnue coupable, par un jury d'officiers britanniques, du meurtre de son second mari, Louis Dodier. Elle est

pendue trois jours plus tard, puis, pendant les cinq semaines qui suivent, son corps est enfermé dans une cage de métal et exposé aux passants de la Pointe-Lévy, en face de Québec. Elle est finalement inhumée clandestinement. Une légende est née.

Dans *La Corriveau : de l'histoire à la légende*, Catherine Ferland et Dave Corriveau, un lointain descendant de l'« héroïne », se sont donné deux objectifs : départager « le réel de la fiction » (p. 15) ; suivre les représentations culturelles de la légende de la Corriveau du XVIII^e au XXI^e siècle. Ils se livrent à une enquête fouillée, faite de lectures autant que d'entretiens. Leur ouvrage s'appuie sur une large documentation et il est généreusement illustré.

S'il fallait d'abord tenter d'établir la réalité historique entourant la Corriveau, c'est que la mémoire populaire a considérablement modifié les faits entourant son existence. Reconnue coupable d'un seul meurtre, elle est passée à l'histoire comme une meurtrière en série : des récits lui attribuent jusqu'à sept maris, tous assassinés. L'ethnologue Luc Lacourcière, qui a tant fait pour rétablir les faits la concernant, disait qu'il n'y avait pas de femme dans l'histoire du Canada « qui ait eu aussi mauvaise réputation que Marie-Josephthe Corriveau » (p. 347). Comme si cela ne suffisait pas, on l'a aussi considérée comme une sorcière, envoûtant les passants qui avaient le malheur de trop se rapprocher de la cage où elle était enfermée et les entraînant dans quelque « sabbat » sur l'île d'Orléans.

Si pareille transformation de ce qui aurait pu être uniquement un fait divers est possible, c'est que la culture s'en est emparée très tôt. Il y eut d'abord la culture orale, celle des conteurs de la région immédiate où les événements eurent lieu, prompts à broder sur un thème imposé. Puis ce fut la culture lettrée, au XIX^e siècle, quand Philippe Aubert de Gaspé père, le premier, puis Louis Fréchette, qui se passionne pour cette « vampire bardée de fer » (citée p. 205), consacrent des textes à « l'encagée de Saint-Vallier » (p. 24), textes qui seront beaucoup repris et modifiés par leurs successeurs. Par la suite, les représentations de la Corriveau essaient dans toute la culture québécoise, y compris en anglais (p. 264-267). Les peintures,

gravures et sculptures la dépeignant ne se comptent plus, œuvres d'amateurs comme de créateurs patentés (Henri Julien, Alfred Laliberté, Robert La Palme). Plusieurs ont chanté la Corriveau : Gilles Vigneault, Pauline Julien, un groupe de *heavy metal*, un rappeur. Il existe une bière qui porte son nom, une rue (à Sainte-Adèle), une bibliothèque (à Saint-Vallier). On l'a vue à la télévision, au cinéma, sur les scènes des théâtres (Victor-Lévy Beaulieu, *Ma Corriveau*, 1976). Ajoutons la presse quotidienne, la radio, la poterie, la bande dessinée, le ballet. De William Kirby à la chaîne YouTube *Marie-Josephite Corriveau* en passant par Anne Hébert, des conteurs contemporains aux romanciers et nouvellistes, cette récurrence – les auteurs parlent d'une centaine d'« éléments culturels » (p. 16) – justifiait, à elle seule, qu'on essaie de comprendre le sens de cette « éclatante manifestation de patrimoine immatériel » du Québec (p. 355).

Sous la plume des auteurs, un objet revient constamment : la cage dans laquelle a été enfermée, morte, la Corriveau. En matière de droit, cette punition *post mortem* a de quoi étonner : « La mise au gibet – *a fortiori* dans une cage – est [...] une peine inhabituelle et spectaculaire » sous le Régime britannique (p. 138). Les créateurs ont été fascinés par ce que le journal *Le Devoir* a appelé, en 2012, un « exosquelette de fer » (cité p. 334-335) et ils l'ont largement utilisé dans leurs récits ou dans leurs mises en image. Sur le strict plan événementiel, ce n'est pas moins riche. Enterrée au XVIII^e siècle, retrouvée par hasard au XIX^e, peut-être passée dans des cabinets de curiosités, tombée dans l'oubli pendant des décennies, cette coque métallique aurait été retrouvée, en 2011, au Peabody Essex Museum de Salem (Massachusetts). Mais est-ce la « vraie » cage ? « Un doute persiste » (p. 344). Elle continue, néanmoins, d'obséder ceux qui s'intéressent au « processus de légendarisation entourant la Corriveau » (p. 180) : « La cage ne marque pas la fin de la Corriveau, mais assure plutôt sa renaissance dans la culture populaire où elle devient son inséparable étendard » (p. 224). Les meilleures pages de *La Corriveau : de l'histoire à la légende* sont celles où la symbolique de la cage est abordée.

L'ouvrage est clairement découpé : à six chapitres placés sous le titre « Historique », dans lesquels est racontée en détail la vie de la Corriveau, répondent cinq autres intitulés « De l'histoire à la légende », qui suivent chronologiquement les « cycles » (p. 290) de sa représentation culturelle. La première partie souffre à l'occasion de longueurs : nombre de personnes ont droit à des encadrés biographiques qui ont pour effet de faire perdre de vue la trame narrative première. De même, beaucoup de portraits sont reproduits, qui n'ont qu'un rapport très ténu avec le personnage principal. Dans la seconde partie – les auteurs le reconnaissent eux-mêmes –, les descriptions défilent bien rapidement, certaines étant parfois schématiques : par exemple, le film *Nouvelle-France* de Jean Beaudin (2004), « graphiquement grandiose », est expédié en douze lignes (p. 300).

Ce livre vise un vaste public (tant par son iconographie que par son style) et un public savant (par son appareil critique). Ce dernier public regrettera l'absence de réflexions synthétiques, cela sur au moins deux plans. D'une part, on aurait aimé que les auteurs distinguent clairement ce qu'ils entendent par *légende*, *mythe*, *épopée* ; ces mots ne devraient pas être interchangeables et ils ne supposent pas le même type de conceptualisation. Ce sont des termes difficiles à définir ; une « conversation téléphonique » avec une chercheuse (p. 150-151) ne suffit évidemment pas à en rendre la complexité. D'autre part, si les auteurs sont habiles à montrer comment, à chaque époque historique, l'histoire de la Corriveau entre en résonance de façon spécifique avec les événements qui l'entourent, une réponse reste ouverte : pourquoi la Corriveau ? Pourquoi elle et pas une autre ? Comment en est-elle venue à s'imposer dans la conscience populaire ? Qu'incarne-t-elle de si puissant que, 250 ans après sa mort, tant de gens s'intéressent encore à elle ? Cela reste trop mystérieux.

Quoi qu'il en soit, la Corriveau serait là pour rester. La culture québécoise ne semble pas en avoir fini avec ce « personnage troublant de notre histoire » (p. 7).

— Benoît Melançon
Département des littératures de langue française
Université de Montréal

Alain Lavigne. *Lesage, le chef télégénique : le marketing politique de « l'équipe du tonnerre »*, Québec, Éditions du Septentrion, 2014, 186 p.

Suivant le précepte de Napoléon qui prétendait qu'une image valait mille mots, Alain Lavigne accorde beaucoup d'espace aux artefacts ayant servi à la publicité du Parti libéral du Québec (PLQ). Son livre est construit comme un guide d'exposition qui comprendrait trois salles principales consacrées aux élections de 1960, 1962 et 1966. Pour assembler ces pièces de collection, Lavigne a dépouillé divers fonds d'archives, dont ceux de l'Assemblée nationale et de publicitaires de l'époque, afin d'exposer tous les supports promotionnels utilisés par le PLQ dans les années 1960. Son livre a le mérite de mettre en valeur le patrimoine politique du Québec.

Cette iconographie couvre plus de 50 % des pages du livre et met en lumière des affiches électorales, des photographies de Jean Lesage, des pages du journal *La réforme* et divers objets promotionnels comme des macarons et des stylos à bille. Il faut souligner, à cet égard, l'audace de l'éditeur qui n'a pas lésiné sur les moyens, comme il l'avait d'ailleurs fait dans le livre précédent de Lavigne, qui traitait de la modernité du marketing de l'Union nationale de 1944 à 1960¹.

Il s'agit d'un ouvrage plus descriptif qu'analytique. L'auteur inscrit sa démarche dans une problématique restreinte au contexte québécois : comment expliquer que le PLQ, qui était passé maître dans l'art du marketing politique aux élections de 1960 et de 1962, ait pu connaître la défaite en 1966 ? Pourquoi le marketing politique passe-t-il du meilleur au pire (p. 14) ?

Suivant une approche chronologique, Lavigne retrace les principales étapes de l'américanisation de la stratégie de communication électorale du PLQ. Pour étayer ses analyses, il se réfère aux nombreuses études de la communication politique qui ont décortiqué ces campagnes électorales.

¹ Alain Lavigne, *Duplessis, pièce manquante d'une légende : l'invention du marketing politique*, Québec, Éditions du Septentrion, 2012.

En négligeant quelque peu la contribution de Georges-Émile Lapalme, l'auteur soutient que la modernisation du Parti libéral fut déclenchée par l'arrivée d'un nouveau chef qui a su s'entourer de jeunes publicitaires comme Maurice Sauvé et Jean-François Pelletier, qui ont apporté une nouvelle conception, plus scientifique, de la communication électorale. Le Parti libéral innove en utilisant les sondages d'opinion pour se positionner idéologiquement. Il sera ainsi incité à récupérer le nationalisme qui avait jusque-là été l'image de marque de l'Union nationale, en utilisant une fleur de lys rouge sur son matériel publicitaire et en reprenant le thème de l'autonomie provinciale. Le choix du slogan « Maîtres chez nous » est parfaitement évocateur de cette nouvelle image. On fait aussi appel à des spécialistes de la télévision comme Maurice Leroux pour rendre Lesage plus télégénique et plus efficace dans les débats télévisés. Enfin, on coordonne les messages diffusés dans les médias avec les campagnes d'affichage.

Lavigne explique surtout l'échec de 1966 par des erreurs de communication. Le PLQ a déployé une campagne axée sur le chef et n'a pas eu recours à ses candidats vedettes, comme René Lévesque ou Paul Gérin-Lajoie, qui risquaient de faire ombrage au chef. La campagne libérale fut aussi trop centrée sur la région de Québec au détriment de la région de Montréal, où se trouvaient pourtant de nombreux comtés favorables aux libéraux. Enfin, dernier facteur, la publicité fut trop centrée sur les journaux au détriment de la télévision, qui avait pourtant bien servi les libéraux aux élections précédentes.

Cette explication par des variables internes nous semble un peu courte. L'auteur attache peu d'importance à la dynamique électorale et à la stratégie des adversaires des libéraux. La stratégie d'un parti ne fonctionne pas en vase clos. Elle doit être interactive et s'ajuster aux positions des adversaires. L'auteur néglige cette dimension de la communication moderne. Il ne consacre que quelques pages à l'Union nationale qui avait, elle aussi, une approche moderne de la communication électorale et qui produisit plus d'une centaine de messages publicitaires pour la télévision.

L'entrée en scène de tiers partis comme le Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN) et le Ralliement national (RN) explique sans doute mieux les résultats, la concurrence du RIN dans les comtés urbains ayant fait mordre la poussière à plusieurs libéraux. En réalité, ce n'est pas la stratégie de communication du PLQ qui est responsable de la défaite puisque les libéraux ont obtenu 47 % des votes contre seulement 40 % pour l'Union nationale. Le découpage de la carte électorale ainsi que le contexte d'une lutte à trois partis sont, à notre avis, des facteurs plus significatifs. Les publicitaires ont tendance à s'attribuer beaucoup de mérite dans les campagnes électorales, et l'analyste doit se montrer prudent en relativisant l'influence du marketing politique.

Lavigne avance aussi une hypothèse intéressante sur le choix de la date de ce scrutin. Les stratégies libérales auraient choisi la date de l'élection en fonction des sondages qui leur étaient très favorables au printemps 1966, mais ces mêmes sondages révélaient un fort taux d'indécision et, surtout, ils n'arrivaient pas à évaluer l'influence des tiers partis. Selon Lavigne, le stratège du PLQ, Maurice Leroux, aurait recommandé de tenir l'élection durant l'Exposition universelle de 1967 afin de profiter du vent de fierté qui aurait alors soufflé sur le Québec. Mais il ne fut pas entendu.

On peut sans doute prévoir qu'Alain Lavigne comblera les angles morts de son travail en produisant une autre monographie sur la communication de l'Union nationale des années 1960, qui fut tout aussi avant-gardiste que celle des libéraux. Ce livre, comme le précédent, montre que le Québec n'avait rien à envier aux autres sociétés modernes quant au marketing politique. Le goût du changement et de l'innovation était à l'ordre du jour, ce que synthétisera le slogan « Québec sait faire », diffusé en 1965, pour faire la promotion de l'achat chez nous.

— *Denis Monière*
Université de Montréal





RECHERCHES SOCIOGRAPHIQUES

*Revue pluridisciplinaire
exclusivement consacrée à l'étude
de la société québécoise et du Canada français*

Recherches sociographiques, Faculté des sciences sociales, Département de sociologie
1030, av. des Sciences-Humaines, bureau 3465, Université Laval, Québec QC G1V 0A6
Téléphone : 418-656-3544 • Télécopieur : 418-656-7390 • rechsoc@soc.ulaval.ca

Paiement en ligne : www.soc.ulaval.ca/recherchessociographiques/

DANS CHAQUE NUMÉRO

Des études empiriques inédites sur des sujets très variés
Des essais critiques pour stimuler les débats et la réflexion théorique
Des comptes rendus couvrant systématiquement l'essentiel des parutions récentes
Des approches pluridisciplinaires de l'histoire à l'économie,
en passant par la sociologie, la science politique et la littérature





ABONNEMENT À MENS

Revue d'histoire intellectuelle et culturelle

La revue *Mens* est vouée à l'étude de l'histoire intellectuelle et culturelle de l'Amérique française. Elle paraît sur une base semestrielle, les printemps et automne de chaque année. Pour s'abonner, il suffit de remplir ce bon et de l'envoyer avec son paiement à l'adresse suivante :

**Revue *Mens*
CRCCF
Université d'Ottawa
Pavillon Morisset
65, rue Université, pièce 040
Ottawa (On) K1N 6N5**

Nom, Prénom / Institution

Adresse

Ville

Province / État

Code postal

Courriel

Téléphone

Pour les abonnements à la version numérique, les institutions, les consortiums et les agences d'abonnements doivent communiquer avec Érudit :

Tél. : 514 343-6111, poste 5500

Courriel : erudit-abonnements@umontreal.ca

Type d'abonnement

(Tarif + 5 % de TPS pour le Canada)

- ☐ Étudiant (23 + 1,15 = 24,15 \$)
- ☐ Étudiant – 2 ans (38 + 1,90 = 39,90 \$)
- ☐ Régulier (28 + 1,40 = 29,40 \$)
- ☐ Régulier – 2 ans (48 + 2,40 = 50,40 \$)
- ☐ Institution (38 + 1,90 = 39,90 \$)
- ☐ Soutien (50 \$ ou autre ____ \$)
- ☐ Régulier – étranger (46 \$ USD)
- ☐ Institution – étranger (51 \$ USD)

Paiement par chèque libellé à l'ordre de
Revue *Mens*

- ☐ Cochez pour obtenir un reçu

N° d'enregistrement TPS : R119278877



